

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN

Pendant l'année 1861-1862.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1861-1862.



ROUEN,

IMPRIMERIE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

Rue de la Vicomté, 55.

1862.



80
12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE JEUDI 7 AOÛT 1862,

Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. HOMBERG.

Le jeudi 7 août 1862, à sept heures et demie du soir, les membres de l'Académie et ses invités, réunis d'abord dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville, sont descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée, et ont pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs, on remarquait M. le président de la Chambre de Commerce, M. Gueroult, adjoint à M. le Maire de la ville de Rouen, le Directeur de l'École normale, les présidents des Sociétés savantes, des membres du Conseil général et plusieurs notabilités de la ville. Empêchés par

divers motifs, les principaux fonctionnaires du département et de la ville avaient écrit pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

La salle était remplie par une nombreuse assemblée, parmi laquelle figuraient beaucoup de dames.

Des places réservées étaient occupées par plusieurs membres de la famille Ancelot.

M. le président HOMBERG, ayant déclaré la séance ouverte, a prononcé un discours dans lequel il a retracé le tableau fidèle et animé de la première séance publique, tenue par l'Académie le mardi 4^{er} juin 1745 dans la grande salle de l'ancien Hôtel-de-Ville, rue de la Grosse-Horloge, sous la présidence de M. CAMUS DE PONTCARRÉ, premier président au Parlement de Normandie. Cette curieuse évocation a été écoutée avec l'attention la plus bienveillante.

M. DE LÉRUE, au nom de la Commission chargée de juger le concours ouvert par l'Académie pour une *Étude biographique et littéraire sur ANCELOT*, a apprécié, dans un rapport large et consciencieux, les résultats de ce concours.

Des applaudissements unanimes ont accueilli la proclamation du nom de M. Henri FRÈRE, avocat à la Cour impériale, déjà lauréat de l'Académie en 1857, auquel le prix fondé par M. Bouctot a été remis par M. le président de la Chambre de commerce.

Les mêmes témoignages d'approbation ont accompagné la remise des *Médailles d'honneur* décernées à MM. A. FLOQUET et LOUIS BOUILHET, à la suite d'un remarquable rapport, dans lequel M. Nion avait rappelé tous les titres de ces honorables littérateurs à cette haute distinction.

M. FLOQUET, présent à la séance, est venu recevoir, des mains de M. le Président, la médaille qui lui était destinée.

M. BOUILHET était absent. M. le Secrétaire de la classe des lettres a annoncé que, retenu à Paris pour les répétitions d'une pièce qui doit être prochainement représentée sur le Théâtre-Français, M. Bouilhet lui avait adressé, le jour même, avec un exemplaire de ses œuvres, dont il priait l'Académie d'agréer l'hommage, une lettre par laquelle il lui demandait d'être auprès d'elle son interprète en lui exprimant ses regrets de ne pouvoir se rendre à la séance publique, à laquelle, jusqu'au dernier moment, il avait conservé l'espoir d'assister.

M. DECORDE, secrétaire perpétuel de la classe des lettres et des arts, a ensuite présenté, sur le *prix Dumanoir*, un rapport où il a su répandre un touchant intérêt.

Ce prix a été décerné à la demoiselle Marie-Modine VASSEUR, journalière à Rouen, rue de Socrate, 30, qui est venue le recevoir des mains de M. l'adjoint au Maire de Rouen, au milieu des chaleureux applaudissements de l'assemblée.

Sur l'invitation de M. le Président, le même membre a donné connaissance des sujets de prix proposés par l'Académie pour les années 1863, 1864 et 1865.

La séance a été terminée par la lecture d'une boutade en vers de M. DESCHAMPS, intitulée *le Toast*, dont les spirituelles et vives saillies ont provoqué, à plusieurs reprises, le sourire et les murmures sympathiques des auditeurs.

Toutes les pièces, lues dans cette séance, sont imprimées, conformément à l'usage, à la suite de ce procès-verbal.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. HOMBERG,

Président.

LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ACADÉMIE DE ROUEN.

MESSIEURS,

Le mardi 1^{er} juin 1745, les membres de l'Académie de Rouen, autorisée par lettres-patentes du 12 août précédent, avaient, comme ce soir, convié leurs concitoyens à venir s'occuper avec eux de sciences, d'arts et de littérature.

Appelé par le bienveillant et trop indulgent suffrage de mes confrères au redoutable honneur de prendre le premier la parole dans cette enceinte, j'ai cru, Messieurs, qu'il pourrait être de quelque intérêt pour vous, en même temps que cela aurait un grand attrait pour moi, de faire revivre par l'étude et par la pensée cette première réunion publique de l'Académie de Rouen.

Quand on tient à honneur la noblesse de son origine, on aime à parler de ses ancêtres. Ce sera d'ailleurs pour

nous l'occasion de nous retrouver avec d'anciens amis et de faire quelques agréables connaissances.

Veillez donc, Messieurs, me suivre à l'Hôtel-de-Ville, dont la grande salle a été, pour cette circonstance, mise, par la bienveillance de Messieurs les Échevins, à la disposition de l'Académie.

Nous connaissons l'emplacement de cet ancien Hôtel-de-Ville, bâti en 1440 sur l'une des portes de notre vieille cité normande, brûlé en 1552 et reconstruit en 1608.

Une nouvelle entrée, attenante au porche du beffroy, dans la rue dite alors du *Gros-Horloge*, et qui se voit encore aujourd'hui, avait été ouverte au commencement du siècle. C'est par là que nous pénétrerons dans la grande salle, ornée de beaux vitraux représentant l'histoire de l'Annonciation, et décorée de tapis de Turquie achetés en Flandre au xv^e siècle.

La nombreuse assistance qu'attire, ce soir-là, la nouveauté du spectacle qui lui est offert, et qui, je le dis avec un sentiment d'orgueilleuse reconnaissance, n'a, depuis, jamais fait défaut à nos réunions, présente ce caractère particulier que, le genre de plaisir qu'elle vient chercher auprès de nous étant purement intellectuel, ce sont naturellement les élus de l'intelligence qui la composent. Aussi, voudrais-je pouvoir vous rapporter les conversations qui se tiennent à demi-voix avant la séance. Vous y recueilleriez, j'en suis persuadé, de curieux détails, de sages appréciations sur ce qui préoccupe, au moment dont je parle, l'attention publique : sur la victoire de Fontenoy, remportée peu de jours avant, et dont la nouvelle vient d'arriver à Rouen ; sur la résistance du Parlement de Normandie à l'enregistrement des édits nés de la bulle *Unigenitus*, ou sur le vide laissé dans le cœur du

monarque par le récent décès de la duchesse de Châteauroux.

Au milieu de cette foule, circule, en se donnant beaucoup de mouvement pour faire placer chacun selon le rang qui lui appartient, un homme en habit noir et en grande perruque, mise un peu de travers, que tout le monde paraît connaître et salue avec de grandes marques de considération.

Cet ordonnateur de la fête, cet homme si remuant et occupé de tant de choses qu'il n'a pas le temps de soigner la régularité de sa toilette, c'est une grande célébrité rouennaise, c'est M. Le Cat, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris et de toutes les Sociétés savantes de l'Europe.

On peut dire que l'Académie de Rouen doit à M. Le Cat son existence. S'il n'en a pas conçu la première pensée comme MM. Berthaud, Moyencourt et Dufay, s'il n'en a pas rédigé les statuts comme M. de Fontenelle, s'il ne l'a pas enrichie de son argent comme M. l'abbé Legendre, ni de ses livres comme M. de Cideville, s'il n'a pas appelé sur elle la faveur royale comme MM. de Luxembourg et de la Bourdonnaye, sa puissante initiative en a réuni les éléments épars, son esprit pratique a su les coordonner, et son souffle vivifiant leur a donné l'être.

Les hommes comme M. Le Cat sont souvent peu aimés pendant leur vie, parce que leur activité importune l'inertie de ceux qui les entourent ; mais ils laissent en mourant des œuvres utiles qui font bénir leur mémoire. Arrivé le premier dans la salle, M. Le Cat a tout fait disposer pour la séance qui va s'ouvrir.

Nous voyons prendre place, sur un banc réservé aux

membres honoraires de l'Académie, tout d'abord l'intendant de la généralité de Rouen, M. de la Bourdonnaye, homme de goût et administrateur habile, académicien laborieux et zélé, qui est vice-président cette année et sera président l'année prochaine.

A côté de lui vient s'asseoir le président de Rouville, le membre le plus assidu et, en même temps, le plus silencieux de l'Académie.

M. Lecornier de Cideville, qui, comme conseiller au Parlement de Normandie, vient se placer près de son président, nous est bien connu par sa correspondance avec Voltaire, son camarade d'études au collège Louis-le-Grand.

Un autre conseiller au Parlement de Normandie, M. Pigou, qui a été, en outre, maire de Rouen, mérite aussi d'attirer nos regards. C'est un magistrat fort éclairé, judicieux et ferme, très aimé de tous ceux qui le connaissent.

Après ces honorables magistrats, viennent deux abbés : l'abbé de Saint-Hilaire, occupé en ce moment à composer les sermons qu'il prêchera l'an prochain devant la reine, et l'abbé Terrisse, docteur en Sorbonne, doyen de l'église métropolitaine de Rouen, vicaire-général du diocèse, grand latiniste et l'un des fondateurs de l'Académie, dont il se montrera jusqu'à sa mort membre utile et laborieux.

Je crains pour les jambes de l'abbé Terrisse, endolories par la goutte, le voisinage d'un petit vieillard très vif, très impatient et toujours en mouvement.

Charles de Toustain, seigneur de Limésy, a été fait chevalier de Saint-Louis après la bataille de Denain, à laquelle il a pris une part active dans le régiment de Champagne, sous les ordres du maréchal de Villars. Ayant

servi pendant trente-quatre ans sa patrie avec honneur, il vit maintenant retiré dans ses terres, cultivant l'histoire, la géographie et les sciences modernes. C'est un homme qui dit ouvertement à chacun ce qu'il pense de lui et se fait ainsi beaucoup d'ennemis.

Il trouve en ce moment à qui parler dans son voisin de gauche, M. Lebas, graveur du cabinet du roi, aussi connu, comme homme du monde par son esprit, sa gaîté, ses saillies et la causticité de son esprit, qu'il l'est comme artiste par son talent.

Sur le banc destiné aux académiciens en fonctions, nous reconnaissons à leurs grandes perruques et à leurs longues cannes à pomme d'or beaucoup de médecins, chirurgiens et apothicaires.

M. Le Cat, qui a sur les choix de l'Académie une légitime influence, l'a peuplée de ses confrères. Sur vingt-trois membres, onze appartiennent à la docte Faculté.

Le directeur de l'Académie, M. Tiphaigne Delaroche, est un médecin adoré de ses malades, qu'il ne fatigue pas par la multitude des remèdes, rare mérite en ce temps.

L'un de ses gendres, M. Thibaut, est, comme l'a dit, en grand style, son panégyriste, M. d'Ambournay, « professeur de cet art duquel dépend la conservation de la plus belle moitié du genre humain. »

Près d'eux, nous voyons s'asseoir M. Boisduval, médecin de l'Hôtel-Dieu, autant connu par sa bienfaisance envers les pauvres et son courage dans les épidémies que par son habileté dans son art.

M. Larchevêque, homme de lettres aussi érudit et philosophe aussi distingué que médecin habile.

Le vieux M. Dufay, botaniste, ami de Jussieu, déjà fort

âgé, et que sa sobriété fera vivre jusqu'à quatre-vingt-dix ans.

Deux autres botanistes, MM. Pinard, médecin, et Moyencourt, chirurgien, tous deux fondateurs du Jardin-des-Plantes de Rouen.

Et, enfin, deux apothicaires, savants chimistes l'un et l'autre, MM. de Fourmetot et Délaisement. Le nom de ce dernier est si populaire à Rouen, que la rue de la Chaîne où il demeurait, s'appellera longtemps la rue de M. Délaisement.

En l'absence de M. de Bettencourt, jeune avocat, honoré de l'amitié de Fontenelle et des vers de Voltaire, récemment atteint de la cruelle maladie qui va bientôt l'enlever à l'affection de ses confrères, le barreau n'est représenté que par M. Clérot, studieux archéologue, savant dans les antiquités de sa province, et en ce moment très occupé d'une vive polémique avec Dom Duplessis, le laborieux auteur de la description de la Haute-Normandie.

Viennent ensuite deux abbés : l'abbé Guérin, dont nous parlerons plus tard, et l'abbé Saas, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, bibliographe érudit, auteur de l'*Anti-Moreri* qui ne sera imprimé qu'après son décès, et de plusieurs Mémoires de critique littéraire, publiés par les feuilles périodiques de son temps.

C'est l'abbé Saas qui a fait restituer à M^{me} Deshoulières la jolie idylle : *Hélas ! petits moutons*, que messire Antoine Coutelle avait fait imprimer dans ses promenades.

Parmi les artistes, nous mentionnerons en première ligne M. Descamps, peintre du roi, fondateur et premier directeur de notre école de peinture ; né à Dunkerque en

1724. Élève distingué de Largillière, de Lancret et de Carle Vanloo, il devait se faire connaître avantageusement à Rouen par de belles productions.

Le même amphithéâtre, situé sur la place Bouvreuil, sert alternativement aux leçons d'anatomie données par M. Le Cat et au cours de dessin que fait M. Descamps.

Un autre peintre, M. Hébert, mérite aussi d'être remarqué. L'Académie vient de le nommer son trésorier, et il remplira cette charge pendant vingt-neuf ans.

Tout le monde étant placé, ouvrons la séance.

Elle est présidée par Geoffroy-Macé Camus de Pont-Carré, premier président du Parlement de Normandie.

Geoffroy-Macé Camus de Pont-Carré préside le Parlement de Normandie parce que son père l'a présidé avant lui, et c'est sans doute parce qu'il préside le Parlement de Normandie, qu'il a été invité à présider l'Académie.

Une telle dignité justifie bien un pareil honneur.

La parole est donnée à M. Boistard de Prémagny, qui, en l'absence de M. de Bettencourt, remplit les fonctions de secrétaire pour la classe des lettres.

M. de Prémagny, conseiller-échevin de la ville de Rouen, est un homme excellent et que font chérir des vertus héréditaires dans sa famille. Son fils sera vénéré par la plupart d'entre nous. Je ne puis rien dire de son petit-fils et de son arrière-petit-fils que nous avons le bonheur de posséder encore dans nos rangs.

Ce père, aïeul et bisaïeul d'académiciens, est lui-même gendre de M. Tiphaigne Delaroche, l'un des fondateurs et le premier directeur de l'Académie.

Le discours de M. de Prémagny roule sur des sujets qui ne pourraient plus sans banalité être traités aujour-

d'hui : la nécessité du travail, l'utilité de la critique et l'établissement de l'Académie.

Il est écrit en bon style, et, après des allusions à la victoire de Fontenoy et à la guérison du monarque, il se termine par cette phrase empreinte de toute l'ardeur d'un sentiment qui nous paraît aujourd'hui peu justifié par le caractère de celui qui en était l'objet : « Le Ciel qui le rend à nos vœux semble n'avoir voulu que nous faire goûter plus vivement le bonheur de vivre sous ses lois, et de lui montrer avec plus d'énergie toute l'ivresse de notre amour. »

Après le secrétaire pour la classe des lettres, c'est le secrétaire pour la classe des sciences qui prend la parole.

Cette fonction est remplie par l'abbé Guérin, chanoine de la cathédrale, qui, à une étude profonde de la théologie, a joint celle des sciences naturelles, particulièrement de la botanique et de l'anatomie.

M. l'abbé Guérin lit un Mémoire sur l'origine de la mythologie des anciens.

Ce discours est bien écrit, et, sans présenter des aperçus nouveaux, montre un esprit judicieux et une grande érudition (1).

C'est ensuite le vice-directeur de l'Académie, M. Le Cat, qui prend la parole.

Le sujet qu'il se propose de traiter est l'électricité. Possesseur d'un beau cabinet de physique, il a apporté quelques instruments et fait devant son auditoire des expériences qui excitent un vif intérêt.

Les connaissances que l'on avait, ou que l'on croyait avoir

(1) Il est tout au long dans le premier volume du *Précis* des travaux de l'Académie de Rouen.

alors en cette matière, sont bien éloignées de celles que nous possédons ou croyons posséder aujourd'hui, et le Mémoire lu par M. Le Cat, qui fit dans le monde savant de cette époque une certaine sensation, — car je l'ai trouvé rapporté comme un événement dans le *Journal historique de Verdun* (septembre 1745), — provoquerait plus d'un sourire si je pouvais le mettre en entier sous vos yeux.

Le temps me presse et je ne citerai qu'un passage.

Le nom de M. Le Cat ne doit être prononcé qu'avec respect dans cette enceinte ; mais, précisément parce que nous sommes sûrs de trouver dans ses paroles la plus haute expression de l'état de la science à son époque, il peut être curieux de l'entendre expliquer, par exemple, ce phénomène d'un tube de verre qu'il avait frotté et autour duquel on avait vu se mouvoir des petites feuilles d'or laminé :

« Personne n'ignore, dit avec assurance le célèbre professeur, que les pores de tous les corps sont remplis d'une matière extrêmement déliée qu'on appelle communément *matière subtile*, et sous le genre de laquelle on peut comprendre la matière du feu et celle de la lumière. On sait que les corps transparents comme le verre donnent un libre passage à la lumière, et que les corps résineux, comme le *soufre*, la *poix*, la *cire d'Espagne*, sont très inflammables ; c'est-à-dire qu'ils contiennent beaucoup de matière du feu et de substance propre à lui servir d'aliment.

« Les matières vitrées et résineuses sont donc, parmi les corps solides, ceux où réside une plus grande quantité de matière subtile, et c'est cette propriété qui les rend électriques *par eux-mêmes* ; car, lorsqu'on frotte avec la main des corps aussi fournis de matière subtile, on les

échauffe, on met dans un violent mouvement cette matière déliée dont ils sont imbus, on y introduit encore de ce feu actif qui anime nos liqueurs ; cet amas de matière subtile, vivement agitée, se raréfie, occupe plus d'espace autour du tube ; elle en écarte l'air et les autres espèces moins subtiles qu'elle ; enfin, elle forme autour du tube une atmosphère d'une étendue plus ou moins grande, selon la quantité de la matière subtile agitée et le degré de son agitation, et cette atmosphère est composée de matières dont la plus subtile et la plus agitée est au centre, et la plus grossière, ou la moins agitée, à la circonférence. »

Cela ainsi posé, vous pressentez aisément la suite de la démonstration.

Le centre plus raréfié est comme le vide qui attire les corps légers.

Loin de moi, Messieurs, la pensée, en faisant cette citation, de jeter du ridicule sur la mémoire d'un homme d'une incontestable valeur et auquel l'Académie doit son existence. J'ai voulu seulement montrer l'incertitude des connaissances humaines, et rappeler à la science (le moment pour cela n'est peut-être pas mal choisi), combien elle doit être réservée dans ses affirmations.

Qui oserait nous promettre qu'en 1979, nos théories actuelles sur les corps conducteurs ou non-conducteurs du fluide électrique, ne paraîtront pas tout aussi étranges que celle du verre ou de la résine, électriques par eux-mêmes et se montrant remplis de matière subtile, l'un en ce qu'il donne passage à la lumière, et l'autre en ce qu'il alimente le feu ?

Déjà, avant la mort de M. Le Cat, la science avait marché, et le mémoire de 1745 ne figure pas au nombre des œuvres imprimées du savant professeur.

M. Le Cat, d'ailleurs, n'avait pas fait de l'électricité une étude spéciale.

Seulement, un esprit aussi actif et aussi curieux que le sien ne pouvait rester indifférent en présence de ces merveilleux phénomènes, dont la récente découverte émotionnait vivement alors le monde savant.

La fameuse expérience du coup foudroyant, comme on l'appela d'abord, ne fut faite pour la première fois à Leyde, dont elle finit par garder le nom, que l'année suivante (commencement de janvier 1746); M. Le Cat fut un des premiers à vouloir en faire l'application au traitement de certaines maladies, et l'Académie des sciences, dont il était le correspondant, reçut de lui la communication d'un fait qui était alors sans précédents, et causa une vive surprise. M. Le Cat avait guéri un paralytique en l'électrisant.

Aucune branche des connaissances humaines n'était étrangère à notre savant compatriote. Il avait pour amis et pour correspondants les hommes les plus célèbres dans tous les genres. Sa maison était le rendez-vous général de tous les gens de lettres, de tous les savants français et étrangers. Le curieux y trouvait un cabinet d'histoire naturelle, le chirurgien une salle d'anatomie, le physicien de beaux instruments, le savant une riche bibliothèque.

Ses détracteurs, et, comme tous les gens supérieurs, il en avait beaucoup, lui reprochaient cette ardeur fébrile, cette insatiable avidité de savoir qui lui faisait éparpiller sur tant d'objets divers les rares facultés de son intelligence : mais il réglait si bien l'emploi de son temps qu'il en savait trouver pour toutes choses, et qu'une foule de travaux, dont chacun eût suffi à l'activité d'un autre,

n'étaient pour lui que d'utiles distractions à ses études assidues et constantes, qui avaient pour objet la chirurgie et spécialement l'anatomie.

Pour se livrer à l'enseignement de cette dernière science dans laquelle il avait acquis une grande autorité, il lui fallut longtemps lutter contre le sentiment public qui ne voulait y voir qu'une violation sacrilège du respect pour les morts ; mais l'école établie par l'illustre professeur devint si célèbre dans toute la province, que les oppositions durent s'effacer devant les avantages évidents qu'en tirait l'humanité.

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette digression à l'égard d'un homme dont le souvenir plane sur le berceau de l'Académie dont il a dirigé les premiers pas, et qu'il a longtemps animée de son esprit.

Revenons maintenant à notre séance publique.

M. de Prémagny, qui en avait fait l'ouverture, la termina par la lecture d'une pièce de vers ayant ce titre : *Vœux pour la paix*.

Quand on se reporte à cette époque où la victoire de Fontenoy fut précédée et suivie par tant de revers, on comprend aisément les vœux faits pour la paix.

Il ne restait plus qu'à faire connaître le prix qui devait être décerné à la séance publique de l'année suivante.

Le sujet à traiter était la fondation même de ce prix, alternatif pour les sciences et pour les lettres.

Une femme, qui, née à Rouen, n'y était encore connue que par sa beauté et les grâces de son esprit, devait trouver là l'occasion de son premier triomphe académique.

Nommer M^{me} Duboccage, *formâ Venus, arte Minerva*, ont dit d'elle ses contemporains, c'est rappeler une gloire

européenne, et la couronne obtenue à l'Académie de Rouen a été couverte par tant d'autres, qu'il peut n'être pas inutile d'en rappeler ici le souvenir.

Telle fut, Messieurs, la première séance publique de l'Académie de Rouen. M. de Prémagny l'avait ouverte par un discours sur l'utilité des Académies, je terminerai celui-ci en vous présentant cette considération que, si l'Académie de Rouen n'avait pas sa raison d'être, elle n'existerait pas depuis cent dix-huit ans.



RAPPORT

SUR LE

Concours ouvert pour une Étude biographique et littéraire

SUR

ANCELOT,

PAR M. DE LÉRUE.



MESSIEURS,

La Normandie est une mère vigilante qui eut toujours pour ses enfants des encouragements, des caresses et des couronnes.

Justement fière de sa glorieuse lignée où, chaque jour, puisent les souvenirs et se retrempent les admirations de l'histoire, elle suit avec amour, de près comme de loin, les travaux de chacun des membres de cette grande famille qui a donné de beaux noms et d'incomparables talents à tous les siècles et à tous les arts.

Si, avec une sage réserve qui est propre à l'équité et qui est d'ailleurs dans sa nature, elle n'applaudit parfois que modérément aux tentatives de ceux qui sont encore

dans la voie de l'effort, elle a hâte de consacrer, par toutes les puissances de sa tendresse, par les plus hautes formules de son enthousiasme, la gloire noblement gagnée de ceux qui ne sont plus.

Car elle sait que lorsque la mort a mis le sceau du dernier jugement humain sur l'un des siens, cet enthousiasme n'est plus à redouter. Il n'est plus qu'une des formes du respect public devant lequel s'efface toute préoccupation secondaire.

Dans les carrières de la science et dans celles des arts, que mille ambitions encombrent et mille rivalités hérissent d'obstacles, elle va cherchant les plus illustres, les mieux doués, ceux qui furent brillants comme ceux qui étaient forts ; les guerriers et les magistrats, les historiens et les poètes ; elle raconte avec complaisance leurs mérites, — parmi lesquels sa loyauté aime à ne point trouver d'ombres, — et le jour vient (il vient toujours pour la justice) où, dans une assemblée comme celle-ci, la mère soigneuse et tendre, sachant ce que peuvent les hauts exemples, montre à ses autres fils l'image du frère absent, et enveloppe ses regrets d'un manteau de lumière et de fleurs.

« Ce n'est pas tout, — leur dit-elle alors, — d'avoir été célèbre, d'avoir conquis par le travail et le talent le suffrage des contemporains ; ce n'est pas tout d'être parvenu à faire sortir son nom de la foule des noms, quoique ce mérite soit déjà rare et semble impliquer plus que du bonheur ; il faut encore, il faut surtout avoir laissé après soi sur la terre ce beau parfum de loyauté et de noblesse qui double le prix des plus belles œuvres ; et qu'on puisse dire de vous, à l'heure de la solennelle évocation : « Celui-là était digne par le caractère des gloires et des

bonheurs qu'il a eus, et des respects qui l'attendent dans la postérité. »

C'est un appel de ce genre que l'Académie faisait naguère en mémoire de l'un de ces Normands dont l'illustration lui est chère. Elle a offert, pour le concours littéraire de cette année, un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure étude sur la vie et les ouvrages d'ANCELOT.

Quatre Mémoires lui ont été présentés ; et, avant tout, l'Académie remercie leurs auteurs de cet empressement à répondre à son désir, en se mettant à l'œuvre pour un travail qui semble d'abord très aisé, mais qui, en réalité, n'était pas sans écueils.

L'appréciation juste des ouvrages du célèbre Havrais se rattache, en effet, étroitement à un double courant littéraire et philosophique qui a entraîné bien des passions, heureusement calmées aujourd'hui, et les concurrents, contemporains de ces luttes, devaient être assez sûrs d'eux-mêmes, assez maîtres de leur réserve, pour rester exacts et vrais, sans s'exposer à introduire, dans le champ tout pacifique d'un tournoi littéraire, des retentissements rétrospectifs.

Nous sommes empressés d'ajouter que, sous ce rapport, la pensée de l'Académie a été comprise.

Le manuscrit qui, selon l'ordre de réception, porte le n° 1, a pour épigraphe cette appréciation de Châteaubriand : « *Il y avait en lui un artiste, un philosophe et un homme de bien.* »

Ce mémoire n'a pas toute l'étendue que le sujet comportait naturellement. Il franchit avec rapidité les circonstances cependant intéressantes de la vie d'Ancelot, pour aborder l'examen de quelques-unes seulement de ses œuvres.

On ne pouvait, en effet, dans une vingtaine de pages, suffire à la double-indication du programme. L'auteur l'a senti lui-même, puisqu'il fait observer, dans une note introductive, que le temps lui a manqué, même pour remettre au net son manuscrit.

On ne peut, dès-lors, que regretter cet empêchement et ajourner le concurrent à une occasion plus favorable.

L'épigraphe du manuscrit n° 2 est empruntée à l'Œdipe de Voltaire : « *On doit aux vivants des égards, on ne doit aux morts que la vérité.* »

Ce travail a été fait avec un certain soin. Ancelot y est considéré, comme homme et comme écrivain, dans de suffisants développements.

C'est une revue claire, méthodique, — trop méthodique peut-être, s'il est permis de regretter l'excès d'une qualité, — de cette existence de soixante années, tout entière vouée au travail littéraire, et dont la fécondité exceptionnelle se traduit, ainsi que l'a remarqué l'héritier du fauteuil académique, M. Legouvé, par plus de quatre-vingts pièces de théâtre et plus de quarante mille vers publiés.

Cette abondance même n'était pas le moindre écueil d'une narration biographique pouvant prétendre à l'intérêt de la lecture par la variété soutenue des observations et des rapprochements.

Tout bien inspiré, tout disert, tout exact qu'il se soit montré ici, l'auteur n'a pas pu complètement échapper à cette difficulté.

Son œuvre est un inventaire soigneusement fait; mais ce n'est qu'un intéressant inventaire. Aux points de vue purement biographique et bibliographique, elle sera consultée avec fruit. On est flatté d'y trouver, à titre d'appen-

dice, le tableau très fidèle de tous les ouvrages d'Ancelot, prose et vers, classés dans un excellent ordre qui dénote une personne de goût. Mais, encore une fois, l'étude sur Ancelot demandait un peu plus que cette simple analyse où la pensée investigatrice, l'inspiration comparative, auraient trouvé, si elles avaient voulu s'exercer, un cadre convenablement préparé.

C'est sous le patronage de Boileau que se place l'auteur du manuscrit n° 3 :

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands écarts vous soit toujours sacrée.

Ici, l'œuvre a plus de force, plus d'haleine. On sent que l'auteur a franchi depuis longtemps les jours de l'apprentissage. L'acquis ne lui manque pas ; l'abondance des idées le sert « même dans ses écarts. »

Cette facilité même fait que le style n'est pas assez travaillé et ne se préoccupe guère des règles du mouvement oratoire, dont les plus grands charmes se forment d'opposition et de gradation.

Toutefois, il eût été possible de passer condamnation à cet égard sans un défaut plus accusé qui, hâtons-nous de le dire, prend sa source dans un double mérite : l'érudition et la facilité.

Ce défaut est l'excessif emploi des citations : français, latins, grecs, dictionnaires et revues, axiomes et proverbes, toute la grande série des prêteurs y trouvent des représentants.

S'il est parfois utile de mentionner, en notes détachées du texte, les autorités qui rendent témoignage

d'un fait, les sources où l'érudition a puisé, nous aimons moins ces emprunts perpétuels à « la sagesse des nations, » qui, à chaque instant, heurtent la pensée, détournent l'attention du lecteur, et risquent de confondre dans son esprit le bien propre de l'auteur avec celui d'autrui.

Cette méthode, heureusement peu répandue, de mêler au récit des citations nombreuses, a sa raison d'être dans l'éloquence sacrée où l'orateur chrétien ne fait qu'expliquer et paraphraser un texte inaltérable, qu'il a besoin en effet de rappeler de temps en temps pour scander et diriger le discours, et pour témoigner de la source supérieure dont il lui est interdit de s'écarter ; mais ce mode n'est nullement commandé dans un écrit du genre de ceux que la langue appelle *profanes* ; de plus, ici il prouve peu, il n'ajoute rien à la force des pensées, et il gêne l'élégance de l'expression en compromettant l'harmonie du cadre.

L'effet qu'il produit rappelle, permettez-moi une comparaison familière, ces petits fossés d'irrigation qu'on creuse dans tous les sens au milieu d'une prairie, qui sont fort utiles, sans doute, pour en accroître l'abondance, mais qui, dans leurs méandres infinis, bornent à chaque instant les pas du promeneur et rompent pour lui le charme de l'étendue.

Il y a cependant là d'excellentes vues d'examen critique. L'auteur se complaît même, avec une sévérité inattendue, à relever quelques contradictions qu'il croit avoir aperçues entre les principes de l'écrivain et ses actes, entre les appréciations satiriques du candidat à l'Académie et celles, plus bénévoles, de l'académicien. Serait-ce trop dire que d'ajouter que l'esprit général du Mémoire se ressent de cette préoccupation ?

En résumé, travail un peu trop allongé par l'abondance des citations; appréciations qui eussent gagné à revêtir un caractère de sérénité plus tranché; style assez correct, mais que la recherche de l'élégance pouvait assouplir encore; enfin, abondance de matériaux de bonne qualité auxquels il n'a manqué peut-être, pour former un édifice convenable, qu'une plus grande somme d'ordre, un plus grand effort de concentration.

La plupart des critiques auxquelles donnent lieu les manuscrits que nous venons d'analyser, l'auteur du manuscrit n° 4 a su les épargner à son œuvre, évidemment la meilleure de toutes.

C'était déjà une preuve de tact et de bon vouloir que d'avoir choisi pour frontispice à une étude sur Ancelot quelques mots émus puisés dans *Gabrielle*, où l'épouse si distinguée de l'aimable académicien semble vouloir peindre le caractère de celui dont elle a, jusqu'à un certain point, partagé l'illustration.

Déblayons tout d'abord notre tâche en adressant un double reproche à l'auteur de cet ouvrage.

Premièrement, et malgré la nécessité dans laquelle a cru être l'auteur de le diviser en deux parties : Étude biographique et étude littéraire, nous l'eussions désiré plus concis, principalement dans la seconde partie, consacrée à l'analyse des ouvrages d'Ancelot.

Secondement, il y règne une préoccupation surabondante d'opinions et d'événements qui, s'ils expliquent bien certains côtés de l'individualité d'Ancelot, pouvaient pourtant et devaient peut-être rester dans les demi-teintes du second plan. Aussi conseillerons-nous à l'auteur, s'il

veut publier son œuvre, d'en retrancher certains rapprochements, certaines observations incidentes qui auraient le tort de réveiller, à son insu certainement, des sensations étrangères au but comme aux désirs de l'Académie.

Cela dit, nous n'aurons que des éloges à donner au produit d'une intelligence élevée, en même temps qu'ingénieuse, d'un judicieux esprit philosophique sachant mettre l'élégance et la netteté du style au service des nobles pensées et des solides jugements.

Jacques-Arsène-Polycarpe Ancelot, que la ville du Havre vit naître au n° 25 de sa rue des Drapiers, le 9 janvier 1794, est mort à Paris, rue de Lille, 9, le 9 septembre 1854.

Sa distinction comme homme et comme écrivain n'avait eu rien ou presque rien à emprunter au milieu très honorable mais relativement obscur dans lequel il avait pris naissance, et où s'écoulèrent modestement les premiers temps de sa jeunesse.

Cette distinction, qui devait l'élever jusqu'à la célébrité, fut tout entière le produit d'un esprit heureusement doué, d'une âme honnête et loyale dont les sentiments furent poussés jusqu'aux grandeurs d'une exceptionnelle fidélité.

A une délicatesse de goût toute française, il joignait un vif amour du travail littéraire auquel il consacra trente-cinq années d'un labeur presque incessant.

Il fut, dans cette carrière, l'un des écrivains les plus féconds du temps, l'un des plus marquants aussi par le grand nombre des succès qu'il obtint, et qui, tout en prenant leur source dans le mérite incontestable de ses

œuvres, acquerraient pour sa gloire une valeur plus grande encore par le témoignage flatteur de sympathies souveraines s'adressant autant à sa personne qu'à ses écrits.

Au point de vue académique qui considérerait abstractivement dans un écrivain le goût et la pureté, l'élégance et la finesse du langage, Ancelot, au milieu des grands orateurs, des philosophes, des écrivains illustres de son temps dont les mérites exceptionnels n'absorbèrent point pourtant sa renommée, Ancelot fut l'un des gardiens convaincus et persévérants de traditions littéraires qu'on a pu diversement juger, mais qui, battues en brèche durant trente ans sans autre succès qu'une transaction que le temps eût naturellement amenée, font encore aujourd'hui la force et le génie universel de la langue nationale.

C'est à peu près, il nous semble, ce que l'auteur du *Mémoire* avait à exprimer. Hâtons-nous d'ajouter qu'il l'a fait d'une manière satisfaisante.

En pareil cas, citer c'est prouver.

Après avoir décrit les premières années du poète, qui marchaient parallèlement à celles de *Casimir Delavigne*, cet autre illustre Havrais, après avoir rappelé ce voyage de Hollande qu'a si spirituellement raconté Saintine, et où fut perdu en mer, puis retrouvé de toutes pièces dans l'exceptionnelle mémoire du jeune auteur, le manuscrit de l'*Eau bénite de Cour*, — ce premier né de sa muse, — l'éloge biographique consacre une page au mariage d'Ancelot :

« En janvier 1815, rappelé au ministère de la marine, il revint à Paris. Bien qu'il ne fût pas alors âgé de plus de 21 ans, il obtint de son père la permission de se marier. M^{lle} Virginie Chardon, dont la famille avait autrefois oc-

cupé des charges importantes au Parlement de Dijon, et qu'il n'avait pu rencontrer dans le monde sans l'admirer et sans l'aimer, lui accorda sa main. De la plus extrême jeunesse, elle avait déjà composé de charmants tableaux; et, cultivant les lettres avec autant de bonheur que les arts, elle laissait faire à ses lectures, à sa correspondance, à ses entretiens, toutes les promesses que sa plume a, depuis, si abondamment tenues.

« S'il n'était pas permis de prévoir encore en elle l'auteur de *Marie*, tout forçait à penser qu'en la choisissant Ancelot avait rencontré, si j'ose ainsi parler, l'amour et la collaboration dans le mariage. Je ne veux rien dire de plus. Quelle que part que l'influence-intelligente et éclairée de madame Ancelot lui ait donnée dans le talent de son mari, nous croirions indiscret de saisir ce prétexte même légitime d'en indiquer les limites..... La modestie familière à son talent s'offenserait de la sincérité d'un portrait improvisé; mais, ce qu'il est permis de dire, c'est qu'après son mariage, et sous la protection de la fée assise à son foyer, commence pour Ancelot la période la plus heureuse de sa vie.

« Elle va se continuer pendant toute la Restauration, pour finir avec la royauté de Charles X... Bientôt devenu le poète dramatique de la Cour, il va recevoir d'elle les plus hautes et les plus nombreuses faveurs. A l'éclat de son mérite, son extrême jeunesse s'efface : la maturité du talent supplée chez lui à l'insuffisance de l'âge...»

Après *Warbeck*, accueilli au Théâtre-Français, mais auquel, plus sévère que les Sociétaires, il veut apporter des corrections, Ancelot compose la tragédie de *Louis IX*.

« Écrite avec une attention scrupuleuse, — dit le narrateur, — cette tragédie renferme assez de beautés pour

qu'on lui pardonne d'avoir fait oublier la précédente. Représentée le 5 novembre 1819, elle obtint un des plus beaux succès dont on ait gardé le souvenir. Ce ne sont pas des applaudissements, ce sont des acclamations ; ce n'est pas de la sympathie, c'est de l'enthousiasme. La politique jette ses passions dans la salle, et le parti catholique et monarchique porte jusqu'au Ciel une œuvre qu'une appréciation exclusivement littéraire n'eût même pas portée jusqu'aux nues, malgré la richesse de sa forme et l'audacieuse simplicité de ses combinaisons. Ému de la glorification de sa race et de l'éloquent panégyrique de saint Louis, heureux de rencontrer un poète prêt à populariser son règne et digne de lutter contre le succès moins royaliste des *Vêpres siciliennes*, Louis XVIII anoblit Ancelot, accepte sa dédicace, et lui fait une pension de deux mille francs. — M. Portal lui offre dans ses bureaux un avancement considérable ; les plus hauts personnages se disputent le plaisir de le recevoir et de l'entendre. Les ducs de Richelieu et de Raguse, M. de Bonald, Châteaubriand, M. Parceval-Grandmaison, tous les hôtes de madame Récamier, l'adoptent comme un des leurs...

« D'une physionomie charmante et que nous ont conservée un portrait dessiné par M. Maurin et un autre par M. Alex. Lacouchie, le front haut et un peu pâle, les sourcils épais, les yeux bleus et grands, le regard pénétrant et profond, la bouche fine, d'une tournure élégante et distinguée que rehaussait encore l'éclat de ses vingt-cinq ans, il obtint près des femmes de la Cour un succès aussi légitime que dans la société des hommes...

« A cette gloire subite, à ces engouements prodigieux, Ancelot eut la haute sagesse de poser lui-même des limites : il ne retira pas de la chancellerie ses lettres

de noblesse, « ne voulant être, disait-il, ni le baron d'avant-hier, ni le premier et peut-être le dernier noble de sa famille. »

La tragédie de *Fiesque* avait paru en 1824. Deux ans après, vient le voyage de Saint-Petersbourg où Ancelot, attaché, quoique librement, à l'ambassade de France pour le couronnement de l'empereur Nicolas, sut y emporter et y faire retentir, même au milieu d'une Cour à l'esprit exclusif, les instincts de gloire et les sentiments nationaux de la patrie absente.

On se souvient de l'Ode aux soldats de la France, que le narrateur ne manque pas de citer à cette occasion :

Vois ces jeunes guerriers vieillis par la victoire,
Tu demandes leurs noms ? Interroge l'histoire :
Leurs exploits ont souvent enflammé ses récits.
Ne reconnais-tu pas ces brillantes armures,
Ces casques glorieux, ces glaives sans souillures,
Ces fronts que la poudre a noircis ?

Oui, tu les reconnais, les enfants de la France !
L'olivier dans leurs mains a remplacé la lance.
Ville antique, ouvre-toi ! De cet essaim guerrier,
Aux jeux comme aux combats la France environnée,
Présente avec orgueil à la terre étonnée
Sa parure ou son bouclier.

.

Ancelot travaillait beaucoup, mais il ne travaillait pas vite. Il avait l'habitude d'écrire chaque matin douze vers, ni plus ni moins.

« Un de ses amis lui dit un jour : « — Quoi ! douze vers !.. mais enfin, s'il en venait un treizième qui fût bon...? — Eh bien ! répondit-il, tant pis pour lui ! — Il attachait effectivement un soin extraordinaire à la forme.

S'il lui venait une heureuse idée et qu'il n'eût pas le loisir d'en ciseler l'expression, il la renvoyait à l'inspiration qui la lui avait donnée et dont il ne voulait pas renfermer les précieux messages dans un vers abrupte et grossier. C'est ce qui explique la correction et l'élégance presque incomparables de toutes ses poésies. »

Le poète avait, sous les ruines de sa position, traversé 1830. L'Académie française l'avait appelé à succéder à M. de Bonald qui avait été son ami et l'un de ses meilleurs patrons; il venait d'être nommé directeur de l'illustre Compagnie. La pensée lui vint de revoir son pays, d'y calmer ses regrets, d'y porter ses couronnes, et de retremper, en un mot, son énergie et ses honneurs dans l'air bienfaisant qui avait environné son berceau.

Tous les poètes n'ont-ils pas de ces aspirations, et n'est-ce pas un avertissement providentiel qui ramène ainsi sans cesse l'enfant vers sa mère, l'exilé vers sa patrie, l'homme mûr vers la terre natale?...

Et pourtant, cette fois, le louable désir d'Ancelot n'aboutit qu'à une déception. L'auteur du manuscrit raconte, à cette occasion, une anecdote rétrospective :

« Quelques jours, dit-il, après la première représentation de *Louis IX*, Ancelot s'échappe furtivement de Paris et entre fièrement dans le Havre. D'avance il jouissait de l'ovation qu'il se croyait réservée, et pensait n'avoir pas assez de ses deux mains pour serrer toutes celles qu'on lui tendrait. Il arrive, fait quelques visites : partout un accueil glacial, presque étonné. Il descend sur le port, remonte la jetée, un grand nombre de promeneurs la parcouraient; aucun ne le salue. Enfin il rencontre un

groupe d'anciens camarades, les aborde, leur souhaite un bonjour cordial ; un seul d'entre eux le reconnaît et lui dit :

« Parbleu , c'est Ancelot ! que fais-tu donc, mon cher, depuis que tu as quitté le collège ? on n'entend plus parler de toi. »

Oh ! s'il avait vendu des épices ou du coton à Singapour ou à Calcutta, sa notabilité havraise n'eût pas été douteuse !

Une seconde anecdote, que nous puissions aussi dans les recherches du concurrent, servira à le prouver.

« A un autre voyage, il descend à l'hôtel de Bienvenu (un nom d'heureux augure), tenu par Justin). Il faisait nuit close, la diligence était péniblement arrivée après huit heures de retard. « Je demande — racontait Ancelot à M. Morlent — je demande à M. Justin, assis dans le comptoir à côté de madame son épouse, une chambre convenable.

« — Vous l'aurez, me dit-il ; mais, à mon tour, je vous demanderai votre nom pour l'inscrire sur mon registre. — C'est très-juste ; écrivez *Arsène Polycarpe*. Ces deux prénoms devant, à mon avis, lui suffire, je ne déclinai pas le troisième.

« M. Justin se montra satisfait, et, pendant qu'une servante s'emparait de ma petite malle et de la clé numérotée de ma chambre, j'entendis mon hôte glisser ces mots dans l'oreille de sa femme :

« — Je connais ce M. Polycarpe ; c'est un gros marchand de cuirs de Pont-Audemer. *Il faut le soigner . . .*

« Le trait me parut charmant, et, le lendemain, la note un peu enflée ; je m'en consolai en pensant que ce n'était pas encore payer trop cher ni l'incognito, ni l'honneur d'avoir quelque ressemblance avec un marchand de

cuirs. Qui sait ? j'en ai peut-être débité... mais à coup sûr je n'en ai jamais vendu. »

Ce que c'est pourtant que la gloire !
De loin c'est peu de chose, et de près ce n'est rien...

Plus tard, le Havre le connut et l'honora mieux ; mais alors le poète sentait déjà les affaiblissements de l'âge peser sur son front.

« Ce n'était plus — dit l'auteur du manuscrit — le brillant favori de la Restauration, lorsqu'on le voyait, tremblant et courbé, recevoir péniblement le soleil sous les allées du Luxembourg, puis, le soir venu, se traîner jusqu'au foyer du Théâtre Français comme pour y chercher une voix lointaine qui lui rendît l'écho de sa jeunesse.

« Malgré la défense des médecins, il travaillait encore, et faisait les biographies de Châteaubriand et de Talleyrand-Périgord. Il habitait alors, rue de Lille, une charmante retraite où les soins dévoués de sa famille auraient tout embelli, si sa longue agonie n'avait tout attristé. Son cabinet s'ouvrait au rez-de-chaussée sur un jardin orné d'arbustes, de gazons et de fleurs, séparé des habitations voisines par un rideau de grands arbres. Le chant des oiseaux qui gazouillaient dans la volière de M^{me} Ancelot, pénétrait doucement jusqu'à son âme attendrie comme une musique aérienne. Souvent il interrompait son travail pour écouter ces petites créatures et mettre leurs chansons en vers. D'autres fois, sa maladie même lui arrachait un sourire, et la plainte commencée se terminait dans une épigramme.

« Un jour, un candidat académique se présente chez lui et lui demande de soutenir sa candidature.

— Impossible, répondit-il, ma voix est promise ; mais je ferai mieux.

— Comment donc ?

— Je vais vous laisser mon fauteuil. »

Ces détails paraîtront peut-être puérils, mais nous les donnons parce qu'il nous semble que tout, même les petites choses, intéresse dans une grande existence; et puis ne fallait-il pas vous initier — trop brièvement à notre gré — à la variété de style, à l'ingénieuse abondance du langage qui règnent dans l'ouvrage dont nous avons l'honneur de rendre compte.

Dans la seconde partie du travail, qui comprend l'appréciation raisonnée et synthétique des œuvres d'Ancelot, il serait difficile de choisir tel paragraphe plutôt que tel autre.

Quelques extraits de l'*introduction* suffiront pour faire connaître la manière du narrateur, et nous nous bornerons à constater que, pour l'analyse — un peu étendue peut-être, nous le répétons — des travaux que l'écrivain avait à étudier, il s'est montré constamment exact, érudit et sagace.

« C'est l'auteur tragique, dit-il, qui se révèle d'abord..... La noblesse de la forme, la gravité du style, la science de l'histoire, l'élévation de la pensée, tout conduisait Ancelot vers le genre le plus noble de la littérature dramatique; et quand même nous n'aurions pas appris, dans notre première partie, la direction donnée à ses études, la spontanéité de sa tendance à représenter les héros et le retour de fortune qui lui imposa des travaux plus vulgaires, nous n'hésiterions pas à dire, en présence de *Louis IX* et de *Léontine*, de *Fiesque* et d'un *Mariage d'amour*, que le peintre des Croisades et de la Conjuration génoise devint, par pur accident, celui des aventures bourgeoises et de la vie moderne.....

« La tragédie a des rigueurs particulières, et l'esprit qui n'est pas créé pour lui plaire se heurte lourdement au portique de son palais. Les demi-succès n'y sont pas possibles : ou bien l'œuvre est très mauvaise et écrase l'auteur ; ou bien elle est très bonne, et, sans atteindre aux hauteurs de Corneille et de Racine—dont nul n'est encore venu troubler la glorieuse solitude — atteste un vol puissant et un vigoureux essor... La vraisemblance n'est pas que les tragédies acceptées par le public soient médiocres.

« Ancelot possède en sa faveur mieux que des présomptions ; et si les travaux d'un auteur peuvent être considérés comme les pièces de l'éternel procès qu'il soutient contre la critique, la production des sept tragédies qu'il a faites de 1819 à 1838 doit lui faire gagner sa cause : *Louis XI*, le *Maire du Palais*, *Fiesque*, *Olga*, *Elizabeth d'Angleterre*, le *Roi fainéant*, *Maria Padilla*, voilà autant d'œuvres remarquables qui, toutes, révèlent chez Ancelot une haute intelligence de la tragédie... »

Une observation, toutefois :

Qui ne connaît les épîtres familières d'Ancelot, ces épîtres qui étaient son arme principale contre des critiques parfois sans mesure, et qui, pour un bon nombre, resteront au rang des modèles classiques ?

Leur faisceau nous semble même pouvoir être considéré comme le principal fleuron de sa couronne littéraire ; et en cela, nous différons d'opinion avec l'auteur du manuscrit, qui s'est complu dans l'analyse et l'appréciation des œuvres de théâtre, alors que ce travail fait sur certains points double emploi avec les indications générales de la première partie de son œuvre, et qui a laissé dans une sorte d'arrière-plan l'héritage satirique et épigrammatique du poète.—Il n'a pas, cependant, négligé tout-à-fait

cette essentielle partie de ses investigations, et nous voyons qu'il a choisi, dans un bagage aussi abondant et aussi glorieux, ce qui, à ses yeux, pouvait le mieux caractériser ou le *genus irritabile*, ou l'atticisme de l'écrivain. C'est ainsi qu'entre autres morceaux, il rappelle l'*Épître à Soumet*, dont nous écartons ici, à dessein, les traits les plus mordants :

C'est cet homme poli, dont la voix complaisante
Vous combat rarement et vous cède toujours.
Par ses gestes, son ton, ses regards, ses discours,
La vanité d'autrui sans cesse est caressée.
C'est ainsi qu'au milieu de la foule empressée
Qui s'agite, se croise et se heurte ici-bas,
Il se glisse sans bruit, étranger aux débats,
En souriant à gauche et saluant à droite.
Son air affectueux, sa politesse adroite,
Semblent dire à ces gens qu'il prétend devancer :
Vous avez tous raison!... mais laissez-moi passer.

Nous n'étendons pas davantage le cercle des citations pour rester dans le cadre et l'esprit du concours.

Non pas qu'on ne puisse dire qu'il y avait dans le *Mémoire* des choix plus flatteurs à faire, des mentions plus frappantes à mettre en lumière... Mais celles-ci nous semblent suffisantes pour caractériser le travail de l'auteur, et indiquer la voie que suivent d'une manière si distinguée et son esprit et sa plume.

L'ensemble du *Mémoire* pourrait seul donner une idée complète de son mérite. Mais nous devons compter avec l'attention, même bienveillante, de l'auditoire, et déjà cette analyse a paru peut-être un peu longue... Ne faisons donc pas aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit.

Un dernier mot pour conclure :

L'auteur du manuscrit n° 4 a été hautement inspiré ; il a mis beaucoup de son cœur dans son travail. Sa pensée s'y est montrée tout à la fois vigoureuse, ingénieuse et noble ; et ce rare ensemble a trouvé, dans la passion et l'élégance de son style, des traducteurs tels qu'il ne pouvait rester d'hésitation sur le succès de tant d'efforts.

Aussi, après avoir brûlé les billets qui se rattachaient aux études numérotées 1, 2 et 3, l'Académie a dû ouvrir, en séance, le billet scellé du manuscrit n° 4.

Elle y a trouvé le nom de Henri FRÈRE, avocat à Rouen.

Ce nom, Messieurs, vous est déjà connu : c'est celui d'un enfant de Rouen qui, bien jeune encore, venait, il y a cinq ans, recevoir à cette même place une semblable couronne.

Nous le félicitons pour le labeur considérable qu'il a entrepris, pour l'heureuse persévérance de ses consciencieux travaux, et nous aimons à voir se continuer dans sa personne ces hautes traditions de goût littéraire et de travail utile dont l'enseignement paternel lui donne chaque jour un si précieux exemple.

L'Académie impériale est donc doublement flattée de décerner le prix à M. Henri Frère.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen décernera, dans sa séance publique de 1865, un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure comédie

inédite, en vers, qui lui aura été présentée dans les conditions de concours qui seront prochainement publiées.

Elle annonce que le prix de 750 fr., qui était offert pour une *Étude du paupérisme à Rouen*, ayant été reporté, sans résultat, de 1861 à 1862, est retiré du concours.



RAPPORT

SUR LES

MÉDAILLES D'HONNEUR

DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE

Aux meilleurs travaux littéraires dus à des auteurs
nés ou domiciliés en Normandie,

PAR M. NION.

MESSIEURS,

L'Académie, l'an dernier, décidait qu'elle distribuerait annuellement des médailles d'honneur aux savants et aux gens de lettres nés ou domiciliés en Normandie. Elle débuta par récompenser les Sciences et donna trois médailles.

Elle va pour la première fois aujourd'hui décerner la même médaille aux Lettres. Une commission m'a nommé son rapporteur, et je viens devant vous, Messieurs, exprimer son jugement.

Aucun sujet spécial n'a été soumis à son examen, aucun concours n'a été ouvert, aucune tâche indiquée. L'Académie a été chercher d'elle-même les lauréats pour leur offrir une récompense qu'ils ne sollicitaient point.

Elle a donc pu agir en toute liberté, franchement, sans entraves, dans la plénitude de son admiration pour le beau.

Cette modestie de votre part, Messieurs, porte en soi un enseignement et un exemple. Vous avez voulu montrer par là que vous savez reconnaître les talents où ils se trouvent, et les honorer pour eux-mêmes dans le seul but de leur développement ultérieur, car les sympathies sont préférables aux critiques, et les applaudissements plus féconds peut-être que les conseils.

N'est-ce pas là une preuve singulière, une manifestation de cet esprit qui a fait appeler notre province la terre de sapience ; esprit tout ensemble fort et subtil, large et délié, net et aventureux, pratique et enthousiaste, pareil à la contrée elle-même, où pas un coin n'est stérile, propre à toutes les cultures, plein de richesses, laborieux, multiple, abondant, et qui semble, comme le sol lui-même, tenir quelque chose de la hauteur de ses falaises et de la fécondité de ses plaines.

L'histoire est là, Messieurs, pour démentir un préjugé récent. Le merveilleux progrès de notre activité commerciale depuis le commencement de ce siècle, a pu faire penser et faire dire que la Normandie demeurerait étrangère maintenant à toute autre préoccupation ; que les choses de la pensée lui répugnaient, qu'elle n'en voulait plus, et que, désabusée d'idéal, lasse des efforts héroïques et des nobles entreprises, assise au fond d'un comptoir sur ses ballots, elle laissait endormir son intelligence au bruit régulier de ses machines. Non, le vieux pays des juristes et des trouvères, des grands comédiens et des grands navigateurs, des grands poètes et des grands critiques, le pays de Robert Wace et de Bas-

nage, de Champmeslé et de Duquesne, de Pierre Corneille et de Richard Simon, celui qui a fourni à la littérature française Malherbe, Saint-Amant, Segrais, Benserade, Fontenelle et Bernardin de Saint-Pierre, aux sciences Dulong, au journalisme Armand Carrel, à l'Opéra Boïeldieu; — d'où sont sortis naguères et d'où sortent encore, chaque jour, des orateurs pour les Chambres, des ministres pour l'État, et des capitaines pour nos armées, — ce pays-là n'est pas exclusivement plongé dans les soucis de l'intérêt personnel. L'heure de son suicide n'est pas venue! L'esprit normand, songez-y, il est pour quelque chose dans les réponses du Cid et dans la découverte du nouveau-monde! Il a fait la brèche de Sébastopol (1) et conduit les couleurs de la France jusque dans l'ombre de la grande muraille (2).

Votre présence ici, Messieurs, votre assemblée elle-même et l'auditoire charmant qui l'entoure, ne sont qu'un témoignage de ce goût désintéressé pour les lettres. Une seule pensée nous réunissant dans ces murs, fait de nous comme une seule famille intellectuelle. Nous touchons par le souvenir aux grands hommes des époques disparues, et nous tendons les mains vers les illustrations modernes.

Une des gloires de notre siècle, et qui sera peut-être dans l'avenir son originalité la plus saillante et comme le caractère de sa physionomie morale, c'est le génie historique. On a dit de Niebhur qu'il avait su l'antiquité mieux qu'elle ne s'était su elle-même. Nous pouvons tous, en quelque sorte, réclamer une part de cet éloge. Si nos pères ont été philosophes, nous sommes,

(1) Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, né à Maromme.

(2) Le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, élève du Lycée de Rouen.

nous, historiens. Ce que d'autres n'avaient pas entrevu, nous l'avons découvert; ce qu'ils avaient balbutié, nous l'avons dit. Un sens nouveau est survenu aux générations contemporaines qui les met en rapport plus direct avec les générations éteintes. Si le moyen-âge pouvait se plaindre de sa tradition rompue, et qu'il nous demandât parmi ses autres motifs de grief ce que nous avons fait depuis sa mort, il ne serait pas présomptueux de lui répondre avant toute discussion : « Mais c'est nous qui t'avons ressuscité ! »

Aucun pays, plus que la Normandie, n'a participé à cette restauration. Pendant que la littérature courante, à la suite de Walter-Scott et de Victor Hugo, propageait la connaissance du moyen-âge, il s'en trouvait parmi vous qui l'approfondissaient. Que savait-on, par exemple, en fait de gothique, avant les livres de Langlois et d'Auguste Leprevost? avant le grand ouvrage de Nicolas Willemin, achevé et perfectionné par les vôtres (1)? Et c'est aujourd'hui la seule fois, Messieurs, la seule occasion où la parole de votre ancien Secrétaire pour la classe des belles-lettres ne soit point regrettable; car s'il eût été à ma place, sa modestie, j'en suis sûr, l'eût contraint au silence, c'est-à-dire à l'injustice. Bien d'autres, avec ceux-là, poussés par une sorte d'amour filial, ont scruté profondément cette partie de l'histoire de France, et nous trouverons leurs noms dans l'enseignement supérieur (2), la finance (3) et le clergé (4).

(1) M. André Pottier, conservateur de la Bibliothèque de la ville.

(2) M. Chérueil, inspecteur de l'Université; né à Rouen et ancien professeur d'histoire au Collège de cette ville.

(3) M. A. Deville, ancien receveur particulier à Rouen.

(4) M. l'abbé Cochet.

Mais il en est un, Messieurs, que vous avez jugé digne d'un hommage tout spécial, c'est celui de M. Pierre-Amable Floquet, votre ancien collègue et membre correspondant de l'Institut.

M. Floquet appartient à cette sage école d'érudition française qui laisse à d'autres les théories, marche avec prudence pour éviter les chutes, ne passe à un second fait qu'après avoir enquis le premier complètement, cherche ses preuves partout, s'appuie sur tout, ne dédaigne rien et travaille avec lenteur, parce qu'elle construit avec solidité. M. Floquet est né à Rouen, en 1797, d'un père qui était greffier au tribunal de première instance. Après de fortes études classiques, il est entré successivement à l'école des Chartes et à la Bibliothèque du roi; puis il est revenu dans sa ville natale, où nous l'avons connu greffier en chef à la Cour royale de Rouen.

Établi au milieu de nos vieilles archives, M. Floquet désormais n'en sort plus, pareil à ces gens qui s'enfoncent dans les cavernes pour en rapporter des trésors.

Le premier cadeau qu'il nous fit, ce fut en 1833 : l'*Histoire du privilège de Saint-Romain*, œuvre impartiale et instructive s'il en fût, et qui, dès son apparition, excita les éloges de la presse, la curiosité du public et les sympathies du monde savant.

M. Floquet l'a composée d'après les archives de l'ancien Chapitre de la cathédrale. Il a donc pu interroger ces registres que l'on refusait autrefois à l'investigation des gens de lettres. Avec des preuves irréfragables, il commença par démontrer la fausseté du miracle sur lequel le privilège s'appuyait, privilège d'ailleurs moins vieux qu'on l'a dit, car il ne fut institué définitivement qu'en

1485 par le roi Charles VIII, et le miracle lui-même n'était qu'un pieux stratagème, inventé par le Chapitre de la métropole pour sanctifier dans son origine le droit exorbitant de faire grâce, usurpation des chanoines sur l'autorité royale. M. Floquet ne voit donc dans la Gargouille qu'une cérémonie païenne, qu'un ressouvenir d'Apollon perçant Python, de Jason triomphant du dragon, d'Orion détruisant un serpent, d'Hercule et de Persée domptant des monstres marins, et en général des dieux secourables et moralisateurs exterminant les forces homicides issues des marais et des ondes ténébreuses.

Ce sage esprit d'examen, ce rationalisme fondé sur l'étude scrupuleuse des faits, s'allie chez l'auteur à un vif sentiment du pittoresque, et à ce je ne sais quoi d'ingénu qui font de la lecture de ces deux volumes un délassement exquis. Tout-à-coup nous sommes transportés au milieu de la vieille cité normande, pendant les fêtes de l'Ascension quand les rues étaient emplies d'allégresse, et que toutes les campagnes environnantes y affluaient à l'exaltation de Dieu et des mérites du glorieux confesseur Mgr Saint-Romain.

L'écrivain nous conduit ainsi jusqu'à la dernière levée de la Fierté en 1790. L'Assemblée nationale ayant l'année précédente aboli tous les privilèges des provinces, celui de Saint-Romain dut périr comme les autres. Vainement le tribunal, l'évêque et la municipalité, représentèrent au ministre Duport que ce privilège était un simple usage dont ils réclamaient la continuation; le ministre rejeta leur demande en accompagnant son refus de ces paroles : « Il est un meilleur remède contre la rigueur du code pénal, c'est la clémence du roi. »

Ainsi, les principes professés dès le xvi^e siècle par

Bodin sur le droit de faire grâce étaient passés dans la législation, et ce droit maintenant appartenait au monarque exclusivement. Quatre jours plus tard, il est vrai, Duport n'aurait pu faire la même réponse, car l'Assemblée nationale venait d'abolir le droit de grâce.

Cela, Messieurs, doit nous rendre indulgents pour un long usage qui avait produit beaucoup d'abus et d'iniquités. Si le privilège de Saint-Romain a trop souvent dérobé des coupables à la justice, n'oublions pas non plus qu'il a parfois sauvé des innocents. Rappelons-nous cette histoire sculptée sur le portail de nos cathédrales, le patriarche Noé à l'ombre de sa vigne ; n'imitons pas ses fils, respectons le vieil âge jusque dans les erreurs de sa foi ; ne rions pas de la simplicité de nos pères !

Ce premier ouvrage n'était pour M. Floquet que le prélude de travaux considérables. En 1840 (après douze ans de préparation continue) furent publiés les deux premiers volumes de l'*Histoire du Parlement de Normandie*.

C'était là un travail énorme, une tâche vraiment digne des Daunou et des Montfaucon. Il fallait dépouiller des monceaux d'arrêts rendus sur des litiges privés et n'offrant qu'à de rares intervalles, çà et là, quelques traits de mœurs, quelques renseignements sur nos vieilles institutions ; puis les confronter, les éclairer les uns par les autres, trouver une suite à tous ces faits sans lien, établir un ordre dans ce chaos. C'est d'abord ce qu'a exécuté M. Floquet ; et de tous ces vieux parchemins où l'ignorance dédaigneuse ne voit que des paperasses, est sorti le tableau vivant, la reproduction complète d'une de nos anciennes cours judiciaires.

Mais comme l'histoire du Parlement de Normandie est

l'histoire de la province elle-même, et comme cette province joue un rôle considérable dans toutes les affaires du royaume, c'est en réalité une des parties capitales de l'histoire de France qui, pour la première fois, se trouve traitée dans l'histoire de M. Floquet.

L'analyse d'un tel livre demanderait elle-même un livre. Les plus érudits peuvent y apprendre, les plus difficiles s'y amuser. Personne ne lira sans intérêt (pour ne citer que les passages plus particulièrement relatifs à notre ville) les curieux détails que l'auteur fournit sur les guerres de religion; la scène burlesque de Brusquet, fou du roi Henri II, plaidant par esbatement devant Catherine de Médicis; la reine d'Écosse, Marguerite de Flandre, Diane de Poitiers et d'autres dames de la cour; le massacre des religionnaires revenant du prêche de Bondeville; la révolte des nu-pieds en 1639; l'étrange procès entre le maréchal de Bassompierre et Marie Balzac d'Entragues, sollicitant l'un et l'autre leurs juges à la tête de leurs soldats; et cette épouvantable histoire des religieuses de Louviers qui se termine sur le Vieux-Marché de Rouen par la mort de Boullé, le dernier homme condamné en France pour crime de sorcellerie; les agitations suscitées par la révocation de l'Édit de Nantes; le procès des Fourré et des Verdure, torturés d'abord, puis exécutés bien qu'innocents; celui de la fille Salmon, condamnée à être brûlée vive (brûlée vive en 1783 ! cinq ans après Voltaire); l'insurrection des Carabots, la capitulation du comte d'Harcourt et les émeutes de la famine sous Louis XVI. Tous ces épisodes et bien d'autres nous mènent jusqu'au premier président, Louis-François-Élie Camus de Pontcarré, chassé de France par la Terreur et expirant de misère au fond d'un bouge, dans la cité de

Londres. Cet homme, qui avait porté la pourpre et rendu des arrêts, on le voyait entrer le matin dans la boutique d'une marchande de modes et lui demander chapeau bas « si elle n'avait point d'ouvrage pour M^{me} la première présidente. »

Ainsi finit, Messieurs, le dernier chef de ce Parlement qui s'était montré Catholique et Guisard au xvi^e siècle, frondeur avec Condé, soumis à Louis XIV, indépendant sous Louis XV, sage quelquefois, opiniâtre toujours. Son rôle, comme celui des autres Parlements, avait été de contenir à la fois les envahissements de la royauté et les impatiences du peuple. « Mais leur destruction est à jamais consommée, » s'écriait alors Mirabeau ; « tenter d'y revenir, ce serait vouloir faire lever le soleil à l'Occident. »

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, juge souverain en pareille matière, crut devoir récompenser par une faveur exceptionnelle un ouvrage d'une telle importance. Sur le rapport de M. Vitet, dans sa séance publique du 14 août 1843, elle décerna à M. Floquet le premier prix Gobert. C'était reconnaître tout ce qu'il lui avait fallu de patience et de recherches, et tout ce que son livre comporte en soi de consciencieux, d'utile, d'original, d'excellent.

Mais en préparant son travail, M. Floquet avait dû rencontrer nécessairement beaucoup de faits particuliers qui ne pouvaient entrer dans le cours suivi de sa narration ; il les élimina, il en fit le volume des *Anecdotes normandes*, paru en 1838. Vous devez vous rappeler, Messieurs, l'élection de Georges d'Amboise, un grand dîner du chapitre de Rouen sous Louis XI et la dame Etiennotte, et toutes ces petites histoires qui contiennent plus d'histoire que bien des grandes.

Elles ont été publiées, il faut s'en souvenir, avant les récits mérovingiens d'Augustin Thierry, et l'on y retrouve quelque chose de sa manière.

Les goûts littéraires de M. Floquet l'entraînant à l'étude de la poésie sérieuse, lui avaient fait écrire, dès 1829, un remarquable opuscule sur les hymnes de Santeuil; ce fut son discours d'inauguration parmi vous; il se délassait ainsi de ses grands livres par de courts ouvrages, et vos *Précis* de 1828, de 1829 et de 1830 sont riches de ses travaux.

Cependant il s'apprêtait à donner au public son œuvre de prédilection, — œuvre encore inachevée, Messieurs, et qui sera plus tard un des monuments de notre histoire littéraire, — je veux dire les *Études sur la vie de Bossuet*.

Ce dernier des Pères de l'Église a été le constant souci, la préoccupation quotidienne de M. Floquet. Dès 1828, il avait retrouvé le manuscrit de la *Logique*, avec trois autres pièces inédites également. En 1827, il publia un *Éloge de Bossuet*, et en 1830, un autre opuscule portant ce titre : *De Bossuet inspiré par les livres saints*.

Son grand livre des *Études* touche à toutes les questions de l'époque, rectifie des jugements erronés, met en lumière des faits nouveaux. C'est là un ouvrage comme on en fait trop peu en France, une de ces merveilles d'érudition et de sâgacité où la matière est complètement épuisée, un travail définitif et sur lequel on ne reviendra plus.

L'auteur nous conduit, dans le premier volume, depuis la naissance de Bossuet en 1627, jusqu'à son voyage à Sedan, pour complimenter Fabert, nommé maréchal de France. Le second s'étend de l'année 1659, où il pronça aux Carmélites un panégyrique de saint Joseph, jusqu'à l'année 1666 où il prêcha à Saint-Germain-en-Laye

devant la famille royale, et le troisième se termine en 1670, quand Bossuet prêta serment comme précepteur du Dauphin.

Les trois volumes que nous attendons seront au niveau des précédents, nous en sommes sûrs d'avance, et c'est alors qu'un autre plus habile pourra louer d'une façon moins concise et plus pertinente cette œuvre capitale.

Tels sont les titres, Messieurs, qui nous ont paru devoir mériter à M. Floquet l'obtention d'une médaille d'or.

Vous avez jugé bon d'en décerner une autre à M. Louis-Hyacinthe Bouilhet, né à Cany en 1822, et c'est de lui maintenant qu'il me reste à vous entretenir.

Quand je parlais tout à l'heure du génie normand, je n'ai peut-être pas insisté suffisamment sur le singulier mélange de bon sens et d'enthousiasme qui le caractérise. Pareil en cela au génie anglais, sa qualité la plus évidente dans la littérature, c'est, avant tout, l'abondance, la richesse, l'aspiration naturelle vers la grandeur. Voilà ce qui apparaît tout d'abord, soit qu'il offusque ou qu'il éblouisse dans Brébeuf et dans Corneille, dans M^{lle} de Scudéry, dans Granville, dans Saint-Amant, dans Bernardin de Saint-Pierre, chez d'autres écrivains d'un ordre inférieur, et dans toutes les œuvres de M. Louis Bouilhet. Mais cet amour de l'hyperbole et de la métaphore, inhérent à l'esprit littéraire de nos compatriotes, se trouve contrebalancé par un sentiment exquis de la mesure, par un goût qui fait que l'auteur s'arrête juste à temps, corrige l'emphase par la finesse, fait entrer des pensées raisonnables dans sa forme violente, et resserre sur lui les plis pompeux de son manteau, afin que

ses bras soient plus libres, le but plus évident, l'effet qu'il veut produire plus fort et plus immédiat.

Ce fait tout spécial — et qui ressemble dans les œuvres d'art à ce que l'on appelle dans la vie l'expérience, — M. Bouilhet le doit sans doute à sa nature et à ses origines, et peut-être aussi, Messieurs, aux études de sa jeunesse. Il a d'abord appris l'homme physique avant de vouloir représenter l'homme moral. Pour mieux connaître son âme, il a disséqué quelque peu son corps. Durant cinq années, il fut étudiant en médecine à l'Hôtel-Dieu de Rouen. Et là, tout en écoutant les savantes leçons de ses maîtres, il a pu puiser près d'eux, auprès de l'un surtout dont vous connaissez la parole (1), il a pu prendre, dis-je, quelque chose de cette urbanité d'esprit que donne la fréquentation du monde, et se renforcer encore plus dans l'amour des beaux-arts et des écrivains classiques.

Il les connaissait à fond dès le collège, où ses succès universitaires — ces triomphes qui ne prouvent pas toujours, quoi qu'on dise, la lourdeur d'imagination, — furent continus et éclatants. M. Bouilhet sait le latin, Messieurs, chose rare aujourd'hui et indispensable cependant à la connaissance de notre langue et de notre littérature.

Sa première œuvre, *Melænis*, publiée dans la *Revue de Paris* en 1851, est non-seulement pleine du goût de l'antiquité, mais c'est le monde romain lui-même qu'elle développe à nos yeux avec tous les quartiers de la ville éternelle, depuis le palais de l'empereur jusqu'au bouge de la sorcière. Nous nous promenons dans les tavernes et dans les étuves, sur le Forum et dans les villas. Nous assistons

(1) M. le Dr Hellis.

aux combats des gladiateurs et à la toilette des patriciennes. L'archéologie la plus scrupuleuse, une science réelle sans placage et sans artifice, fait comme un *substratum* à toutes ces peintures, à cette mise en scène qui rappelle par son opulence et son ampleur le génie décoratif de Jouvenet. Plus heureux que ses devanciers dans des tentatives pareilles, M. Bouilhet a su déguiser son érudition sous une forme littéraire s'il en fût, l'enchâsser dans une action dramatique, si bien que ce poème de cinq mille vers est d'un bout à l'autre amusant à lire comme un roman.

Que dirai-je du style à la fois abondant et clair, ingénieux, orné, spirituel et fort, soit qu'il se déroule largement dans les descriptions, qu'il se coupe dans les dialogues, ou qu'il accélère sa marche dans les péripéties, le mètre choisi par l'auteur, la strophe de six vers à rime triplée, est un tour de force prosodique exécuté par Alfred de Musset dans *Namouna*. Cette ressemblance toute extérieure fut défavorable à *Mælænis* ; on accusa le plus jeune, le nouveau venu d'imitation volontaire. Mais si je tentais, Messieurs, de vous démontrer quelles différences radicales existent entre ces deux œuvres, si je m'efforçais de vous prouver combien la manière de nos deux poètes et leur tempérament sont presque antipathiques l'un à l'autre, j'aurais l'air de vouloir établir entre eux un parallèle. Or, ces amusements sont pleins de périls. La postérité seule assigne aux écrivains leur place éternelle. Délivrant l'avenir de la tyrannie de nos goûts, elle grandit encore ou bien renverse les statues que nous avons élevées, juge tous nos jugements et refait définitivement la gloire.

Que suis-je d'ailleurs pour prétendre à classer des poètes ?

Les uns trouveraient mon enthousiasme exagéré, d'autres mes critiques trop sévères ; je m'abstiens donc en réclamant de tous l'indulgence.

A présent, Messieurs, que j'ai pris franchement mes précautions et dégagé quelque peu votre responsabilité de la mienne, je ne craindrai pas de dire que la seconde œuvre de M. Bouilhet me semble plus considérable que la première, bien qu'elle soit plus courte et, pour beaucoup de lecteurs, moins intéressante certainement.

Embrasser dans une description narrative l'histoire entière du monde et de l'humanité, depuis les temps pré-Adamiques jusqu'aux nôtres, en terminant par le rêve d'une création future et d'un homme meilleur, tel est, Messieurs, le programme, l'ensemble du poème des *Fossiles*. On y sent partout l'inspiration de la science moderne : quelque chose des Humboldt et des Cuvier circule dans ces alexandrins solennels. C'est un coup d'œil profond jeté sur les âges disparus et une éblouissante échappée ouverte sur l'infini.

Pour découvrir quelque chose d'analogue, pour trouver ailleurs cette grande façon de comprendre la nature, il faut relire quelques-unes des poésies de Goëthe ou plutôt remonter d'un bond à l'épopée scientifique de Lucrèce.

Ainsi préparé à exprimer des faits par *Melænis* et des idées par les *Fossiles*, M. Bouilhet abandonna Rouen pour aller à Paris, où il fit représenter au mois de novembre 1856, sur le théâtre impérial de l'Odéon, sa première pièce en vers, *Madame de Montarcy*.

Blesserez-vous quelques-unes de vos préférences si j'ose dire que notre auteur a failli cette fois à sa sévérité ordinaire ? Son Louis XIV et sa Maintenon ne sont-ils pas le Louis XIV et la Maintenon conventionnés plutôt que

ceux de l'histoire ? Mais, en s'appuyant sur les découvertes contemporaines qui démentent si fort la tradition, l'auteur peut-être eût compromis son œuvre ? Le public, au contraire, fut entraîné par le ton chaleureux de la pièce et surtout par le discours du roi aux ambassadeurs étrangers, avec ce cinquième acte (un de vous s'en souvient) qui souleva dans la salle des applaudissements frénétiques.

Hélène Peyron fit plus que confirmer les espérances, elle les dépassa. L'action était plus évidente et mieux conduite, le nœud de la pièce plus serré au dénouement. On s'étonna de voir une peinture de mœurs aussi fidèle ; et d'entendre des héros bourgeois s'exprimer en noble langage, sans que la vérité de leur caractère en fût cependant altérée.

Sa troisième œuvre dramatique eut, je le sais, moins de succès près du public parisien. La simplicité de la fable ou bien le choix des personnages, exclusivement provinciaux sans doute, en fut cause ; et cependant, Messieurs, s'il me fallait choisir entre ces trois pièces, c'est *l'Oncle Million*, incontestablement, que je proclamerais la meilleure ! Jamais style plus souple ne s'est mieux prêté aux exigences de la scène ! pas une cheville, pas un mot qui détonne ! pas de ces inversions ni de ces tournures prétendues poétiques, inventées par l'impuissance et qui sont contraires au génie de notre idiôme comme à la vérité de la passion. Mais il est fâcheux pour M. Bouilhet qu'il ait un si bon style ; on aime les spécialités aujourd'hui. Ecrivez lourdement, et l'on vous appellera penseur. Ayez une façon de dire les choses, nette, originale, vivante, vous passerez pour frivole. Quelques-uns ont refusé à notre compatriote le don dramatique, on lui a reproché, en un mot, de manquer de charpente.

Parce que sa maison était couverte de peintures, on a conclu que les fondations chancelaient.

Non., Messieurs, vous retrouverez jusque dans ses poésies lyriques ce même esprit d'ordre, de suite et de plan, cette même logique enfin qui conduit ses œuvres théâtrales. Ce n'est point ici l'étalage d'une individualité orgueilleuse et monotone. Rien de personnel dans le volume de *Festons et Astragales*. On dirait les échos de voix sans nombre, l'âme de plusieurs foules. Divinités de la Grèce, mandarins du fleuve Jaune, courtisannes du Nil, bateleurs de Rome, marquises à la Watteau, vierges bibliques, rêveries et paysages, épigrammes et dithyrambes, de l'amour et de la tristesse, de l'antique et du moderne, tout s'y trouve. Le poète sait revêtir tous les costumes, parler tous les langages, prendre toutes les formes. Esprit-Protée qui peut tour à tour murmurer des chants de nourrice, tonner comme Isaïe et badiner comme Voltaire. Rapprochez l'une de l'autre la pièce des *Rois du Monde* et celle qui est adressée à l'un de vous, Messieurs, à cet homme aussi vénérable par la droiture de sa vie que par les grâces de son imagination (1), et vous serez émerveillés que l'on puisse être si flexible en restant si pur, et que l'on ait tant d'élégance lorsqu'on est né si fort.

C'est qu'en effet, Messieurs, M. Bouilhet n'appartient à aucune école, ne procède d'aucun système. C'est un chantre, un poète dans toute l'acception du mot. Il voit les choses d'un point de vue élevé et synthétique, sous une lumière placide, avec la conscience du savant et l'impartialité du philosophe. Cette intelligence natura-

(1) M. Clogenson, conseiller honoraire à la Cour impériale de Rouen.

liste le rattache à la grande tradition du XVI^e siècle, tandis que la physionomie de son vers, si j'ose le dire, rappelle les poètes de la première moitié du XVII^e, et fait songer plutôt à Corneille qu'à Racine, à Régnier qu'à Boileau.

Le public par ses bravos, la presse par ses éloges, et le Gouvernement en lui décernant la croix de la Légion d'honneur, ont su reconnaître le talent exceptionnel de notre compatriote, et il n'appartient à personne d'en prévoir les développements et les destinées.

Un dernier mot, Messieurs. La vie d'hommes de lettres maintenant est, m'a-t-on dit, une chose pénible, quand on a plus souci de l'art que du tapage de son nom et de l'agrandissement de sa fortune. Des obstacles sans nombre embarrassent cette carrière, où l'on se déchire à la calomnie, où l'on se heurte à la sottise, et où l'on blesse à chaque pas des vanités lilliputiennes qui s'évertuent dans la poussière! Après les angoisses de l'enfantement et les déceptions de l'idéal, quand la tâche est terminée, rien n'est fait! il faut alors subir l'indifférence, les refus, les dédains, les outrages, la promiscuité des louanges banales ou les sarcasmes du dénigrement; ne pas rencontrer sur sa route les jalousies intrigantes et se taire toujours devant la médiocrité qui triomphe. Cependant, il y a des hommes qui, à force de talent et de vertu, arrivent bientôt à cette palme que tant de mains se disputent. Celui dont nous avons parlé est un de ceux-là, Messieurs. La récompense inattendue que vous lui décernez est tout à la fois une consécration, un hommage et un encouragement: il n'y verra, j'en suis sûr, qu'un souvenir de votre cœur.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR,

PAR M. A. DECORDE,
Secrétaire pour la Classe des Lettres et des Arts.

MESSIEURS,

Le soldat qui a bien mérité de la patrie et qu'un haut fait de valeur militaire a signalé à l'attention, est mis à l'ordre du jour de l'armée par une mention spéciale de ses chefs. N'est-il pas également convenable que le citoyen qui s'est honoré par des actes de dévouement, de courage ou d'abnégation exceptionnels, soit mis à l'ordre du jour de la société ? Sans doute la vertu n'a pas besoin de récompense : le témoignage de sa conscience et la satisfaction du devoir accompli sont, pour l'homme de bien, la meilleure rémunération de ses travaux. Mais dans l'intérêt de la société elle-même, il est bon que la vertu ne demeure pas ignorée. Trop souvent la curiosité publique est sollicitée par les récits émouvants de grandes catastrophes ou de grands crimes. A cette publicité du mal il faut

opposer la publicité du bien. Proclamer hautement les actes vertueux, c'est en éveiller le sentiment dans les masses, c'est encourager, par la force de l'exemple, à aimer et à pratiquer la vertu.

C'est cette pensée, Messieurs, qui inspira M. Duma-noir quand il a institué le legs important qui vous permet de récompenser, chaque année, une *belle action* accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

En inaugurant, l'an dernier, cette fondation généreuse qui agrandit le cercle de vos attributions et de vos travaux, vous avez voulu honorer dans le frère Epimaque, les soins continus, les sacrifices incessants, accomplis pendant de longues années, pour procurer à de pauvres enfants les bienfaits de l'instruction. Aujourd'hui, vous avez distingué, au milieu de plusieurs autres actes également remarquables qui vous ont été signalés, un dévouement non moins entier, mais plus ingrat peut-être, parce qu'il s'exerçait au profit de la vieillesse malade et nécessiteuse.

Si laborieuse qu'elle puisse être, la tâche d'instruire l'enfance amène avec elle quelques compensations. Le penchant naturel qui fait aimer la jeunesse, les progrès croissants de l'élève, la confiance que l'on forme des citoyens utiles pour la société, tous ces sentiments encouragent le maître et lui rendent sa tâche plus douce et plus facile. Qu'attendre d'un pauvre vieillard ? Avec les années son intelligence s'affaiblit, ses infirmités augmentent ; les soins qu'il faut lui donner deviennent de jour en jour plus pénibles ; trop souvent ses parents eux-mêmes l'abandonnent ; il faut qu'il leur dispute la chétive pension qui doit alimenter un reste d'existence. Heureux encore si.

oublié de tous, seul, sans pain, sans ressources, il peut obtenir d'aller finir ses jours dans l'asile que lui ouvre la charité publique !

Il appartenait à l'Académie de placer sur la même ligne et de récompenser également les soins donnés à la vieillesse et ceux prodigués à l'enfance. A ces deux âges de la vie des secours étrangers sont également nécessaires. Il est juste qu'un même respect, qu'une même protection entourent le vieillard et l'enfant.

Tel est le sentiment qui a déterminé votre Commission dans le choix du candidat qu'elle avait à vous présenter cette année. Les faits qu'elle va vous signaler sont simples : ils parlent assez haut par eux-mêmes pour n'avoir pas besoin de longs développements.

Constance Linant, journalière, demeurant à Rouen, rue de Socrate, n° 30, est née en 1782 de parents qui jouissaient d'une certaine aisance, mais dont la petite fortune s'est trouvée engloutie à la Révolution de 1789. Obligée, pour vivre, de se mettre en service, elle avait, à force de privations et d'économie, amassé une somme de deux mille francs, précieuse réserve sur laquelle elle croyait pouvoir compter pour l'époque où l'âge et les infirmités ne lui permettraient plus de travailler. Disons de suite que cette somme a été perdue par la faute du dépositaire à qui elle avait été confiée, et que sans le dévouement d'une personne qui lui était cependant entièrement étrangère, la demoiselle Linant se serait trouvée en proie à la plus cruelle détresse.

Dans la même maison demeurait une autre vieille fille, aussi journalière, âgée aujourd'hui de cinquante-sept ans, la demoiselle Marie-Modine Vasseur. Sortant chaque

jour toutes les deux pour vaquer à leurs travaux, les deux voisines ne se rencontraient que bien rarement. Une circonstance fortuite devait les rapprocher.

Au mois de novembre 1847, la demoiselle Linant, alors âgée de soixante-cinq ans, fut atteinte d'une grave maladie, à laquelle succédèrent de fréquentes défaillances. Incapable de se soigner elle-même, elle n'avait ni parents, ni amis qui pussent l'assister. Ce fut sa voisine qui vint à son secours. Dévouée comme une sœur, attentive comme une mère, Modine Vasseur prodigue à la pauvre malade ses soins désintéressés ; elle veille sur ses jours, elle s'installe à son chevet, et bientôt elle la voit revenir peu à peu à la vie et à la santé.

On s'attache aisément à ceux auxquels on a donné ses soins. Le dévouement de la demoiselle Vasseur, la reconnaissance de celle qu'elle avait sauvée firent naître entre les deux vieilles filles une touchante intimité. La maladie avait laissé chez la demoiselle Linant des traces profondes. Elle avait besoin de quelqu'un pour rester auprès d'elle. Est-ce la demoiselle Linant qui réclama de Modine Vasseur cette nouvelle preuve d'affection ? est-ce Modine Vasseur qui s'offrit la première ? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Mais, depuis ce moment, tout devint commun entre les deux voisines ; leur petit ménage était constitué.

Communauté bien modeste sans doute et dont toute la charge allait tomber exclusivement sur la demoiselle Vasseur ! Des débris de ses petites épargnes, il n'était resté à la demoiselle Linant qu'une rente viagère de 80 fr., suffisante à peine pour payer son loyer. Modine Vasseur ne possédait rien. C'était son travail qui la faisait vivre ; il fallait que ce travail subvînt, à l'avenir,

aux besoins de deux personnes. Par quels miracles de dévouement, par quelle série incessante de fatigues et de privations ce résultat a-t-il été obtenu ? C'est ce qu'il est plus facile de soupçonner que de dire ? Seule, la demoiselle Vasseur pouvait aisément se suffire. Par un acte spontané de désintéressement, elle n'a pas hésité à se sacrifier pour sa pauvre voisine, et ce sacrifice dure depuis quinze ans.

Aujourd'hui, la demoiselle Linant est aveugle ; une attaque de paralysie, dont elle a été atteinte en 1860, l'a mise dans l'impossibilité de se mouvoir. C'est la demoiselle Vasseur qui la lève, qui l'habille comme on ferait d'un enfant. Depuis longtemps elle a dû renoncer à ses journées pour consacrer tout son temps à sa vieille amie. Quelques grossiers travaux de couture, car l'âge aussi commence à lui faire sentir son poids, sont aujourd'hui ses seules ressources.

Et cependant, la pauvre infirme est toujours soignée avec le même zèle, entretenue avec la même sollicitude. Dans l'étroite limite dans laquelle il est possible de satisfaire à ses besoins, aucune attention ne lui manque. C'est sur Modine Vasseur que repose tout le fardeau d'une communauté dans laquelle elle seule apporte. Bien plus que sur sa compagne, les fatigues ont imprimé sur son front des traces profondes, car les soucis, les privations sont pour elle ; elle évite même de laisser apercevoir la moindre inquiétude, pour ne pas faire soupçonner à la pauvre infirme les dures nécessités de leur position.

Nous avons visité la mansarde qu'habitent en commun les deux vieilles amies. C'est la mansarde du pauvre ; mais la propreté qui y règne en fait presque disparaître

le dénûment. C'est là que nous avons appris de la bouche même de la demoiselle Linant, qui nous les a racontés les larmes aux yeux, les soins touchants, les attentions prévenantes de celle qu'elle appelle sa sœur. Il nous a semblé que ce sacrifice de tous les jours, que cette vie tout entière dépensée depuis quinze ans au service d'une pauvre vieille fille, devaient faire attribuer à Modine Vasseur la première place dans ce concours ouvert pour récompenser les actes de vertu. Que des enfants fassent preuve de ce dévouement envers leurs parents vieux et infirmes, une sœur à l'égard de son frère, la nature et la loi le leur commandent : ils ne font qu'accomplir les devoirs de la famille. Modine Vasseur n'avait, elle, aucune obligation semblable envers Constance Linant. Celle-ci lui était étrangère ; quelques relations accidentelles de voisinage la lui avaient à peine fait connaître ; elle n'avait à en attendre ni récompense, ni salaire. Et cependant, cédant à l'impulsion de son cœur, s'oubliant elle-même pour ne penser qu'à sa pauvre voisine, elle s'est véritablement sacrifiée pour elle ; elle est devenue sa seconde providence.

L'Académie est heureuse d'avoir à proclamer de tels actes. Elle aime à les donner en exemple pour encourager à les imiter. Elle décerne donc, avec la confiance que son choix sera ratifié par l'opinion publique, le prix Dumanoir à Marie-Modine Vasseur.

LE TOAST,

BOUTADE EN VERS,

Par M. F. DESCHAMPS,

Membre résidant.



Ce siècle veut agir. Dans les routes nouvelles
Il s'élance au progrès, veut détrôner l'erreur ;
Il démolit, bâtit, invente ; il a des ailes ;
Mais, pour un siècle actif, il est bien discoureur.

Partout, à tout propos, sous le moindre prétexte,
D'un discours obligé vous êtes poursuivi ;
Des parleurs enragés vous imposent leur texte ;
Vous ne demandez rien et vous êtes servi.

Quelquefois, par hasard, un bon discours vous flatte,
Et puis on se résigne, on a quelque vertu.
Mais partout et toujours ! c'est comme à la sonate
On s'écrie, à la fin : « Discours que me veux-tu ? »

Mais on peut, dira-t-on, fuir cette épidémie.
Oui, quand on peut prévoir. Ainsi les gens prudents
Ne pénètrent jamais en une académie
Qu'avec précaution... de peur des accidents.

Ils croient, ces fins routiers, par leur réserve extrême,
Conjurer le péril. Erreur, illusion !
Au comice, aux convois, à la noce, au baptême,
Le discours se faufile en toute occasion.

A table, à table même en vainqueur il se dresse.
Est-ce pour haranguer que l'on met le couvert ?
Le festin est un temps de repos, de liesse ;
Parlez sur des tombeaux, mais non pas au dessert.

Quand nous ne serons plus, que de votre éloquence
Nous subissions le poids, ô féconds orateurs ;
Que nous restions alors, désarmés, sans défense,
Contre vos lourds pavés qu'on appelle des fleurs !

Mais tant que nous vivons, daignez, ne vous déplaie,
Nous laisser plus de calme et de tranquillité.
Permettez-nous au moins de dîner à notre aise,
Semant sur nos desserts quelques grains de gaieté.

Mais, le jour est fixé... le banquet s'organise...
Régions les toasts... à qui seront-ils dévolus ?
Voici la coterie et la petite église
Qui garde les honneurs pour elle et ses élus.

Un souscripteur jaloux qu'on voyait à la piste
Sur un toast qui le fuit et le nargue en passant,
Demande que son nom soit rayé de la liste...
Il aura, ce jour-là, le regret d'être absent.

Ceux que du comité désigna le suffrage,
Gonflés de joie après tant de rivalités,
Triomphent !... et pourtant tout n'est pas avantage
Dans l'insigne faveur de porter des santés.

De l'un de ces élus observez le visage ;
Voyez quel air contraint il apporte au festin :
Inquiet, soucieux, songeur dès le potage,
A peine s'il entend et s'il voit son voisin.

Il rumine son toast : tout le gêne et le trouble ;
Il arrange, il redresse un mot qui cloche encor ;
On touche aux entremets, l'anxiété redouble...
Il pâlit... quel sera le fruit d'un tel effort ?

Dîner mal digéré peut devenir funeste...
Et qui sait ? le saumon lui sera-t-il léger ?
Si le discours lui-même allait être indigeste ;
Pour l'auditeur et lui c'est un double danger.

Attention... voici l'heure, et la présidence,
Du couteau sur le verre, ainsi qu'au cabaret,
Se faisant un signal, réclame le silence.
On se lève, on se tait, l'oreille est en arrêt.

Le président, chargé du poids de sa pensée,
Pour avoir libre allure écartant son fauteuil,
Promène son regard sur la foule empressée,
L'air calme et fier, le verre à la hauteur de l'œil.

« Messieurs, » — on applaudit — est-il spectacle au monde
« Et plus noble et plus grand... » — on applaudit encor, —
« Que ce banquet, tableau de l'union féconde
« Qui cimente, resserre... » — on applaudit plus fort. —

De ces bravos nombreux connaissez-vous la cause ?
La voici : le convive, au banquet souscripteur,
Apprend ainsi qu'il fait une très grande chose,
C'est lui qu'il applaudit en fêtant l'orateur.

L'enthousiasme, aidé d'un verre de champagne,
A grandi par degrés ; il éclate et parfois
De l'orateur troublé, que le bruit accompagne,
Les murmures flatteurs viennent couvrir la voix.

Quel malheur ! à juger par l'accent et le geste,
Le beau discours ! les mots forts et sentencieux !
Nous en perdons beaucoup... nous saisissons, du reste,
Les plus sacramentels et les plus précieux.

Écoutons-bien... j'entends : « Notre belle patrie,
« Notre riche pays, .. notre grande cité...
« Les arts... l'agriculture... et sa sœur l'industrie...
« Le progrès... l'avenir... le temps... l'humanité...

« Nos cœurs, plus chauds encor que ce vin qui pétille...
« Ce banquet... ou plutôt cette communion...
« La force... le faisceau... la fête de famille...
« La solidarité... l'association... »

Eh bien ! n'avons-nous pas entendu la harangue ?
De quelques mots perdus nous n'eûmes point l'écho.
Qu'importe ! ce qu'il faut, c'est le fond de la langue,
Et nous le possédons, comme dit *Figaro*,

Quel que soit le sujet, cette langue s'applique.
Race ovine, porcine, agricole concours,
Congrès, sapeurs-pompiers, banquet patriotique,
C'est un style omnibus, c'est le même discours.

C'est l'uniformité dans la pose et l'emphase.
Tout s'y dit du même air et sur le même ton ;
On entend discourir, avec la même phrase,
Sur l'avenir du monde et celui du mouton.

Si pour un seul discours encore on était quitte !
Mais chacun veut le sien et l'on répond à tout.
Entre celui qui donne et celui qu'on invite,
Ce n'est que feu croisé de compliments partout.

Et pendant tous ces toasts, dix, vingt qu'on voit éclore,
Le martyr, l'auditeur, sur ses jambes porté,
Est prêt à défaillir, et tout bas il implore
Pour qu'une fois aussi l'on songe à sa santé.

Cette manie étrange envahit la famille.

Il n'est pas de bourgeois, qui, baptisant son fils,
Ou bien fêtant sa femme, ou mariant sa fille,
Ne prononce au dessert quelques mots bien sentis.

Il est vrai que parfois il manque un peu d'haleine,
Et que le mot cherché n'arrive pas toujours.
Alors, de quelques pleurs mouillant sa porcelaine,
De sa phrase à propos il interrompt le cours.

Tels sons les gais refrains que la coutume impose.
Franchement, nos aïeux n'avaient-ils pas raison ?
Puisqu'il faut qu'au dessert on dise quelque chose,
Ne valait-il pas mieux quelque bonne chanson ?

Ainsi, tout se transforme et se métamorphose ;
Ce moment du repas autrefois si vanté
S'assombrit, disparaît ; — mais ce dessert morose
Par le Français malin ne fut point inventé.

C'est l'un de tes présents, ô brumeuse Angleterre !
Et quel présent ! *le toast* ! un mot baroque et dur,
Avec choc de voyelle, — autant le choc du verre, —
Et de pâles discours, gris comme ton azur.

Quand il le faut subir, on tempête, on enrage,
Et pourtant sont-ils tous si méchants ? que sait-on !
Leur grand tort, après tout, n'est-il pas que l'usage
Gâte, en les plaçant mal, ce qu'ils auraient de bon.

Aussi, par un remords je dois finir peut-être ;
N'ai-je pas pour le toast été bien inhumain !
Si, pour punition, par hasard j'allais être
Obligé, malgré moi, d'en porter un demain.



CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
DE L'ACADÉMIE,
PENDANT L'ANNÉE 1861-1862,

PAR M. A. LÉVY,
Secrétaire de cette Classe.

MESSIEURS,

Un fait important s'est produit, depuis l'année dernière, dans la vie des sociétés savantes ; les travaux de nos Compagnies, ayant appelé sur elles l'attention de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, cet éminent homme d'Etat a pressenti les services réels que les académies réunies sous sa puissante influence, tout en restant indépendantes, étaient appelées à rendre. Associer des éléments de cette valeur et dans de telles conditions, c'est constituer, il faut le reconnaître, une des forces vives du pays.

Sous l'empire de cette pensée, M. Rouland a réuni autour de lui, au mois de novembre dernier, les délégués des sociétés savantes de province ; assemblée solennelle, dans laquelle les hommes studieux des départements ont entendu avec bonheur ces paroles entraînantes, dont M. le Ministre de l'Instruction publique possède à un si haut degré le merveilleux secret. M. Rouland nous a fait

comprendre alors tout ce qu'il attend de ceux dont il veut mettre les travaux en lumière pour l'honneur des hommes laborieux qui les entreprennent, pour la gloire et l'utilité du pays.

Le comité des travaux historiques et des sociétés savantes, chargé de centraliser et de discuter, dans de lumineux rapports, les travaux de nos compagnies, est composé de savants, d'historiens et d'archéologues presque tous membres de l'Institut. Citer les noms de MM. Leverrier, Milne Edwards, Amédée Thierry, Léon Renier, Léopold Delisle, Paul Lacroix, du Sommerard, Quicherat, Chabouillet, Chéruel, Charma, de Guilhermy, Dauban, etc., c'est assez dire dans quel esprit et de quelle manière les auteurs rédigent leurs rapports, avec quelle attention et quels égards il faut accepter leurs critiques, d'ailleurs toujours mesurées, et quel prix surtout on doit attacher à leurs éloges.

Description
scientifique de la
Seine-Inférieure.

Statistique de la
Seine-Inférieure,
par M. Péron.

Parmi les travaux de l'Académie de Rouen que le comité aura à examiner, nous citerons tout d'abord la description scientifique du département de la Seine-inférieure, dont nous avons l'honneur de vous entretenir dans le compte-rendu de l'année dernière, et dont nous adressons au Ministre les divers éléments, au fur et à mesure qu'ils nous sont remis. Au nombre de ces documents, nous nous faisons un devoir de citer un travail statistique relatif au mouvement de la population du département de la Seine-Inférieure pendant l'année 1860, et communiqué à la Compagnie par l'honorable M. Péron.

Les autres Mémoires, encore aujourd'hui en voie d'exécution ou même terminés, seront adressés à M. le Ministre aussitôt après la réception de nouvelles instructions qui

nous ont été promises par une lettre de M. le Secrétaire général du ministère en date du 19 décembre 1861.

La nécessité de la publication de ces importants documents ne fait doute pour personne, mais il paraît vraisemblable que le Ministre, si libéral d'ailleurs envers les sociétés savantes, leur laissera le soin de publier elles-mêmes ces travaux. L'Académie aura alors à aviser aux moyens de se créer des ressources pour faire imprimer les Mémoires qu'elle a déjà reçus et ceux qu'elle attend ; elle se doit à elle-même et elle doit aux auteurs qui ont travaillé sous ses auspices de publier une œuvre entreprise avec une entière abnégation, exécutée avec un grand soin, et qui renferme des indications d'une haute valeur scientifique.

La description botanique du département, par MM. Blanche et Malbranche, restera toujours comme le premier et l'un des plus beaux spécimens de ces Mémoires dont l'Académie s'enorgueillit d'avoir provoqué la rédaction (1).

Description
botanique de la
Seine-Inférieure,
par MM. Blanche
et Malbranche.

Le travail de M. A. Passy, sur la géologie de la Seine-Inférieure, sera bientôt terminé ainsi que la belle carte géologique du département, dressée par le même auteur. M. A. Passy a voulu soumettre ce dernier travail à la Compagnie pour recevoir ses avis et ses conseils avant de livrer à l'Administration départementale ce remarquable monument scientifique.

Description
géologique de la
Seine-Inférieure,
par M. A. Passy.

(1) Ce travail de nos confrères vient d'être l'objet d'un rapport très favorable présenté au Comité par le savant M. Duchartre. L'honorable rapporteur engage vivement l'Académie à voter l'impression du Mémoire.

Carte géologique
de M. A. Passy.

M. Blanche, organe d'une commission, composée avec lui de MM. A. Pottier, Preisser, Malbranche et Lévy, a lu un rapport sur cette importante communication.

Lauréat de l'Académie pour un travail très important sur le même sujet, M. Passy a donné de nouveaux développements à son œuvre, et on peut dire que le savant géologue a parcouru avec un véritable succès une voie dans laquelle il n'avait pas eu de devanciers.

La carte soumise à l'examen de l'Académie est tout à la fois géologique et agronomique ; elle répond ainsi à un double besoin, elle instruit l'homme de science et elle donne de précieux renseignements à l'agriculteur éclairé qui, dans sa pratique quotidienne, a besoin de connaître le sol qu'il cultive et celui dans lequel il peut puiser des éléments propres à améliorer ses cultures.

En agissant ainsi, M. Passy a répondu aux vues de notre Conseil général ; un vote qui honore en même temps celui qui en est l'objet et le corps constitué qui l'a formulé, assure la publication de cette œuvre importante.

La minute de cette carte, soumise par le savant auteur à l'examen de l'Académie, a été de la part de la commission l'objet d'une étude sérieuse à laquelle M. Harlé, ingénieur en chef des mines, a bien voulu prendre part. L'Académie, s'associant à sa commission, a adressé des remerciements à M. Harlé pour les utiles renseignements qu'il lui a fournis.

La carte est établie sur une échelle de $\frac{1}{80,000}$, ce qui permet d'apprécier les limites des divers sols beaucoup mieux qu'il n'était possible de le faire avec la carte de 1832.

La délimitation du pays de Bray, si remarquable par sa constitution spéciale, a été faite avec une précision qui

ne saurait être trop louée ; c'est une addition fort importante à l'ancien travail et qui mérite à son auteur des éloges sans restriction.

La commission a regretté qu'un texte explicatif n'accompagnât pas la carte de M. Passy; elle y aurait trouvé, sans aucun doute, de très utiles renseignements. Ce texte est indispensable pour celui qui veut étudier avec soin et en détail l'œuvre capitale soumise à votre examen.

L'Académie, adoptant les conclusions de sa commission, a voté des remerciements à M. A. Passy pour son importante communication.

M. Passy s'est empressé de faire droit aux justes observations de la Compagnie; il a fourni à l'Académie les explications qu'elle lui avait demandées, et qui se trouvent résumées dans l'extrait suivant de la lettre du savant membre de l'Institut :

Lettre
de M. A. Passy.

« La difficulté que l'on rencontre pour rendre nettes les cartes géologiques, dit M. Passy, vient de ce qu'il faut en général exprimer les terrains non-seulement par des teintes, mais encore par des lettres ou des chiffres : ce dernier moyen a été employé pour la carte de l'Oise, mais il amenait des confusions sur les feuilles chargées d'autant de détails. »

La ressemblance que la commission a signalée dans les teintes vertes dans le pays de Bray, tient à ce que ce sont des terrains très voisins que l'on a exprimés par des nuances ; il en a été de même du bleu.

« La limite entre la craie blanche et la craie chloritée, continue M. Passy, ne peut être marquée que par le rose pour la craie blanche, et le carmin foncé pour la craie chloritée.

« Le jaune verdâtre signifie l'alluvium outerrain arable de première qualité. Il n'y a d'autre jaune que celui du calcaire grossier (dans le département de l'Eure).

« Le brun signale les argiles plastiques, et celui qui est ponctué de vermillon, les grés et poudingues qui ne forment qu'un seul terrain. »

Quant au texte explicatif réclamé par la Commission, M. Passy veut bien rappeler l'engagement qu'il a pris envers l'Académie de rédiger la description géologique du département de la Seine-Inférieure, réclamée par le Ministre de l'Instruction publique. Ce travail, bientôt terminé, ainsi que nous l'avons déjà dit, sera le véritable texte réclamé avec tant de raison par la Commission.

Observations
météorologiques
faites à Rouen,
pendant l'année
1861,
par M. Preisser.

La météorologie devra être, sans contredit, l'un des points les plus intéressants du grand travail descriptif du département; aussi l'Académie avait-elle déjà ordonné l'année dernière l'impression d'un Mémoire de M. Preisser, contenant le résumé des nombreuses observations météorologiques faites par notre confrère. La Compagnie, persistant cette année dans les mêmes errements, a décidé que le résumé des nouvelles observations faites à Rouen dans le courant de l'année 1861 trouverait place dans le *Précis*.

Tableau
des observations
météorologiques
précédentes,
dressé par
M. Ludovic Gully.

Comme complément de ce travail, M. Preisser a déposé sur le bureau un tableau imprimé, offert à la Compagnie par M. Ludovic Gully; ce tableau comprend l'ensemble des observations météorologiques de l'année 1861.

Notre confrère a fait ressortir l'avantage qui résulte d'une pareille disposition, puisqu'on peut embrasser d'un seul coup d'œil toute la climatologie de notre ville.

Le tableau dressé par M. Gully est bien conçu, il a été exécuté avec beaucoup de soin et d'exactitude ; aussi l'Académie, après avoir reconnu la supériorité de ce travail sur celui présenté l'année dernière, a-t-elle voté des remerciements à l'auteur en l'engageant à persévérer dans la voie où il marche avec succès.

M. Preisser, qui aborde avec un égal talent les différentes branches des sciences physiques, a fait connaître à l'Académie plusieurs opuscules du professeur Zantedeschi, de Venise, et particulièrement celui qui a pour titre : *Du spectre solaire considéré comme le moyen d'analyse le plus exact que la science possède.*

Du spectre
solaire, considéré
comme moyen
d'analyse,
par
M. Zantedeschi ;
M. Preisser,
rapporteur.

Il s'agit d'une question de priorité à résoudre, à l'occasion de laquelle notre confrère présente le résumé d'une des découvertes les plus importantes du siècle.

Deux savants de l'Université de Heidelberg, MM. Kirchhoff et Bunsen, ont soumis, il y a deux ans, à l'Académie de Berlin les résultats remarquables de leurs recherches sur la constitution chimique des corps célestes.

Ces deux physiciens, après avoir fait passer à travers un prisme la lumière émanant d'une flamme d'alcool salé, ont observé deux raies jaunes, très brillantes, à la place où le spectre solaire offre deux raies obscures. Dans ces conditions, les expérimentateurs firent passer dans la flamme un faisceau de rayons du soleil, d'abord très affaiblis ; alors les deux raies brillantes paraissaient encore ; mais au fur et à mesure qu'ils augmentaient l'intensité des rayons solaires, les raies lumineuses allaient sans cesse en s'affaiblissant et disparaissaient enfin pour laisser à leur place deux stries opaques, plus noires que celles du spectre ordinaire du soleil. Il faudrait, par con-

séquent, en conclure que les flammes colorées, qui émettent de préférence certains rayons, exercent, sur ceux de même nature venant d'une autre source, une absorption élective : c'est précisément ce qui est arrivé dans l'expérience précédente pour les rayons jaunes du soleil et de la flamme de l'alcool salé.

Il faudrait alors admettre, avec MM. Kirchhof et Bunsen, que chacune des raies de Fraünhofer indique l'existence, dans l'atmosphère du soleil, de toutes les substances dont les spectres présentent une ligne lumineuse à la place correspondante. Ainsi, cette atmosphère doit renfermer des vapeurs de soude à cause de la raie lumineuse, puis obscure, donnée par le sodium.

Par des considérations analogues, résultant d'effets inverses, on conclut que le soleil ne contient pas de lithium.

Le procédé est, du reste, d'une sensibilité extrême, car il permet d'apprécier la présence de quantités très faibles de la substance employée, par exemple la vingt millionième partie d'un milligramme de sel, vaporisée dans un centimètre cube d'air.

Cette extrême sensibilité du spectre des flammes, pour l'action du sodium, explique très bien comment ce métal se révèle toujours dans l'air atmosphérique entretenant la combustion, puisque l'atmosphère contient nécessairement une certaine quantité de chlorure de sodium provenant du sein, ou plutôt de la surface des mers.

Le procédé employé est si délicat, qu'il est possible de découvrir des corps nouveaux que l'analyse chimique avait été impuissante jusqu'alors à isoler ; tels sont le *cæsium*, le *rubidium* et le *thallium*. Les deux premiers, dont l'existence a été révélée par l'analyse spectrale, ont

été extraits, à l'état métallique, des eaux minérales de Durkheim. Ces deux corps simples doivent être rangés parmi les métaux alcalins.

C'est pour revendiquer la priorité dans cette découverte que le professeur Zantedeschi a publié une brochure dans laquelle il rappelle ses propres expériences, et les expressions dont il se servait afin d'indiquer la marche à suivre, pour opérer, ainsi que les espérances qu'il était possible de fonder sur les résultats obtenus et à obtenir.

M. Preisser conclut en disant que M. Zantedeschi est un de ceux qui ont pressenti la découverte nouvelle, qui l'ont annoncée, et que les deux savants allemands l'ont réalisée.

Les physiciens et les chimistes cherchent constamment par leurs observations attentives à découvrir les lois qui régissent les corps, les modifications que ces derniers éprouvent dans leur nature intime, et si les couleurs du spectre leur fournissent des moyens d'investigation, d'une puissance remarquable, des réactions délicates leur font saisir la présence dans l'atmosphère de substances en apparence insaisissables, et qui pourtant doivent exercer une grande influence sur la santé des hommes. Aussi l'Académie a-t-elle accordé une sérieuse attention à une communication de M. Houzeau, relative à de nouvelles observations ozonométriques entreprises simultanément à Paris, à Rouen et à la campagne; le papier de tournesol vineux, mi-ioduré, est le réactif très sensible dont s'est servi notre confrère pour effectuer ses observations.

Observations
ozonométriques
de M. Houzeau.

L'air examiné le même jour, à l'abri du soleil et de la

pluie, dans les différentes localités que nous venons de citer, a fourni des résultats très différents.

Dans une même localité, les effets varient encore très sensiblement suivant les différentes saisons.

La température et l'état hygrométrique de l'air n'ont pas, en général, d'influence sur le développement des teintes; on a remarqué, au contraire, que les modifications du papier réactif coïncidaient assez souvent avec les changements brusques de la pression atmosphérique.

M. Houzeau a pu, à l'aide de son procédé d'observation, distinguer dans une colonne d'air d'une très faible étendue, et en communication avec l'atmosphère, des effets chimiques fort différents, suivant qu'on examine la partie supérieure ou la partie inférieure de cette colonne. On constate facilement le fait, en disposant dans une longue éprouvette à pied, exposée à l'air de la campagne, une baguette à laquelle sont suspendus plusieurs papiers de tournesol vineux mi-iodurés, distants les uns des autres d'environ cinq centimètres. Au bout de plusieurs heures d'exposition à l'air, les deux ou trois premiers papiers, situés près de l'orifice ouvert de l'éprouvette, sont plus ou moins colorés en bleu dans leur partie iodurée, tandis que les papiers semblables, les plus rapprochés de la partie inférieure du vase, n'ont subi, le plus souvent, pendant le même temps, aucune modification.

M. Houzeau conclut de ses observations :

1° Que, dans le même moment, l'air de Paris n'est pas le même que l'air de Rouen ;

2° Que souvent, dans le même moment, l'air de Rouen n'a pas les mêmes propriétés que l'air de la campagne environnante ;

3° Que, dans une même localité, les propriétés de l'air atmosphérique peuvent varier suivant les saisons ;

4° Qu'il est encore possible de constater, sur une colonne d'air de faible étendue, cette variabilité dans les propriétés de l'océan aérien.

M. Houzeau a terminé sa communication en annonçant à la Compagnie que d'autres expériences sont en voie d'exécution pour découvrir la véritable nature des principes qui communiquent à l'air les propriétés signalées ; il ajoute qu'il pense avoir trouvé dans l'atmosphère des traces d'eau oxygénée.

M. Lévy, encouragé surtout par les dernières paroles prononcées par M. Houzeau, a donné lecture, dans la même séance, d'une note dans laquelle il expose ses vues sur la nature de l'ozone. Ce travail est déjà ancien, mais l'auteur avait différé de le communiquer à l'Académie à cause de quelques doutes, que les dernières remarques de M. Houzeau achèvent de dissiper.

L'ozone
considéré comme
de la vapeur
d'eau oxygénée,
par M. Lévy.

M. Lévy pense que le principe étudié par M. Houzeau depuis plusieurs années, est de la vapeur d'eau oxygénée.

L'oxygène électrisé et humide découvert par Van-Marum, dont les caractères ont été parfaitement donnés par Schenbein et par M. Houzeau, qui l'ont appelé encore oxygène exalté, oxygène naissant, ne peut pas subsister indéfiniment dans l'air, les propriétés qu'il reçoit ne pouvant avoir qu'une très courte durée. A l'état naissant, il doit se combiner avec les substances qu'il rencontre comme il s'unissait au mercure avec lequel Van-Marum l'avait mis en contact. Jamais il ne peut se dégager dans l'atmosphère ou au sein d'un liquide sans se combiner

avec les éléments qu'il rencontre ; sans cela il n'aurait plus ses propriétés de gaz naissant.

M. Lévy passe successivement en revue des faits connus qu'il explique par l'intervention de la vapeur d'eau oxygénée. Est-ce l'eau oxygénée de Thénard ou un autre oxyde d'hydrogène ? Peu importe ; le fait de la formation d'un oxyde d'hydrogène lui paraît indubitable.

Au pôle positif d'une pile il se dégage de l'ozone, de l'oxygène odorant ; et en effet l'oxygène naissant, développé au sein de l'eau, ne peut pas manquer de s'unir avec elle. L'oxygène ainsi dégagé se combine immédiatement avec les corps en présence desquels il se trouve. Pour mettre ce fait en évidence, M. Lévy conseille de placer dans l'eau une lame de zinc ou de fer en contact avec le pôle positif ; l'oxygène est alors immédiatement absorbé par le métal, au point que la production de l'hydrogène est singulièrement augmentée au pôle opposé. L'auteur se demande, en présence de ce résultat, pourquoi la combinaison n'aurait pas lieu, au moins partiellement, au sein de l'eau dans laquelle le gaz arrive à l'état naissant, absolument comme dans l'expérience de Thénard ?

Si on considère les effets de l'ozone, il est possible de s'en rendre compte en admettant que la vapeur d'eau oxygénée tient pour ainsi dire en réserve l'oxygène faiblement combiné avec l'eau, et susceptible de se dégager et de reparaître à l'état naissant dans le cas où il doit s'unir à un autre corps.

L'air en dissolution dans l'eau est plus riche en oxygène que l'air atmosphérique ; cela ne résulte-t-il pas de la condensation d'une certaine quantité de vapeur d'eau oxygénée ? Et n'est-il pas naturel aussi d'admettre que la rosée, dont l'action est si énergique dans le blanchiment

des toiles, ne produit ses effets remarquables que par l'eau oxygénée qu'elle contient, et qui se produit au contact de la vapeur et de l'oxygène dégagé par l'herbe des prés ?

Enfin, dans cette combinaison de la vapeur d'eau et de l'oxygène de l'air, il doit y avoir dégagement d'électricité ; c'est ce que l'on constate lors de la formation des orages et ce qui expliquerait cette fermentation si remarquable qui se manifeste à la surface des nuages orageux, alors que dans leur sein il se produit probablement une combinaison intime entre l'oxygène et la vapeur d'eau.

De là résulteraient aussi ces condensations brusques à la suite desquelles des masses d'air se précipitant dans des espaces vides, produisent ces violentes bourrasques qui précèdent, accompagnent et suivent souvent les orages.

L'étude des eaux n'offre pas moins d'intérêt que celle de l'atmosphère ; aussi une commission, composée de MM. Malbranche, Houzeau et Preisser, rapporteur, a-t-elle fait connaître à la Compagnie un important Mémoire de M. Emile Coët, intitulé : *Hydrologie du canton de Roye*.

Hydrologie
du canton de
Roye,
par M. E. Coët ;
M. Preisser,
rapporteur.

Déterminer les qualités potables des eaux, leur emploi dans la thérapeutique, remonter aux causes qui les produisent, étudier les différents états qu'elles affectent, tel est le but de l'hydrologie. Cette science est par conséquent complexe et elle suppose des connaissances étendues et variées.

M. Coët, après avoir indiqué la position géographique du canton de Roye, s'occupe de la composition du sol, des productions naturelles qu'il renferme, et il

termine par un examen consciencieux des eaux de source, des eaux de puits et des eaux minérales.

Une semblable étude, qui a dû exiger bien des années de travail, offre un intérêt plutôt local que général, mais il doit être pris cependant en sérieuse considération; car si d'autres travailleurs aussi zélés que M. Émile Coët venaient apporter de semblables documents concernant les autres cantons de la France, on pourrait par la suite former un ensemble dont la haute utilité ne saurait être mise en doute par personne.

Notre savant confrère, M. Marchand, de Fécamp, est entré l'un des premiers dans cette voie avec un succès qui a pu être égalé mais jamais surpassé.

M. E. Coët a été nommé membre correspondant de l'Académie.

Etude chimique
sur les
graines de fusain
d'Europe,
par M. Lepage.

D'autres questions de chimie, présentant un intérêt réel, ont occupé les instants de la Compagnie. Nous citerons entre autres un Mémoire de M. Lepage, de Gisors, membre correspondant, intitulé : *Etude chimique sur les graines de fusain d'Europe*, dont l'Académie a ordonné l'impression; c'est le plus bel éloge que nous puissions en faire (1); et un second Mémoire de M. de Latour du Pin sur le moyen de préserver les fumeurs des effets dangereux de la nicotine du tabac; ce travail, adressé à l'Académie, a été l'objet d'un rapport présenté par M. Houzeau.

Mémoire
sur la nicotine,
par M. de Latour
du Pin;
M. Houzeau,
rapporteur.

Une question relative au même principe avait été déjà traitée dans cette enceinte par un de nos savants confrères,

(1) Nous n'analyserons pas, dans ce compte-rendu, les Mémoires dont l'Académie a ordonné l'impression, afin de présenter des extraits plus étendus des communications qui ne seront pas publiées dans le *Précis*.

aujourd'hui membre honoraire, M. B. Morin, directeur de l'École supérieure des Sciences, et c'est avec le plus vif intérêt que l'Académie avait entendu le compte-rendu des importantes recherches auxquelles l'auteur s'était livré pour reconnaître des traces de nicotine dans les viscères d'un fumeur. Le Mémoire de M. Morin a été publié dans le précis de l'Académie de Rouen pour l'année 1859.

C'est à un autre point de vue que M. de Latour du Pin s'est placé : il n'a pas constaté la présence de la nicotine dans les viscères d'un fumeur, il a admis cette présence comme incontestable ; mais il a essayé d'en empêcher l'introduction dans les voies respiratoires.

Ce procédé consiste à ménager un renflement sur le tuyau de la pipe et à y introduire une bourre de coton imbibée d'un agent chimique (acide tannique ou citrique), pour lequel la nicotine manifeste une certaine affinité. La même disposition peut être adaptée aux porte-cigares. Dans les deux cas, il faut renouveler la bourre de coton chaque fois que l'on fume.

Pour apprécier l'efficacité de la méthode, l'auteur s'est livré d'une manière comparative au dosage de la nicotine contenue dans la fumée du tabac avant et après la filtration à travers le coton préparé. Il résulte de ses analyses que 10 grammes de tabac ordinaire appelé *caporal*, produisent, lorsqu'ils sont brûlés dans une pipe ordinaire, une fumée qui avant l'action du coton contient 0g,660 de nicotine, et qui n'en contient plus que 0g,100 après cette action ; ce qui donne 0g,560 de nicotine absorbée par l'agent chimique, d'où l'auteur conclut que le moyen qu'il propose permet d'éliminer les 0g,76 de la nicotine contenue dans la fumée du tabac.

M. Houzeau fait remarquer que le procédé analytique

suivi par M. de Latour du Pin laisse à désirer sous le rapport de l'exactitude ; aussi ne peut-il accepter les résultats numériques que comme une approximation. « On ne peut néanmoins, ajoute M. le rapporteur, refuser un mérite réel à l'ensemble du travail de ce savant. L'importance du problème qu'il s'est posé, et la simplicité de la solution qu'il en a donnée, montrent que ce travail est autant l'œuvre d'un esprit éclairé que d'un expérimentateur exercé aux difficultés du laboratoire. »

L'Académie, conformément aux conclusions du rapport, a voté des remerciements à M. le comte de Latour du Pin pour son utile et intéressante communication.

Périodicité des
grands déluges,
par M. Lehon ;
rapport de
M. de-St-Philbert.

Nous ne citerons que pour mémoire plusieurs travaux importants dont l'Académie, à cause même de l'intérêt qu'elle y attache, a ordonné l'impression. Ce sera d'abord un rapport de M. de Saint-Philbert sur un ouvrage de M. Lehon, relatif à la périodicité des grands déluges. M. le rapporteur a su donner à son travail les proportions d'une communication d'un haut intérêt, dans laquelle il a réduit à néant, par une savante analyse, les théories de M. Lehon sur la périodicité des grands déluges.

Des aliénés en
Angleterre
et en Ecosse ;
communication
de M. le
Dr Dumesnil.

Nous rappellerons aussi à votre souvenir une communication de M. le Dr Dumesnil, au sujet des aliénés de l'Angleterre et de l'Écosse ; cette œuvre a été entreprise dans le but de faire connaître à la Compagnie la situation des aliénés chez nos voisins d'Outre-Manche, et les travaux les plus importants des aliénistes anglais. L'Académie avait écouté cette communication avec intérêt, et elle a donné à l'auteur une nouvelle preuve du plaisir qu'elle avait éprouvé à l'entendre, en ordonnant l'impression de son Mémoire dans le *Précis* de cette année.

Le même recueil contiendra aussi un premier Mémoire de M. Malbranche sur les plantes critiques de notre département. Cette très importante étude fait suite à la description botanique du département par MM. Malbranche et Blanche, et n'est que le prélude d'une série de communications non moins importantes que la Compagnie sera heureuse de placer dans son *Précis* comme elle le fait aujourd'hui pour la première.

Plantes critiques
du
département;
communication de
M. Malbranche.

Nous devons encore à M. Malbranche un rapport sur la vie et les ouvrages de Pierre Coudenberg, par M. Pasquier, membre correspondant. Notre confrère, après avoir établi que la pharmacie et la médecine ne faisaient pas d'abord deux sciences distinctes, nous a montré Pierre Coudenberg qui, fort de son savoir et de sa profonde expérience, a eu le courage de se dégager des étroites entraves imposées alors à son art par les médecins.

Pierre
Coudenberg, sa
vie et
ses ouvrages,
par M. Pasquier;
rapport de
M. Malbranche.

Coudenberg entreprit, en 1568, de redresser les erreurs contenues dans la première pharmacopée officielle, rédigée par Valérius Cordus, par ordre du Sénat de Nuremberg; il s'agissait aussi de combler les lacunes contenues dans ce traité; le livre eut un immense succès; quinze éditions l'attestent, et, de plus, il fut traduit dans plusieurs langues pendant l'espace d'un siècle.

Coudenberg est non-seulement le premier pharmacien de Belgique, mais d'Europe, qui ait écrit sur son art; telle est au moins la conviction profonde de M. Pasquier: ce dernier aurait même combattu avec avantage l'opinion de M. Guibourt, qui avait attribué, à tort, à Michel Duseau, pharmacien français, l'honneur qu'il revendique pour Coudenberg.

M. Cap pense que ni la Belgique ni la France ne sont en droit de réclamer cette priorité, l'une pour Duseau, l'autre pour Coudenberg, puisqu'en 1327 le collège de pharmacie de Valence publia la *Pharmacopœa valentina*, attribuée à Benedicto Matheo, qui vivait cent cinquante-neuf ans avant Coudenberg.

Le pharmacien belge peut être toutefois envisagé encore sous un autre point de vue : botaniste, ou plutôt horticulteur d'un rare mérite, Coudenberg faisait venir, à grands frais, des plantes de toutes les parties du monde ; il les étudiait et les acclimatait en ne reculant devant aucune peine.

La ville d'Anvers, sa patrie reconnaissante, vient de lui élever une statue.

Malgré les mérites incontestables de Coudenberg et qui justifient suffisamment l'honneur insigne que vient de lui rendre sa ville natale, l'honorable rapporteur réduit à leur juste valeur certaines prétentions émises par l'auteur de la Notice en faveur de Coudenberg ; ainsi il serait peut-être trop absolu d'affirmer que l'on doit à Coudenberg l'invention des serres froides et tempérées, lorsqu'il est très probable que les Romains connaissaient l'art de forcer les fleurs.

Du reste, notre confrère s'associe à la pensée de M. Cap, lorsque celui-ci, parlant de Coudenberg, disait : « Ce n'est pas à une illustration hors ligne que la ville d'Anvers vient de dresser cette statue, c'est tout simplement à un homme de bien, recommandable avant tout par son humanité, sa haute intelligence, par son goût ardent pour une science qui n'existait pas encore, mais dont il a hâté le développement par un travail consciencieux et incessant. »

Si nous avons des louanges pour le mérite sérieux d'un homme qui crée une science, nous en aurons aussi pour celui qui développe et perfectionne, surtout dans l'intérêt de l'humanité, des principes scientifiques féconds. Cette pensée nous est suggérée par un rapport de M. Dumesnil sur le *Traité pratique des dermatoses ou maladies de la peau*, par M. le Dr Duchesne Duparc, membre correspondant.

*Traité pratique
des dermatoses,
par M. le Dr
Duchesne-Duparc;
M. le Dr Dumesnil,
rapporteur.*

Venir en aide aux praticiens que leur éloignement des hôpitaux spéciaux empêche de se familiariser avec les caractères si variés des maladies de la peau, ainsi qu'aux élèves qui tiennent à bien connaître la pathologie cutanée, tel est le but que l'auteur s'est proposé d'atteindre en publiant son livre. Le succès a été du reste complet, et les descriptions anatomiques sont tellement saisissantes, que l'intervention de l'iconographie n'a pas été nécessaire, avantage inappréciable qui permet aux plus modestes praticiens d'acquérir un livre réellement indispensable.

Disciple d'Alibert et disciple reconnaissant, le Dr Duchesne a fait précéder son ouvrage d'une Notice biographique sur son illustre maître.

Abordant ensuite son sujet, il décrit la peau considérée dans ses fonctions, dans son organisation et dans ses altérations. Il reconnaît avec Beaumès, de Lyon, qu'il y a des maladies de peau locales produites par des causes extérieures, et d'autres par des causes internes; mais il ne pense pas que cette distinction doive servir de base aux principales divisions des maladies cutanées.

Pour le diagnostic, il est fort utile de savoir si l'éruption est exanthématique ou papuleuse, vésiculeuse, ou pustuleuse, car, de cette première notion résulte la certitude que le mal occupe ou le système sanguin ou le

corps papillaire, ou l'appareil sudoripare, ou les follicules sébacées, etc. Il faut en outre accorder la plus grande valeur au caractère étiologique. Il faut distinguer les affections qui sont l'expression d'une diathèse générale ou constitutionnelle, et mettre tout-à-fait à part les maladies de la peau héréditaire. Enfin, l'affection peut être seule ou exister avec d'autres éruptions; elle peut être en état de premier développement ou de récurrence. Toutes ces conditions, ajoute le rapporteur, influent sur le pronostic et sont discutées, à ce dernier point de vue, avec tout le talent possible.

M. Dumesnil termine en montrant le désintéressement avec lequel M. le Dr Duchesne a fait connaître une médication nouvelle pour le traitement des maladies cutanées, résultant de l'emploi de l'arséniate de fer; il établit que le savant médecin a su mettre une question d'humanité au-dessus de toute pensée mesquine d'intérêt personnel.

Sur la proposition de son honorable rapporteur, l'Académie a décidé que des félicitations seraient adressées à l'auteur pour le mérite incontestable de son excellent *Traité pratique des dermatoses*.

Lettre de
M. le Dr Boileau
de Castelnau.

A l'occasion des travaux de nos savants confrères, si expérimentés dans l'art de soulager et de guérir les maux de leurs semblables, nous rappelons que notre compte-rendu de l'année dernière contenait l'analyse du rapport de M. le Dr Morel sur un travail de M. le Dr Boileau de Castelnau, intitulé : des *Maladies du sens moral*.

Ce rapport a soulevé, de la part de M. de Castelnau, plusieurs objections qui se trouvent consignées dans une lettre adressée à M. le Président.

Notre savant correspondant établit qu'il n'a point voulu parler des aliénés dans le Mémoire qu'il nous a communiqué, et que, par conséquent, il n'a nullement rapporté les crimes à la folie ; il n'a parlé que des *criminels* qui font une faute, parce qu'ils le veulent bien, parce que la faculté, le principe qui est chargé de faire le bien, de porter l'homme à faire le bien, est lésé : il y a *dispositio præter naturam ob quam actio læditur* (Galien).

Puisqu'on dit : maladie de l'intelligence, de l'affectivité, M. de Castelnau se demande pourquoi on ne dirait pas maladie du sens moral ?

« M. Morel ne veut pas, continue notre honorable correspondant, que le sens moral puisse être malade, parce que je ne puis le définir, en constater l'existence ; si j'avais parlé d'*absence*, d'*obscurité*, d'*affaiblissement*, il eût été possible de m'entendre avec M. le Dr Morel. Il me semble que l'on ne peut constater l'absence que de ce qui existe d'ordinaire, et ne se montre pas à un moment donné ; que l'obscurcissement ne peut frapper que ce qui existe, et qu'il faut exister pour pouvoir être affaibli. »

M. de Castelnau fait observer que M. Morel, admettant l'existence du sens moral comme un organe physiologique défini, arrive à cette conséquence inacceptable et funeste, que tous les individus coupables d'un acte répréhensible, les criminels *ne sont rien de plus, rien de moins que des malades*. M. de Castelnau proteste contre cette interprétation de sa pensée ; il n'a pas recherché l'essence des divers aspects de l'homme, mais il déclare que notre confrère, M. le Dr Vingtrinier, s'est rendu l'interprète fidèle et éclairé de sa pensée en disant qu'il est positif qu'il y a *quelque chose dans l'homme qui conçoit, produit, dirige les actes moraux, qui fait la vertu ou le*

vice : c'est cette fonction qui est malade, puisque *actio læditur*.

De l'hygiène
des habitations,
par
M. De la Quérière.

Si, grâce aux-talents des praticiens distingués qui donnent leurs soins aux malades, nous avons la consolation d'en voir un grand nombre rendus à la santé et conservés à l'affection de leurs familles, il vaut mieux encore prévenir par des soins hygiéniques des maux que la science, d'ailleurs, est quelquefois impuissante à combattre. C'est sous l'empire de cette pensée que M. De la Quérière s'est élevé avec une grande force, mais peut-être avec un peu trop de sévérité, contre le système adopté dans l'érection récente de maisons qu'il déclare insalubres. Notre respectable confrère est entré à cet égard dans de nombreux détails sur les principes de l'hygiène de l'habitation.

En première ligne, on doit placer la nécessité absolue de fournir une quantité d'air suffisante au jeu des poumons, et une ventilation constante.

« On a calculé, dit M. De la Quérière, que chaque individu consomme six ou sept mètres cubes d'air par heure; aussi l'habitation d'un entresol est-elle funeste à la santé à cause du faible espace laissé à ceux qui l'occupent.

« La présence des lumières dans un appartement peu élevé en altère rapidement l'air déjà vicié par la respiration pulmonaire. »

Il résulte de ce qui précède qu'une cheminée à large tuyau doit toujours être établie dans les appartements comme un moyen efficace de ventilation.

Les passages couverts sont, comme les entresols, une invention moderne très préjudiciable à la santé, et sur laquelle il serait à désirer que l'autorité supérieure exer-

cât son contrôle pour assurer l'emploi de mesures hygiéniques qui les rendît moins insalubres.

Notre confrère signale encore, comme cause d'insalubrité, un sol humide sur lequel très souvent on n'hésite pas à élever des habitations.

Les boutiques des marchands étaient autrefois toujours ouvertes sur la rue; cet usage est actuellement abandonné: on a voulu plus de confortable, et on a obtenu moins de salubrité par suite du défaut de ventilation.

M. De la Quérière estime qu'un rez-de-chaussée doit avoir 4 mètres au moins d'élévation. Le premier étage devrait avoir la même hauteur; le deuxième aurait 3 mètres 60; le troisième, 3 mètres; et le quatrième, ou la mansarde, 2 mètres 80.

Notre confrère regrette que les propriétaires bâtissant pour eux-mêmes, agissent dans un but de mesquine économie, se montrent peu difficiles dans le choix des matériaux, et consentent à laisser élever des murs d'une faible épaisseur, alors qu'ils n'épargnent rien lorsqu'il s'agit du luxe intérieur.

M. De la Quérière a abordé encore quelques questions relatives au mauvais goût qui préside à certaines constructions, particulièrement dans les dispositions des fenêtres et l'érection des balcons.

L'auteur du Mémoire insiste sur la nécessité de donner une inclinaison plus grande aux toitures, et une profondeur convenable aux maisons. Il demande pour ce dernier cas l'intervention de l'autorité.

M. De la Quérière désire qu'à l'exemple de l'Angleterre, les propriétaires soient forcés de ménager dans leurs constructions des cours intérieures d'une étendue suffisante.

« Sans demander que les grands travaux de reconstruction dans la ville de Rouen, ajoute notre confrère, nous offrent des palais ou des maisons comme on en voit à Gênes, à Milan, à Florence, nous bornerons nos vœux à désirer l'équivalent de ce qui existe dans presque toutes les grandes villes de France et de Belgique. »

M. De la Quérière termine ses réflexions en applaudissant aux efforts qui sont tentés actuellement afin de procurer à la cité des eaux abondantes, élément si puissant de salubrité pour les habitants d'une grande ville.

Observations
présentées par
M. le
Dr Vingtrinier.

M. le Dr Vingtrinier a présenté quelques observations au sujet de l'opinion de M. De la Quérière, qui tendrait à établir que nos ancêtres construisaient dans des conditions hygiéniques plus favorables qu'on ne le fait de nos jours.

Les faits cependant semblent prouver le contraire ; quelques-unes des rues de Rouen, par exemple, qui viennent de disparaître, se trouvaient dans des conditions déplorables sous tous les rapports, et surtout sous celui de l'hygiène.

Réponse de
M. De la Quérière.

M. De la Quérière a déclaré n'avoir point voulu parler des constructions en général, mais particulièrement des conditions plus salubres dans lesquelles se trouvaient les boutiques des marchands, alors qu'elles pouvaient être facilement ventilées.

Observations
présentées par
M. Preisser.

M. Preisser a fait observer qu'il est vrai, comme le dit M. De la Quérière, qu'un homme doit avoir en quelque sorte à sa disposition six ou huit mètres cubes d'air pur, mais qu'il rend un seul mètre cube irrespirable dans l'espace d'une heure.

M. Vingtrinier ne pense pas que Londres, Gênes et plusieurs autres villes, citées par M. De la Quérière, puissent être données comme des types parfaits à imiter; plusieurs de leurs quartiers sont aussi hideux que l'agglomération avoisinant la rue Martainville. Les magnifiques palais de Gênes n'ont point de cour, il faut monter sur les terrasses pour y respirer l'air, et, pour beaucoup d'industries, les ouvriers sont obligés de travailler dans des caves.

Nouvelles
observations
présentées par
M. le
Dr Vingtrinier.

M. De la Quérière a rappelé qu'il avait insisté surtout, pour qu'à l'exemple de l'Angleterre, on ait recours à des règlements administratifs à l'effet d'imposer aux propriétaires l'obligation de ménager des cours intérieures dans les nouvelles constructions.

Réponse de
M. De la Quérière.

M. Vingtrinier, en approuvant toutes les prescriptions indiquées comme nécessaires par M. De la Quérière, ajoute qu'il y en a plusieurs autres d'une haute importance, non mentionnées dans le rapport, mais qui, du reste, n'échappent pas à la sagacité et à la vigilance du Comité de salubrité.

Réplique de
M. le
Dr Vingtrinier.

M. De Lérue fait observer à son tour qu'il est actuellement un peu tard pour imposer des conditions nouvelles aux concessionnaires des travaux de la ville de Rouen. Les traités sont conclus depuis déjà un certain temps et ils font loi entre les parties.

Observations
présentées par
M. De Lérue.

Je dois à l'intérêt qui s'attache à toutes les questions locales la faveur que vous avez bien voulu m'accorder en décidant que le *Précis* de l'Académie contiendrait cette

Etude
scientifique et
archéologique sur
les rives et
l'embouchure de
la Seine,
par M. Lévy.

année une étude sur la Seine, que j'ai eu l'honneur de vous lire. Cette marque de bienveillance m'est d'autant plus précieuse, que ce Mémoire sera bientôt publié par le Comité des travaux historiques, ce qui m'empêchait de prétendre à l'honneur de le faire paraître à la suite de vos intéressantes communications. Vous en avez jugé autrement, je vous en ai exprimé et je vous en renouvelle aujourd'hui toute ma gratitude.

Tel est, Messieurs, le résumé sommaire de vos travaux, dans la classe des sciences, pendant cette année; ils auraient tous incontestablement gagné à être imprimés en entier; leur nombre et leur étendue ont mis un obstacle au désir qu'aurait eu l'Académie de les publier, les ressources financières de la Compagnie étant malheureusement très restreintes. J'ai fait tous mes efforts pour reproduire, autant qu'il était en moi, la physionomie de vos savantes études; je me suis surtout imposé le devoir de ne pas abuser du droit de parler en votre nom, en entrant dans des appréciations personnelles et en substituant mon opinion à la pensée qui anime l'Académie tout entière. Plus un rapporteur a sa responsabilité couverte par le corps au nom duquel il parle, plus il me semble tenu à une réserve extrême.

MÉMOIRES
DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

RAPPORT

DE M. A. PILLON DE S'-PHILBERT

Sur un Ouvrage ayant pour titre :

PÉRIODICITÉ DES GRANDS DÉLUGES,

ADRESSÉ A L'ACADÉMIE DE ROUEN PAR M. LEHON.

(Séance du 30 mai 1862.)

MESSIEURS,

Depuis que j'ai l'honneur de faire partie de l'Académie, il semble que, par un étrange privilège, je sois surtout destiné à examiner devant vous des théories nouvelles, et à juger des idées tout-à-fait étrangères aux notions généralement reçues sur la matière. Jusqu'ici, il faut l'avouer, je me suis montré peu favorable aux novateurs et j'ai condamné leurs œuvres. Cependant, Messieurs, n'allez pas croire que chez moi il y ait parti pris contre les idées nouvelles, ou désir préconçu de les trouver en défaut; loin de là, car je sais combien la science leur doit déjà de progrès et combien encore elle a droit d'en attendre. Mais j'ai toujours pensé que, plus un principe s'annonce fécond en lumières et fertile en conséquences importantes, plus il a besoin d'être fortement prouvé, solidement établi, puisqu'à lui seul il peut, par son

exactitude ou sa fausseté, découvrir à la science des horizons inconnus, ou l'égarer pour longtemps sur la mer orageuse du doute et de l'erreur.

Après ce préambule dont j'avais besoin pour me justifier à vos yeux des jugements sévères que j'ai portés jusqu'ici, et qu'il m'arrivera peut-être encore de porter dans la suite, qu'il me soit permis d'entrer dans le vif de la question.

La terre est, comme on le sait, animée d'un rapide mouvement de translation dans l'espace. Elle décrit chaque année une ellipse dont le soleil occupe l'un des foyers, et le plan de cette ellipse forme, avec celui de l'équateur, un angle de $23^{\circ} 27'$. Il résulte de cette inclinaison que, pendant le cours d'une année, deux fois le soleil traverse l'équateur et se trouve tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre hémisphère.

L'été d'un hémisphère, c'est le temps pendant lequel il possède le soleil, dont les rayons alors lui parviennent moins obliquement. L'hiver est, au contraire, le temps pendant lequel cet astre, se trouvant de l'autre côté de l'équateur, n'envoie que des rayons dont l'obliquité réduit considérablement l'effet calorifique.

Pour l'hémisphère boréal que nous habitons, l'hiver, c'est-à-dire l'absence du soleil, coïncide actuellement avec l'époque où la terre se trouve en un lieu voisin de son périhélie. Enfin il résulte des lois qui nous furent révélées par le génie de Képler, et il arrive en effet que l'hiver, réuni à l'automne, est pour nous, en raison de la portion de l'écliptique à laquelle il correspond, moins long de huit jours environ que le printemps réuni à l'été.

Mais les astronomes ont constaté, par des observations

exactes et souvent répétées, que la ligne des équinoxes ou intersection du plan de l'équateur par celui de la trajectoire terrestre, forme avec la ligne des apsides ou grand axe de cette trajectoire, un angle qui varie lentement et progressivement, de sorte que son accroissement total atteint 360° en l'espace de vingt-et-un mille ans environ.

En d'autres termes, comme les équinoxes et les solstices qui leur correspondent sont les points à partir desquels commencent les saisons, notre hiver se déplace lentement sur la trajectoire terrestre; dans dix mille cinq cents ans, il correspondra à l'autre extrémité du diamètre, c'est-à-dire à un point très voisin de l'aphélie, pour revenir dix mille cinq cents ans plus tard au point qu'il occupe aujourd'hui.

Tous ces faits sont du domaine de l'astronomie. Voici les conséquences qu'en tire M. Lehon, ou pour mieux dire M. Adhémar, car l'ouvrage que j'examine aujourd'hui n'est point l'exposé d'une théorie propre à son auteur, c'est l'énumération et l'analyse d'une série de faits géologiques tendant à confirmer l'opinion émise dès 1843 par un autre écrivain (1).

Cependant, comme ces idées sont pour moi entièrement neuves et que j'ai tout lieu de penser, Messieurs, qu'elles le sont également pour vous, je crois pouvoir confondre ici deux auteurs dont les ouvrages se confirment mutuellement, et les examiner ensemble.

Donc, les conséquences auxquelles arrivent ces Messieurs sont les suivantes : Puisqu'aux pôles la nuit est

(1) *Révolutions de la mer, formation géologique des couches supérieures du globe*, par M. Adhémar. Paris, V. Dalmont, 1843, 2^e édition, en 1860.

continue pendant l'automne et l'hiver, tandis que le jour persiste pendant toute la durée du printemps et de l'été; puisque, d'ailleurs, l'hiver dure pour le pôle austral huit jours de moins que pour le pôle boréal, il doit y avoir chaque année un refroidissement plus considérable à ce dernier pôle qu'au pôle Nord, et cet effet, continuant son action pendant une longue suite de siècles, doit produire un accroissement des glaciers du pôle Sud en même temps qu'une diminution correspondante au pôle Nord. Au bout de dix mille cinq cents ans, le phénomène inverse se produira, les glaces du Nord entreront dans une période croissante et celles du Sud diminueront.

Cela posé, admettons pour un instant que la terre soit uniformément baignée par les mers, bientôt il arrivera que la basse température qui règne aux pôles aura déterminé dans ces régions la formation d'énormes amas de glaces. Mais ces blocs, flottant à la surface des eaux en vertu de leur moindre densité, n'altéreront en rien l'équilibre du globe.

Cependant leur présence, absorbant le calorique disponible, aura bientôt abaissé la température atmosphérique au point de convertir en givre toute vapeur apportée par les vents. De là, rapide accroissement de leur volume, surtout à la partie supérieure, et déplacement d'un volume d'eau de plus en plus considérable, jusqu'à ce qu'enfin, atteignant le fond des mers, ces îles flottantes se transforment en de vastes continents. A partir de ce moment, et si l'on tient compte de l'inégalité de masse qui existe entre le glacier du pôle le plus froid et celui du pôle opposé, on comprend que le centre de gravité du système terrestre devra se déplacer sur l'axe du globe et s'approcher du pôle le plus froid.

Les mers, obéissant à la force attractive, viendront alors affluer dans l'hémisphère correspondant, où elles présenteront, surtout dans les latitudes élevées, des profondeurs considérables, tandis qu'elles abandonneront l'hémisphère opposé ne demeurant que dans les bas-fonds qu'il présente. Mais quand, après dix mille cinq cents ans, les rôles seront intervertis, le pôle prépondérant commencera à diminuer par suite de la fonte des glaces qui le surchargent, quelques siècles du nouveau régime détermineront dans le glacier un ramollissement graduel, puis des failles et enfin la débâcle, comme on voit chaque année qu'il arrive dans les glaciers des Alpes.

Alors l'équilibre des mers est brusquement rompu, le retour du centre de gravité vers le centre de la terre précipite à l'équateur leurs flots tumultueux qui le dépassent en vertu de leur vitesse acquise, et, après une période de bouleversement, relativement fort courte par rapport à la période de calme qui l'a précédée, se fixent dans l'autre hémisphère où les retient le développement du glacier nouveau, en même temps que la débâcle rapidement croissante du pôle qu'elles ont quitté.

On peut donc prévoir tous les dix mille cinq cents ans un déluge formidable, renversant tout dans l'hémisphère envahi, abandonnant dans l'autre des terres et des continents nouveaux.

Voici, Messieurs, quelle est la théorie de M. Adhémar et ses gigantesques conséquences; vous avez compris comment les bouleversements périodiques qu'elle comporte ont dû surcharger les mers de vase et de limon, qui, dans les périodes de tranquillité, ont produit les couches stratifiées caractéristiques des différentes époques géologiques.

Après avoir ainsi exposé ses idées, M. Lehon s'attache à montrer combien elles expliquent clairement et d'une façon satisfaisante pour l'esprit, les faits dont l'origine reste obscure sans son concours.

Ainsi, pourquoi la presque totalité de l'hémisphère austral est-elle maintenant dépourvue de continents? pourquoi les mers y présentent-elles généralement des profondeurs immenses? (La sonde chargée d'un poids de 400 livres y peut filer jusqu'à 9,143 mètres sans atteindre le fond.)

C'est que le glacier antarctique, aujourd'hui prépondérant, attire et retient de ce côté la masse des eaux disponibles; c'est que toutes les terres basses sont submergées, et que l'Amérique du Sud, l'Australie et les îles de l'Océan austral ne sont que les points culminants des continents anciens, aujourd'hui engloutis sous les eaux.

Pourquoi la Suède et la Norwége, la Scandinavie, et jusqu'au nord de l'Allemagne, sont-ils jonchés de blocs erratiques? pourquoi les couches de calcaire qui forment ces pays sont-elles profondément striées au point de disparaître en certains endroits, cédant à une puissance d'érosion qui les a par places entièrement détruites? pourquoi tous ces terrains portent-ils l'empreinte évidente de courants énergiques qui les ont balayés du Nord au Sud?

Ce sont les traces laissées par la dernière débâcle du pôle arctique. Les stries proviennent des énormes glaçons entraînés par les eaux et rasant le fond des mers, appesantis qu'ils étaient par les fragments de rochers emprisonnés dans leur sein pendant la période de tranquillité.

Si les amas de fossiles se rencontrent toujours dans

l'angle des vallées orientées du Sud au Nord, c'est que les animaux desquels ils proviennent ont été surpris par le dernier retour des eaux vers notre hémisphère, et que leurs cadavres se sont rassemblés au pied des montagnes submergées qui formèrent arrêt dans le courant sous-marin.

Enfin, pourquoi ne trouve-t-on nulle part de fossiles humains ? La raison en est simple. Dans la période qui précéda le dernier déluge, si l'on en excepte les cimes les plus élevées, l'hémisphère boréal était tout entier sous les eaux et ne possédait point d'habitants ; l'espèce humaine vivait dans l'hémisphère austral alors émergé, et quand vint la débâcle, tous les cadavres balayés par l'invasion tumultueuse des eaux du nord furent entraînés vers le pôle Sud, où ils gisent actuellement au fond des mers. Là, sans doute, fossilisés depuis des siècles, ils se recouvrent et s'incrûstent des dépôts qui, plus tard, caractériseront notre époque.

Si l'on calcule le moment précis où l'hiver de notre hémisphère correspondait exactement au passage de la terre à son périhélie, on trouve que ce phénomène s'accomplit en l'an 1248 de notre ère, c'est-à-dire il y a un peu plus de six cents ans, et que la période de réchauffement a commencé pour le pôle Nord depuis cinq mille huit cent cinquante ans environ.

Mais, d'après la Genèse, quatre mille ans se sont écoulés depuis le dernier déluge jusqu'à nos jours ; c'est donc seulement dix-huit cent cinquante ans après l'ouverture de la période de réchauffement qu'eut lieu la débâcle. — Ce fait semble être en parfaite harmonie avec ce que nous voyons de nos jours se produire dans les glaciers des montagnes. La débâcle ne coïncide ni avec l'ouverture du

printemps ni avec le maximum de chaleur du climat; toujours elle est postérieure à l'une et précède l'autre.

Elle arrive au moment où la quantité de chaleur accumulée suffit à la désaggrégation des masses, et rompt l'équilibre des forces qui les tenaient agglomérées.

Après cette époque de tumulte, pendant laquelle la somme des effets calorifiques devient prépondérante et fait brusquement pencher la balance, la fonte des glaciers polaires progresse toujours avec une rapidité croissante, mais avec calme et sans cataclysme nouveau. Elle produit seulement dans le niveau des mers une surélévation lente et insensible, à mesure que l'accroissement du pôle prépondérant attire de plus en plus de son côté le centre de gravité du système terrestre.

Voici, Messieurs, quelle est en substance la théorie de MM. Adhémar et Lehon, avec toutes ses conséquences. On voit sans peine comme elle rend compte d'une manière satisfaisante des principaux faits qui ont jusqu'ici embarrassé les géologues exclusivement partisans du système des soulèvements, et quelle lumière nouvelle elle jette sur la stratification régulière et successive que présentent les flores et les faunes des temps antéhistoriques.

Aussi, c'est un sentiment voisin de l'enthousiasme qu'a provoqué chez moi la lecture de l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Mais, sachant combien l'illusion revêt de couleurs trompeuses les rêves de l'imagination, j'ai voulu soumettre à un examen rigoureux les prémices de cette théorie, et bien vérifier la solidité des bases sur lesquelles elle repose avant de lui accorder une entière créance.

Le faut-il avouer ? je me suis vu entièrement désillu-

sionné, et cette fois encore, c'est un blâme que je dois prononcer ici.

Quoique l'analyse de la question soit aride de sa nature, j'oserai réclamer encore quelques minutes d'attention pour la développer, car elle conduit à des conclusions capitales.

Pour qu'il y ait réchauffement de l'un des pôles terrestres par rapport à l'autre au bout de l'année, il faut : ou bien que ce pôle ait reçu du soleil pendant ce temps une plus forte dose de chaleur que le pôle opposé, ou bien que le rayonnement vers les espaces célestes lui ait enlevé une moins forte proportion de la chaleur acquise.

Or, en examinant successivement ces deux causes, je vais démontrer qu'il n'en est pas ainsi :

1^o Pendant que la terre est sur sa trajectoire d'un côté de la ligne des équinoxes, l'un des pôles reçoit une certaine partie de la chaleur totale à elle envoyée par le soleil, et, quand elle sera passée de l'autre côté de cette ligne, l'autre pôle, à cause de sa position symétrique par rapport au plan de l'écliptique, recevra une fraction identique de la chaleur envoyée par le soleil à la terre pendant son séjour dans cette nouvelle région, et réciproquement. La question se trouve donc ramenée au calcul des quantités totales de chaleur reçues du soleil par notre planète pendant le temps qu'elle séjourne de l'un et de l'autre côté de la ligne des équinoxes et à la comparaison des résultats.

D'après les lois du mouvement elliptique des planètes, le rayon vecteur qui joint la terre au soleil décrit des aires égales dans des temps égaux ; on a donc l'équation différentielle

$$(1) \quad r^2 d\omega = c dt$$

dans laquelle r représente le rayon vecteur ou distance de la terre au soleil, ω l'angle décrit par ce rayon vecteur, c une constante, et t le temps écoulé.

D'ailleurs, si l'on représente par S l'influence calorifique du soleil à l'unité de distance, et par Q cette même influence à la surface de la terre, on a l'équation différentielle ;

$$(2) \quad \frac{S}{r^2} dt = dQ$$

En combinant les équations (1) et (2) et réduisant, on arrive à la suivante :

$$(3) \quad \frac{S}{c} d\omega = dQ$$

Si on l'intègre et que l'on représente par m la somme de chaleur déjà envoyée à l'origine du temps considéré, on a :

$$(4) \quad Q = \frac{S}{c} \omega + m$$

Donc, l'influence Q du soleil sur notre globe, pendant qu'il parcourt une portion quelconque de sa trajectoire, est indépendante du temps qu'il met à la parcourir ; elle est proportionnelle à l'angle ω décrit par le rayon vecteur, et partant est toujours la même pendant les temps qui s'écoulent entre deux passages consécutifs de la terre aux équinoxes, cela malgré l'inégalité dans la durée des saisons qui correspondent à ces deux portions de l'orbite terrestre.

En d'autres termes, l'hémisphère pour lequel l'été est le plus long ne se trouve nullement favorisé par rapport à l'autre, et les distances de la terre au soleil, différentes

pendant ces deux époques, compensent exactement l'inégalité entre la durée des saisons ;

2° Rayonnement vers les espaces célestes soient θ_a et θ_b , les températures à l'origine du temps que l'on considère, α et α' les angles d'incidence du rayon solaire pour deux parallèles terrestres de même latitude, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de l'équateur, n le rapport entre la chaleur reçue par la terre supposée homogène et la température qui en résulte. Soit t la durée de l'automne et de l'hiver réunis, t' celle du printemps et de l'été pour l'un des hémisphères, durées qui sont inverses pour l'autre. — Soit enfin Δ la différence de température entre notre planète et les espaces célestes, différence qui, à cause du froid excessif de ces régions, est très grande et sensiblement constante au moins pendant le cours d'une année, puisque la température de la croûte terrestre varie très peu.

Soit A la température parallèle austral, et B celle du parallèle boréal de même latitude, au bout de l'année, nous aurons l'équation :

$$(5) \quad A = \theta_a + \int nQ \cos.\alpha - t\phi(\Delta) \\ + \int nQ \cos.\alpha' - t'\phi(\Delta)$$

dans laquelle les deux intégrales sont prises, l'une entre les limites qui correspondent à l'automne et l'hiver réunis, l'autre entre celles du printemps et de l'été également réunis, de sorte que leur ensemble représente exactement la série d'actions calorifiques reçues pendant une année par le parallèle considéré. Tandis que $\phi(\Delta)$ représente une fonction inconnue de la différence entre

la température terrestre et celle des espaces célestes, fonction qui exprime la loi du refroidissement et est indépendante de la saison considérée, puisque le refroidissement pendant t et t' est dû, d'après les lois du rayonnement, à la différence des températures et non à la température propre du corps rayonnant, et que, comme nous l'avons vu, Δ est sensiblement constant.

On aura symétriquement pour l'hémisphère boréal

$$(6) \quad B = \theta_b + \int nQ \cos.\alpha' - t' \phi (\Delta) \\ + \int nQ \cos.\alpha - t \phi (\Delta)$$

d'où la différence entre les températures de ces deux parallèles au bout de l'année révolue :

$$A - B = \theta_a - \theta_b$$

Cette différence est, on le voit, ce qu'elle était à l'origine de l'année, et, comme la démonstration est indépendante de la latitude des parallèles symétriques que l'on envisage, on peut dire d'une façon générale qu'elle s'applique aux deux hémisphères comparés dans leur ensemble. Donc, le refroidissement, par suite du rayonnement vers les espaces célestes, n'affecte pas plus que le réchauffement dû aux rayons solaires. L'état relatif des deux hémisphères, en ce qui touche la température et la perturbation prédite par MM. Adhémar et Lehon, n'a plus de raison d'être.

Ainsi tombent les fondements d'une théorie qui semblait au premier abord si séduisante, et cette désillusion doit une fois de plus nous rappeler combien il importe de s'assurer du point de départ que l'on adopte quand on

veut ériger en système sérieux les déductions que l'on en tire.

Consolons-nous cependant, Messieurs, du blâme que nous sommes contraints de prononcer encore aujourd'hui en songeant que nos arrière-neveux n'auront, quoi qu'on en dise, rien à craindre de la périodicité des grands déluges prédite par l'auteur de la brochure que nous venons d'examiner ensemble.



RÉSUMÉ
DES
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES A ROUEN PENDANT L'ANNÉE 1861,
PAR M. PREISSER.

La pression barométrique moyenne de l'année a été de 759^{mm},88 (1). Elle a été de 1^{mm},60 plus élevée que celle des seize années précédentes.

Le maximum de la pression a été de 777^{mm},10 (le 2 février à neuf heures du soir).

Le minimum a été observé le 19 mars, à midi. Il a été de 741^{mm},07.

Le baromètre a donc oscillé dans une étendue de 36^{mm},03.

L'année 1861 a donc été remarquable sous le rapport

(1)	<i>Moyennes des douze mois :</i>			
Janvier.	763,63	Juillet	756,92	
Février.	757,11	Août.	762,62	
Mars.	757,82	Septembre.	759,21	
Avril.	763,08	Octobre.	760,11	
Mai	761,62	Novembre.	755,07	
Juin	758,54	Décembre.	762,80	
		Moyenne de l'année.	759,87	

du faible abaissement de la colonne barométrique et de l'absence des perturbations atmosphériques.

Température.

La température moyenne de l'année, calculée d'après les quatre observations de la journée, a été de $11^{\circ},8$ (1) ($0,8$ degré plus élevée que la moyenne des années précédentes).

Le thermomètre s'est élevé à un maximum de 32° (le 14 juin 1861). La température moyenne de juillet n'a cependant été que de $18^{\circ},9$, tandis que dans le mois d'août elle a été de $20^{\circ},7$.

Le minimum de la température a été observé le 15 janvier. Il a été de $-11^{\circ},4$.

Le thermomètre a donc oscillé pendant l'année dans une étendue de $43^{\circ},4$.

Pendant le cours de cette année, le mercure est descendu au-dessous de la glace fondante : 27 fois en janvier.

7 — en février.

7 — en novembre.

16 — en décembre.

57

Dans le mois de janvier, pendant dix-neuf jours con-

(1). *Températures moyennes des mois.*

Janvier.	0,6	Juillet	19,2
Février.	5,8	Août.	20,7
Mars.	8,1	Septembre.	16,1
Avril.	11,7	Octobre.	14,9
Mai	15,2	Novembre.	6,8
Juin	18,9	Décembre.	4,9
Moyenne de l'année.			11,8

sécutifs, le thermomètre est resté constamment au-dessous de zéro, et la température s'est abaissée plusieurs fois à 10 et à 11° au-dessous de la glace fondante. Le ciel était pur. La Seine a charrié d'énormes glaçons pendant huit jours, mais sa surface ne s'est pas solidifiée, ce qui tenait à la hauteur insolite des eaux et à la rapidité du courant.

Si nous calculons la température moyenne par chaque saison météorologique, en représentant l'hiver de 1861 par les mois de décembre 1860, janvier et février 1861, et de trois mois en trois mois pour les saisons suivantes, nous trouverons les nombres suivants :

HIVER.		PRINTEMPS.	
Décembre 1860.	3°,3	Mars.	8°,1
Janvier 1861.	0°,6	Avril.	11°,7
Février	5°,8	Mai	15°,2
Moyenne de la saison	2°,8		11°,7
ÉTÉ.		AUTOMNE.	
Juin.	18°,9	Septembre. .	16°,1
Juillet	19°,2	Octobre . . .	14°,6
Août.	20°,7	Novembre . .	6°,8
19°,6		12°.6	

En comparant ces moyennes à celles que nous ont données les seize années précédentes, nous remarquons que l'hiver de 1861 a été de 0,8 de degré plus froid que la moyenne habituelle, et que la température des trois autres saisons a été d'environ un degré supérieur.

Pluie.

Il est tombé cette année une quantité totale d'eau égale à 617^{mm},7. Or, la moyenne des seize années précédentes ayant été de 825^{mm},55, l'année 1861 peut être considérée comme une année de sécheresse. Il n'y a en effet que l'année 1857 qui m'ait présenté un chiffre inférieur (583^{mm},20). Le tableau suivant nous donne les quantités d'eau tombées chaque mois :

Janvier 14 ^{mm} ,7	Mai 30 ^{mm} ,6	Septembre 62 ^{mm} ,2
Février 58 ^{mm} ,0	Juin 142 ^{mm} ,6	Octobre 5 ^{mm} ,2
Mars 83 ^{mm} ,6	Juillet 100 ^{mm} ,6	Novembre 86 ^{mm} ,3
Avril 10 ^{mm} ,0	Août 6 ^{mm} ,6	Décembre 17 ^{mm} ,3

Pluie par saison météorologique.

HIVER.		PRINTEMPS.	
Décembre 1860.	97,0	Mars	83,6
Janvier 1861.	14,7	Avril	10,0
Février	58,0	Mai	30,6
	169,7		124,2
ÉTÉ.		AUTOMNE.	
Juin	142,6	Septembre	62,2
Juillet	100,6	Octobre	5,2
Août	6,6	Novembre	86,3
	249,8		153,7

Nombre de jours de pluie.

Le nombre total de jours de pluie, en 1861, a été de 107. (122 est la moyenne des seize années précédentes).

Le tableau suivant donne l'ensemble des météores aqueux :

	Nombre de jours de pluie.	Jours où il a neigé.	Grêle.	Brouillards.	Orages.
Janvier ..	1	1	"	5	"
Février...	9	2	"	2	"
Mars.	16	"	6	"	"
Avril...	5	"	"	"	1
Mai.....	5	"	1	"	"
Juin.....	14	"	3	"	9
Juillet....	20	"	"	"	3
Août.....	6	"	"	"	1
Septembre	12	"	"	"	"
Octobre..	1	"	"	"	2
Novembre	15	2	1	"	"
Décembre.	3	1	"	"	"
TOTAUX...	107	6	11	7	16

Vents.

Voici comment on peut ranger les vents sous le rapport de leur fréquence :

N.	88	S.-O.	39
O.	88	N.-E.	31
N.-O.	47	S.	15
E.	44	S.-E.	13

ÉTUDE CHIMIQUE

SUR LES

GRAINES DU FUSAIN D'EUROPE,

PAR M. LEPAGE,

Pharmacien à Gisors, Membre correspondant de l'Académie, etc.

Le fusain (1) d'Europe (*Evonymus Europæus*), connu aussi sous les noms vulgaires de : *Bonnet de prêtre*, *bonnets carrés*, appartient à la famille des *Célastracées*.

Cet arbuste, dont l'écorce est lisse et verdâtre, le bois fragile et d'un jaune pâle, est commun dans les haies et les terrains secs.

Les feuilles de fusain sont vertes, ovales, lancéolées, pointues, finement dentées et courtement pétiolées ; les fleurs petites et verdâtres. Les fruits qui sont ordinairement d'un rouge vif, s'ouvrant aux dorsales, laissent alors apercevoir d'assez grosses graines totalement enveloppées d'un arille d'un beau rouge.

Le charbon de bois de fusain, qui est d'une extrême légèreté, entre, comme l'on sait, dans la composition de la poudre à canon. Ce même charbon est aussi employé dans

(1) C'est à cause de l'usage très ancien de faire des fuseaux avec son bois que le nom de *fusain* a été donné à cet arbrisseau.

l'art du dessin pour faire des esquisses qui présentent l'avantage de pouvoir s'effacer sans laisser de traces.

Enfin, les graines qui n'ont encore été, que nous sachions du moins, l'objet d'aucune étude chimique, passent pour posséder des propriétés éméto-cathartiques.

A l'automne de l'année dernière, nous avons récolté une certaine quantité de fruits de fusain, dans le but de soumettre à un examen chimique les graines qu'ils renfermaient. Or, voici leur composition, d'après notre analyse :

Huile fixe (1).	41, 50
Sucre de Glycose.	} 24, 00
Matières protéiques.	
Gomme.	
Principe amer.	
Tannin.	
Sels solubles.	} 34, 50
Eau hygrométrique.	
Tissu cellulaire et sels insolubles..	34, 50
	100, 00

Cette analyse se rapporte aux graines privées de leur arille et séchées à l'air libre.

Cent parties de graines de fusain privées d'huile, incinérées, laissent quatre parties de cendres presque blanches.

(1) Ce n'est, croyons-nous, que depuis quelques années que l'on sait que les graines de fusain sont huileuses. Cette découverte a été faite par un industriel de la Haute-Marne, M. Cardeur, qui a adressé, en 1858, à la Société impériale d'Agriculture de France un échantillon de l'huile qu'il avait obtenue. Mais il n'est pas à notre connaissance que la Commission qui avait été chargée d'examiner cette huile ait fait son rapport.

Ces cadres renferment :

Sels solubles.

Sulfate de potasse avec traces de chlorures et de sel de chaux.	6, 00

Sels insolubles.

Chaux, magnésie et acide phosphorique	92, 00
Silice et oxyde de fer	2, 00
	100, 00

Il n'y a pas d'amidon dans les graines de fusain, et il est à remarquer que leurs cendres ne renferment pas de carbonates alcalins.

Disons maintenant un mot des divers principes qui constituent ces graines.

Huile. — On peut extraire l'huile du fusain par simple expression des graines passées au moulin, ou bien en les traitant par l'éther ou le sulfure de carbone. C'est à l'aide de ce dernier dissolvant que nous avons obtenu celle qui fait l'objet de cette note.

Cette huile est d'une couleur jaune tirant un peu sur le brun, d'une odeur *sui generis* et d'une saveur laissant un arrière-goût qui rappelle parfaitement celui du bois de fusain ; sa densité est de 921, 40. Elle est à peu près insoluble dans l'alcool, et elle a pu supporter cet hiver un froid de — 10° sans se congeler.

L'acide azotique y développe une coloration verte qui passe bientôt au vert-brun, puis au brun sale.

L'acide sulfurique y produit la même coloration, mais elle persiste beaucoup plus longtemps qu'avec l'acide

azotique. Pour bien observer le phénomène, il faut mettre quelques gouttes d'huile sur un verre de montre placé sur un papier blanc et y faire tomber deux ou trois gouttes d'acide avec précaution.

L'huile de fusain n'est solidifiée ni par l'azotate acide de mercure (réactif Poutel), ni par un mélange d'acide azotique et hypoazotique (réactif de M. Félix Boudet).

Elle donne avec la soude caustique un savon dur, d'une couleur jaune, que nous croyons très propre, d'après quelques expériences que nous avons faites à ce sujet, à être employé aux usages économiques.

Enfin, cette huile ayant été administrée à plusieurs chiens, à la dose de 10 à 15 grammes, a paru produire sur ces animaux un léger effet purgatif.

Sucre de glycose. — Nous avons trouvé 12, 50 pour 100 de ce sucre dans les graines de fusain. Pour arriver à ce résultat, nous avons fait agir l'eau distillée froide sur les graines préalablement épuisées d'huile jusqu'à ce que le produit de la macération n'exercât plus d'action sur le tartrate de potasse et de cuivre. Les liqueurs réunies ont été chauffées pour coaguler l'albumine ; on a filtré et l'on a dosé le sucre au moyen de la liqueur cuprico-alcaline de Fehling titrée. Faisons remarquer ici que les liqueurs sur lesquelles nous avons opéré pour doser le sucre n'avaient subi l'action de la chaleur que le temps strictement nécessaire pour coaguler les matières albuminoïdes qu'elles renfermaient ; circonstance qui démontre, selon nous, que c'est bien à l'état de glycose que ce sucre existe dans les graines de fusain, comme nous l'admettons. Ajoutons qu'il fermente avec la plus grande facilité dès qu'on le met en contact avec la levure de bière.

Matières protéiques. — Il n'y a guère que de l'albumine coagulable par la chaleur dans les graines de fusain. Cependant si, après avoir séparé celle-ci du *maceratum* aqueux porté à l'ébullition, on verse dans la liqueur filtrée quelques gouttes d'acide phosphorique trihydraté ou d'acide acétique, on remarque qu'elle *louchit légèrement*, indice probable de la présence d'une petite quantité de *caséine*.

Gomme. — L'alcool fort, ajouté à la liqueur débarrassée des matières albumineuses, y occasionne un trouble auquel succède un précipité floconneux. Nous considérons ce précipité, qui se redissout complètement dans l'eau pure, comme étant de la nature de la gomme.

Principe amer. — Pour l'obtenir aussi concentré que possible, il faut faire agir l'alcool sur les graines préalablement épuisées d'huile, évaporer la liqueur au bain-marie jusqu'en consistance sirupeuse, puis l'agiter à plusieurs reprises avec de l'éther un peu alcoolisé. L'éther décanté et évaporé laisse pour résidu le principe amer, mais non encore chimiquement pur. Dans cet état, il est amorphe et possède une saveur amère et nauséuse fort désagréable. Le tannin n'affecte nullement sa dissolution.

L'alcool amylique peut remplacer l'éther pour isoler ce principe de la liqueur sirupeuse.

La quantité de graines de fusain que nous avons eue à notre disposition ne nous a pas permis de tenter de l'obtenir à l'état de pureté chimique, mais nous espérons pouvoir le faire ultérieurement. Pour arriver à un bon résultat et simplifier l'opération, nous pensons qu'il fau-

drait préalablement faire disparaître la glycose au moyen de la fermentation.

Tannin. — Ce principe n'existe qu'en petite quantité dans les graines de fusain, et encore appartient-il à l'espèce qui colore les sels de sesquioxyde de fer en *verdâtre* et non en noir.

Nous avons dit plus haut que notre analyse se rapportait aux graines débarrassées de leur arille ; mais nous devons ajouter que nous avons extrait de ces arilles 25 pour 100 d'une matière grasse fluide d'une belle couleur rouge, présentant en hiver une consistance comme gélatineuse.

Les acides $az\ O^5$ et $S\ O^3$ colorent cette matière grasse en vert, de même que l'huile des graines. Les alcalis la saponifient.

On le voit par ce travail, les graines de fusain contiennent autant d'huile (1) que la plupart de celles qui sont employées dans l'industrie. Si cette huile venait un jour à être extraite industriellement, elle recevrait certainement des applications utiles, ne serait-ce que pour fabriquer des savons.

Ajoutons que les tourteaux pourraient peut-être aussi être employés avec quelque'avantage à la fabrication de l'alcool.

(1) Les graines de lin donnent en fabrique, en moyenne 30 pour 100 d'huile ; celles de colza 32, d'œillette 35, de caméline 27, d'arachide 34, de sésame 48 à 50.

TROISIÈME ÉTUDE

SCIENTIFIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LES RIVES ET L'EMBOUCHURE DE LA SEINE⁽¹⁾,

PAR M. A. LÉVY.



Dans deux études successives, dont l'Académie de Rouen a bien voulu ordonner l'impression (2), nous avons essayé de résoudre certaines questions qui relèvent tout à la fois de la science et de l'archéologie.

Nous avons pensé que l'étude de quelques phénomènes naturels dérivant de la configuration du sol, pourrait faire apprécier les inconvénients et les avantages qui avaient dû provenir de leurs effets. Ces recherches nous ont permis d'indiquer de quelle manière les premiers habitants du territoire se sont mis en garde contre des dangers trop réels, et comment aussi ils ont utilisé des circonstances qu'il avaient su rendre favorables. Nous

(1) Cette étude a été lue à Paris, à la réunion des Sociétés savantes, au mois de novembre dernier.

(2) Voir le *Précis* des travaux de l'Académie de Rouen pour les années 1859-60 et 1860-61.

étions convaincu d'ailleurs que si les conséquences, auxquelles nous allions être nécessairement amené, étaient corroborées par des faits historiques peu connus ou mal interprétés, mais sur lesquels nos études seraient capables de projeter un certain jour, nous pourrions avoir la légitime confiance d'être dans le vrai, et obtenir l'assurance que la méthode employée acquerrait désormais une valeur ressortant de son usage même.

C'est ainsi qu'en étudiant la marche des eaux qui descendaient autrefois en plus ou moins grande abondance des hauteurs qui dominant la ville de Rouen, en formant toujours de véritables torrents, nous avons établi que les fondateurs de l'ancienne capitale des Vélocasses avaient dû chercher à se mettre en garde contre ces inondations subites, susceptibles de receler, dans certains cas, de véritables dangers.

Cette étude n'a pas, du reste, été inféconde, car, après avoir examiné avec soin les lignes de dérivation des eaux encore existantes, nous avons retrouvé les traces évidentes d'une enceinte qui avait le double caractère d'être un abri protecteur contre l'invasion des eaux, et un obstacle presque insurmontable à opposer, le cas échéant, aux ennemis de la cité.

L'aspect du sol et de ses pentes, les anciennes constructions qu'il renferme, venaient déjà témoigner en faveur de notre idée ; mais l'histoire à son tour nous a prêté son précieux appui. En rapprochant, en effet, les résultats obtenus par l'observation, des descriptions très complètes consignées dans les actes de saint Romain, l'un des plus grands archevêques de la Neustrie, nous avons fait voir que, sur les lieux mêmes où nous avons retrouvé des vestiges de la puissance romaine, s'élevait, dans les

premiers siècles de notre ère, une de ces gigantesques constructions comme les légions de l'antique capitale du monde savaient seules les édifier. Nous avons montré que notre vieille cité avait possédé une vaste enceinte, en forme d'amphithéâtre, au centre de laquelle on voyait, à l'époque gallo-romaine, un temple dédié à Vénus. Ce dernier monument était une sorte de théâtre qui s'élevait alors en forme d'hémicycle au centre d'une grande place, comprise elle-même dans l'enceinte du vaste amphithéâtre (1).

Plus tard, sous l'empire des mêmes idées, nous avons eu de nouveau recours à notre méthode, désireux que nous étions de rechercher pour quel motif notre cité, malgré le désavantage de sa position, avait été maintenue à sa place primitive. Nous avons compris qu'une cause physique, supérieure, par les ressources qu'elle offrait, à celle qui présentait les inconvénients déjà signalés, avait dû compenser, et au-delà, les effets plus ou moins graves contre lesquels nos pères ont eu nécessairement à lutter pendant de longues années.

Après avoir examiné, en effet, avec soin les courbes nombreuses décrites par la Seine dans toute l'étendue de son parcours, mais particulièrement depuis Paris jusqu'à la mer, nous avons remarqué que les villes, placées sur les rives du fleuve et dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, étaient généralement situées sur ces courbes, dans les points de leur développement les plus éloignés des isthmes opposés. De cette remarque impor-

(1) Les fouilles récentes, qui ont été pratiquées pour la construction des aqueducs des rues nouvelles, ont complètement confirmé nos prévisions, en faisant retrouver des vestiges nombreux d'un grand établissement romain, et les restes, encore debout, de l'enceinte que nous avons reconstituée antérieurement au moyen de nos déductions théoriques.

tante ressort un fait auquel se rattache la question que nous avons soulevée dans notre seconde étude.

On sait en effet que les peuples, lors de leurs migrations, suivaient toujours le cours des fleuves, dans le cas surtout où la voie fluviale traversait en ligne droite le territoire dont elle était une artère naturelle. Mais tel n'était pas le cas pour la Seine, dont les sinuosités sont si nombreuses. Toutefois, les populations ne pouvaient pas perdre de vue, dans leur marche, les rives qui les guidaient et s'éloigner du fleuve qui renfermait d'abondantes ressources alimentaires. Ce fait une fois admis, il est certain que la route suivie par ces peuples devait être, pour répondre à toutes les conditions de rapidité et d'utilité auxquelles il était indispensable de donner satisfaction, une ligne approximativement droite et tangente aux courbes de la rivière, dans les points où précisément nous voyons encore aujourd'hui s'élever un grand nombre de villes. Ces localités devenaient en effet les véritables étapes du voyage et des stations où, par la présence d'une voie de terre et d'une voie d'eau, les transactions et les échanges pouvaient s'effectuer avec avantage.

Dès-lors, il nous a été possible d'expliquer la position définitive d'un certain nombre de villes anciennes, telles que Pitres, Rouen, Duclair, Caudebec, Ugate, Aizier, etc.; de faire pressentir dans quelles localités on pourrait avoir l'espoir de retrouver les débris des cités disparues, et de démontrer, ainsi que nous le rapportent d'ailleurs les historiens, que *Juliobona* (Lillebonne) et *Caracotinum* (Harfleur) étaient sur le bord même du fleuve à l'époque de la conquête romaine, quoique ces mêmes villes en soient aujourd'hui notablement éloignées.

Ces modifications profondes ont des causes qu'il nous a

paru intéressant et utile de déterminer; aussi avons-nous cru devoir recourir encore à notre méthode en l'appliquant à l'étude de l'embouchure de la Seine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; c'est le résultat de nos recherches sur ce sujet que nous allons exposer.

La Seine, après avoir coulé à Lillebonne, à Harfleur, à Graville et à Sainte-Adresse, allait, il y a dix-huit siècles, se jeter dans la mer entre la Hève et les côtes de la Basse-Normandie. Depuis cette époque, l'eau du fleuve a en quelque sorte déserté ces rivages dont elle avait fait pendant longtemps la fortune et en partie la gloire. Cependant, comme ce retrait des eaux a été vraisemblablement lent et graduel, la Seine, en s'éloignant de ses rives primitives, y a déposé une alluvion féconde, mais qui n'a jamais compensé, par la richesse du sol qu'elle constitue encore aujourd'hui, les avantages que présentaient à ces antiques cités une marine riche et puissante.

Sur la rive opposée, les mêmes faits, résultant inévitablement des mêmes causes, se sont produits, ainsi que le témoignent la vaste étendue du marais Vernier, l'embouchure de la Risle, et l'anse ou baie de Saint-Sauvêur.

Cette embouchure de notre beau fleuve a été, surtout depuis une vingtaine d'années, l'objet d'études approfondies, de dissertations savantes et de luttes souvent ardentes, dans lesquelles chacun a soutenu avec zèle et talent des intérêts plus opposés en apparence qu'en réalité, mais qui, dans tous les cas, étaient fort respectables.

Nous n'avons ni caractère, ni autorité pour prendre part à une lutte aussi grave en ce qui concerne les avantages et les inconvénients pouvant résulter de ces travaux, actuellement en voie d'exécution. Notre seul but, semblable d'ailleurs à celui que nous avons poursuivi dans nos pré-

cédentes études, consiste à demander à l'observation et à l'histoire des enseignements pour nous apprendre quelle avait été, dans ces temps si éloignés de nous, la forme de l'embouchure de la Seine et les causes qui l'ont si profondément modifiée.

Le fait capital que nous prendrons pour point de départ, est cette diminution notable qui s'est produite dans la hauteur des eaux, et par suite dans l'étendue superficielle de la nappe liquide, surtout depuis l'époque de l'invasion romaine jusqu'à la fin du x^e siècle.

L'ancienne capitale des Vélocasses marque nettement, par la position de ses enceintes et conformément à la tradition, que les eaux s'épandaient bien au-delà de leurs limites actuelles, puisqu'elles venaient baigner le sol sur lequel s'élève aujourd'hui l'église métropolitaine de Normandie. Il en résulte que la presque île qui s'étend sur l'autre rive, depuis la Seine jusqu'à Elbeuf, était recouverte, en partie du moins, par les eaux du fleuve.

Les mêmes traces du passage et du séjour des eaux sont manifestes sur toute l'étendue du développement des rives de la Seine ; mais c'est principalement au-dessous de Quillebeuf que le fait acquiert des proportions encore plus sensibles, ainsi qu'on peut s'en assurer en contemplant les étendues immenses que nous avons déjà signalées et qui étaient livrées à l'épanchement des masses liquides. Les anses successives et opposées, limitées d'ailleurs par des promontoires, formaient une série de bassins qui constituaient dans leur ensemble un vaste lac analogue à ceux que plusieurs grands fleuves traversent dans leur cours, et que la Seine semble avoir rejeté à son embouchure.

Le premier de ces bassins, dont le plus grand diamètre

était de 15 à 20 kilom. depuis Lillebonne jusqu'au fond du marais Vernier, recevait les eaux du fleuve vers la pointe de Quillebeuf, et les déversait dans le bassin suivant, entre la Roqué et Tancarville, dont les promontoires étaient vraisemblablement encore plus rapprochés autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui, mais qui, même actuellement, ne présentent guère qu'une ouverture de 5 kilom. au plus.

Le bassin suivant, dont nous venons d'indiquer l'entrée, a une longueur moindre, dans le sens du courant, que le précédent, et se trouve assez bien limité vers l'Ouest par une ligne de 5 à 6 kilom., qui joindrait le cap du Hode à la pointe de Berville. A partir de cette position, les rives s'éloignent de nouveau, surtout au Sud, du côté de Fiquefleur et de Saint-Sauveur; mais au-delà, on trouve Honfleur, qui est plus rapproché vers le Nord, et dont la distance à Harfleur est de 9 kilomètres. Cet écartement, quoique considérable, est moindre que celui des rives situées un peu plus à l'Est, c'est-à-dire en remontant le cours du fleuve.

Après ces deux points, si nous faisons abstraction de la plaine de l'Heure et de l'alluvion sur laquelle s'élève aujourd'hui le Havre, nous voyons l'embouchure s'évaser en suivant au Nord la base des coteaux de Graville et d'Ingouville jusqu'à Sainte-Adresse, et au Sud s'éloigner plus rapidement encore en tendant vers Trouville à l'embouchure de la Touques.

Des érosions profondes peuvent être signalées de toutes parts sur les côtes de la Manche et jusque sur les rives du fleuve; elles ont été, comme elles sont encore, la cause d'un bouleversement gigantesque qui a commencé avec les siècles, qui dure toujours, et qui se perpétuera indéfiniment si l'homme ne parvient pas à y apporter un remède efficace.

L'alluvion du Havre et les bancs de la Seine sont les débris, divisés par les flots, des antiques falaises que la mer a renversées après en avoir miné lentement les bases puissantes. Ces masses importantes, les unes fixes, les autres mobiles, résultent nécessairement, non pas d'un de ces cataclysmes dont, à défaut de l'histoire, les peuples se transmettent d'âge en âge et à travers les siècles l'é-mouvant récit, mais elles ont été produites par l'action continue et persistante des flots, soumis eux-mêmes à des forces dont nous aurons bientôt à indiquer le sens, à mesurer jusqu'à un certain point l'intensité et l'étendue.

Si nous examinons avec attention ce promontoire dont l'extrémité protège encore d'une manière si efficace la ville du Havre, malgré les éboulements considérables qui s'y manifestent chaque année, nous voyons, par les débris accumulés à sa base, qu'il n'est rien autre chose que la ruine, encore debout, d'un cap dont l'extrémité devait s'avancer autrefois majestueusement au milieu des flots. Si, du reste, il faut en croire la tradition, le cap de la Hève, appelé alors le *Chef* ou *Groing de Caux*, avait un développement de 2,000 mètres au-delà de ses limites actuelles.

Le banc de l'*Eclat*, placé à 600 mètres environ de la Hève, représenterait assez bien la base d'une partie de ce promontoire. Cependant, il est important de faire remarquer que cet écueil n'est pas sur le prolongement en ligne droite de l'axe du cap actuel, mais qu'il accuse une forme curviligne tournant sa concavité vers le Sud. Le *Chef de Caux* aurait eu par conséquent une direction qui s'harmoniserait parfaitement avec l'ensemble des rives, et indiquerait ainsi l'existence d'une nouvelle anse, qui, commençant à Harfleur, ou même au cap du Hode, se serait étendue jusqu'aux limites du dernier promontoire,

en embrassant dans son ensemble Sainte-Adresse, Gravelle, voire même Harfleur. Ces points remarquables auraient formé trois stations importantes, dans le voisinage desquelles on pourrait peut-être retrouver ces *castra constantia* dont parle Ammien Marcellin, et qu'il place à l'embouchure de la Seine. Comme les vestiges de ces antiques travaux ont complètement disparu, il faudrait, il nous semble, en rechercher les traces sur des points qui ont été soumis à l'action destructive des eaux. Cette question sera bientôt, de notre part, l'objet d'une discussion qui se présentera alors, croyons-nous, dans des conditions plus favorables pour procéder à un examen approfondi et obtenir des résultats concluants.

Comme au XI^e siècle le *Chef de Caux* s'avancait de 2,000 mètres dans la mer, il est impossible de ne pas admettre qu'il dépassait déjà à cette époque le banc de l'*Éclat*, ou qu'au moins il avait pour limite l'extrémité de ce banc, à la place même où se trouve encore aujourd'hui la passe Sud de la petite rade du Havre.

Cependant, serait-il impossible d'admettre que ce même promontoire avait eu, dix ou douze siècles auparavant, une étendue encore plus considérable, et que le *Chef de Caux* n'était lui-même que le débris d'une falaise plus importante, comme la Hève n'est, pour ainsi dire actuellement, que le tronc du *chef* décapité. En prolongeant, en effet, la courbe marquée par la direction des coteaux d'*Ingouville*, de la *Hève* et de l'*Éclat*, on retrouve encore un banc stable d'une vaste étendue, qui a pu être la base de falaises aujourd'hui détruites, dépendant du *Chef de Caux*, ou n'en étant séparées que par la *passe-sud* de la rade. Cette vaste plaine sous-marine, désignée sous le nom de *Hauts de la rade*, conduit, en suivant toujours la

même courbe, au banc du *Ratier* et aux *Ratelets*, jusque vers Villerville, sur la rive Sud du fleuve. Ces bancs, avec lesquels on pourrait encore en désigner beaucoup d'autres, et tout particulièrement ceux qui environnent l'embouchure de la Touques, n'étaient pas vraisemblablement, à cette époque, liés entre eux pour constituer, alors qu'ils émergeaient au-dessus des flots, une digue absolument continue. Leur ensemble formait nécessairement un petit archipel, entre les îles duquel les eaux devaient être singulièrement retardées dans leur écoulement vers la mer.

Nous ferons remarquer que le banc de l'Éclat est précisément formé d'un calcaire marneux qui correspond à une couche identique que l'on retrouve sous le cap de la Hève, et qui reparaît à la même hauteur sur la rive opposée à Villerville. Nous avons puisé ces précieuses indications dans l'excellente carte géologique de M. Passy, où malheureusement les *Hauts de la rade* et le *Ratier* ne sont pas figurés. Toutefois, d'après les renseignements qui nous ont été fournis par l'administration de la marine, nous savons que les *Hauts de la rade* et le *Ratier* sont des *bancs de pierres* d'une nature probablement identique à celle des couches qui existent, en ce point, sur les deux rives du fleuve. On pourrait alors en induire que les îles isolées, à l'époque qui fait l'objet de notre étude, avaient constitué antérieurement un barrage complet qui, plus tard, cédant à des pressions intérieures, a laissé échapper, par plusieurs ouvertures, les masses liquides retenues préalablement dans les lacs supérieurs.

Nous pourrions maintenant, en admettant cette hypothèse, d'ailleurs si naturelle, nous rendre compte de faits nombreux et restés jusqu'alors inexplicables.

Le groupe d'îles dont nous venons d'admettre l'exis-

tence à l'époque romaine, fermait en quelque sorte la rade du Havre, et limitait un dernier bassin plus vaste que les précédents. Une fosse, comme on disait autrefois, occupait cette position, ainsi que nous le rappelle Noël dans son *Essai sur le département de la Seine-Inférieure*.

« S'il en était besoin, dit cet auteur, il me serait facile d'établir que les Normands, qui remontèrent la Seine en 851, passèrent l'hiver à Gravelle, et non à Jeufosse, près Vernon, comme le prétendent l'abbé Lebœuf et Bonamy, et de prouver que tous deux se sont trompés.

« *Locum qui dicitur fossa Giraldi, Sequanæ contiguum stationique munitissimum deligunt, ubi hyemen quieti transigunt*, Duchêne. (*Annal. san. Bert.* III, 208.) »

« J'infère, continue Noël, que les Normands hivernèrent dans la fosse de Gravelle, *fossa Giraldivillæ*, suivant tous les anciens titres, *Sequanæ contiguum*; Gravelle est, en effet, à l'embouchure de la Seine; *contiguum* annonce que la station en était peu éloignée; il importait en effet aux Normands d'être assez voisins de la rivière pour la remonter à volonté, sans cesser néanmoins d'apercevoir la mer et de communiquer avec elle. *Stationi munitissimum*; Gravelle, situé à l'angle décrit par la Lézarde et la Seine, était effectivement très propre à mettre le quartier d'hiver des Normands à l'abri d'un coup de main (1). »

Nous ajouterons que cette fosse correspond au tracé que nous avons tout à l'heure indiqué pour la partie Nord du dernier bassin fluvial; elle paraît du reste avoir été séparée de la partie Sud par une île importante dont la base, encore visible, constituerait actuellement le banc

(1) Noël, *Essai sur le département de la Seine-Inférieure*, ch. VIII, voyez la note.

d'*Amfar*. L'île de l'*Heure*, sur laquelle il existait encore un port au XII^e siècle, aurait pu fort bien compléter à l'Est la limite de la *fosse de Graville*.

N'est-il pas possible, en outre, de retrouver dans ces circonstances, résultant de l'observation et des faits historiques, une indication précieuse touchant les *castra constantia* ? En les supposant en effet situés sur les îles de la fosse de Graville, ils rendraient parfaitement compte de ce passage de Duchêne : *Locum sequanæ contiguum stationique munitissimum deligunt*, et de cette autre phrase si précise d'Ammien Marcellin, dans laquelle l'auteur, après avoir parlé de la Seine et de la Marne, ajoute : *Amnes magnitudinis geminæ, qui fluentes per Lugdunensem, post circumclausum ambitu insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine, consociatim meant, meantesque protinus prope castra constantia funduntur in mare* (Ammien Marcellin, *lib. xv cap. xi*).

Nous devons reconnaître que tout concourt à faire apparaître une grande analogie entre les établissements mentionnés par les auteurs que nous avons cités, et ce bassin dont nous venons en quelque sorte reconstituer les limites et l'enceinte.

N'est-il pas naturel de penser, d'ailleurs, que les Normands durent profiter de ce précieux abri, dont nous croyons avoir révélé sinon l'existence, du moins la position, la forme et l'importance ? Les envahisseurs étaient en effet placés alors dans des conditions avantageuses non-seulement pour se défendre, mais encore pour tenter, avec des chances de succès, l'invasion d'une contrée qu'ils pouvaient croire capable d'opposer une résistance en rapport avec les gigantesques travaux qui se dressaient devant eux.

Les Romains avaient certainement apprécié rapide-

ment combien il était important pour eux de veiller à l'entrée et à la sortie des navires ; ce qui leur fit nécessairement établir des points d'observation sur la plupart des îles qui occupaient l'embouchure du fleuve. La Seine coulait dans des lagunes dont plusieurs des passes actuelles, maintenues entre les bancs, fixent encore la situation première. Ammien Marcellin parle de ces camps, qu'il place à l'embouchure de la Seine : un seul d'entre eux, tout au plus, peut être reconnu de nos jours à Sandouville, et encore est-ce une question discutable ; dans tous les cas, les autres établissements analogues ont disparu, d'où il suit vraisemblablement que les points où ils s'élevaient autrefois ont été complètement anéantis dans des localités où l'on retrouve encore, en employant un mot technique, les *témoins* de déblais considérables effectués par la mer. Enfin, pour compléter notre démonstration, nous constatons que les Normands, plusieurs siècles après, ont rencontré dans ces mêmes lieux des fortifications qu'ils ont utilisées pour leur sûreté, conformément, du reste, à ce qui s'est pratiqué si souvent au moyen-âge.

Ces faits, qui nous paraissent concluants, ne sont pourtant pas les seuls qui viennent militer en faveur de notre hypothèse.

Si nous nous représentons, par exemple, l'ancien barrage naturel, se relevant subitement à l'embouchure de la Seine, avec ses ouvertures par lesquelles l'eau s'écoule en flots rapides mais peu abondants, les anciens effets se manifestent de suite, sinon à nos yeux, du moins à notre esprit. Les eaux reprennent leur ancien régime et la Seine recouvre son antique aspect ; elle vient baigner des plages depuis longtemps abandonnées, et retrouver sur ses

bords agrandis, aux limites de ses anciennes rives, les villes si déchues aujourd'hui de leur primitive splendeur. Les bassins successifs se remplissent d'autant plus rapidement, que les embouchures sont plus étroites et l'élévation des eaux est en rapport avec celle des îles qui s'opposent à leur libre cours.

La marée, à son tour, lors de son ascension, ferme une partie notable des bouches de la Seine et, remontant à travers les lagunes, vient ajouter ses eaux à celles qui, descendant des parties supérieures du fleuve, élèvent leur niveau à des hauteurs que la tradition nous indique avec une grande exactitude.

Tout s'explique, tout reparaît comme par le passé, grâce à une simple hypothèse, déjà justifiée elle-même par des considérations indépendantes de nos dernières déductions.

Combien devenait grande alors l'importance de ce lac intérieur qui, de nos jours, aurait pu être rendu accessible à nos plus grands navires, en formant un magnifique port de refuge pour nos flottes, une admirable station pour nos grands établissements maritimes !

Toutefois, ce lac considérable agissait encore dans d'autres circonstances, et produisait des effets qui ne manqueront certainement pas d'être appréciés à leur haute valeur.

Nous ignorons actuellement quelle était l'étendue des ouvertures par lesquelles l'eau de la Seine s'écoulait dans la mer ; mais ce que nous savons pertinemment, nous venons d'ailleurs de l'établir, c'est que le niveau se maintenait dans des points bien supérieurs à ceux auxquels nous le voyons arriver aujourd'hui ; d'où il résulte que, grâce au faible rapport qui existait sans doute entre les dimensions des bouches du fleuve et le grand volume du liquide arrêté dans son libre écoulement, la dépense pou-

vait être trop faible pour exercer très rapidement une influence sensible sur la hauteur des eaux, même à marée basse. Nous arrivons alors à cette conséquence, qu'au moment du flot, les eaux du fleuve, encore assez élevées, opposaient un obstacle réel à l'invasion trop rapide de la marée. On sait, en effet aujourd'hui, que la barre n'est jamais plus terrible qu'à l'époque des basses-eaux, et qu'elle ne pouvait, par conséquent, se produire alors que le niveau de la Seine était presque constamment supérieur à celui de la mer.

Les faits se passaient-ils absolument comme nous venons de l'indiquer? Nous n'avons pas la prétention de l'affirmer; mais il est évident que le fleuve se trouvait alors dans des conditions beaucoup plus rapprochées de nos suppositions que de l'état où nous le voyons actuellement : ce résultat ne peut s'expliquer évidemment que par la disposition primitive et toute spéciale de l'embouchure. Du reste, entre ces deux situations extrêmes, l'une jusqu'à un certain point idéale et l'autre trop réelle, il y a une foule de phases intermédiaires dans lesquelles, à cause des érosions successives des falaises, le fleuve a dû se trouver, le point de départ étant d'ailleurs un état plus ou moins rapproché de celui que nous avons déterminé.

Pourquoi faut-il que des conditions, dans tous les cas si favorables, alors même qu'elles n'auraient pas été parfaites, ne se soient pas maintenues, et sous l'influence de quelles forces les bouleversements actuels se sont-ils produits? C'est ce que nous essaierons d'indiquer sans avoir recours à une nouvelle hypothèse, et en nous appuyant seulement sur celle dont nous avons déjà fait apprécier le haut caractère de vérité.

En examinant du reste avec attention ce qui se passe

aujourd'hui, nous pourrions déterminer ce qui s'est produit anciennement et ce que l'avenir nous réserve.

On sait qu'un courant, d'une violence extrême, arrivant du Pas-de-Calais, longe les côtes de France sur lesquelles il exerce, au moment du flot, une action énergique. L'eau, ainsi en mouvement, entraîne avec elle les débris amoncelés des falaises et vient pénétrer dans la petite rade du Havre, en passant d'abord à l'extrémité de la Hève et ensuite devant les jetées du port.

Si, d'une autre part, on réfléchit qu'au ^x^e siècle cette passe n'était pas formée, ainsi que le prouve l'existence du *Chef de Caux* à cette époque de notre histoire, on aura la certitude que le courant, dont il vient d'être question, faisait sentir son action au Nord du promontoire avec d'autant plus de force qu'il n'était pas contrarié, comme aujourd'hui, dans sa marche par un contre-courant venant de la Seine au moment du *jusant*. Matenas indique indirectement l'existence de ce dernier courant dans ses *Renseignements nautiques sur les côtes de France* :

« A trois lieues au large de la côte, dit cet auteur, depuis le cap d'Antifer jusqu'à la Hève, le *courant produit par les eaux fluviales* ne fait plus sentir son influence ; ainsi, un navire qui fera route pour le Havre ne devra plus approcher de la côte à moins de neuf milles dans les bordées qu'il sera tenu de faire en attendant la marée, s'il veut éviter ce courant qui, le portant à l'Ouest-Nord-Ouest et à l'Ouest, pourrait lui faire manquer son entrée au port. »

Ce courant, dont l'existence est si bien constatée par les gens de mer, était aussi indiqué par la théorie, puisqu'en tenant compte du mouvement de rotation de la terre, on sait que l'eau des fleuves et des rivières tend toujours à se porter vers la droite du lit dans lequel elle

coule, et qu'à l'embouchure, l'élément liquide s'élance rapidement dans le sens même où il pressait la rive. Ces résultats sont tout particulièrement sensibles dans les Méditerranées, où l'action des marées ne se fait pas sentir et explique la forme curviligne d'une portion de l'embouchure des fleuves. La mer Caspienne présente, près du Volga, un exemple remarquable de ce phénomène, et le Danube, quoique coulant presque entièrement de l'Ouest à l'Est, donne naissance à un résultat analogue en venant déboucher dans la mer Noire.

Si maintenant nous considérons de nouveau la Seine et les conditions toutes spéciales dans lesquelles elle se trouvait avant le ^x^e siècle, alors qu'elle était protégée par le promontoire de la Hève et par les falaises qui en dépendaient, nous apprécierons facilement les effets résultant de la double action exercée sur cette zone de terrain, d'abord par le courant intérieur, celui du fleuve, puis par le courant extérieur, beaucoup plus intense que le premier, et qui ne devait pas ménager ses coups. Cette double cause suffisait sans doute et au-delà pour produire une rupture et faire *éclater* la digue ; le mot, adopté par les populations pour indiquer le résultat obtenu par l'action des flots, nous paraît très caractéristique. Les eaux animées d'un mouvement rapide ont creusé, après avoir produit cet *éclat*, une passe profonde qui s'est maintenue vraisemblablement depuis sa formation dans la même position. Mais avant cet événement, qui n'a eu lieu qu'après une longue suite de siècles et peut-être graduellement, le courant de la mer du Nord venait constamment enlever les débris accumulés au pied des falaises, depuis le cap d'Antifer jusqu'à la Hève. Ces galets, ainsi transportés, devaient alors contourner la digue for-

mée par les îles et tendre à obstruer les bouches du fleuve. Mais cet inconvénient devait être singulièrement amoindri par ce fait que la masse d'eau très considérable, qui était retenue en rivière, devait s'écouler avec une certaine impétuosité, au moment surtout de la basse-mer, et pouvait ainsi maintenir une profondeur convenable dans le chenal correspondant à chaque ouverture.

La puissance d'érosion ne devait pas résider principalement dans les courants qui agissaient surtout pour transporter les débris causés par une autre force, dont l'action du reste n'est pas difficile à saisir. Nous la voyons se manifester tous les jours et résulter de l'impulsion violente donnée à la surface de la masse liquide par les vents d'Ouest et de Sud-Ouest qui règnent si fréquemment sur nos côtes. Les lames viennent battre plus ou moins énergiquement, suivant les temps, la base des falaises et produisent un véritable travail de dérasement. Quant aux courants, ils agissent, non plus seulement à la surface, mais encore à de grandes profondeurs, et ils ont produit probablement, comme nous l'avons du reste déjà fait remarquer, les passes profondes qui existent encore aujourd'hui entre les bancs.

Les bouleversements de la Hève montrent assez comment se sont produits ceux du Chef de Caux et des îles, et de quelle manière les falaises, qui couronnaient les bancs, ont pu disparaître. Il est digne de remarque, d'ailleurs, que la partie supérieure de ces bancs se trouve toujours située au-dessous des plus basses mers ; d'où il résulte que la cause destructive qui a agi sur eux ne s'est produite qu'à leur surface, et qu'elle était due par conséquent à la force avec laquelle les bourrasques, qui se

produisaient dans les airs, ajoutaient à la puissance des vagues poussées déjà par le flot. La passe voisine de la Hève, au contraire, évidemment creusée par les courants, a atteint une profondeur considérable.

Les débris de toutes ces îles ont produit peu à peu des masses siliceuses et calcaires plus ou moins divisées, qui, sous l'influence des impulsions si diverses qu'elles recevaient, sont venues s'amonceler sur les rives de Sainte-Adresse, autour de plusieurs bancs qui ont formé comme la charpente de l'immense alluvion qu'on y voit aujourd'hui.

Ces dépôts se constituaient au fur et à mesure que les îles disparaissaient de l'embouchure; dès-lors, les eaux rencontraient des ouvertures chaque jour plus nombreuses, qui facilitaient singulièrement leur écoulement. Le fleuve, dont le niveau devait alors s'abaisser graduellement, laissait à découvert de vastes étendues de territoire sur chacune de ses rives, et de nouvelles îles émergeaient naturellement du sein des flots. En même temps, et toujours sous l'influence de causes identiques, les falaises renversées, puis broyées par les vagues, donnaient naissance à des sables qui venaient, dans les ports de la rive, prendre la place des eaux dont le cours ne rencontrait plus d'obstacles.

Cependant le port d'Harfleur devait résister plus longtemps que tous les autres à cet inconvénient, à cause du courant assez rapide produit par la Lézarde, et dont l'action a pu combattre plus efficacement que partout ailleurs les effets désastreux de l'invasion des sables.

Depuis lors la baie, privée de ses abris naturels, ouverte tout à la fois à l'action du vent et à celle de la marée, a dû subir, à un haut degré, les effets terribles du

choc violent des lames, sous l'influence puissante de la barre. Celle-ci, en effet, devait grandir sans cesse à mesure que le niveau du fleuve s'abaissait, et elle devait tendre à pénétrer chaque jour plus avant dans le fleuve.

Des bouleversements considérables durent être la conséquence de ce nouvel état, et si les bancs mobiles de la baie proviennent en grande partie des érosions des falaises de l'embouchure, il faut admettre aussi qu'ils renferment encore les débris des îles qui, dans la Basse-Seine, avaient pu longtemps subsister sous l'abri tutélaire de la digue naturelle qui en défendait l'entrée.

On ne nous accusera pas, nous en avons l'espoir, de donner un libre cours à notre imagination, quand nous aurons montré surtout qu'un événement considérable ajoute la puissance d'un fait aux déductions que notre discussion nous permettait de tirer logiquement de nos prémisses.

« Non loin de Caudebec, dit Langlois, dans son *Essai sur l'Abbaye de Saint-Wandrille*, on voyait, au VII^e siècle, une île dont l'étendue était alors de trois mille pas de long sur quinze cents de large, et désignée sous le nom de *Belcinac*; elle fut donnée par le roi Thierry, fils de Clovis II et de Bathilde, à saint Condède, religieux de Fontenelle, nom sous lequel on désignait souvent la célèbre abbaye de Saint-Wandrille; ce pieux solitaire y fonda le monastère de *Belcinac* et trois églises, dont il consacra la première à la Sainte-Vierge, la seconde à saint Pierre et la troisième à saint Valery. En 675, le saint fondateur fit à l'abbaye de Fontenelle le don de l'île et du monastère de *Belcinac*. Cette donation, confirmée par le même Thierry, le fut encore, plusieurs siècles plus tard, par

Philippe-le-Long, en 1319, et par le roi Jean, n'étant encore que duc de Normandie, en 1349.

« Depuis, *Belcinac* fut entraînée par les flots : terres, églises, monastère, tout disparut, tout fut englouti dans les gouffres du fleuve (1). »

Langlois commet une erreur de date, qu'il est du reste facile de rectifier, mais le fait en lui-même subsiste. S'il a été recueilli et transmis par l'histoire, cela tient, il faut bien le reconnaître, aux circonstances terribles de la catastrophe ; car il est probable que si l'île avait été inhabitée, la tradition ne nous aurait pas conservé le souvenir de ce fait, pourtant considérable, parce que les contemporains n'y auraient attaché aucune importance. C'est probablement ce qui est arrivé pour plusieurs autres îles, placées comme *Belcinac* au milieu du fleuve, mais qui, à cause de leur moindre étendue, n'avaient été l'objet d'aucune fondation.

D'après Langlois, l'île de *Belcinac* aurait été détruite au plus tôt dans la seconde moitié du XIV^e siècle ; cependant M. de Fréville combat victorieusement cette opinion dans son *Mémoire sur le Commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle*.

« L'obstination des moines, dit cet auteur, à nommer *Belcinac* et à réclamer tous les bancs qui se formaient entre Caudebec et Vatteville, a trompé les auteurs modernes : tous voulaient faire durer l'île de Saint-Condède au moins jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Pourtant, ce n'était pas d'elle qu'il s'agissait dans le procès qui s'éleva en 1336, entre Saint-Wandrille et les gens du duc de Normandie, puisque l'Echiquier, après information, décida

(1) Langlois, *Essai sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 8 et 9.

que l'île en litige avait appartenu au duc toutes les fois qu'elle avait reparu.

« Peu après, une autre île s'étant montrée, les moines recommencèrent le débat, que l'Echiquier mit à néant. Ils s'adressèrent alors au roi Jean, qui n'était encore que duc de Normandie, et obtinrent de lui, en 1349, la déclaration que cette seconde île leur avait toujours appartenu. Evidemment, l'acte de 1349 ne fut aux yeux des moines qu'un commencement de restitution, car ils reprirent le procès en 1398, au sujet d'une yle assise en Saine, devant le châtel de Vatteville. »

« Il est certain, ajoute plus loin M. de Fréville, que tous ces écueils baptisés du nom de *Belcinac* n'avaient rien de commun que la place, peut-être, avec l'île de Théodoric III (1). »

Nous avons eu en vue non-seulement de faire apprécier par cette citation que la date fixée par Langlois n'était pas exacte, mais encore de faire ressortir, en signalant ces bouleversements successifs, l'action puissante que la barre exerçait alors au sein du fleuve, à une époque où la digue avait presque complètement disparu.

M. de Fréville n'hésite pas à conclure, après une discussion savante et qui sera toujours consultée avec fruit, que l'île de *Belcinac* a dû être anéantie à la fin du ix^e siècle ou au x^e (2).

Cette époque coïnciderait très convenablement avec les faits antérieurs et contemporains. Au milieu du ix^e siècle, les Normands avaient encore trouvé la fosse de Gravelle assez intacte pour y chercher un abri et y signaler la

(1) De Fréville, *Hist. du Comm. marit. de Rouen*, ch. v.

(2) Idem.

présence de points très fortifiés ; mais il est probable que déjà un grand travail s'était effectué ; la baie de Lillebonne était envasée, le port gallo-romain avait cédé, depuis longtemps, ses avantages à Harfleur qui était devenu le port du moyen-âge, comme le Havre est aujourd'hui à son tour celui des temps modernes sur nos côtes normandes.

Entre l'année 851, où les Normands hivernèrent à Graville, époque à laquelle la digue apparaissait encore, et le XI^e siècle où la tradition ne signale plus que l'existence du *Chef de Caux*, la destruction des îles protectrices de l'embouchure a dû être complète ; c'est alors que la barre a nécessairement fait irruption dans le fleuve, et c'est aussi vers la même époque que l'histoire place le cataclysme de Belcinac.

Si maintenant nous portons de nouveau nos regards vers le *Chef de Caux*, encore debout après le désastre de Belcinac, nous voyons les vagues, poussées par les vents d'Ouest, ajouter leurs efforts à ceux des courants, poursuivre graduellement leur œuvre de destruction et achever la rupture du promontoire ou du banc qui l'avait supporté.

La tradition et l'histoire parlent de plusieurs églises placées, les unes sur le promontoire, les autres à la base, qui auraient été détruites par les flots ; une date, qui nous est fournie à ce sujet par M. de Fréville, pourrait fixer approximativement l'époque de la dernière catastrophe. Nous trouvons, en effet, dans l'ouvrage précédemment cité de cet auteur, qu'en 1378, l'église paroissiale du *Chef de Caux* avait été détruite ; l'historien s'appuie à cet égard sur ce que Charles V donna alors une demi-acre de terre pour construire la nouvelle église, attendu que l'ancienne était tombée dans la mer.

Du XI^e au XIV^e siècle, le *Chef de Caux* avait dû subir de

nombreux retranchements ; mais la dernière date de 1378 nous fournit dans tous les cas la limite la plus rapprochée que l'on puisse assigner à la formation complète de la passe entre le banc de l'Éclat et la Hève.

Quelle que soit du reste cette date, il est certain qu'avant la fin du ^{xiv}^e siècle ou à cette époque au plus tard, le courant, venant du Nord, a pris la direction que nous lui voyons encore aujourd'hui à l'heure de la marée ; alors, les masses de débris siliceux qui contournaient auparavant la base du *Chef de Caux*, et qui ne pénétraient qu'indirectement dans la baie de la Seine, ont trouvé une voie plus directe et ont commencé à former cette zone puissante de galets qui entoure l'alluvion du Havre, depuis la Hève jusqu'au Hoc à l'embouchure de la Lézarde.

Dans un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 15 novembre 1859, M. le baron Baude explique la formation du port du Havre au ^{xvi}^e siècle, sous le règne de François I^{er}, et constate l'existence, à cette époque, d'une immense ceinture de galets accumulés ainsi, d'après notre appréciation, depuis plus d'un siècle.

« Le banc de galet qui s'enracine au pied du cap de la Hève, dit M. Baude, se recourbait à ce moment, sans discontinuité, jusqu'auprès d'Harfleur, et enveloppait dans un bourrelet élevé les vastes lagunes de la plaine de l'Heure. Une de ces marées formidables, qui viennent assaillir de siècle en siècle les côtes de la Manche, surmonta le bourrelet et remplit la cuvette naturelle qu'il formait. Quand la mer eut baissé, l'énorme masse d'eau qu'elle avait laissée derrière elle, crevant la retenue des galets, se précipita furieuse et creusa, sur son passage, une ravine gigantesque. »

Telle fut l'origine du port du Havre dans lequel, depuis lors, la mer monte et descend à chaque marée.

Il n'est pas présumable que le commencement de la formation de cette ceinture de galets date d'une époque antérieure à celle que nous avons fixée, c'est-à-dire avant la fin du XIV^e siècle; car il est vraisemblable que pendant une plus grande période, une de ces marées qui, suivant M. Baude, viennent assaillir nos côtes de siècle en siècle, aurait produit les effets qui y ont été observés sous le règne de François I^{er}.

Sur la rive Sud de la baie, à l'embouchure de la Touques, on voit aussi, avons-nous dit, une série de bancs qui, comme ceux de la Seine, ont dû être surmontés d'îles plus ou moins élevées; mais après la destruction de l'archipel formé par les premières et l'ouverture de la passe Nord-Ouest, les courants venant du Nord, libres alors dans leurs cours, ont produit nécessairement sur les secondes des effets analogues en dérasant les bancs et en élargissant les passes.

A cette occasion, nous citerons un second article dans lequel M. Baude nous fournit des renseignements intéressants sur ce sujet :

« Les 240 hectares de marais et de dunes, dit l'auteur, qui remplissent l'angle compris entre la rive gauche de la Touques et la mer, remplacent une anse où flottait à l'aise, en 1066, une des divisions de Guillaume-le-Conquérant, et où Henry V descendit en 1417 avec des forces suffisantes pour subjuguier, sans coup-férir, toute la Basse-Normandie.

.

« La mer recevait la Touques à 3 kilomètres en arrière du rivage, et la rivière, on le reconnaît aux berges qu'elle

a quittées, avait devant le bourg, auquel elle a donné son nom, au moins 150 mètres de largeur ; un siècle plus tard, tout était comblé (1). »

Ce fait nouveau se lie et s'enchaîne parfaitement avec tous les autres. Pendant la durée du xv^e siècle, c'est-à-dire après la destruction des derniers débris du *Chef de Caux* et la création de la passe Nord-Ouest, le courant de la mer du Nord n'a plus cessé de traverser dans sa largeur l'embouchure de la Seine, et nous avons vu dans ce mouvement la ceinture de galets, qui entoure l'alluvion du Havre, commencer à se former par des dépôts successifs, laissés, sur la rive, par la mer elle-même ; mais le courant continuant sa route en ligne droite, tout en tenant des sables en suspension, est venu nécessairement, en passant sur les bases des îles de l'embouchure de la Touques, préalablement détruites, déposer graduellement, avec leurs débris, les matières solides dont il était le puissant véhicule. Des débris analogues, sortis de la baie de Caen, augmentèrent probablement le volume des premiers, et constituèrent avec eux l'alluvion considérable dont M. Baude indique l'époque de formation. Là encore, comme dans la Seine, les eaux se sont retirées, après la destruction des îles, en laissant derrière elles cette alluvion dont il est impossible de méconnaître l'origine.

Si maintenant, au moment de terminer cette étude, nous jetons un dernier coup-d'œil sur la rade du Havre et sur la baie de la Seine, où nous retrouvons tant de ruines naturelles, nous voyons encore l'action lente, mais sûre, de ces forces que rien ne lasse et qui agissent toujours sous l'empire des mêmes lois. Là, sous nos yeux,

(1) Voyez la *Revue des Deux-Mondes*, août 1860.

recommence encore ce travail de dérasement qui a eu raison de la digue primitive et qui attaque aujourd'hui, qu'il n'y a plus d'obstacles, la rive nouvelle formée en grande partie par les débris des premières falaises.

Les éboulements continus de la Hève, les érosions de Sainte-Adresse et du quartier Saint-Vincent-de-Paul, attestent l'existence trop manifeste des ravages avec lesquels il est indispensable de compter. La fosse de Gravelle se reconstitue d'elle-même, et la mer semble vouloir s'unir de nouveau aux eaux de la Seine dans la baie agrandie, aux lieux mêmes où les Normands préparèrent, il y a dix siècles, l'invasion de la Neustrie.



EXAMEN
DU
COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION ANNUELLE
DES
MÉDECINS ALIÉNISTES D'ANGLETERRE,
(1861)

PAR M. LE D^r E. DUMESNIL,
Membre résidant.

MESSIEURS,

Vous avez entendu, l'an dernier, avec un certain intérêt, la lecture d'un travail concernant les aliénés de l'Angleterre, travail extrait des procès-verbaux du Comité général d'inspection.

Permettez-moi aujourd'hui de vous présenter l'analyse du compte-rendu de la réunion générale des médecins aliénistes qui a eu lieu dernièrement à Dublin. Il me semble, en effet, que cet aperçu offre plus d'un sujet d'études et de réflexions, qu'il nous donne d'utiles renseignements sur des questions qu'on croyait résolues à l'avantage de nos voisins d'outre-Manche, et que ceux-ci sont les pre-

miers à critiquer sérieusement. Législation sur les insensés, règlement du service intérieur, soins des subalternes, souscriptions volontaires en faveur des Asiles, position et avenir des chefs, tout, d'après eux, est réellement mauvais et demande de promptes et radicales réformes.

Ces questions, d'ailleurs, nous éclairent sur plusieurs points qui touchent au mode d'organisation et de subvention, peut-être trop vanté, de la plupart des établissements charitables de l'Angleterre.

Enfin, l'ensemble de ce compte-rendu est une espèce de critérium qui donne la mesure de la situation générale des aliénés dans tout le Royaume-Uni ; car il est positif que les asiles d'Irlande ne sont pas régis comme ceux de l'Écosse, et que ceux-ci, en grand nombre, sont inférieurs à ceux de l'Angleterre proprement dite. En Écosse même, certains comtés ont adopté des coutumes locales et toutes spéciales pour secourir les insensés. Il ne faut pas non plus se former une idée de l'ensemble du système sur la marche d'une ou de plusieurs maisons qui passent pour des modèles. C'est donc un précieux document que celui qui résume l'ensemble de tout ce service, pour ainsi dire ; et, à ce point de vue, la réunion annuelle des médecins aliénistes ne fournit pas des éclaircissements moins précieux que le travail d'inspection générale ; aussi ces médecins sont parfois eux-mêmes tout aussi surpris que satisfaits d'obtenir certaines données qu'ils étaient loin de soupçonner.

Mais tout cela s'explique par cette considération que j'ai déjà signalée et sur laquelle j'aurai encore l'occasion de revenir, à savoir : que l'unité manque dans cette organisation, et que chaque petit centre se gouverne indépendamment, à peu près, des centres qui l'entourent. En

France, où tous les départements sont soumis à la loi du 30 juin 1838, de semblables réunions et de pareils résumés d'inspection ne nous apprendraient rien de bien important ; tout au plus, saurions-nous qu'il est encore un ou deux conseils généraux qui refusent d'allouer des prix de journée déterminés pour l'entretien de leurs insensés indigents, et qui préfèrent, à cet égard, discuter longuement à chaque session, pour la différence de deux ou de trois centimes, plutôt que d'établir, une fois pour toutes, la moyenne calculée sur une série d'années, moyenne qui cependant se reproduit avec constance et une uniformité parfaitement prévue et parfaitement connue de tous ceux qui rédigent des budgets.

C'est le 15 août dernier que se sont réunis, à Dublin, les médecins anglais attachés aux asiles et aux hospices d'aliénés. Vingt-et-un membres étaient présents, et parmi eux de dignes et remarquables représentants de l'Écosse et même de l'Irlande.

Le savant docteur J. Conolly, n'ayant pu se rendre à Dublin, envoie une lettre d'excuses où nous remarquons ce passage :

« Depuis deux ou trois ans, nous avons été plusieurs fois tenus en éveil par les annonces d'intervention et de dispositions législatives; le fait est que, considérés comme médecins se consacrant au traitement de l'aliénation, nous sommes déjà contrecarrés et dédaigneusement amoindris par les actes précédents du Parlement et particulièrement par les hommes de loi, et que nos opinions médicales et les droits de l'humanité ne sont nullement respectés.

« Je recommande donc spécialement aux médecins aliénistes de ne pas perdre cet objet de vue, et de sur-

veiller attentivement toutes les propositions qui tendent à modifier la loi actuelle. »

Le docteur Bucknill, président sortant, commence son discours en émettant le regret que l'année se soit écoulée sans que l'on ait voté les lois importantes qui sont à l'étude et qui concernent les intérêts des médecins des asiles et de leurs malades. « Depuis deux ans, un comité influent du Parlement et trois secrétaires du ministère de l'intérieur ont cependant approfondi minutieusement tout ce qui se rattache à cette sérieuse affaire, et l'on devait espérer que la loi sur les aliénés serait enfin réformée. Cet espoir ne s'est pas réalisé jusqu'à présent ; toutefois, pour celui qui a suivi attentivement la marche des informations et tous les projets de réforme qui ont été aussi vite oubliés que proposés, il semble évident que le *tolle* général qui s'est élevé, il y a trois ans, dans les feuilles périodiques, contre toutes les personnes et toutes les choses qui se rattachaient aux aliénés, ne laisserait pas plus de traces qu'il n'avait de sens commun. Les accusations de condamnables emprisonnements opérés dans les asiles sont assez bien estimées aujourd'hui pour ce qu'elles valent, et malgré tous les beaux plans proposés pour mettre un frein à ces prétendues séquestrations arbitraires, l'opinion publique paraît complètement changée à cet égard ; il est probable même que la nouvelle loi diminuera au contraire plutôt qu'elle n'augmentera les obstacles qui s'opposent à ce que les cas de folie soient promptement et efficacement traités. Il a été surabondamment prouvé, par les enquêtes du Parlement, que la crainte de voir de nos jours un sujet sain d'esprit exposé, dans certains cas, à être privé de sa liberté et confiné dans un asile, était une pure chimère. Mais si l'admission des malades dans les établisse-

ments est rendue prochainement plus facile, il est aussi à désirer que la nouvelle loi, lorsqu'elle paraîtra, contienne quelques dispositions pour que l'état mental des malades soit examiné à différentes époques de leur séquestration.

« En effet, tout en reconnaissant qu'un traitement prompt dans un asile est, sans contredit, l'un des plus grands bienfaits qui puisse être offert à un insensé, il ne s'en suit pas qu'une détention continuelle est également souhaitable ; et de fait, quand un certain laps de temps s'est écoulé sans que des soins convenables et donnés de bonne heure aient amené un résultat heureux, il peut paraître opportun de rechercher jusqu'à quel point, et pour combien de temps il est désirable de mettre empêchement à la liberté individuelle. A ne parler que des asiles publics, et spécialement de ceux qui sont ouverts pour les pauvres, il ne serait peut-être pas aisé de repousser l'imputation qui a été lancée par les inspecteurs généraux des Asiles de l'Écosse dans leur dernier rapport, imputation qui veut que les médecins soient disposés à conserver dans ces établissements les malades non guéris, par esprit de routine, et par ce seul motif que ceux-ci n'ont pas recouvré la santé. La routine : mais, sans aucun doute, elle a pour raison l'impossibilité où nous sommes de trouver pour ces insensés incurables des circonstances, nous ne dirons pas favorables, mais qui ne leur soient pas absolument nuisibles et fatales. Malgré cela, il y a urgence de rechercher les moyens convenables pour éliminer des asiles ces invalides de l'intelligence qui sont inoffensifs et faciles à diriger. Il y a d'autant plus urgence, que certains articles de la loi anglaise, qui ont plus ou moins attiré l'attention, vont nous pousser dans cette voie. Il s'agit de cette nouvelle mesure qui prescrit qu'un aliéné

pauvre soit maintenu dans un asile aux frais du fonds commun de l'Etat et non aux dépens de sa paroisse. Cette modification aura pour effet, il est facile de le prévoir, de multiplier les demandes d'admission dans nos maisons déjà trop encombrées. »

LE DOCTEUR BUCKNILL continue : « Ceci nous amène naturellement à la question qui a été si vivement et si justement débattue depuis peu, c'est-à-dire la possibilité de traiter les aliénés dans les habitations rurales. Nous avons beaucoup entendu parler dernièrement de la colonie de Gheel, mais probablement nous n'en savons pas encore assez sur ce sujet. Nous avons entendu les arguments des partisans et des adversaires de Gheel ; mais où faut-il s'adresser pour obtenir une description impartiale basée d'après un examen récent et complet, et qui, sans rien amoindrir, sans rien exagérer de la situation actuelle et de la marche de ce système, puisse nous mettre à même de nous former une idée solide et inébranlable sur l'utilité d'une pareille application dans notre pays ? »

« J'ai eu le plaisir, dernièrement, de faire la connaissance d'un honorable confrère qui, consacrant son existence à la recherche de tout ce qui regarde les aliénés, a visité les asiles, non d'une seule contrée, mais de toutes les contrées du continent, à l'exception de l'Espagne, et qui, après être resté trois mois à Gheel, est devenu le partisan inébranlable de cette méthode opposée à ce qu'il appelle *la séquestration inutile et irrationnelle des insensés dans nos grosses maisons de détention*... Quoique je ne pense pas que le docteur Mundy soit exempt d'idées préconçues, et quoique je repousse ces conclusions si hostiles au système de nos asiles, je ne voudrais pas cependant

négliger un moyen d'instruction émanant de cet actif investigateur ; d'autant plus que suis désireux de profiter et d'user des bénéfices, s'il y en a vraiment, de ce système, dont il se fait l'apôtre aussi zélé que désintéressé. »

« Je me permettrai donc de proposer à l'Association de désigner une Commission qui ira visiter Gheel et étudier à fond sa situation actuelle. Cette Commission ne devra pas suivre les errements de la plupart des personnes qui ont vu Gheel jusqu'à présent. Elle ne devra donc pas se contenter de ce qu'on peut appeler, pour ainsi dire, une mise en scène de malades : par exemple, de passer en revue ce troupeau de déments calmes et débonnaires qui errent ça et là dans tous les chemins de la localité, puisque depuis plus de cinquante ans cette catégorie de malades sillonne aussi, en liberté, le sol de notre contrée. Mais il nous faudra examiner tous les aliénés, ceux qui, pour un motif ou pour un autre, sont encore porteurs (ornés) de chaînes, ceux qui sont couverts d'habits souillés et ceux qui sont plongés dans la mélancolie; enfin, il faudra nous efforcer de découvrir, non pas tant jusqu'où peut s'étendre la liberté qu'on saurait laisser à des insensés, mais, avant tout, la somme de traitement et de soins qui peut leur être donnée dans des cabanes de paysans placées pour ce motif sous une surveillance médicale... Cette question intéresse tout spécialement les docteurs Browne et Scott, vu les éléments qu'il serait peut-être possible d'en obtenir pour la construction et l'organisation d'asiles nouveaux à édifier. Pour ma part, quoique je considère comme très possible que nous puissions revenir de Gheel plus que jamais convaincus qu'un asile est le plus utile instrument pour le traitement et les soins applicables aux aliénés, cependant j'avance que nous rapporterons pro-

blement cette persuasion que le système architectural actuel de nos établissements est une hérésie que je ne saurais mieux désigner que par ce titre : *Système d'isolement en bloc*. Peut-être nous ne reviendrons pas avec la conviction que c'est un bien de disséminer les insensés sur toute l'étendue d'une contrée, mais qu'il vaut mieux les disséminer sur le domaine d'un vaste asile. »

« Lorsque la nouvelle loi sur les aliénés viendra enfin à paraître, il serait indispensable qu'elle contînt quelques dispositions pour les pensions de retraite en faveur des Chefs d'établissement de nos Maisons, et que ces pensions fussent accordées de façon à n'être pas blessantes pour notre position professionnelle et inférieures à nos justes droits. Ainsi, l'an dernier, les magistrats du comté de Cornwall avaient conclu à une pension de retraite pour l'ancien chef de leur Asile ; mais, après cette décision, le Comité de surveillance du comté prit sur lui de rédiger une pétition pour protester contre ce qu'il appelait un gaspillage extravagant des fonds publics. Cette plainte fut relevée par les rédacteurs des journaux ; on discuta d'une façon des plus inconvenantes jusqu'à la tournure et à la tenue du bénéficiaire ; les hommes politiques s'en mêlèrent à leur tour, et les membres du Parlement qui font partie de la magistrature, furent menacés d'amendes et des rigueurs de la loi à l'époque des prochaines élections. On peut dire hautement, par conséquent, que les déboires et les insultes qui ont été prodigués à ce fonctionnaire d'Asile devraient nous faire redouter de solliciter une pension, après n'importe quelle suite de services, si pareil sort nous est réservé. Assurément, d'ailleurs, ces procédés ne manqueraient pas de nous rendre moins favorables les magistrats des autres comtés. Est-il besoin de

chercher à démontrer les droits incontestables des directeurs-médecins des asiles à une pension de retraite, après de longs services ? Dans la pratique ordinaire, le médecin peut encore exercer aisément son art quand le médecin d'aliénés est déjà bien usé ; il peut augmenter son avoir avec les honoraires de sa profession, honoraires qui ne peuvent être comparés aux modestes émoluments d'un traitement d'Asile. Les bénéfices du praticien civil s'accroissent avec sa réputation, de sorte que la pluie d'or de ses rémunérations bien méritées vient tomber sur ses cheveux blancs... Rien ne peut remplacer la pension de retraite pour le médecin qui a vieilli dans un Asile, et cette pension nous devrait être attribuée par un acte de la législation comme un droit, après une certaine durée de fonctions, sans la triste perspective de voir nos services et la récompense qu'ils méritent être soumis au contrôle indirect des comités de surveillance, dont les procédés, pour les hommes de notre profession, sont suffisamment connus. »

« Il est un autre sujet que je regrette d'être dans l'obligation d'aborder : ce sujet attire en ce moment, à juste titre, toute l'attention des autorités centrales et réclame notre plus sérieux examen. Il s'agit des mauvais traitements auxquels sont exposés les malades des asiles, mauvais traitements qui, dans des circonstances récentes, ont eu des conséquences funestes et ont entraîné des procédures contre les servants soupçonnés de les avoir fait subir. Ce serait souhaiter l'impossible en espérant que les trente mille aliénés que l'on connaît dans ce pays seront dirigés, d'après n'importe quel système que l'on voudra supposer, de façon à les soustraire tous, et constamment, à toutes espèces de services. Il n'est pas dans

la nature des choses qu'un pareil résultat soit atteint, malgré tout le soin et toute l'habileté imaginables. Mais cette considération ne peut nous décharger de la lourde et inévitable responsabilité de l'adoption de moyens quelconques pour empêcher les occasions d'accidents et de sévices dont peuvent être victimes les êtres infortunés qui sont confiés à notre sollicitude. Non-seulement des motifs d'humanité les plus simples engagent les médecins des asiles à prévenir de pareils faits par tous les moyens qui sont à leur disposition, mais encore des motifs d'intérêt personnel doivent les stimuler à se préoccuper de cette solution. En effet, quelque exempt de blâme que soit la conduite du médecin, il n'est pas douteux que le public, dans ses appréciations peu judicieuses, attribuera toujours une part de responsabilité aux personnes qui sont placées immédiatement au-dessus de ceux qui ont le soin direct et particulier des malades. En dehors de la conviction de cette disposition malveillante qui attribue le blâme aux chefs pour tout ce qui peut subvenir de répréhensible dans un asile, je ne vois rien qui puisse les porter à cacher ou à pallier toute conduite brutale ou cruelle de la part des serviteurs. Les sentiments d'humanité et l'intérêt personnel doivent, au contraire, les forcer à être les premiers à poursuivre les sévices, et j'ai la confiance que chacun de nous sera toujours très disposé à marcher dans cette voie. Mais prévenir vaut mieux que punir, et je ne crois pas inutile de prendre quelques instants de votre temps pour fixer votre attention sur ce que je considère comme motifs déterminants de brutalités exercées sur les malades. En première ligne, et avant tout, vient, à mon avis, l'insuffisance des infirmiers avec qui nous consentons à diriger nos asiles, d'après le système du

non-restraint. Si vous prenez la peine de consulter les travaux des premiers partisans de cette méthode, et particulièrement ceux de notre célèbre collègue, le docteur Connoly, dont les efforts nous ont réellement dotés de ce système, partout vous trouverez, comme condition essentielle pour atteindre le but, un très grand nombre de gardiens, un nombre si abondant, que le seul déploiement de toutes leurs forces écrasantes suffise, dans la plupart des cas, à faire avorter les velléités de résistance des malades indociles, ou même à s'opposer avec facilité, par la force numérique, à la rébellion des insensés dont la fureur ne peut être enrayée par les moyens de persuasion. Dans la supposition, par exemple, où il faut mettre en chambre de sûreté un malade indocile, l'indication est de le faire entourer par un groupe suffisant d'infirmiers pour prévenir toute attaque personnelle. Quiconque a observé un vigoureux marin entre les mains d'une demi-douzaine d'agents de police, a pu se rendre compte de la situation désespérée où se trouve un individu qui tente de lutter contre le nombre. Mais, je le demande, est-on resté fidèle, de nos jours, à ces principes du non-restraint? n'ont-ils pas sombré sous les exigences de raisons d'économie? Sous la pression de ces exigences, nous gouvernons nos Maisons avec le personnel le plus limité possible, ce qu'il faut, tout au plus, pour tenir propre et en bon ordre les divers quartiers; mais c'est l'insuffisance même pour parer aux occurrences qui se présentent inévitablement. Aussi, quand, dans un cas donné, quatre ou cinq gardiens seraient nécessaires, il n'y en a qu'un ou deux, dont la vigueur personnelle est réellement inférieure, assez souvent, à celle d'un maniaque furieux, qu'aucune responsabilité n'arrête et avec qui il faut engager la lutte. Je dis

que cette direction des asiles à bon marché, que les autorités locales nous imposent de plus en plus, est incompatible, jointe à plusieurs autres motifs très sérieux, avec les principes du système de non-restraint, et que les sévices et les violences exercées sur les malades démontrent que nous sommes aussi impuissants à combiner l'économie avec le résultat voulu, qu'à mélanger l'huile avec l'eau.

« De même que nous ne pouvons échapper aux dangers des accidents sur un chemin de fer, quand des prodigalités d'administration et de matériel ont forcé les directeurs à n'employer que la moitié des aiguilleurs et des porte-signaux nécessaires, de même nous ne pouvons éviter les accidents dans les asiles où l'on a cherché à racheter les extravagances architecturales par un parcimonieux personnel de gardiens d'insensés.

« D'ailleurs, ne nous aveuglons pas sur ce que sont réellement ces gardiens. Ce ne sera certainement pas un artisan, jardinier ou laboureur, qui vivra jour et nuit dans nos quartiers et prendra une troupe faible ou nombreuse de nos malades pour l'aider dans ses travaux. Ce fait s'est parfaitement révélé à moi tout dernièrement dans les circonstances suivantes :

« Les inspecteurs des aliénés, en visitant, l'été dernier, l'asile que je dirige, me demandèrent dans chaque division : « *Combien avez-vous de gardiens !* » En rédigeant leur rapport, la proportion des gardiens aux malades ne fut pas trouvée exacte, et l'on me prit à l'improviste en me faisant remarquer que j'avais constamment compté parmi les servants les hommes occupés comme artisans et qui ne résident pas dans l'établissement. A la réflexion, je vis que les inspecteurs étaient tout à fait dans

le vrai, et qu'on ne doit nullement considérer comme servant celui dont le temps n'est pas spécialement, sinon entièrement, consacré aux soins particuliers des malades.

« Une autre cause de mauvais traitements pour les aliénés, et que je ne dois pas passer sous silence, est l'intempérance des infirmiers. Je ne puis admettre que des violences sont souvent le résultat de coups portés avec intention, ou d'une attaque directe ; elles sont le plus ordinairement la conséquence de lutttes qui se terminent par de lourdes chutes : le malade perdant l'équilibre, et étant précipité et jeté sur le dos avec les gardiens tombant sur lui, de sorte qu'un grand nombre de côtes sont brisées sans aucune lésion extérieure apparente. Nous avons eu dernièrement un douloureux exemple d'un pareil malheur. Quand les côtes sont rompues par des coups de poings ou des coups de pieds, nous savons que des contusions externes y correspondent ; mais ces signes manquaient dans le cas auquel je fais allusion, et je crois que vous admettrez comme moi que de tels désordres s'expliquent beaucoup mieux par la chute d'un homme pesant tombant sur un autre, ou peut-être, comme je l'ai entendu dire, par des efforts brutaux pour maintenir par terre un aliéné qui vient de choir, en lui appuyant les genoux sur la poitrine. C'est là le genre de lutte commun aux ivrognes. Le coup direct porté par un homme ivre est relativement sans danger, mais le poids de sa masse stupide est plus redoutable que quand il est à jeûn, car alors il a l'instinct d'amoindrir l'impulsion de la chute. Un homme qui boit, même de temps en temps, est absolument incapable, suivant moi, de veiller sur des aliénés. Chaque classe de la société a ses vices, et, sans nul doute, celui

de la classe où nous recrutons nos infirmiers est l'ivrognerie ; aussi c'est un problème difficile que la conservation d'un personnel de cet ordre habituellement sobre... Il faut indispensablement des hommes ayant cette qualité dans nos établissements ; rien ne doit coûter pour se les procurer ; je suis fier de penser qu'aujourd'hui, dans ma maison, il ne se trouve pas un gardien ou un serviteur qui ne soit sûr, sous ce rapport. J'avoue qu'il n'en a pas toujours été ainsi ; mais je me fais actuellement une règle de renvoyer un serviteur, dès qu'il vient à ma connaissance qu'il a été intempérant, que ce soit pendant qu'il s'acquitte de son service ou dans les intervalles ; et la conviction d'une sécurité plus grande pour mes malades, ainsi que ma tranquillité personnelle, y ont tellement gagné, que je ne saurais l'exprimer.

« Je ne dois pas omettre, toutefois, de faire remarquer que j'habite un district agricole, et que je n'ai pas de peine à former un noyau de servants parmi les vigoureux enfants du travail. Mais, dans les asiles des grandes cités, cette facilité n'existe pas. Dans le voisinage immédiat des centres considérables d'affaires, c'est assurément une sérieuse difficulté d'employer des hommes qu'on n'a pu choisir, et ceux que l'on choisit comme étant capables, sont trop souvent ceux qui ont été essayés ailleurs et qui n'ont pas été trouvés aptes. Ce désavantage, qui est particulier aux établissements des cités métropolitaines, me conduit à parler d'un autre inconvénient qui s'y fait sentir et qui explique, en partie, cette remarque, que la plupart des actes de violence dont les malades ont eu à souffrir se sont produits dans ces asiles. Je veux parler de la situation relative des chefs de ces maisons, comparative-ment aux chefs des asiles de province, à cause du pouvoir

et de l'autorité qui leur sont accordés. Dans les asiles provinciaux, le médecin dirigeant est à peu près partout le chef absolu et incontestable de l'établissement; mais dans les asiles métropolitains, l'inabordable étendue du service ou la jalouse surveillance des comités prive, par le fait, le médecin dirigeant de cet avantage. Il rencontre des rivaux de son pouvoir dans la surveillance en chef, ou dans l'économie, ou dans les membres du comité qui empiètent tellement sur ses attributions, qu'il ne lui est pas possible d'assurer cette bienveillante mais stricte discipline, première condition du maintien d'un bon ordre parmi les infirmiers et de bien-être et de sécurité pour les malades. Aussi, ceux de nos confrères qui se trouvent en face de pareils embarras sont dignes de nos plus sincères sympathies. »

Après cette remarquable communication, le docteur Lalor, de Dublin, président entrant, prend la parole et prononce un discours qu'il termine au milieu des applaudissements de ses confrères. Il démontre l'importance de l'intervention médicale dans les désordres de l'esprit, et insiste sur les efforts que doivent tenter les hommes de notre profession, afin de découvrir et d'étudier les lois qui serviront efficacement à préserver l'esprit humain de ces terribles chutes. La science médicale et la psychologie ne sont pas moins étroitement unies avec la science sociale qu'elles ne le sont entre elles. « Ce serait un étrange spectacle qu'un médecin ne pût prendre sa place à côté du guerrier, du juriste, de celui qui consacre son temps à l'économie politique ou aux études qui ont pour objet la santé publique, les peines infligées aux criminels et leur redressement moral, les lois et le commerce qui lient les nations, etc. Dans toutes ces questions, l'opinion du mé-

decin est consultée, tantôt plus, tantôt moins, d'où l'obligation pour lui de posséder les principes généraux de toutes ces sciences. Quand nous réfléchissons combien l'étude des autres maladies a conduit et nous conduit de plus en plus aux moyens les plus efficaces, pour conserver et même fortifier la santé, ne sommes-nous pas en droit d'espérer que l'étude des troubles de l'esprit et celle des moyens moraux, intellectuels et physiques les plus propres à y porter remède, puissent contribuer, en partie, à mener à la connaissance des moyens les plus aptes à conserver et à fortifier l'intelligence et ses diverses facultés ?

On ne saurait, en effet, supposer que les lois qui régissent les maladies mentales diffèrent de celles qui dirigent l'esprit à l'état normal ; bien plus, que la marche de la maladie appartient à un autre ordre de lois vitales que l'ordre qui régit les fonctions du corps en bonne santé. Est-il possible de prévenir ou de réprimer les impulsions de l'insensé, pour qu'il réagisse sur lui-même, par un langage ou un traitement différent de celui qui convient à un enfant égaré et indocile ? Les habitudes insociables, les impulsions rapides de la colère, les sourdes combinaisons de la vengeance, sont-elles donc chez l'aliéné si différentes, par leur nature et leurs causes, de celles de l'homme lucide, qu'il faille avoir recours à des agents de répression tout autres ? « Pour moi, je l'avoue, dit le Dr Lallor, il m'a souvent paru, à la suite de considérations théoriques et pratiques, que plus nous traitons nos semblables, quand leur raison a succombé, selon les règles du bon sens, de la religion, de la morale et de la science, en un mot par tout ce qui convient à l'homme jouissant de la santé, plus nous approchons de la véritable méthode ?

« Il est donc heureux que les corps enseignants, ainsi

que les hommes qui s'occupent de cette question, s'attachent, en ce moment, à ce que l'éducation première de ceux qui se destinent à la médecine soit plus complète, et que les connaissances psychologiques leur soient plus familières. Mais quelles que soient les aptitudes et les capacités d'un médecin pour le traitement des aliénés, ses succès seront considérablement influencés par les qualités des servants qui exécutent ses prescriptions. Aussi, le plus souvent, tous ses efforts seront vains, même dans les meilleures circonstances, si ce personnel n'est pas, non-seulement intelligent, mais surtout moral. Pour atteindre ce but, il faut offrir une rémunération convenable, et plus cette rémunération sera élevée, plus on pourra se montrer sévère sur le choix. La croyance que le contact avec les aliénés peut prédisposer à la folie, met obstacle à ce que des personnes, appartenant à des classes plus élevées, veuillent s'acquitter de ces fonctions : c'est là une croyance aussi évidemment fausse que cette autre, encore plus vieille et plus révoltante, qui veut que les aliénés soient possédés du démon. Ces absurdes préjugés, que nous devons chercher à déraciner par tous les moyens en notre pouvoir, sont bien propres à faire de l'aliéné un objet d'horreur au lieu d'un objet de commisération, et à éloigner les personnes qui y conviendraient de tout service qui concerne ces infortunés. »

Pour le Dr Lalor, il ne peut y avoir peut-être quelque danger d'être troublé par des rapports avec les insensés que pour celui qui s'efforce d'entasser arguments sur arguments, afin de convaincre un malade de ses erreurs, ce qui, dit-il, est souvent nuisible à l'aliéné lui-même. « Il vaut mieux donc, pour l'un et pour l'autre, éviter de pareilles discussions et même tout ce qui a trait aux concep-

tions délirantes des insensés. Détourner l'esprit de ces rêveries, mettre en jeu les parties saines de l'intelligence par des exercices littéraires et industriels, la lecture en commun, les jeux, les amusements variés, tels sont les vrais principes. »

Assurément, cette seconde partie du programme de notre confrère aura notre approbation ; mais cette recommandation, dans l'intérêt de l'aliéné, de s'abstenir de toute controverse avec lui, concernant son délire, serait vivement combattue en France, où cette intervention directe de l'aliéniste est considérée, au contraire, comme une des plus nobles attributions de son ministère et l'un des plus puissants leviers moraux qui soient à sa disposition. C'est là, nous le pensons, une des exagérations du système du non-restraint, exagérations dont le sens si droit et si pratique de nos confrères d'outre-Manche fera tôt ou tard justice. Cette manière de voir du Dr Lalor me rappelle le fait suivant :

Un de nos célèbres aliénistes assistant, il y a douze à quinze ans, à la visite du médecin en chef de l'un des principaux asiles d'Angleterre, aperçut un aliéné qui s'efforçait d'attirer son attention ; c'était un Français. Il entra en conversation avec lui, et constata qu'il avait des idées de persécution lui faisant supposer que sa séquestration avait pour cause des raisons politiques ; il crut donc devoir tenter de désabuser ce compatriote, et au moment où il lui affirmait que son séjour dans une maison de fous ne pouvait s'expliquer que parce qu'il était complètement aliéné, le médecin en chef, malgré toute sa courtoisie, ne put réprimer un mouvement de mauvaise humeur, et il prétendit qu'il ne fallait pas procéder ainsi avec les malades, pour éviter de les exaspérer.

Mais laissons là ce point de désaccord entre quelques-uns des praticiens de l'une et l'autre contrée, et arrivons à la fin de la communication du Dr Lalor.

Ce savant espère que, prochainement, l'entretien des insensés dans les asiles sera fourni par l'Etat et à ses frais, car les subventions locales n'ont rien de sûr et n'ont amené que déception. « D'ailleurs, l'action de l'Etat dans l'espèce est chose pratiquée dans beaucoup d'autres pays, et des plus éclairés, ce qui doit être pour l'Angleterre un guide et un exemple. Beaucoup d'aliénés sont retenus dans les asiles, non pour leur propre avantage, mais pour la sauvegarde de la société, et le principe qui met l'entretien des condamnés à la charge de l'Etat est applicable ici. Les facteurs de la folie tiennent plus souvent à des causes générales que circonscrites, et leur diminution ou leur augmentation est liée au progrès ou à la décadence sociale plutôt qu'à quelque disposition ou circonstance locale. Aussi, à la société en masse, et non à de petites associations, devrait incomber la dépense, la surveillance et l'organisation du service des aliénés. Le stimulant et les moyens de la recherche de ces causes et des remèdes qui leur sont applicables, seraient alors le fait de l'Etat, qui seul est compétent pour aborder de pareilles matières. »

Ces paroles justifient pleinement ce que nous avançons, dans une de nos dernières communications, à propos des nombreux *desiderata* que la loi anglaise sur les aliénés nous paraît présenter. Nos établissements ne peuvent, en effet, marcher avec sécurité et progresser qu'à l'aide de prix de journée équitablement fixés et régulièrement acquittés, et par les familles des malades, pour les pensionnaires, et, pour les indigents, par l'Etat ou un

groupe nombreux de population : un département en France, un comté en Angleterre, par exemple. Quelle que soit, du reste, la destination d'un établissement charitable, ses ressources sont bien précaires et bien variables s'il faut compter, en grande partie, sur l'encaissement de souscriptions ou de dons volontaires. Les bienfaiteurs se lassent, les héritiers ne sont pas toujours disposés à continuer les générosités de leurs auteurs, et, enfin, les années de crise arrivent périodiquement qui nécessitent de plus grands efforts de la part de ceux qui possèdent, afin de satisfaire à toute espèce de besoins et de sollicitations. Alors la marche des asiles peut être gravement compromise, et l'équilibre entre les recettes et les dépenses ne peut plus être atteint. Loin de nous l'intention de nier les merveilles opérées par la charité publique, surtout en Angleterre ; mais il est certain, au moins, en ce qui regarde les maisons d'aliénés, que ce système n'est plus praticable.

Enfin, le manque d'unité se remarque partout chez nos voisins, par rapport à ce service, et le Dr Lalor vient réclamer pour les médecins-directeurs de l'Irlande les mêmes avantages que ceux dont jouissent leurs collègues de l'Angleterre proprement dite.

Le Dr Boisragon demande quelques explications à ce sujet, et le Dr Flynn donne les renseignements suivants, qui surprennent toute l'assemblée :

Jusqu'à présent, les asiles d'Irlande sont régis d'après un Code de statuts généraux établis en 1843 par le lord-lieutenant et le Conseil privé. Conformément à ces statuts, tout le traitement moral et médical est entièrement placé entre les mains d'un médecin non résidant, qui peut prendre quinze jours de congé si cela lui plaît, tandis

que le médecin résidant, s'il veut s'absenter une nuit, est forcé d'en demander la permission. « D'après la loi telle qu'elle existe aujourd'hui, s'écrie le Dr Flynn, rien n'empêche le lord-lieutenant, si tel est son bon plaisir, de placer comme administrateur à la tête d'un asile, ou son cocher, ou son valet de pied. »

Il résulte de la discussion qui s'établit alors que le médecin dirigeant doit être le médecin en chef, et que le médecin consultant ne peut occuper que le second rang ; mais que, pour éviter tout conflit et utiliser réellement les services de celui-ci, il faut qu'il réside dans l'établissement et qu'il veille à l'exécution des prescriptions du médecin dirigeant, ainsi que cela est établi dans la plupart des établissements d'Angleterre et d'Ecosse.

Le 23 août, une députation prise dans le sein de la réunion s'est rendue au château de Dublin, et a présenté une adresse à Sir Robert Peel, le nouveau secrétaire en chef, qui s'était gracieusement empressé d'accorder cette audience.

Le Dr Lalor, président, l'a remercié de cet empressement, preuve évidente de la sollicitude qu'il a montrée dans le Parlement en promettant de s'occuper attentivement de toutes les améliorations qui peuvent être introduites dans les Asiles d'aliénés de l'Irlande. Ensuite, il lui a parlé de la nécessité de régulariser la position des médecins résidants dans les Asiles d'aliénés de cette contrée, et a rappelé cette phrase du rapport des commissaires du Parlement pour l'inspection des Asiles d'insensés : « Nous sommes tous d'avis que le médecin résidant doit avoir la charge de la direction de l'Asile et la responsabilité du traitement de ceux qui y sont placés. » Il ajoute : « que les médecins consultants doivent être

maintenus, et qu'il ne faut pas supprimer les avantages pécuniaires qui leur sont accordés ; s'il y a eu des luttes et des conflits entre le médecin résidant et le médecin consultant, cela tient particulièrement à l'absence de règles pour définir leurs attributions, règles que le moment est enfin arrivé de prescrire. » Il termine en affirmant que « les Asiles d'Irlande, dont on a parlé très défavorablement, ne sont pas ce que l'on pense, et qu'on peut noter, au contraire, une série de progrès dus à l'initiative et au zèle des médecins résidants, au point de vue d'abord d'un traitement plus doux et plus humain envers les malheureux insensés. » Il signale « les exercices militaires et l'instruction musicale de l'établissement de Belfast ; les bains hydrothérapiques de celui de Cork ; la mise en pratique dans l'Asile de Kilkenny du système qui consiste à faire prendre aux hommes et aux femmes leurs repas en commun dans de vastes réfectoires, sans autre classification que celle des sexes ; le même système imité dans celui de Sligo où, de plus, les hommes et les femmes font ensemble des promenades à l'extérieur, pendant l'été, accompagnés d'un groupe de musiciens pris, en grande partie, parmi les aliénés ; l'instruction élémentaire de la Maison de Richmond, etc., etc. » Ces résultats démontrent que les médecins résidants n'ont pas négligé leurs devoirs, et que, malgré leur position difficile et désavantageuse, s'ils n'ont pas égalé leurs confrères d'Angleterre et d'Ecosse, ils ont du moins rivalisé d'émulation avec eux.

Sir Robert Peel a posé plusieurs questions par lesquelles sa profonde connaissance du sujet s'est révélée une fois de plus, et il a ensuite congédié la députation après avoir promis de donner prochainement tous ses soins aux

graves sujets qui venaient de lui être exposés. Jamais réception n'a été plus courtoise et plus bienveillante.

Nous n'entreprendrons pas de revenir sur chacun des points de ce travail qui décèlent toutes les lacunes et même les vices de la loi anglaise sur le service des aliénés; aussi bien, cette loi est condamnée par nos voisins eux-mêmes, et l'on s'attend chaque jour à la voir profondément modifiée et améliorée par le Parlement. Nous désirons qu'elle donne aux médecins des Asiles la légitime autorité qui leur est due devant les magistrats, qu'elle leur assure une retraite honorable pour leurs vieux jours, qu'elle aide à recruter le personnel des infirmiers dans un milieu plus convenable, qu'elle fixe pour les établissements des prix de journée qui leur permettent de ne compter que médiocrement sur les souscriptions volontaires devenues, à ce qu'il paraît, un peu aléatoires; qu'elle mette un terme aux conflits qui s'élèvent journellement, surtout en Irlande, entre les médecins résidants et les médecins consultants.

Sur ce dernier point, nous aurions surtout beaucoup à dire; n'est-il pas en effet étrange d'accorder la prépondérance à celui des médecins qui ne se montre que de temps en temps aux malades, qui se préoccupe de tout autre chose à l'extérieur? On sent percer dans l'adresse à sir Robert Peel toute la crainte qu'inspire le médecin consultant au médecin résidant : on le ménage, on ne demande pas sa suppression, on ne veut pas qu'on diminue ses appointements, il faut respecter les droits acquis; mais enfin on invoque les précédents, soit en Angleterre, soit en Écosse, et on désire que le médecin résidant devienne le médecin dirigeant, le véritable médecin-en-chef.

Les médecins irlandais obtiendront sur ce point, nous voulons l'espérer, plus qu'ils n'osent demander, car assurément la nouvelle loi s'appliquera à tout le Royaume-Uni et ne laissera pas subsister une pareille anomalie. Comme symptôme de cette rivalité et, aussi peut-être, des modifications qui doivent arriver, nous signalons l'absence de presque tous les médecins consultants dans l'association, à l'exception d'un ou de deux seulement, et nous constatons au contraire que, sur quinze médecins résidants, treize en font partie.

Nous n'entreprendrons pas non plus de faire le parallèle entre l'organisation actuelle du service des aliénés en Angleterre et en France; notre loi de 1838 nous a permis de distancer immédiatement nos voisins sous ce rapport, et des règlements récents ont tellement hiérarchisé le service médico-administratif dans nos asiles, et sauvé l'avenir de tous les fonctionnaires et même des employés d'un certain ordre, qu'on peut dire, sans orgueil, que, dans ce cas encore, nous aurons donné l'exemple, comme nous l'avons donné à l'époque de la réforme de notre illustre Pinel.

Mais à ce sujet, c'est-à-dire à l'occasion du non-restraint, qu'on nous permette quelques réflexions ou plutôt une profession de foi. Contrairement à l'opinion du Dr Bucknill, nous ne pensons pas qu'un plus grand nombre d'infirmiers puisse dispenser, dans certains cas, de l'emploi de cet instrument, qui fait pousser les hauts cris à nos voisins, de la camisole!... puisqu'il faut l'appeler par son nom. Nous avons vu des aliénés qui, au bout de huit jours, avaient mis littéralement sur les dents tous leurs parents et tous leurs voisins qui s'étaient épu-

sés à lutter contre eux. Il y a trois ans, on descendit à la porte de l'asile de Quatre-Mares un sac hermétiquement fermé, contenant un aliéné furieux qui avait failli étrangler son père et ses frères; on n'avait trouvé rien de mieux, pour s'en rendre maître, que de l'éthériser, afin de le glisser dans ce vêtement à la Scapin. Qu'auraient pu faire contre ce maniaque un, deux et même trois gardiens?... Outre la question de dépense, il y a la question d'humanité, et l'on n'a pas le droit d'exposer à des blessures inévitables des hommes dont on n'oserait pas faire le périlleux métier. Ces cas sont rares; mais à côté de ce furieux, vous avez l'aliéné, en apparence paisible, qui chaque nuit déchire ses couvertures et ses draps si vous le laissez entièrement libre; ou le paralytique qui tente à vingt reprises de se lever pendant la nuit, et qui s'assomme s'il y parvient une seule fois; vous avez encore celui qui ne peut rester assis sur sa chaise pour prendre l'air sous les arbres du préau, sans tomber sur la face; vous avez encore celui qui va faire un fagot de tous les arbustes et de toutes les fleurs du jardin, pendant que le gardien, qui en a douze ou quinze tels que lui à surveiller, est un instant appelé d'un autre côté, etc., etc. Comment charger quelqu'un de l'abrutissante et impossible besogne de remédier manuellement à ces cas de force majeure? Avouons donc que la camisole est de temps en temps nécessaire, mais sachons en faire un moyen de *contention* et non de *coercition*; que ce pis aller ne soit toléré que dans certains quartiers; que jamais on n'en revête un malade sans que le médecin en soit prévenu; que l'on évite les ligatures au-dessus de l'articulation cubito-humérale; que jamais les bras ne soient croisés et maintenus sur la poitrine; qu'enfin, le maniaque surtout fasse chaque jour de

longues promenades, quand on s'est vu forcé de le placer dans ces conditions. Avec ces précautions, on ne verra arriver aucun de ces accidents qu'on a justement reprochés à la camisole, et on n'aura point à déplorer les rixes où les moins maltraités ne sont pas ordinairement les gardiens. Nous pouvons affirmer que, dans deux cas d'agitation incoercible, nous avons essayé de laisser deux malades à tous leurs mouvements désordonnés, et que le premier s'est enfoncé une côte sur l'angle d'un meuble, tandis que l'autre s'est fracturé l'humérus en voulant s'élancer par-dessus une table. Applaudissons-nous quand nous voyons passer des périodes de plusieurs semaines où la camisole est inutile dans tout un asile; mais sachons en prendre notre parti, lorsqu'un et parfois même deux aliénés, sur cent, la portent temporairement. Le célèbre Conolly lui-même ne pourrait la proscrire absolument; ce moyen d'ailleurs n'est pas inconnu à nos voisins; ce n'est pas non plus le seul et l'unique auquel ils ont recours; à ce sujet encore leurs aveux sont d'une franchise qu'on ne saurait trop louer; mais ils se trompent lorsqu'ils avancent qu'un large déploiement de forces pourrait faire face à certaines éventualités.

Nous sommes plus complètement d'accord avec le Dr Bucknill, en ce qui a trait à la colonie de Gheel, et nous ne comprenons pas le bruit extraordinaire qui se produit depuis quelque temps à propos d'une organisation formée fortuitement, au milieu de circonstances exceptionnelles, qui a mis des siècles à parvenir à un degré tolérable d'agencement, tout au plus acceptable pour des déments et des imbéciles inoffensifs, et qui, en Belgique même, voit se dresser encore contre elle des adversaires aussi consciencieux qu'éclairés. Sur cent médecins qui

vivent au milieu des insensés, et connaissant par conséquent tous les types de l'aliénation, tous les besoins d'un pareil groupe, tous les mille détails des soins réitérés et de surveillance incessante qu'il réclame, il n'en est pas un assurément qui conseillera à l'autorité supérieure de démolir les asiles actuels, et parmi ceux-ci les plus defectueux, dans le but d'envoyer les aliénés coloniser tel ou tel village.

Que les touristes se soient extasiés devant Gheel, rien de mieux, il ne pouvait en être autrement. C'est si curieux, en effet, de voir des campagnards qui n'ont pas peur des fous, qui travaillent, boivent, mangent et même partagent parfois le même lit avec eux ! Mais les hommes, que ces petites scènes ne peuvent étonner un seul instant, y ont regardé de plus près, et ont signalé la déplorable situation des aliénés de cette colonie. Si, peu à peu, des réformes s'y sont enfin introduites, n'est-ce pas en partie aux médecins français qu'il faut en rapporter l'honneur ? et, parmi les critiques récentes qui ont contribué à ces améliorations, nous ne devons pas omettre de rappeler celle de notre savant confrère le Dr Brierre-de-Boismont, qui a donné, en 1846, la relation de son excursion à Gheel. Un fait, moins connu sans doute, mais que nous garantissons pour certain, car nous le tenons de la bouche même de notre regrettable maître, le Dr Ferrus, c'est que lui, cet éminent aliéniste, est revenu révolté d'une visite minutieuse qu'il avait faite à cette colonie, et qu'ayant eu occasion, en pleine cour, à Bruxelles, d'exprimer son opinion, il le fit avec une franchise qui sembla refroidir un peu le bienveillant accueil de la reine, mais qui cependant a dû porter ses fruits.

Mille exemples semblables viendraient confirmer cette

assertion, à savoir : que la colonie de Gheel n'a pris rationnellement un peu tournure que quand presque partout, en France, les asiles organisés d'après la loi de 1838 ont eu donné la mesure de ce qu'on pouvait et devait faire. Que ceux donc qui ont assisté et contribué à ce pénible enfantement du système belge ne soient pas considérés aujourd'hui comme des retardataires.

Beaucoup de localités ont une spécialité d'industrie : ici, l'on se livre avec succès à la confection de la dentelle ; là, on excelle à tresser les chapeaux de paille ; ailleurs, on réussit dans la perfection à travailler des objets en osier ; mais la plus originale des spéculations était celle qui consistait à tirer parti d'un aliéné au double point de vue de ce qu'il rapporte, et comme travail et comme rémunération pour son entretien. La matière première ne manque nulle part, mais le difficile est de plier toute une population à l'employer ; aussi nous ne craignons pas de mettre au défi le gouvernement belge de répéter sur un autre point de son territoire ce qui s'est spontanément produit dans l'Anvers, et, à plus juste raison, en sera-t-il de même pour un autre pays. Mais cela n'est nullement regrettable ; et quand on sait tous les inconvénients que ce contact a eu pour les aliénés au milieu des populations flamandes, connues cependant par leur calme, l'honnêteté de leurs mœurs et leurs principes religieux, on est en droit de dire que ce qu'il y a de mieux est la dissémination de certains aliénés sur l'étendue d'un vaste domaine appartenant à un Asile. Mais ici encore on a pris partout les devants : ainsi, il y a dix ans que les aliénés de Saint-Dizier, occupés à la couture, à la boulangerie, à la culture de la vigne, à la menuiserie, au jardinage, couchaient loin des quartiers dans divers petits locaux utilisés à cet effet ;

et, pour Quatre-Mares, notre savant maître, M. Parchappe, a demandé qu'on créât, en dehors de la petite enceinte, deux cents places de déments calmes et travailleurs. Il est à noter, de plus, que la plupart de nos établissements, en France, offrent cependant déjà des divisions moins groupées, moins soudées entre elles que ceux d'Angleterre.

Mais pour les autres catégories de malades, de semblables dispositions seraient préjudiciables ; que sera-ce donc si on entreprend de les éparpiller sur un territoire de plusieurs lieues de périmètre ? Et, pour les insensés récemment atteints et en traitement actif, quels soins médicaux, quelles prescriptions thérapeutiques peut-on leur procurer, si on les dissémine dans des cabanes de paysans, comme le demande, le sourire sur les lèvres, le Dr Bucknill ? Dans nos maisons de trois à quatre cents mètres d'étendue, tout au plus, on recommande néanmoins d'avoir un quartier uniquement affecté au traitement ; le pharmacien doit y porter lui-même les médicaments dangereux, et l'interne de service est chargé d'en surveiller l'administration. Sans ces précautions, il faut renoncer à traiter les aliénés, pharmaceutiquement parlant ; faire voyager des potions d'atropine, de cantharides, de morphine, d'arséniate de soude, etc., etc., de division en division, les abandonner à la négligence ou à l'ignorance de tous les infirmiers indistinctement, est une méthode aussi imprudente qu'impraticable. Ceux qui ont prescrit ces sages mesures, ceux qui en reconnaissent la nécessité, ne comprennent pas ce que les Commissions iront apprendre à Gheel ; et, quant à la Commission anglaise, elle peut voir tout près d'elle, dans le Shetland, ce qu'est le traitement des insensés à l'air libre !... *la vie de famille ! ! !.....*

REVUE

DES

PLANTES CRITIQUES OU NOUVELLES

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

1^{er} MÉMOIRE.

Par M. MALBRANCHE.

(Séance du 11 juillet 1862.)

En offrant aujourd'hui aux botanistes cet essai, nous voulons surtout appeler leur attention sur les espèces litigieuses de notre Flore. On connaît sans doute une très grande partie de nos richesses botaniques, mais beaucoup de points obscurs, indécis, restent encore à résoudre. Les *Hieracium*, les *Galium*, les *Rosa*, les *Rubus*, les *Mentha*, sont des genres difficiles, bien propres à exercer la patiente sagacité des collecteurs les plus expérimentés. Dans le début surtout et longtemps encore on est embarrassé par des formes insolites qui s'éloignent plus ou moins des types généralement admis. Sans vouloir de prime-abord les élever au rang d'espèces légitimes, nous croyons utile de les signaler, de les distinguer pour la clarté des descriptions, et de les étudier

attentivement pour se fixer enfin sur la valeur spécifique de ces plantes.

Deux écoles divisent aujourd'hui les botanistes : les uns, se retranchant dans les anciens errements d'un système commode, ne reconnaissent que des espèces tranchées, autour desquelles ils groupent d'autres formes moins caractérisées et qu'ils supposent en être primitivement dérivées. « Le plus souvent, dit M. Boreau dans la nouvelle édition de sa Flore, ce sont des êtres dont on n'a pu saisir les attributs distinctifs et que l'on classe ainsi par analogie... L'expérience a démontré que la polymorphie et l'instabilité des formes attribuées à certaines espèces n'étaient nullement fondées en raison. » Ces mêmes botanistes attribuent aussi quelquefois à des procréations adultérines l'origine de ces espèces litigieuses. « Cette théorie, continue M. Boreau, née d'hypothèses que l'expérience dément chaque jour, a fait créer une nomenclature hybride et barbare, propre à éloigner de l'aimable science les vocations les plus dévouées et contre laquelle l'arme du ridicule serait peut-être utilement employée, si la science elle-même n'en devait être compromise. »

D'autres botanistes, de la nouvelle école, soumettant ces plantes obscures ou négligées à une observation attentive, y ont reconnu des caractères constants, certains, et croient à la légitimité, à la valeur spécifique de beaucoup de formes que les premiers confondaient dans une même entité. Ils laissent entendre que vouloir n'admettre que des espèces tranchées, c'est consacrer des sauts que la nature ne fait pas (*natura non fecit saltus*); que des différences légères, dès qu'elles sont constantes, permanentes, persistantes dans la postérité, suffisent

pour constituer des espèces, des types distincts. « Le nombre des espèces, dit encore le savant professeur d'Angers, ne peut être augmenté ou réduit arbitrairement... Les véritables espèces *sont*, et le devoir du naturaliste est de les distinguer et de les décrire. »

C'est entre ces deux camps qu'il faut prendre un parti. Il y a peut-être des deux côtés un peu d'exagération, et la vérité n'est-elle point dans une opinion intermédiaire ? C'est là un problème bien propre à piquer la curiosité, et dont la solution ne se trouvera pas dans les ouvrages des savants, dans la méditation du cabinet, mais dans le grand livre de la nature, où nous lisons couramment quelquefois, où souvent nous ne faisons qu'épeler encore. Cherchons donc dans l'observation, la comparaison des objets des faits propres à éclairer et à fixer la doctrine sur ce point. N'est-ce point le cas de rappeler ce mot du législateur de la botanique, de Linné : Les êtres naturels persistent, défendus par leur propre privilège... et, de même que les erreurs, commises à leur égard, ne peuvent être défendues par personne, de même les vérités appuyées sur l'observation ne peuvent être écrasées par tout le cercle des savants. (*Ita nec veritates observationibus innixæ, a toto eruditorum orbe conculcari possunt. (Spec., præf.)*)

Depuis deux ans, nous avons abordé sans parti pris l'étude des *Rubus*, et nous sommes étonnés autant de la quantité de formes distinctes, constantes, que nous reconnaissons, que du dédain, de l'oubli dont elles avaient été l'objet de la part des anciens botanistes. Il faut se décider à compter avec elles. La récolte de ce genre, ingrate et difficile, ne nous rebutera point. Notre reconnaissance sera acquise aux botanistes qui pourront nous

procurer de bons échantillons, sans lesquels il est impossible de rien reconnaître. Nous serons soutenus dans cette étude ardue par le désir d'apporter quelque lumière sur ces grandes questions, qui passionnent à notre époque les botanistes.

Ranunculus trichophyllus CHAIX, var^s *foliis superioribus, 3-5 partitis, flabellatis*. — Cette plante est décrite et caractérisée dans tous les auteurs par ses feuilles toutes capillaires; nous la rencontrons quelquefois ici avec les feuilles supérieures à partitions flabelliformes. La plante a bien cependant les caractères du *trichophyllus*: pétales étroits, une fois plus longs que le calice, à 5-7 veines, à nectaire arrondi; étamines peu nombreuses (8-12); pédoncule recourbé; carpelles hispides. Les feuilles ne se réunissent pas en pinceau hors de l'eau. — Première quinzaine de mai : Quevilly, Sotteville; cette forme nous paraît propre aux eaux stagnantes peu profondes. Nous avons trouvé quelquefois ensemble la forme type et cette variété, la première occupant le milieu de l'eau et la deuxième les bords.

Fumaria capreolata L. *Sp.* 985. — Cette espèce linnéenne, supprimée dans la dernière édition de la Flore normande, doit être maintenue à notre sens. La description du *Species* convient très bien à notre plante: *Fumaria pericarpis monospermis, racemosis, foliis scandentibus subcirrhosis. Pedunculi partiales recurvati sunt et foliola extrema in cirrhos transeunt*. Les localités citées ne s'opposent pas davantage à son admission. M. Jordan

a partagé en deux l'espèce de Linné, et les caractères qu'il a indiqués pour distinguer son *F. pallidiflora* se rapportent exactement aux échantillons de notre département. Ce serait donc ce nom spécifique qui pourrait lui être appliqué, si l'on devait abandonner celui du *Species*. Mais telle n'est pas notre avis. Nous avons vu la plante du Midi (*F. speciosa* JORD.), et nous pensons que la description de Linné convient bien mieux à notre plante, et qu'il a eu en vue la forme ou l'espèce des contrées septentrionales. Conservons donc le *F. capreolata* L., dont le *F. pallida* JORD. ne serait plus qu'un synonyme, et complétons ainsi les caractères de Linné : sépales larges, dentées, atteignant la moitié de la corolle, pédicelles fructifères étalés ou recourbés, dépassant la bractée; fleurs blanches ou rosées, sur le même pied, noirâtres au sommet; capsule lisse, à base égale au pédicelle; pétioles s'enroulant à l'extrémité. La plante est très commune à Rouen, dans les haies et les lieux cultivés.

Maintenant, qu'est-ce que ce *F. Borei*. JORD., que M. de Brébisson admet en Normandie, seul de ce petit groupe formé aux dépens du *capreolata*? Nous l'ignorons. Les corolles grandes, roses, très foncées au sommet, pourraient peut-être le faire reconnaître dans une plante voisine du *capreolata*, que M. E. Fournier a trouvée à Croiset, mais que nous n'avons pas étudiée. Le savant secrétaire de la Société botanique saura bien démêler ce petit problème.

F. Bastardi BOR. *fl. cent.* 3^e éd., p. 34. *F. confusa* JORD. *F. muralis* SOND., in *Gr. et Godr.* — Sépales petits, dentés, ovales, aigus, atteignant seulement le tiers de la

corolle, et n'ayant que sa largeur, bractées plus courtes que le pédicelle. Celui-ci un peu étalé, jamais recourbé. Capsule rugueuse, à base plus large que le pédicelle. La plante ne nous paraît pas accrochante. Nous l'avons reçue des environs du Havre.

Capsella rubella REUTER; *Soc. haller. de Genève*, p. 18, 1854. *C. rubescens*, V. Person. *Bull. de la Soc. botanique de France*, t. 7, p. 511, 1860, et t. 8, p. 258. Cette espèce nous paraît bien légitimement établie. Ses caractères tranchés et constants dans plusieurs localités, et se maintenant bien au milieu du *Capsella bursa pastoris*, dont elle se distingue à première vue, nous décident à la présenter sans hésitation au rang de nos espèces les moins contestables. Voici ses caractères :

Tige dressée, *stricte*, à rosettes constantes, *persistant* longtemps, de feuilles lyrées pinnatifides ; les supérieures lancéolées, ondulées, auriculées-sagittées ; fleurs petites, sépales ovales oblongs, *rouges au sommet* ; pétales *égaux* aux sépales, blancs, ou légèrement lavés de rose, stigmate ordinairement velu, débordant un peu le diamètre du style ; silicules triangulaires, *à bords inférieurs en courbe rentrante*, s'approchant beaucoup d'un triangle équilatéral, fortement *échancrée* en cœur au sommet ; style plus court que les lobes de l'échancrure ; la silicule prend promptement une teinte rougeâtre à la face supérieure. Plante velue, de 5 à 30 centimèt., rameuse quelquefois dès la base. Pollen *ovoïde* (il est sphéroïdal dans le *Bursa pastoris*). Pédicelles étalés redressés ; grappe allongée se terminant en un cône rentrant. Plante plus tardive que le *Bursa pastoris*, dont elle se distingue surtout par ses rosettes, son port, sa coloration et la forme

remarquable de la silique. Elle n'a aucun rapport avec les variations purpurines qu'offre quelquefois l'espèce anciennement connue. — Fin avril. Commune à la Motte, au Petit-Quevilly et à Dieppedalle.

Trifolium pratense L. *Sp.* 1082. ^{vs} **capitulis pedunculatis**. *T. sativum* Reich. — Plante robuste; capitules pédonculés, gros; fleurs rosées, également pédonculées; calice très velu. — Trouvé avec le type dans les plaines de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Prunus spinosa L. Cette espèce présente deux formes remarquables par le port et quelques caractères assez importants. Cette observation a été faite également par M. de Martrin-Donos, dans le Tarn. Il a donné à ces deux formes des noms que je conserve ici pour distinguer ces variétés :

1. **P. virgata** DE MARTR. *Pl. crit. du Tarn*, f. 1, p. 21. — Buisson épineux à port élancé; écorce noirâtre au soleil, presque lisse (D. M.), jeunes rameaux pubescents; feuilles oblongues elliptiques, obtuses, pubescentes, étant jeunes, puis glabres, serretées; stipules linéaires, pubescentes, à longues dents; fleurs solitaires, moyennes; pédoncules glabres (sépalés et pétales assez souvent au nombre de 6). Calice vert; anthères jaunes (DE MARTR.) — Haies, bois, buissons. Avril.

2. **P. densa** DE MARTR. *loc. cit.* — Buisson très épineux, peu élevé, très rameux, touffu, écorce raboteuse (DE MARTR.), tomenteuse; feuilles plus rares, pubescentes; stipules difficiles à voir. Fleurs très nombreuses, petites, solitaires; pédoncules pubescents; calice carminé

au sommet et au bord (bouton coloré, agréable), égalant la moitié des pétales ; fruit un peu plus gros que celui du *virgata* (DE MARTR.). — Terrains pierreux, incultes ; coteau du Mont-Riboudet. Avril.

P. fruticans WEIH. in *Reich. fl. exc.* 644. *P. spinosa* v. *macrocarpa* Auct. — Arbrisseau élevé, un peu épineux, jeunes rameaux tomenteux, feuilles assez grandes, ovales, elliptiques, obtusiuscules, atténuées à la base, dentées en scie, glabres en dessus, velues en dessous, *non glanduleuses* ; fleurs réunies par deux ou trois ; pédoncules *pubescents* (M. Boreau dit *glabres* ; M. Godron glabres ou à peine pubescents et pubérulents), sépales obtus, serrulés. — Quevilly, haies de la prairie. Avril ; plus précoce que le suivant.

P. sylvatica DESV. *Obs. pl. ang.* 160. — Arbrisseau élevé, peu épineux, à rameaux glabres, les plus jeunes herbacés, pubescents à la loupe ; feuilles grandes, ovales elliptiques, obtuses, à peine rétrécies à la base, *avec une ou deux glandes à la base*, glabres en dessus, pubescentes inférieurement sur les nervures ; pétiole glabre avec une ligne de poils à la face supérieure ; fleurs solitaires, pédoncules *glabres* ; calice dressé ? à sépales ovales obtus, glabrescens ; fruit gros. — Haies à la Motte. Avril.

Sambucus nigra L. var^s **rotundifolia** MALB. (DE BREBISS. *Fl. n.* 3^e édit.) Nous avons trouvé cette forme dans une haie à Eauplet. Depuis dix ans, elle s'y maintient sans variation. Les folioles sont arrondies, les co-

rymbes plus maigres que dans le type ; on n'a pu constater aucune autre différence avec la forme typique qui se trouve à côté.

Picris Hieracioïdes L. Il y a là probablement un groupe de formes ou d'espèces qu'une étude plus approfondie apprendra à distinguer. Voici deux formes que nous avons observées, dont le port est bien différent du type. L'auteur de la *Flore normande* les a distinguées par les noms suivants :

a. **diffusa** DE BREB. *l. c.* Plante basse (2 à 4 décim.), très rameuse, d'un vert sombre ; feuilles radicales très atténuées à la base, subpétiolées, les caulinaires de l'axe principal *embrassantes*, arrondies-auriculées à la base, celles des rameaux sessiles ; pédoncules *épaissis* au sommet, redressés ; calathides *grosses, resserrées* au milieu ; écailles du péricline étroites, *bordées de blanc* et ciliées au sommet, descendant sur le pédoncule ; fleurs extérieures jaunes en dessous ; aigrette un peu plus longue que le fruit, égalant le péricline ; fruits bruns, élégamment plissés en travers. — Au pied des falaises, à Fécamp. Août.

b. **glabriuscula** DE BREB. *l. c.* Plante d'un vert gai, rameuse dès la base ; calathides moyennes, pédoncules *épaissis* au sommet ; écailles du péricline *squarreuses*, décurrentes sur le pédoncule, non bordées au sommet. — Au Bec-Hellouin (Eure), sur les murs de chaume. Août.

MENTHA. Ce genre, où la délimitation des espèces est difficile, a été dans ces dernières années, de la part de botanistes habiles, l'objet d'études approfondies. M. Timbal-Lagrave, un de nos plus sagaces et de nos plus

patients observateurs, a bien voulu examiner les formes de notre pays que je lui ai soumises. C'est donc, aidé de ses conseils, que nous pouvons donner la liste de quelques-unes des espèces ou variétés, selon le point de vue où l'on se place, que nous possédons dans la Seine-Inférieure.

Les menthes sont-elles quelquefois dioïques? Excepté Mérat, qui signale cette anomalie pour le *M. arvensis*, aucun auteur, à ma connaissance, n'en parle. Les étamines incluses n'ont-elles point été prises quelquefois pour des étamines absentes? Si ce fait de dioécie était bien établi pour quelques espèces, il pourrait expliquer des nuances de caractères qui ne sont pas suffisamment tranchées et embarrassent les botanistes. On conçoit, par exemple, que la forme des calices, qui joue un grand rôle dans les caractères, peut se modifier sensiblement par l'absence ou l'avortement des ovules. Jusqu'alors nous n'avons observé que des étamines incluses ou saillantes, toujours accompagnées de pistils, et des graines bien conformées. Les plantes que nous décrivons sommairement ici sont-elles des espèces, des variations ou des hybrides? C'est ce que nous n'oserions pas décider. Les botanistes qui peuvent se livrer à la culture pourront apporter un contingent d'observations précieuses. Nous ne pouvons qu'affirmer la constance de ces formes et leur fertilité. Depuis plusieurs années que nous les observons, nous les retrouvons avec certitude dans les mêmes lieux, et toujours en abondance.

M. rotundifolia L. *sp.* 805.

M. candicans CRANTZ, *Stirp. aust.* p. 330. *M. viridis* v^s *canescens* FRIES, *Nov. mant.*, 3, p. 56 (Gr.

et Godr.). Cette plante est le *M. sylvestris* L. pour la plupart des botanistes normands; mais elle en diffère évidemment par les caractères suivants : feuilles ovales lancéolées, acuminées, non bosselées-rugueuses, bordées de dents inégales, aiguës, étalées; pubescence rase. La plante des Pyrénées, des Alpes ne diffère de la nôtre que par le tomentum plus prononcé. — Village d'Étretat; Vire (M. Morière); Évreux (Herb. Leturq.)

(Le *sylvestris* L. a les feuilles ovales elliptiques, aiguës ou subobtus, les dents serrées incombantes, la pubescence plus lâche.)

M. hirsuta L. *Mantiss*, 81. *M. aquatica sive sissymbrium hirsutius* BAUH. *Hist. Pl.* 3, p. 224. *M. aquatica hirsuta* GR. et GOD., *Fl. fr.*, 2, 651. DE BREBISS. *Fl. norm.* 3^e édit. GERM. et COSS., *Fl. par.*, 315. *M. aquatica* LETURQ. *Fl. R. et Herbier.* — Nous croyons devoir rétablir ici l'espèce que Linné séparait peut-être avec raison de l'*aquatica*. Il la distinguait par ses feuilles ovées (*ovatis*) et non ovales, comme tous les auteurs le répètent, subsessiles, velues; ajoutons tronquées, arrondies ou subcordiformes à la base; le calice cilié; la corolle profondément bifide; les étamines saillantes. La description et la figure citées de BAUHIN conviennent parfaitement à notre plante. (..... *Caules densa lanugine pubescunt adeò ut canescant, folia uncialia et sescuncialia, subrotunda, per ambitum obiter serrata: e quorum sinu prodeuntes pediculi flores sustinent conglomeratos veriùs quam spicatos.*) LONICER a décrit aussi la même plante (*foliis menthæ, latioribus et odoratioribus, circa stagna et piscinas potissimum nascitur.*) A ce type se rattachent certainement le *M. pedunculata*

SM. dont les glomérules inférieurs sont plus évidemment pédonculés ; et le *M. purpurea*, Host., dont la tige est colorée et la feuille plus allongée. M. Timbal-Lagrave pense aussi que la plante de Quevilly, à larges feuilles, pourrait bien être le *M. dubia* VILL. ; mais les étamines sont très saillantes, et tous les auteurs (DE C. GODR. CHEV.) qui citent ce synonyme lui donnent des étamines incluses.

Cette plante varie par sa tige simple ou rameuse, sa taille, sa pubescence plus ou moins abondante, ses feuilles plus ou moins allongées, mais jamais atténuées à sa base, les pétioles plus rapprochées. On peut y remarquer les variétés suivantes :

a. **latifolia**. Feuilles ovées, obtusiuscules. — Endroits marécageux : Quevilly ; Aclou (Eure).

b. **acutifolia**. Feuilles ovées-lancéolées, aiguës ; verticille inférieur plus distant. — Prairies de Gournay-en-Bray.

M. aquatica L. Sp. 805. — *Mentha aquatica sive sisymbrium*. BAUH. *Hist.*, Pl. 3, p. 223. *Sisymbrium vulgo Mentha aquatica*. LONICER, p. 114, B. *M. hirsuta*, V. *aquatica*, CHEVAL. *Fl. par.* — Cette plante, bien moins commune que la précédente, n'est pas connue probablement de plusieurs botanistes qui les ont réunies. Leturquier a bien décrit l'*hirsuta*, et c'est lui qui existe dans l'herbier sous le nom d'*aquatica*. Le port flexueux de cette dernière, ses feuilles ovales-lancéolées, atténuées à la base, longuement pétiolées, ses glomérules un peu lâches, ne la distinguent-ils pas suffisamment pour légitimer son maintien au rang d'espèce ? Bauhin, dont j'invoque encore l'autorité parce qu'il est moins

concis que Linné, a décrit et figuré exactement cette plante, qui se plaît à baigner ses racines dans les eaux (*humidioris soli amasia*). Je ne l'ai jamais vue à Quevilly, où tant d'autres formes se rencontrent et surtout la précédente. Je l'ai trouvée dans l'Eure, à Nassandre, le long d'un ruisseau; mais elle devra se rencontrer probablement dans notre département.

M. Lloydii BOR. *Fl. centr.* 3^e éd. 507 (TIMB. LAG.) — *M. pyramydalis*, LLOYD; COSS. et GERM., GR. et GOD., *l. c.* (non TEN.) — Tige simple ou à rameaux courts, dressée; feuilles vertes pétiolées, ovales oblongues, arrondies à la base, jamais échancrées, obtusiuscules au sommet; glomérules (4 à 6), presque tous accompagnés de feuilles, courtement pédonculés; bractéoles lancéolées, plus courtes que les fleurs; calice oblong cylindracé, à dents lancéolées étroites; pédicelles à pubescence courte retrorse; étamines incluses. Le calice et les feuilles sont très glanduleux, la plante est très aromatique. — La Bouille, sur les bords de la Seine.

Ne serait-ce point là le *M. dubia* de Villars que l'on rapproche de l'*aquatica*, et qui est simplement caractérisé par les étamines incluses?

J'ai trouvé à Quevilly un échantillon unique d'une forme très remarquable, que M. Timbal-Lagrave croit une hybride des *Lloydii* et *rotundifolia*. Si cette supposition se confirmait, elle devrait prendre le nom de *Lloydi-rotundifolia*.

M. plicata OPIZ; WIRTGEN. *Menth.* ex TIMB.-LAGR. — Tiges dressées, à rameaux courts; feuilles ovales, velues, à sommet obtusiuscule, à base arrondie, quelque-

fois pliées et déjetées (d'où lui vient son nom), décroissant beaucoup en s'élevant avec les fleurs, bractéiformes. Glomérules de fleurs nombreux (13 à 20); le dernier terminant quelquefois la tige, ou surmonté de très petites feuilles, tous sessiles; bractéoles courtes, lancéolées; calice un peu cylindracé, à dents lancéolées; étamines saillantes. — Le long de la Seine, au-dessus de la ferme du Gort, au Petit-Quevilly; Moulineaux, propriété de M. Cosserat.

M. elata HOST. *Fl. austr.* — Je comprends sous ce nom deux plantes qui croissent dans les mêmes lieux et se réunissent par des intermédiaires. Leur taille élevée me paraît mériter le choix de ce nom qui peint leur caractère saillant. Tige robuste (50 à 80 centim.), terminée par des feuilles; les caulinaires larges, ovales-élargies, un peu atténuées à la base, pétiolées, à nervures fortes, blanchâtres; glomérules de fleurs nombreux, plumeux avant l'anthèse, les inférieurs pédicellés.

a. **subspicata**. *M. subspicata*. WEIH.; *M. aquatico-arvensis* forma *subspicata*. WIRTG. *Menth.* n° 58 (T.-LAG.). — Feuilles florales petites, bractéiformes au sommet; axes secondaires terminés quelquefois par des fleurs; bractéoles linéaires; dents du calice triangulaires lancéolées; étamines saillantes. — Saint-Pierre-Manneville, fossés de la prairie.

b. **latifolia**. *M. aquatico-arvensis* forma *latifolia*, WIRTG. *Menth.* n° 33 (T.-LAG.). — Feuilles florales presque semblables à celles de la tige, larges, pétiolées; tous les axes terminés par des feuilles; bractéoles lancéolées; dents du calice lancéolées; étamines incluses. — Saint-Pierre-Manneville; Quevilly.

M arvensis L. *Sp.*, éd. 3, 806. — Cette espèce est caractérisée par les calices courts, urcéolés à la maturité des graines, à dents triangulaires, larges, obtusiuscules. Les feuilles sont pétiolées, petites ou moyennes, ovales ou ovées; les glomérules nombreux, plumeux avant l'anthèse; les pédicelles glabres ou peu hérissés. Voisine des deux suivantes, elle comprend quelques variétés qui ont été décrites comme espèces, mais aucun caractère important ne les sépare du type.

a. **villosa** (LEVENT). C'est bien la plante que Linné a eu en vue. Forme basse et rameuse, velue, grisâtre, à calice très hérissé, fréquente dans les champs après la moisson (*in agris frequens post messem*, L. *Sp.*). Bauhin, cité par Linné, dit aussi que son nom lui vient de cette station habituelle (*ut arvis frequentissimè innascatur*), et il ajoute : *alba lanugine villosis*.

b. **rotundifolia** WIRTG., *l. c.*, *M. crenata* BECK. (T.-L.) — Plante moins velue; pédicelles glabrescents; feuilles arrondies à la base, ovées. — Lieux herbeux et ombragés.

c. **glabrescens**. Plante à rameaux allongés, peu velue, pédicelles glabres; feuilles ovales élargies, à dents larges, obtuses. — Le long de la Seine, île Lacroix.

M. gentilis L. *Sp.*, 805. — Les notes différentielles que Linné relève pour cette espèce sont bien légères : la longueur des étamines, le sommet des feuilles plus ou moins aigu ne peuvent servir de base certaine à une distinction spécifique. Mais Linné cite les planches de Bauhin, et celle indiquée pour le *gentilis* peut seule convenir aux plantes que je groupe ici. Elles se séparent

de l'*arvensis* par le calice oblong, à dents triangulaires aiguës. Les glomérules de fleurs sont plumeux, moins nombreux ; les feuilles ovales ou elliptiques, arrondies ou atténuées à la base, moyennes ou assez grandes, toutes pétiolées.

a. **elliptica** *M. paludosa*, SCHREB. (T.-L.) — Feuilles assez grandes, ovales-elliptiques. — Port-Saint-Ouen ; fossés à Quevilly.

b. **procumbens**. THUILL. — Plante débile, un peu couchée ; fleurs pâles. — Fossés, lieux ombragés.

c. **latifolia**. *M. arvensis*, v. *latifolia*, WIRTG. — Feuilles larges, ovales subarrondies, pointues ; glomérules nombreux. — Bords de la Seine, île Lacroix. Cette plante, par son port, se rapproche des variétés glabrescentes de l'*arvensis*, mais les dents du calice sont aiguës. Le *M. atrovirens* de Host. (Boreau) n'en diffère pas beaucoup.

M. Hostii BOR., 3^e éd., p. 512. (T. L.). *M. verticillata* HOFFM. (LETURQ., *Fl. r.* 286 et *Herb.*) — Tige de 3 à 5 déc., ordinairement rameuse, à rameaux ouverts-redressés ; feuilles ovales lancéolées, aiguës au sommet, très atténuées à la base, toutes pétiolées ; glomérules de fleurs nombreux, non plumeux avant l'anthèse, accompagnés de feuilles ne différant pas de celles de la tige ; bractéoles lancéolées ; pédicelles glabrescents ; calice un peu oblong, à dents triangulaires aiguës. Etamines incluses ou saillantes. Plante voisine, pour le port, des variétés glabrescentes de l'*arvensis*. *An species?* — Commune sur les bords de la Seine.

M. Pulegium L. *Sp.* 807.

Le tableau dichotomique suivant résume la classification que j'ai adoptée, classification qui sera probablement modifiée par des découvertes ultérieures.

1. *Tige terminée par des fleurs.*

- A. Fleurs en épis aphyllés ; feuilles blanches tomenteuses.
 - a. Feuilles ridées, ovales arrondies. *rotundifolia.*
 - b. Feuilles non ridées, ovales lancéolées. *candicans.*
- B. Fleurs en glomérules espacés, feuillés ; feuilles vertes.
 - a. Glomérules peu nombreux, rapprochés en tête.
 - Feuilles ovées-cordiformes, tronquées à la base *hirsuta.*
 - Feuilles ovales lancéolées, atténuées à la base *aquatica.*
 - b. Glomérules nombreux, espacés en un épi interrompu, feuillé. *Lloydii.*

2. *Tige terminée par des feuilles.*

- A. Feuilles florales supérieures, petites, bractéiformes.
 - a. Calice à gorge fermée par des poils. *Pulegium.*
 - b. Calice à gorge nue.

- Bractéoles lancéolées *plicata*.
 Bractéoles linéaires ; plante robuste
 *elata* v^s *subspicata*.
 B. Feuilles florales supérieures, différant
 peu de celles de la tige.
 a. Pédicelles velus ; plante robuste. *elata* v^s *latifolia*.
 b. Pédicelles glabrescens ; plante basse
 ou moyenne.
 t. Calice urcéolé, à dents larges, obtu-
 siuscules. *arvensis*.
 tt. Calice oblong, à dents aiguës.
 Feuilles ovales ou elliptiques. *gentilis*.
 Feuilles ovales lancéolées *Hostii*.

***Digitalis purpurascens* ROTH., D. C. *Fl. fr.* v. —**
 Nous avons trouvé un seul pied de cette belle hybride
 au milieu des parents, au-dessus de la cavée de Dieppe-
 dalle, dans la forêt de Roumare. Elle n'avait encore été
 observée qu'une fois en Normandie, aux environs de
 Cherbourg, par M. Lejolis. Les deux espèces d'où elle
 provient étant rarement réunies, il n'est pas étonnant
 qu'on ne la rencontre pas plus souvent. Elle a bien plus
 les caractères du *lutea* que du *purpurea* ; aussi dans la
 nomenclature des hybrides, elle devrait prendre le nom
 de *luteo-purpurea*. Voici sa description :

Tige glabre avec des lignes de poils correspondant
 aux bords et à la nervure moyenne des feuilles. Feuilles
 inférieures desséchées, les caulinaires lancéolées, allon-
 gées, sessiles, glabres en dessus, velues en dessous sur
 les nervures, vertes, non ridées, dents superficielles,
 inégales, ouvertes ; fleurs étalées horizontalement, en
 grappe unilatérale, un peu rameuse, pubescente ; pédon-

cules non épaissis, à pubescence glanduleuse, ainsi que le calice, celui-ci à divisions ovales-aiguës, ciliées glanduleuses, devenant un peu violacées ainsi que les bractées comme dans le *purpurea*. Corolle de 3 centimètres, jaunâtre en bouton, rougeâtre-rosée à son développement, tubuleuse-campanulée (forme du *lutea*), à quatre divisions comme celle du *lutea* mais obtuses, arrondies, ciliées-glanduleuses, l'inférieure à peine échancrée, velue à la voûte du palais; une tache jaunâtre à la commissure des lobes; ovaire du *lutea*; style blanchâtre; étamines à pollen imparfait, petit, difforme; ovules....

Orobanche Galii, var. **Ligustri**. GR. et GOD.. *Fl. fr. O. Ligustri*, Suard. — Cette plante diffère du *cruenta*, dont elle a le port, 1° par la lèvre supérieure de la corolle porrigée, voûtée (de Bréb.) comme celle des mufliers. Les lobes de la lèvre inférieure sont inégaux, le moyen plus grand; ils ne sont pas porrigés, mais étalés, rabattus; 2° par les sépales entiers, n'atteignant que la moitié de la corolle (ils ne sont pas contigus, mais distants à la base). Le tube de la corolle est semblable à celui du *cruenta* et ventru à la base; 3° par la couleur de la corolle pâle, jaune-rougeâtre, intérieurement rouge de sang; 4° par l'odeur d'œillet; 5° par la base de la tige non renflée. Le *cruenta* devrait être décrit : lèvre supérieure en casque, style inclus; et le *Ligustri*, lèvre supérieure retroussée, style saillant : ce dernier a les stygmates jaunes, ce qui le distingue du *galii*. Il diffère de l'*epithymum*, par sa taille élevée et son épi multiflore (30 fl.), les sépales courts, les étamines plus velues, l'absence de glandes qui portent les poils glanduleux. — Il a été trouvé par M. Fontès aux environs d'Elbeuf, en juin 1862.

Verbascum thapsiforme SCHRAD. v^s *bracteatum*, (nob.) — Variété remarquable par le développement des bractées qui dépassent beaucoup les fleurs et donnent à l'inflorescence un aspect particulier.

Le type est plus commun ici que le *V. Thapsus* et est récolté de préférence pour l'usage médical, à cause de la grandeur de ses fleurs et de sa vulgarité. On éprouve quelquefois un peu d'embarras pour distinguer ces plantes. Voici quelques caractères que n'indiquent pas nos flores locales. Le *Thapsus* a les bractées courtes, la corolle concave, moyenne; les anthères peu décurrents, le stygmate capité, non décurrent sur les côtés. Taille petite, feuilles simplement pointues. Le *Thapsiforme* a les bractées plus longues, la corolle plane, grande, les anthères longuement décurrentes, le stygmate décurrent sur les côtés du style en forme de V allongé. Plante élevée ordinairement; feuilles plus vertes, acuminées.

Muscari neglectum GUSS., *syn. Fl. sic.*, 1, p. 411. (GR. et GOD. — BOR). — C'est la plante connue en Normandie sous le nom de *M. racemosum*. Comparée avec des spécimens du Midi, il est évident qu'elle s'en éloigne beaucoup par sa taille deux fois plus grande, ses feuilles canaliculées en large gouttière, la grappe fournie, ovale-oblongue, plus courte que les feuilles, ses fleurs plus grosses, par les valves du fruit suborbiculaires, non échancrées au sommet. — Champs et prairies de Quevilly; fleurs, avril; fruits, juin. — Dans le *racemosum*, la grappe est courte, ovoïde; les fleurs petites, ovoïdes; les feuilles linéaires junciformes, étroitement canaliculées ou simplement sillonnées, souvent plus courtes que

la grappe; les valves fructifères sont échancrées au sommet.

Amaranthus. Ce genre présente quelques obscurités pour la synonymie de plusieurs espèces, nous le reproduisons là en entier, en signalant deux espèces nouvellement observées.

A. deflexus L. *Mantiss.* p. 295. *Euxolus prostratus* RAF., (Moq. Tand. in *Prodr*). *Albersia prostrata* KUNTH. — Environs du Havre; Darnétal (DUBREUIL, in *Herb. Let.*).

A. ascendens LOISEL. *not.* p. 141. BOR. *Fl. cent.* DE BRÉBISS. *Fl. n.*, 3^e éd.; *A. Blitum* L. *Fl. suec.* GR. et GOD. *Fl. fr.* LETURQ in *Herbar.* *A. viridis*, L. Sp. 1405 (non ALL. nec WILLD.); *Euxolus viridis*, MOQ. T., in *Prod.*, t. XIII, p. 273; *Albersia Blitum* KUNTH. *A. Blitum* vs *ascendens* D. C. *Fl. fr. suppl.* — Tous ces synonymes conviennent bien à la plante normande. Le nom de *Blitum* ne saurait être conservé, puisqu'il a été donné par Linné à deux plantes différentes (dans le *Mantissa* et le *Fl. suec.*), et que, à sa suite, les auteurs l'appliquent à l'une et à l'autre des deux espèces (*ascendens* et *sylvestris*).

On trouve dans les sables à Sotteville, une variété (**nanus** *Prod.* loc. cit.) rabougrie, étalée, probablement décrite dans le supplément de la flore de Leturquier, sous le nom de *A. Blitum*.

A. sylvestris DESF., *Cat.* 44; GR. et GOD.; LETURQ. in *Herb.* (La même plante y est encore sous le nom de

spicatus LAM.) *A. Blitum* L. *Spec.* 1405 ; MOQ. TAND. in *Prod.* l. c. ; DE BREBISS. l. cit. *A. prostratus* BAST., (non BALB.) — Oissel ; Darnétal ; Evreux.

A. patulus BERTOL., (GR. et GOD. *Fl. fr.* t. III, p. 4). *A. chlorostachys* MOQ. TAND. in *Prod.* l. c. Glomérules rapprochés en panicule terminale, non feuillée, compacte au sommet ; bractées lancéolées, subulées-épineuses, à nervure dorsale d'un vert foncé, plus longue que le périgone ; celui-ci à divisions obtuses, mutiques ou mucronées ; feuilles longuement pétiolées, ovales-rhomboidales, un peu ondulées, obtuses, mucronées ou rétuses. Tige simple ou à rameaux courts, pubescente. — Cette plante, indiquée dans la région méditerranéenne, a été trouvée par nous au Petit-Quevilly, dans une ancienne carrière. Octobre 1861.

A. spinosus L. *spec.* 1407. D. C. *Prod.* l. c. Cette espèce exotique, originaire de l'Inde, importée sans doute avec les marchandises du pays, a été trouvée au Havre par le Dr Beauregard. Déjà on l'a signalée à Nantes (BOREAU). Elle se reconnaîtra facilement à ses épines axillaires.

A. retroflexus L., *sp.* 1407. *A. spicatus*. LAM. — Champs sablonneux, à Sotteville.

Chenopodium album. On distingue sous ce nom trois plantes que plusieurs auteurs élèvent au rang d'espèces.

a. *Ch. album* L. Plante un peu farineuse, à fleurs en glomérules gros, compactes, dressés, nus ; à feuilles

ovales triangulaires, dentées, les supérieures lancéolées entières. — Champs; lieux cultivés.

b. *Ch. paganum* REICH. *Fl. exc.* 3742. *C. viride*, THUILL. *Fl. p.* (non L.) *C. album* vs *viride* GR. et GOD. *C. album* v. *viridescens* MOQ. T. in *Prod.* Plante à feuilles plus vertes, plus larges, rhomboïdales triangulaires, sinuées-dentées, les supérieures oblongues, très entières; glomérules assez gros, réunis en panicule feuillée, calice fructifère à cinq angles très saillants en étoile (BOREAU). — Voisinage des habitations.

c. *Ch. viride* L. *sp.* 319. *C. concatenatum* THUILL. *Fl. p.* 125. *C. album* vs *lanceolatum* GR. et GOD. Feuilles presque toutes lancéolées entières, grappes nues, à ramifications filiformes, lâchement interrompues; calice fructifère à cinq angles. — Lieux cultivés; chemins.

Blitum rubrum REICH. *Fl. exc.* 3769. — On trouve dans les prairies marécageuses du Petit-Quevilly une forme à tige simple ou à rameaux courts, presque sans feuilles; celles qui existent sont petites, lancéolées-rhomboidales, presque entières, fleurs très nombreuses occupant presque toute la plante. C'est la var^e **vulgare**, MOQ. T. in *Prod.*

Atriplex microtheca MOQ. T. in *Prod.* — Se distingue de l'*Hortensis* par ses feuilles entières, un peu farineuses en dessous et ses fruits plus petits. Comme lui subspontané. — Nous l'avons rencontré à Bernay (Eure).

Atriplex laciniata L. *sp.* 1494. — Il est fort probable pour nous que nous n'avons pas cette plante en Normandie.

Tout ce qui nous a été présenté sous ce nom doit être rapporté à l'*atr. hastata* v. *salina* WALH. *A. prostrata* BOUCHER. Les feuilles sont plus ou moins blanchâtres, les dents plus ou moins prononcées, les fleurs en grappes presque nues ou feuillées, mais aucun caractère certain ne peut justifier l'application du nom linnéen. Les échantillons de *laciniata*, que je possède de Marseille, n'ont aucun rapport avec notre plante; leur aspect rappelle les *crassifolia* et *portulacoides*.

Linné, si bref dans ses descriptions, cite heureusement quelques auteurs dont les textes et les figures complètent sa pensée et la description de la plante. Dans le *Systema naturæ*, il indique une planche de Bauhin, (*Hist Pl.* 2, p. 974, *fig.* 1) qui ne laisse plus d'hésitation, surtout avec le texte qui l'accompagne : *radice crassâ... caules albicantes... folia candicantia sinuata pedis anserini similia, flores portulacæ marinæ (atriplex portulacoides L.) imitantur*. Linné lui-même ajoute *antheris lætè rubris*. Aucun de ces caractères ne peut convenir à l'*atriplex* de notre littoral.

Grenier et Godron (*Fl. fr.* t. III, p. 11) lui donnent entre autres caractères : fleurs en grappes, serrées et nues, et peu ou même pas feuillées à la base; feuilles incisées ou profondément sinuées-dentées, très rarement presque entières; tige de 7 à 15 décimètres; et pour localité : bords de l'Océan et de la Méditerranée. Evidemment, il est impossible de reconnaître là notre plante.

Une troisième considération, c'est que la description que M. de Brébisson fait du *laciniata* peut très bien se rapporter à la var^e *salina* de l'*hastata* ou au *crassifolia*, et ne convient point au *laciniata* des auteurs cités. Dans ses tableaux dichotomiques, il sépare d'abord deux

plantes dont les glomérules de fleurs sont feuillés; ce sont les *laciniata* et *crassifolia*. Les autres atriplex y compris l'*hastata*, forment une catégorie de plantes à glomérules non feuillés. Or, le vrai *laciniata* n'est pas feuillé, et l'*hastata* l'est quelquefois surtout dans les formes maritimes.

Ces formes maritimes, des côtes de la Seine-Inférieure, voisines de l'*hastata*, comprennent : 1° *Atriplex patula* D. C. *Fl. fr.* v. p. 370, (non. L., nec. D. C. *Fl. fr.* III) que MM. Grenier et Godron rapportent à leur *hastata*. Grandes valves tuberculeuses, denticulées, subquadrangulaires; grappes fructifères allongées, simples; souvent feuillées; feuilles deltoïdes-hastées, à angles inférieurs tournés vers la pointe, comme dans le *patula* L. Trouvée au Tréport. — 2° *A. prostrata* BOUCH. *Fl. abbrev.* 1803. La plante de Boucher, publiée par M. Tillette de Clermont (PUEL et MAILLE, *herb. des flor. locales*), est bien conforme à des atriplicées fréquentes sur notre littoral. Elles sont plus ou moins blanches, plus ou moins robustes, mais aucun caractère important ne les distingue. — Nous considérons comme une simple variété une forme à feuilles souvent opposées, presque entières, à tige plus grêle, plus basse, se développant tardivement, que nous n'osons pas rapporter à l'*oppositifolia* D. C. *Fl. fr.* v. 371. Cet auteur indique pour cette plante des oreillettes très prononcées, formant un angle aigu avec le pétiole. Ici, quand elles existent, elles sont horizontales ou elles regardent la pointe. Il serait très désirable de connaître la plante de l'embouchure de la Loire, sur laquelle de Candolle a établi son espèce. Ces plantes sont réunies par MM. Grenier et Godron sous la variété *salina* WALH. de l'*hastata*.

A. patula. L. Cette espèce se distingue bien par ses feuilles cunéiformes à la base, hastées ou un peu dentées, lancéolées ou linéaires. Quelques formes remarquables se rencontrent dans notre contrée.

a. *genuina*. GR. et GOD. Valves fructifères grandes, hastées, prolongées au sommet, dépassant beaucoup la graine, vertes; lancéolées entières ou dentées. — Champs cultivés; terrains gras.

b. *angustissima* GR. et GOD. Tige naine, feuilles linéaires, entières; valves à peine prolongées au sommet. — Le Havre; se nuance avec la précédente.

c. *muricata* LEDEB. *A. patula* v. *mixta* MOQ. T. in *Prodr.*; *A. erecta* HUDS in *Bor.*? Nous pensons que cette plante, par son port et sa fructification, mériterait peut-être d'être élevée au rang d'espèce; nous l'avons vue de la Champagne tout-à-fait identique; taille de 50 à 80 centimètres; rameaux effilés, feuilles lancéolées linéaires, presque toutes entières; valves fructifères petites, granuleuses muriquées sur le dos, blanchâtres, dépassant à peine la graine. Celle-ci lenticulaire, luisante, bombée au milieu (?) (celle du *patula* est un peu déprimée). — Terrains secs; Mont-aux-Malades; Bonsecours.

A. littoralis L. *Sp.* 1494. Il règne une assez grande incertitude sur cette espèce, que plusieurs botanistes croient reconnaître dans les formes du *patula* à feuilles étroites (*A. angustifolia* Sm.). L'*A. patula* n'est pas une plante spéciale aux régions de plaines, elle se rencontre aussi fréquemment dans le voisinage de la mer, et les collecteurs, en l'absence de fruits murs,

trouvant des formes à feuilles très étroites, déroutés, au reste, par quelques auteurs qui ont consacré cette erreur, ont cru avoir affaire à la première espèce. L'*A. littoralis* est une plante exclusivement maritime; son port, ses feuilles, ses périgones la distinguent sûrement du *patula*. Elle n'a pas été trouvée, à notre connaissance, dans la Seine-Inférieure, mais comme elle est à Trouville et qu'on peut la rencontrer sur nos rivages, nous croyons utile d'en donner la description en regard de celle de l'*angustifolia* de Smith (*patula* plur. auct.).

A. littoralis L.

Feuilles linéaires, étroites, entières ou linéaireslancéolées; *élargies et dentées vers le tiers supérieur*: dents petites, tout-à-fait *étalées*; les feuilles florales supérieures, presque filiformes, accompagnant les fleurs très haut. Tige à rameaux *dressés*. Valves fructifères ovales rhomboïdales, petites, dentées, muriquées.

A. angustifolia Sm.

Feuilles lancéolées linéaires, souvent *élargies dans le tiers inférieur* avant de s'atténuer, ou linéaires, entières ou peu dentées, dents *dressées*. Tige à rameaux *ouverts*, étalés quelquefois à angle droit. Valves fructifères rhomboïdales-hastées, à pointe plus ou moins verte, prolongées.

Polygonum aviculare L. Sp. 519. Cette espèce linéenne est aujourd'hui partagée par les botanistes en un grand nombre de formes, dont les titres spécifiques ne sont pas encore bien établis. On réserve le nom d'*aviculare* à la forme dont les tiges sont très rameuses, étalées-divergentes ou ascendantes; les feuilles courtes, elliptiques, lancéolées, atténuées en pétiole. — Routes, lieux incultes, rues.

P. monspeliense PERS. *Syn* 1. 439. (BOR.) Tige dressée, robuste, un peu flexueuse, à rameaux dressés ascendants ; feuilles larges, ovales elliptiques, obtuses ; stipules courtes, brunes, fruit assez gros. — Lieux cultivés. C'est le *P. aviculare* v. *erectum* ROTH. (Gr. et GOD.) ; le *P. erectum* LET. *Fl. r.* Le *P. agrestinum* JORD. est un peu différent.

P. arenastrum BOR. *Fl. cent.* 3^e éd. Tiges très rameuses, un peu étalée sur le sol, à ramuscules peu divergents, tous garnis abondamment de feuilles rapprochées, petites, ovales ou ovales-oblongues, obtusiuscules ; gaines courtes, brunes, blanches scarieuses au sommet ; fruit un peu élargi, comprimé. — Sur le rivage, le long de la Seine (non *P. arenarium* LOISEL. nec W. et K.)

P. polychnemiforme, LEC. et LAM. *Cat. pl. cent.* (sub *P. avic.*). *P. avicul.* v^s *longifolium* DESV. Cette forme, que j'ai trouvée dans les moissons du département de l'Orne, diffère un peu par le port. Elle est plus dressée ; feuilles linéaires étroites, plus longues que les entre-nœuds, subaiguës ; gaines longues, blanches scarieuses ; fleurs peu nombreuses, fruit allongé.

P. denudatum DESV. *Obs.* 98 (sub *P. av.*) *P. avic.* v. *polychnenum*, REICH. Tige à rameaux effilés étalés, presque dépourvue de feuilles, excepté vers le sommet ; feuilles sublinéaires étroites ; gaines lâches, roussâtres à sommet blanc scarieux ; fleurs rougeâtres, à pédicelle court, caché dans la gaine. — Terres vagues ; Brionne (Eure). Le *P. rurivagum* JORD. n'en diffère pas sensiblement.

Populus canescens SM. *pl. Brit.* 1060. *Grisaille* ; *P. hybrida* REICH. Cette espèce est plantée dans les promenades, concurremment avec le *P. alba*. Elle s'en dis-

tingue par son écorce lisse, ses rameaux ascendants, les plus jeunes pubescents grisâtres, par ses feuilles ovales presque arrondies, anguleuses, à duvet court grisâtre, disparaissant sur les anciennes feuilles. Celles des jeunes rameaux sont cordiformes ovales, non lobées, quelquefois très blanches en dessous. (Dans l'*alba*, les feuilles des jeunes pousses sont ovales palmées-quinquelobés). Chatons cylindriques allongés, à écailles fendues, denticulées, pectinées au sommet et ciliées; stygmate à lobes palmés en éventail.

Andropogon ischæmum L. *sp.* 1483. Cette graminée a été trouvée, en 1860, par M. Etienne, pharmacien, jeune botaniste plein de zèle, à Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng, près d'Elbeuf.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX
DE LA
CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,
PAR M. A. DECORDE,
Secrétaire de cette Classe.

MESSIEURS,

La question de l'utilité des Académies avait fait le sujet du discours prononcé, le 1^{er} juin 1745, dans la première séance publique de l'Académie de Rouen, par M. Boistard de Prémagny, conseiller-échevin de la ville, alors secrétaire pour la classe des lettres. M. Homberg, président pour l'année 1862, a eu l'heureuse idée d'évoquer le souvenir de cette cérémonie et de la prendre pour sujet du discours par lequel il a ouvert votre séance publique du mois d'août courant. Dans un récit brillant et animé, il a passé successivement en revue nos principaux devanciers de cette époque. Il a rappelé les diverses lectures qui avaient rempli la séance et intéressé l'auditoire d'élite qui se pressait dans la grande salle de l'ancien Hôtel-de-Ville de la rue de la Grosse-Horloge. Puis, par une piquante allusion à la question traitée dans le discours d'ouverture de 1745, il a fait remarquer, en terminant, que si les Académies n'étaient pas utiles, si

l'Académie de Rouen, notamment, n'avait pas sa raison d'être, elle n'existerait point depuis cent dix-huit ans.

La question, en effet, n'est plus maintenant à résoudre. Les Académies ont puissamment contribué au mouvement intellectuel qui s'est accompli depuis leur fondation. Reconnues pour la plupart aujourd'hui comme Établissements d'utilité publique, la protection de l'Etat leur est justement acquise. Le concours ouvert en 1860 entre les diverses Sociétés savantes de l'Empire, prouve de la manière la plus manifeste tout l'intérêt que leur porte le Ministre éminent qui dirige avec tant d'éclat l'instruction publique.

Le résumé rapide des lectures, aussi nombreuses que variées, qui ont occupé vos séances dans le cours de cette année, suffirait d'ailleurs à lui seul pour témoigner de la persévérance de vos efforts et de leur incontestable utilité.

Lorsqu'il y a deux ans à peine, M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes invitait les Académies de province à s'occuper de la préparation d'un Répertoire archéologique de la France, vous aviez désigné d'une voix unanime, pour cet important travail, en ce qui concerne le département de la Seine-Inférieure, l'un de vos membres correspondants, M. l'abbé Cochet. Avec le zèle que vous lui connaissez, notre laborieux confrère s'est mis immédiatement à l'œuvre, et déjà, deux parties de ce savant Répertoire, celles relatives aux arrondissements de Dieppe et du Havre, ont pu être transmises à M. le Ministre.

L'Académie, à laquelle le haut patronage et la direction de cette publication capitale sont expressément réservés, devait en avoir les prémices. Nous avons eu la bonne fortune de vous en lire les chapitres les plus remarquables, dans trois séances différentes, au fur et à mesure de la réception des manuscrits, et, sur notre proposition, vous

avez décidé que ce travail considérable serait recopié aux frais de l'Académie, afin qu'un exemplaire en reste déposé dans ses Archives.

Quel que soit le sort réservé à ce Répertoire dans le grand concours ouvert par le Ministère de l'instruction publique, on peut, dès à présent, proclamer qu'il serait assurément difficile de réaliser quelque chose de plus complet sur l'histoire monumentale de notre département. M. l'abbé Cochet parcourt successivement chaque commune, chaque hameau; il décrit, avec l'érudition et le soin qui le distinguent, tous les monuments, tous les objets d'art ou d'antiquité qui y ont été découverts, ou qui peuvent s'y rencontrer. Traditions, légendes, coutumes locales, souvenirs historiques et biographiques, indication des cultures et des industries anciennes, disparues maintenant, bulletin bibliographique des manuscrits ou des imprimés qui se rattachent à chaque canton, tout revit sous sa plume : il a tout vu, tout apprécié par lui-même; rien n'est omis, rien n'est négligé (1).

Ajoutons que M. l'abbé Cochet nous a encore communiqué une intéressante Notice sur trois cercueils en pierre découverts, en 1861, sur le territoire de l'ancienne paroisse de Gouville, dépendant aujourd'hui de Fontaine-le-Bourg, dans un terrain en friche, appartenant à M. le comte de Germiny.

(1) Une lettre du 23 août 1862, de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, donne avis à l'Académie, qu'à la suite du concours ouvert en 1861 en vue de la publication du *Répertoire archéologique de la France*, les suffrages du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes se sont portés, en première ligne, sur le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, présenté par l'Académie de Rouen, et dont M. l'abbé Cochet est auteur. Une médaille commémorative en or est destinée à la Compagnie pour être conservée dans ses archives. Une indemnité de 1,200 fr. et une médaille en bronze sont accordées à M. l'abbé Cochet.

La position particulière de ces tombeaux, la matière et la forme des cercueils, les objets divers qu'ils renfermaient, permettent au savant explorateur de les attribuer à la période mérovingienne. Ce qu'on y a rencontré de plus remarquable, c'est un anneau de bronze auquel étaient attachées deux chaînettes de même métal, dont les mailles présentaient des grandeurs inégales. Des pièces semblables se sont quelquefois trouvées dans les cimetières mérovingiens et saxons de la France et de l'Angleterre, mais on est jusqu'ici resté incertain sur leur destination. M. Barabé a exprimé l'opinion que ces chaînettes, qui étaient d'un usage fréquent au moyen-âge, devaient être probablement attachées à des sceaux.

Une excursion faite par M. De la Quèrière au *Château d'Anet*, en 1834, lui a fourni le sujet d'une Étude à la fois archéologique et historique sur ce remarquable édifice.

Elevé dans une vaste plaine, sur les confins du département d'Eure-et-Loir, en 1548, par les ordres de Henri II, pour Diane de Poitiers, ce château réunissait l'étendue et la magnificence des bâtiments au luxe le plus grand de décoration intérieure. Philibert de Lorme en avait dirigé la construction ; Jean Goujon, Germain Pilon, Jean Cousin, avaient contribué à l'orner. La Révolution l'a renversé en majeure partie. Les portions qui subsistent encore témoignent de sa grandeur première. On peut également en juger par deux remarquables fragments transportés à Paris : — l'un est la décoration centrale de la façade du fond de la cour, qui a été reconstruite avec le plus grand succès dans la cour du palais des Beaux-Arts ; — l'autre se voit au Louvre, dans une des salles du Musée de Sculpture : c'est le fameux bas-relief de bronze

sculpté par Benvenuto Cellini pour le palais de Fontainebleau, et qui représente Diane appuyée sur un cerf, au milieu de chiens et de sangliers.

Quant à l'histoire d'Anet, elle se résume presque tout entière dans celle de Diane de Poitiers. Tout ce qu'on peut dire de l'époque qui a précédé, c'est que le nom d'un de ses seigneurs se lit dans des chartes de 1169, et qu'en 1444, Charles VII en faisait don au grand sénéchal de Normandie, Pierre de Brézé, aïeul de Louis de Brézé, époux de Diane, auquel celle-ci, restée veuve à l'âge de trente-deux ans, fit élever le magnifique mausolée que l'on admire encore aujourd'hui dans la chapelle de la cathédrale de Rouen. Epris pour elle de la passion la plus vive, le jeune roi de France, Henri II, voulut que la construction de cette demeure princière témoignât de l'ardeur de son amour. Le monogramme de Henri et de Diane, le croissant, les arcs et les flèches, attributs de la déesse, dont elle portait le nom, figurèrent au fronton de l'édifice, dans les devises et dans les ameublements. Elle avait soixante ans quand mourut si fatalement Henri II, frappé dans un tournoi par la lance de Montgomery. Six ans après, elle succombait elle-même, ayant conservé jusqu'à sa mort tant de grâces et tant de beauté, « que je ne sache, dit Brantôme, cœur de rocher qui ne s'en fût ému. C'est dommage, ajoute-t-il, que la terre » couvre un aussi beau corps. Elle était fort débonnaire, « charitable et aumônière. Il faut que le peuple de France » prie Dieu pour qu'il ne vienne jamais favorite de roi plus « mauvaise que celle-là. » Ajoutons à cet éloge que les grâces de son esprit égalaient sa beauté. On peut en juger par des vers d'une naïveté charmante, faits pour Henri II, dans lesquels elle dépeint sa propre histoire, et que notre

savant confrère a transcrits, dans sa Notice, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Toujours prêt à prendre en main les intérêts spéciaux de notre cité, M. De la Quérière nous a aussi communiqué une *Noté sur le Pont de Pierre de la ville de Rouen*.

Lorsque l'Empereur Napoléon I^{er} décrétait, en 1810, l'établissement d'un pont de pierre en remplacement de l'ancien pont de bateaux, on était bien loin alors de prévoir l'accroissement considérable que prendraient, à quarante ans de là, le faubourg de Saint-Sever et le village de Sotteville, et le mouvement incessant qu'amènerait sur ce point la création d'une gare importante de chemin de fer. La circulation quotidienne du pont actuellement existant est évaluée en moyenne, dans des calculs soumis au Conseil général, à 4,500 voitures et à 25,000 piétons. Aussi sa largeur (13 mètres 80 centimètres en chaussée et en trottoirs) est-elle tout-à-fait insuffisante, et il est question de l'augmenter d'environ 2 mètres en remplaçant les parapets de pierre qui le bordent par de simples balustres en fer. Ce projet est vivement critiqué par notre confrère, au point de vue de l'insuffisance, du défaut de sécurité et de l'aspect choquant que son exécution présenterait. Il serait, suivant lui, bien préférable de convertir en un pont de fer forgé, ouvert aux voitures, le pont suspendu, qui relie directement la principale artère de la ville avec la grande rue du faubourg Saint-Sever. On pourrait, en outre, abaisser et macadamiser les pentes trop rapides des abords du pont de pierre, vers la place Impériale. Ces mesures ne donneraient lieu qu'à une dépense relativement peu considérable. Elles seraient préférables à un autre projet, dont il a aussi été parlé, d'établir un nouveau pont en face de la rue de l'Impératrice, parce

que ce pont réduirait d'une manière préjudiciable le bassin destiné à la navigation, et présenterait, d'ailleurs, de grandes difficultés d'exécution.

M. De Lérue a rappelé que cette question, qui touche aux plus graves intérêts de la ville de Rouen, a maintes fois préoccupé l'Administration. A une époque déjà ancienne, M. Lemasson, ingénieur en chef du département, avait même présenté le projet d'un pont à établir dans l'axe du boulevard Cauchoise, avec une arche marinière et un bassin circulaire pour le passage des navires.

Nous devons, en outre, à M. De la Quérière de nous avoir fait connaître, dans un rapport judicieux, un ouvrage en deux volumes, offert à l'Académie par M. Parfait Maille et ayant pour titre : *Recherches sur Elbeuf : Esquisses de ses seigneurs de la maison de Lorraine*.

M. Maille est né à Elbeuf; il descend d'une famille qui s'est placée au premier rang des industriels de cette ville. En publiant ces *Recherches* sur sa patrie, il a voulu faire une œuvre consciencieuse, appuyée sur des documents positifs. Son livre, vous a dit M. le Rapporteur, se lit avec intérêt, grâce au piquant du style, grâce à l'érudition dont l'auteur y fait preuve et aux anecdotes dont son récit est semé.

Pierre Corneille sera la gloire éternelle de notre cité; tout ce qui se rattache à ce grand homme ne peut donc rester indifférent pour l'Académie. Aussi avez-vous accueilli avec un vif intérêt la communication qui vous a été faite par M. Mallet, membre correspondant, de l'analyse d'un ouvrage publié par M. Antoine De la Tour, sous ce titre : *Pierre Corneille et Jean-Baptiste Diamante*,

communication qui a été suivie peu de temps après de l'envoi par l'auteur du livre lui-même.

Cet ouvrage a pour but de venger Corneille des accusations de plagiat que Voltaire a si légèrement hasardées contre lui dans son commentaire sur le *Cid*. Au dire de Voltaire, notre grand tragique avait copié sa pièce sur un drame de Jean-Baptiste Diamante, intitulé : *El Honrador de su padre* (Le Vengeur de l'honneur de son père). Les dates authentiques citées par M. De la Tour qui, résidant depuis treize ans en Espagne, a pu puiser aux sources officielles, donnent à cette assertion le démenti le plus positif. Diamante est né à Madrid en 1626, suivant sa propre déclaration, consignée dans les interrogatoires qu'il eut à subir devant notaire, le 20 septembre 1648, à la prison des étudiants de l'Université d'Alcala de Génarès. Il n'avait dès lors que dix à onze ans quand le *Cid* parut pour la première fois, en 1636; son drame ne fut composé qu'en 1657. Corneille n'a donc pas pu copier Diamante, et, de l'aveu même des bibliographes espagnols les plus érudits, c'est, au contraire, Diamante qui a imité Corneille.

M. Ballin, dont l'active mémoire n'oublie aucun des documents renfermés dans nos archives, a signalé à M. Mallet, dans la Réponse qu'il lui a adressée et dont il vous a donné lecture, que cette démonstration intéressante n'était cependant pas complètement nouvelle pour la Compagnie. Déjà, en 1846, M. Viguiier, inspecteur-général des études, avait pris en main la défense de Corneille. Il était arrivé à la même conclusion que MM. De la Tour et Mallet dans une Notice lue par lui, à l'Académie, et qui a été insérée en entier dans la *Revue de Rouen* sous ce titre : « Anecdotes littéraires sur Pierre

« Corneille ou examen de quelques plagiats qui lui sont
« généralement imputés par les commentateurs français
« et en particulier par Voltaire. »

Nous avons encore reçu, concernant notre grand tragique, un second ouvrage publié par M. Ch. Marty-Laveaux sous ce titre : *De la langue de Corneille*. M. Ballin vous en a également rendu compte. Ce travail, fruit de longues études, présente une appréciation savante de la langue et du style de Corneille. Il est, en quelque sorte, l'avant-propos d'un livre plus étendu et plus important du même auteur, *le Lexique de Corneille*, lequel a obtenu de l'Académie française, en 1859, une médaille de 3,000 fr.

Les communications faites à l'Académie par notre laborieux archiviste, ont d'ailleurs été, cette année, comme toujours, nombreuses et variées.

Vous avez accueilli, avec la faveur qu'elle méritait, la collection, dont il vous a fait hommage, d'œuvres détachées, dues à la plume d'un grand nombre de membres de l'Académie. Cette collection dont M. Ballin s'est occupé depuis de longues années, forme une trentaine de volumes et comprend une série considérable de pièces et d'opuscules qu'il serait impossible de rencontrer ailleurs. Elle appartenait de droit, pour ainsi dire, à la bibliothèque de la Compagnie ; elle vous devient plus précieuse encore en considération de l'honorable confrère qui a eu la pensée de la former et de vous l'offrir.

Parmi les autres travaux que M. Ballin vous a présentés, on doit surtout distinguer une Notice biographique et littéraire sur un poète italien peu répandu en

France, mais qui a joui dans sa patrie d'une grande célébrité.

Né à Bologne en 1729, *Louis SAVIOLI* s'est trouvé mêlé aux événements politiques qui ont agité l'Italie à la fin du dernier siècle. De nombreuses et d'importantes fonctions publiques lui furent successivement confiées. Mais ce qui a fait surtout sa réputation, c'est une histoire de sa ville natale pour laquelle il se livra à d'immenses recherches, non-seulement dans les archives de Bologne, mais encore dans toute l'Italie, et des poésies dans le genre anacréontique, publiées vers 1755, sous ce titre : *Gli Amori*.

Ce dernier ouvrage ne paraît pas encore avoir été traduit en français. Son titre, dit notre savant confrère, ne peut donner qu'une idée assez vague du sujet. On trouve dans *les Amours* de la galanterie plutôt que de la passion, plus d'afféterie que de naturel. On peut reprocher à l'auteur d'avoir abusé des allusions mythologiques ; mais la grâce et l'harmonie des vers font pour ainsi dire disparaître ces taches, et c'est ce qui explique l'immense faveur dont le livre a joui. Honorées du nom de *Canzoni Savioliane*, ces élégantes compositions poétiques firent éclore un grand nombre d'imitateurs. Le plus célèbre est Paolo Costa, que l'on regarde comme égal, sinon comme supérieur à Savioli.

M. Ballin, qui a traduit en vers français l'ouvrage de Savioli, a fait suivre sa notice sur ce poète de la lecture de trois pièces : l'*Invocation à Vénus*, la *Promenade* et le *Désespoir*. Ces petits poèmes, traduits en vers de huit syllabes et coupés par strophes régulières de quatre vers, rendent avec bonheur la grâce du modèle. Vous avez

ordonné l'impression de cette intéressante Notice et des traductions qui l'accompagnent.

Vous en avez décidé de même en ce qui concerne un *Précis historique sur la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure*, dont M. Ballin est depuis longtemps secrétaire.

On voit, par ce *Précis*, que la Commission des Antiquités, créée au mois de février 1818 par M. le comte de Kergariou, alors préfet du département, fut organisée d'une manière plus complète en 1821 par M. le baron de Vanssay. De nombreux travaux ont été accomplis ou encouragés par elle. On lui doit notamment l'exhumation des ruines du théâtre romain de Lillebonne et la formation de notre musée départemental d'antiquités. Elle possède dans ses archives la remarquable carte archéologique du département, dressée par M. l'abbé Cochet, et plus de deux cents dessins de monuments anciens. Elle se propose de publier ce recueil précieux pour l'art et l'histoire, dès qu'elle aura réuni les fonds nécessaires.

Quant aux rapports lus par M. Ballin, il nous ont successivement fait connaître plusieurs ouvrages que nous allons rapidement énumérer.

Ce sont, d'abord, deux brochures italiennes, dues à la plume élégante de M. Gustave Sangiorgi, docteur en droit, défenseur suppléant près le tribunal de Bologne et avocat en réputation. La première, intitulée : *Du patronage pour les Prisonniers et les libérés*, traite avec talent une grave question d'économie sociale. La seconde offre sous ce titre : *Mes premières années*, le récit d'une histoire intime aussi attrayante par la forme que par le fond. — Puis, le Recueil, aussi en italien, des Actes de l'Académie

des Sciences et des Lettres de Palerme, dans lequel notre honorable confrère vous a signalé divers Mémoires fort intéressants. — Enfin, deux Dictionnaires français d'un caractère tout différent; l'un, qui a pour titre : *Nouveau Dictionnaire universel de la langue française*, par M. C. Poitevin, tout en maintenant la haute autorité du Dictionnaire de l'Académie, ajoute à son répertoire, en le révisant, tous les mots nouveaux que le mouvement intellectuel, la diffusion des lumières et le progrès des sciences ont fait adopter dans le langage usuel; l'autre, appelé par son auteur, M. P. Boissière, *Dictionnaire analogique de la langue française*, offre un répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots. Une classification ingénieuse y présente groupés ensemble tous les mots qui se rapportent à un radical seul connu. Aussi y trouve-t-on avec facilité les expressions que l'on ignore ou qui ne reviennent pas immédiatement à l'esprit.

Deux derniers rapports, présentés au nom de Commissions chargées de l'examen d'ouvrages adressés à l'Académie à l'appui de candidatures, complètent le riche contingent de notre laborieux Archiviste.

Vous avez ratifié les éloges donnés par l'honorable rapporteur au livre de M. Lancia di Brolo, secrétaire de l'Académie des sciences et des lettres de Palerme, sur la *Statistique de l'Instruction publique à Palerme*, en 1859, en admettant cet écrivain distingué parmi vos membres correspondants. Malgré les conclusions favorables du second rapport concernant le *Traité des Établissements de bienfaisance*, dont M. De Lamarque, sous-chef au ministère de l'intérieur, vous a fait hommage, le temps vous a manqué pour statuer, cette année, sur la candidature de l'auteur de cette intéressante publication.

C'est également au nom d'une Commission que M. l'abbé Picard est venu vous rendre compte de l'examen d'un travail manuscrit présenté par M. l'abbé Colas, chanoine de la métropole de Rouen, à l'appui de sa candidature au titre de membre résidant.

Ce travail, qui a pour objet le *Panegyrique de saint Étienne*, dénote chez son auteur une intelligence profonde des choses de la foi, une piété solide et une science complète des textes sacrés. Il ne faudrait pas néanmoins, vous a dit le savant Rapporteur, juger exclusivement M. l'abbé Colas sur ce Panegyrique, prononcé dans une de nos églises, le jour de la fête de saint Étienne, et que l'auteur ne devait pas supposer voir soumis un jour à un examen académique. Il est d'autres titres encore qui doivent recommander M. l'abbé Colas aux suffrages de l'Académie. Amateur éclairé des arts, il a réuni une remarquable collection d'objets appartenant à l'archéologie sacrée et profane. A l'exposition d'antiquités, organisée à Rouen en 1861, dans la salle des Assises, son concours, soit comme membre de la Commission, soit comme exposant, a été des plus utiles. Son expérience et ses lumières n'avaient pas été d'un moindre secours dans la Commission instituée quelque temps auparavant par M^{gr} l'Archevêque, pour l'organisation de la réforme liturgique.

Conformément aux conclusions de la Commission, vous vous êtes empressés d'admettre M. l'abbé Colas dans vos rangs. Toutefois, il n'a point été possible de procéder, cette année, à sa réception.

L'Académie des Jeux floraux de Toulouse, dont le Recueil est habituellement soumis à l'examen de M. le

docteur Hellis, avait ouvert, en 1861, un concours de poésie. Quatre cent quatre-vingt-onze pièces de vers ont été soumises aux juges : mais le mérite des œuvres n'a point été en rapport avec leur abondance, car la liste des récompenses n'a compris que six lauréats. On rencontre néanmoins, dans les pièces publiées, plusieurs morceaux de valeur. L'honorable Rapporteur vous en a lu quelques-uns écrits avec charme, et qui renferment des vers heureux ou bien frappés. Vous avez reconnu dans l'une de ces pièces la plume habile et exercée de M. Lesguillon, que l'Académie de Rouen avait aussi couronné en 1859 pour son beau conte de *la Margrave*.

La poésie et les arts ont toujours entre eux bien des points de ressemblance. En rendant compte du concours de poésie de Toulouse, M. Hellis avait été amené à parler également des expositions de peinture, et, pour les expositions comme pour le concours, ses appréciations avaient été empreintes d'une certaine sévérité. Artiste lui-même, notre honorable confrère, M. Gustave Morin, a cru de son devoir d'élever la voix en faveur des artistes. Sous ce titre : *Quelques mots sur les arts et sur les artistes*, il a présenté une défense vive, chaleureuse de la peinture moderne. Comment, a-t-il dit, l'accuser d'impuissance, quand on a vu, dans ces trente dernières années, les Ingres, les Paul Delaroche, les Scheffer, les Coignet, les Delacroix, les Decamps, les Bénouville, les Flandrin, produire les œuvres les plus élevées par la pensée, les plus parfaites par l'exécution ? De l'aveu des critiques même les plus sévères, les dernières expositions présentaient un bon nombre de tableaux remarquables. On peut donc continuer à penser que quelques progrès ont été réalisés de notre

temps dans les arts plastiques. L'esprit qui anime nos peintres modernes permet également de ne pas désespérer de l'avenir.

Une autre lecture de M. Hellis vous a fait connaître les *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*. Les relations établies depuis deux ans à peine avec cette Société, ont engagé l'honorable Rapporteur à vous soumettre une analyse étendue de l'intéressant Recueil qu'elle échange avec notre *Précis*. Il vous a signalé notamment le bon goût et l'érudition qui distinguent le compte-rendu présenté par M. Bayard de la Vingterie, de notre volume de 1860. Vous avez sanctionné, par votre approbation unanime, le désir qu'il a formulé de voir continuer et grandir des relations qui ne peuvent, a-t-il dit, rapporter à l'Académie qu'honneur et profit.

Notons encore que M. le Dr Hellis a voulu vous faire apprécier par vous-mêmes un remarquable portrait de Thomas Corneille, que lui avait adressé un amateur de la capitale. Quel que soit le peintre auquel est dû ce portrait, il vous a été facile de reconnaître que c'est bien là une œuvre originale et d'un excellent maître. Le dessin est correct, la couleur fort belle, la conservation parfaite. C'est un tableau qu'il était assurément désirable de voir rester dans notre ville, et vous avez appris avec intérêt que depuis qu'il vous avait été présenté, le Musée de Rouen en avait fait l'acquisition.

En exécution du legs attribué à l'Académie par M. Bouctot, vous aviez ouvert, pour l'année 1862, un concours dont le sujet était une *Etude biographique et littéraire*

sur *Ancelot*, qui, par sa naissance, appartient à la Normandie.

M. De Lérue, dont l'active collaboration ne fait jamais défaut, a bien voulu se charger, malgré de nombreuses et importantes occupations, de la rédaction du rapport au nom de la commission désignée pour juger ce concours. La publicité qui sera donnée à ce travail par l'insertion dans le *Précis* et l'intérêt avec lequel la lecture en a été accueillie à la séance publique, nous dispensent d'en faire ici l'éloge. Nous dirons seulement que les quatre Mémoires adressés à l'Académie ont été appréciés par l'honorable organe de la Commission avec la justice la plus exacte, et qu'il fait ressortir avec un grand talent d'analyse les mérites divers qui ont fait décerner le prix au Mémoire inscrit sous le numéro 4, ayant pour épigraphe une citation heureusement empruntée à *Gabrielle* de M^{me} Ancelot. L'Académie a retrouvé avec satisfaction, dans l'auteur de ce Mémoire, le fils d'un de ses plus anciens membres, M. Henri Frère, avocat à la Cour impériale de Rouen, couronné déjà, en 1857, pour une Notice sur la vie et les ouvrages du général Duvivier.

On doit aussi à M. De Lérue une intéressante *Etude sur les aveugles et sur les sourds*.

Dans ce travail rempli d'observations, notre estimable confrère recherche les causes diverses qui peuvent porter, ainsi qu'on le remarque généralement, les aveugles à la gaieté, les sourds, au contraire, à la tristesse. Cette disposition de caractère se retrouve surtout chez les personnes qu'un accident a privées de la vue, parce qu'ayant pu apprécier autrefois par elles-mêmes combien un

aveugle amène d'embarras dans l'intérieur d'une famille, elles cherchent à atténuer, par l'égalité de leur humeur et par la sérénité de leurs traits, tout ce qui pourrait aggraver, dans l'opinion des autres, le fâcheux aspect de leur souffrance. Elle existe aussi, quoique à un degré un peu moindre, chez l'aveugle-né, parce que doué, en général, d'une grande délicatesse de sensations, cette tendance particulière de sa nature lui fait chercher à s'attirer, par ses rapports et par son attitude, l'intérêt et la sympathie des autres. Ce qui fait la tristesse du sourd, c'est qu'il ne rencontre le plus souvent autour de lui que le silence ou l'isolement. Son grand défaut, c'est de vouloir tout entendre, sa vanité de prétendre qu'il a entendu. Ne pouvant, quoique voyant tout, se rendre compte de ce qu'il voit, il questionne sans cesse; entendant mal, il se fait répéter. L'interlocuteur fatigué cesse de lui répondre; bientôt on l'éconduit et on l'abandonne. Condamné à la solitude, il devient difficile, acariâtre. Son lot désormais, c'est la tristesse et les regrets. Les sourds cependant sont certainement moins à plaindre que les aveugles, et c'est ce qui explique la différence d'impression que ces deux infirmités nous causent. La surdité paraît aussi fréquemment guérissable : la cécité, surtout quand elle est native, résiste encore aux progrès de la science. Le sourd jouit de la vue des grandes scènes de la nature ; ce spectacle lui rend la résignation plus facile : l'aveugle ne peut qu'en soupçonner la beauté, et c'est pour lui une nouvelle source de regrets.

Vous avez ordonné l'insertion dans le *Précis* de ces réflexions ingénieuses que nous ne pouvons que résumer, et auxquelles plusieurs faits piquants, semés dans le récit, donnent un nouvel attrait.

Ajoutons à ces travaux le compte-rendu de deux ouvrages soumis à l'examen de M. De Lérue : *les Roses de Noël*, par M. Edouard d'Anglemont, et un *Recueil de Fables* par M. Bourguin.

Malgré quelques défauts, les poésies de M. d'Anglemont se lisent avec intérêt. Mais le livre de M. Bourguin appelle plus particulièrement l'attention. Dans un genre que La Fontaine a rendu si difficile, M. Bourguin a su se faire une place très remarquable. Peu connu encore dans la littérature, il mérite de l'être davantage : le volume qu'il publie contient un certain nombre de morceaux de maître qui ne dépareraient pas les œuvres classiques.

La question de l'amélioration morale des classes ouvrières est aujourd'hui l'objet de sérieuses études. Plusieurs écrivains l'ont discutée en théorie dans des ouvrages spéciaux, remarquables à plus d'un titre. On a cherché aussi dans quelques villes industrielles à la résoudre, dans la pratique, par la création des cités ouvrières.

Deux communications également intéressantes ont appelé, pendant le cours de cette année, l'attention de l'Académie sur ce grave problème social.

Dès 1850, un rapport de l'ambassadeur de France aux États-Unis, communiqué à la Chambre de commerce de Rouen par M. le Ministre du commerce, et que notre zélé collègue, M. Frère, s'empressa de porter à la connaissance de la Compagnie (1), avait donné les renseignements les plus favorables au point de vue du

(1) Voir le *Précis* de 1850, pages 52 et 53.

développement industriel, comme à celui de l'amélioration morale des ouvriers, sur la petite ville de Lowell, située dans le Massachussets, à peu de distance de Boston. Un Discours prononcé par M. Ch. Thierry-Mieg devant la Société industrielle de Mulhouse, le 28 mars 1860, et dont M. De Lérue vous a présenté l'analyse, est venu fournir de nouveaux détails sur cette cité industrielle. Fondée seulement en 1822, elle compte aujourd'hui 40,000 habitants, dont 15,000 ouvriers des deux sexes, et semble le type le plus parfait du progrès qu'il soit possible de réaliser en cette matière.

Le système, qui a si bien réussi à Lowell, pourrait-il également être mis en pratique en France, et notamment dans les vallées manufacturières qui font la richesse de notre département?

Votre honorable Rapporteur s'est posé la question; mais il pense qu'il faut la résoudre par la négative. Ce qui a fait le succès de l'établissement américain, c'est sa position isolée, sa création tout d'une pièce sur des bases tracées d'avance par les longs tâtonnements de l'Europe. On ne saurait tenter dans notre vieille Normandie une rénovation aussi radicale. Il y aurait à détruire trop d'influences nées du climat, des traditions, de la race. Chez nous, les réformes ne sont possibles qu'avec de grands ménagements. Elles s'accomplissent, en réalité, chaque jour, non par la force d'un système préconçu, mais par le progrès naturel des choses et à l'insu même des classes qui en sont l'objet.

M. Morel reconnaît aussi les différences profondes qui existent entre la Société américaine et la nôtre, et l'impossibilité d'employer en France les mêmes voies qu'aux

États-Unis. Mais il ne faut pas pour cela attendre le progrès uniquement du temps. Il est des moyens régénérateurs dont l'essai a déjà été tenté avec avantage et qu'il faut savoir appliquer, malgré la résistance même de ceux auxquels ils doivent le plus profiter.

Un des plus remarquables ouvrages qui aient été publiés sur ce sujet est le livre de M. Jules Simon, intitulé : *l'Ouvrière*. Notre honorable confrère a pensé que l'étude de ce livre était le meilleur moyen d'éclairer la question, et il s'est proposé de soumettre à l'Académie une analyse étendue des idées du savant écrivain, en y ajoutant ses propres observations.

Le grand péril de la situation, c'est qu'en France, comme dans toutes les contrées industrielles, la vie des fabriques tend à affaiblir la vie de famille dans la classe ouvrière. L'occupation de l'ouvrier ne s'exerce plus, comme autrefois, dans son intérieur; le foyer domestique est abandonné de plus en plus à raison de l'application au travail manufacturier de la mère et des enfants. Or, la vie de famille est l'élément le plus actif de la régénération de la classe ouvrière, et tous les efforts doivent tendre à la favoriser.

C'est ce qu'on a essayé de faire avec succès dans quelques grands centres, et particulièrement à Mulhouse par la création de *cités ouvrières*. Le but que se sont proposé les fondateurs a été de développer chez l'ouvrier le goût de son intérieur, de le soustraire aux fatales excitations de l'intempérance et de l'amener, par la pratique de l'ordre et de l'économie, à devenir un jour acquéreur de la maison bâtie à son intention. Mais la moralisation de toute une classe de la société ne saurait

s'improviser. Les préjugés, les passions mauvaises, l'amour de l'ivrognerie et du libertinage empêchent trop souvent un grand nombre d'ouvriers de profiter des sacrifices qui sont faits pour leur bien-être. L'ignorance y apporte un obstacle non moins sérieux. Malgré le prestige qui s'attache au nom français, il est malheureusement établi par les statistiques que, de toutes les nations européennes, nous sommes l'une des moins avancées pour ce qui regarde la diffusion de l'instruction dans les masses. La question de l'instruction de la classe ouvrière se lie donc intimement à celle de sa moralisation. Il ne suffit pas de présenter à l'ouvrier des moyens de régénération, il faut qu'il les comprenne. S'il est condamné par son ignorance à une enfance perpétuelle, comment remplira-t-il ses devoirs envers la famille et la société?

Investi près du Ministère de l'agriculture et du commerce de fonctions qui réclament fréquemment sa présence à Paris, M. Morel s'est vu obligé de suspendre, après deux lectures, cette intéressante Étude. Le talent avec lequel il a discuté, dans ses premières communications, ce grave problème social, fait désirer qu'il puisse continuer prochainement ce travail important.

Appelé pour la première fois à faire un rapport sur des publications anglaises qui étaient antérieurement renvoyées à l'examen de M. De Caze, M. Frère a fait précéder son travail d'une *Notice biographique* sur le savant et regretté confrère dont le souvenir vit encore parmi nous.

Entré à l'Académie comme membre résidant en 1833, M. De Caze est mort, à sa maison de campagne du

Tronquay, près Rouen, le 20 octobre 1859. M. Frère rappelle, en termes vivement sentis, les qualités éminentes qui le distinguaient et l'honorabilité qui lui était si justement acquise. Il a retracé ensuite, à grands traits, les différentes phases de sa vie publique et privée. Un résumé rapide des travaux que son active collaboration a soumis à l'Académie termine dignement cette Notice, dont vous avez ordonné l'impression.

L'honorable Rapporteur a ensuite passé en revue les divers ouvrages qui lui avaient été envoyés. Ce sont : les *Mémoires de la Société littéraire et philosophique de Manchester*, le *Journal de la Société royale de Dublin* et celui de la *Société géologique* de la même ville.

Un article de M. Thomas Baldwin, professeur d'agriculture à la ferme-modèle de Glasnevin, dite *Ferme-Albert*, lui a paru mériter une mention particulière.

Cet article donne sur la triste condition du laboureur en Irlande des détails véritablement navrants. Le salaire y est tout-à-fait insuffisant. Pour les trois quarts des habitants des campagnes, la nourriture se compose uniquement de pommes de terre ; pour le dernier quart, oserons-nous le dire, d'avoine ! Depuis dix ans, la famine et le flot toujours croissant de l'émigration ont diminué dans une proportion effrayante la population valide. S'il n'est apporté à cette déplorable situation un prompt remède, on peut craindre qu'il ne reste bientôt plus dans ce malheureux pays, pour cultiver la terre, que les pauvres décrépits. Quelle plaie, ajoute l'honorable Rapporteur, pour l'Angleterre, dont l'agriculture est, au contraire, si florissante, et comment une détresse si profonde n'a-t-elle pas appelé déjà, de la part de la métropole, de larges mesures réparatrices ?

Deux ouvrages imprimés à Rouen, dans le cours de cette année, et qui avaient été offerts par leurs auteurs à l'Académie, ont fait l'objet de rapports présentés par M. Alfred Nion.

Le premier, intitulé : *Deux hivers en Italie*, est en grande partie la reproduction des lettres adressées d'Italie au *Nouvelliste de Rouen* par M. Lapierre, rédacteur en chef de ce journal, pendant le double séjour qu'il a fait dans la Péninsule durant les hivers de 1860 et de 1861. C'est un récit de voyage, mais un récit présenté surtout au point de vue politique. La situation du pays, les événements dont il était alors le théâtre, l'état de l'opinion, c'est là ce que l'auteur s'est principalement proposé de décrire. Il le fait avec un grand talent d'observation et de style. La description des monuments et des richesses artistiques qu'il rencontre sur son passage complètent heureusement l'intérêt du récit.

Le second livre, publié sans nom d'auteur, sous le titre local de *Rouenneries*, est l'œuvre de quatre jeunes écrivains appartenant à notre cité. En soulevant un peu le voile assez transparent, d'ailleurs, sous lequel ils se sont cachés, M. Nion, sans citer leurs noms, nous les a fait cependant suffisamment connaître. Deux d'entre eux sont des lauréats de l'Académie : des deux autres, l'un est uni à l'un de nos confrères par les liens de la parenté ; l'autre a embrassé au barreau la carrière suivie avec honneur par son père.

La réunion, dans un même volume, des œuvres diverses des jeunes auteurs donne au livre une piquante variété. M. le Rapporteur a passé successivement en revue une nouvelle ayant pour titre : *Une clef dans un berceau*,

morceau remarquable par l'élégance du style et par la finesse de l'observation ; — un épisode , dû à la même plume , de l'histoire de l'Ordre des avocats au Parlement de Normandie ; — une sérieuse étude littéraire *sur l'introduction de l'élément scientifique dans le roman* ; — une biographie animée de l'auteur comique anglais Charles Mathews ; — enfin, un article intitulé : *Abeilles et Fleurs de lys*, dans lequel est critiquée avec autant d'esprit que de justesse la manie toujours à la mode d'effacer des monuments publics les emblèmes des gouvernements déchus ; pour les remplacer par ceux de la dynastie régnante.

On aime à voir des jeunes gens consacrer leurs loisirs à de semblables études , et mettre en commun le fruit de leurs labeurs pour affronter ensemble l'épreuve toujours redoutable de la publicité. De tels efforts sont dignes d'éloges ; ils sont , pour l'avenir, le gage de travaux plus remarquables encore. L'Académie ne pouvait pas ne leur être point sympathique. Nous avons été heureux d'être, en cette occasion , son interprète pour faire parvenir aux jeunes écrivains , par l'intermédiaire de leur éditeur, et conformément à la proposition du judicieux Rapporteur, l'expression de ses félicitations et de ses encouragements.

La série des travaux de M. Nion a été dignement couronnée par un remarquable Rapport sur les médailles d'honneur que vous aviez à décerner, cette année, pour la Classe des lettres , à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie. Le choix de la Commission, ratifié unanimement par l'Académie, avait désigné MM. Floquet et Bouilhet.

Le rapport de M. Nion rappelle en termes heureux tous les titres qui justifient ce choix. Lu à la séance publique

dans laquelle les médailles ont été décernées , il sera imprimé en entier dans le *Précis*.

Comme l'année précédente, l'*Annuaire de la Société philotechnique* pour l'année 1861 avait été soumis à notre examen. Nous vous avons signalé que cette Société, qui compte aujourd'hui soixante-six ans d'existence, avait été , par décret impérial du 11 mai 1861, déclarée établissement d'utilité publique. Le nouveau volume qu'elle vient de publier prouve de nouveau combien cette distinction est bien méritée. La poésie y domine ; les noms des auteurs, MM. Lemonnier, Bignan, Viennet, etc., disent assez par eux-mêmes avec quel talent elle y est traitée. La prose s'y présente avec la même faveur, dans un charmant récit des *Premières amours de Voltaire*, dû à la plume aussi élégante que délicate du Secrétaire perpétuel de la Société, M. Berville.

Nous vous avons aussi rendu compte de la suite des *Lettres d'un Bénédictin*. Dans ces nouvelles Lettres, M. le baron Sirtema de Grovestins continue, avec la même verve et avec le même succès, la vigoureuse campagne qu'il a entreprise contre la mauvaise littérature contemporaine. L'analyse de ces pages piquantes et la lecture que nous vous avons faite des passages les plus saillants vous a permis de juger par vous-mêmes de la justesse de ses critiques.

Un Recueil de fables, publié par M. Héré, avait été renvoyé à notre rapport. Moins remarquable que le livre de M. Bourguin , dont vous a entretenu M. De Lérue , nous avons trouvé cependant, dans celui de M. Héré, un bon nombre de fables qui se distinguent par le naturel et la vérité, ainsi que par une facture élégante et facile.

Nous avons eu à cœur de vous faire également connaître, aussitôt qu'il nous a été remis, un ouvrage important publié par M. De Lérue, à la fin de cette année, sous ce titre : *Maîtres et Domestiques*.

Dans ce livre, inspiré par un sentiment de véritable philanthropie, notre honorable confrère recherche les moyens les plus propres pour parvenir à l'amélioration de la Domesticité. On comprend l'intérêt d'un pareil sujet. La domesticité forme, dans la population totale de la France, une classe nombreuse qui ne compte pas moins de trois millions d'âmes. Elle est liée par des rapports de chaque instant avec les classes plus élevées; la nature de ses services oblige à l'admettre dans l'intimité du foyer; sa moralisation importe donc au plus haut degré à la sécurité sociale.

Des moyens indiqués par l'auteur pour atteindre ce but, les uns sont du domaine du législateur et de l'administration, les autres doivent émaner des maîtres eux-mêmes et de leurs serviteurs.

Au législateur, M. De Lérue demande de rendre l'instruction élémentaire obligatoire pour toutes les personnes se vouant à la domesticité; d'exiger que chacune d'elles soit pourvue d'un livret; enfin, d'ordonner l'établissement d'une Société de secours mutuels et de prévoyance, et l'institution d'un Syndicat des domestiques remplissant à la fois les fonctions de conseil de prud'hommes, d'administrateur de la Société de prévoyance et de bureau de placement. Aux domestiques et aux maîtres, à ces derniers surtout auxquels appartient l'autorité morale et la légitime influence que donnent l'instruction et la supériorité sociale, il demande un loyal et actif concours pour la mise en pratique des réformes qu'il conseille.

« Voulez-vous, leur dit-il, récolter les bons services,
« semez la reconnaissance et cultivez l'affection. »

Toutes les mesures que propose M. De Lérue peuvent n'être point à l'abri de critiques. Lui-même il reconnaît qu'une réforme aussi radicale ne saurait être immédiatement appliquée. Mais il y a certainement beaucoup à puiser dans son ouvrage, et il serait désirable que plusieurs de ses propositions fussent dès à présent adoptées. Déjà d'honorables suffrages sont acquis à son livre. C'est sous le patronage d'un économiste renommé, M. Louis Reybaud, qu'il a été publié. L'Académie y a joint son approbation, en votant, sur la proposition de son Rapporteur, des remerciements à M. De Lérue pour l'hommage qu'il lui en a fait (1).

Rappelons enfin que la Commission du prix Dumanoir nous a fait l'honneur de nous choisir pour présenter le rapport sur le candidat auquel l'Académie a décerné ce prix cette année. Nous nous sommes efforcé de vous signaler, comme elle méritait de l'être, la conduite aussi généreuse que dévouée de Marie-Modine Vasseur, que vous avez jugée digne de cette récompense. Les faits touchants que nous avons racontés parlaient assez haut par eux-mêmes pour n'avoir pas besoin de longs développements.

Seule, la poésie a fait un peu défaut cette année. Ses droits cependant ne sauraient être considérés comme prescrits,

(1) Depuis la rédaction de ce Rapport, M. De Lérue a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique une lettre personnelle, dans laquelle son ouvrage est apprécié de la manière la plus flatteuse. « C'est un excellent
« livre, écrit M. le Ministre, qui appelle l'attention sur un problème social
« très important, et qui contribuera à en faciliter la solution. »

et M. F. Deschamps a tenu à honneur de le prouver, en vous soumettant une piquante et spirituelle boutade contre la manie du *Toast*. La lecture de cette pièce a terminé de la manière la plus agréable votre séance publique. Il nous suffit, pour en faire apprécier à la fois l'à-propos et le mérite, de rappeler les nombreux applaudissements qui l'ont accueillie.

MESSIEURS,

Nous avons le regret de vous signaler que l'Académie a fait, dans le cours de cette année, plusieurs pertes sensibles parmi ses membres correspondants.

M. Edmond Tudot, directeur de l'École municipale de peinture et de dessin de Moulins, est décédé dans cette ville le 5 décembre 1861. Il nous appartenait à plus d'un titre. Né à Bruxelles, vers 1805, de parents français, il était encore enfant quand sa famille vint se fixer à Rouen, où elle acquit bientôt une considération méritée. Diverses publications sur l'art du dessin l'avaient déjà fait connaître, lorsque vous l'avez admis comme membre correspondant le 11 janvier 1839. Depuis cette époque, ses communications ont été nombreuses et fréquentes. Honoré par l'Académie d'une médaille d'argent en 1852 (1), il vous a depuis fait hommage du magnifique Album in-folio, imprimé à Moulins par les soins de la Société d'Émulation du département de l'Allier, et qui contient, avec un texte rédigé par M. De Chavigny, la reproduction par la lithographie des *Études de Dessin à la plume*, que vous aviez couronnées. C'était

(1) Précis de 1852, page 413.

à la fois un artiste habile et un savant distingué. On lui doit d'intéressantes découvertes archéologiques. La plupart d'entre elles, relatives au département de l'Allier, ont été consignées dans des publications qu'il vous avait adressées (1). Il avait enfin réuni, avec le goût et la persévérance de l'amateur, d'importantes collections d'antiquités et d'objets d'art, au nombre desquelles une remarquable collection de faïences de Rouen. Ces richesses ne seront point perdues. L'Académie apprendra avec satisfaction qu'elles viennent d'être acquises par la Société d'Émulation de l'Allier pour son Musée départemental.

Membre correspondant depuis 1854, M. le chevalier Joly d'Aussy est décédé à Saint-Jean-d'Angély le 16 juin 1862, dans sa soixante-treizième année. Ancien sous-préfet, ancien auditeur au Conseil d'État, il avait, en quittant les fonctions publiques, consacré ses loisirs aux travaux littéraires. Son *Résumé de l'Histoire de Napoléon* et sa traduction en vers des *Fables de Phèdre*, vous sont connus par les rapports qui vous ont été présentés sur ces ouvrages (2). Ils indiquent assez par eux-mêmes la variété de ses connaissances et témoignent de l'importance de ses travaux.

La mort vous a encore enlevé un de vos membres honoraires, M. le premier président Franck-Carré.

Avant d'appartenir à notre ville, M. Franck-Carré avait occupé, à la Cour de cassation et à la Cour royale de Paris, les plus hautes fonctions de la magistrature. Sous le règne de Louis-Philippe, il eut, comme chef du parquet, à porter la parole dans les plus graves

(1) Précis de 1860, page 249.

(2) Précis de 1854, page 241, et Précis de 1859, page 243.

affaires politiques. Nommé premier président à la Cour royale de Rouen, en 1841, on sait avec quel mérite, avec quelle distinction et quelle exquise affabilité il remplit, pendant vingt ans, ces importantes fonctions. Obligé par la maladie de prendre, en 1861, sa retraite avant l'âge, il avait reçu du chef de l'État le titre de premier président honoraire. Il est décédé à Cercamps-les-Frévent (Pas-de-Calais), le 23 juin 1862, dans sa soixante-deuxième année.

Ajoutons, en terminant, que l'un de nos plus anciens confrères, M. B. Morin, directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres, cédant à d'impérieuses raisons et malgré le vœu de la Compagnie, a cru devoir donner sa démission de membre résidant. Nonobstant cette retraite, M. B. Morin vous reste attaché par les liens de l'honorariat.

L'Académie a élu, dans le cours de cette année :

Membre résidant :

M. De la Quérière qui, après avoir appartenu pendant plusieurs années à la classe des correspondants, a demandé à reprendre son ancien titre de membre résidant ;

Membres correspondants :

MM. Legrip, peintre à Paris, auteur du tableau de Jeanne d'Arc, couronné par l'Académie en 1860 ;

Coët, pharmacien à Roye (Somme),

Et Lancia di Brolo, secrétaire de l'Académie des Sciences et des Lettres de Palerme.

MÉMOIRES
DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. AUGUSTE DE CAZE,

PAR M. EDOUARD FRÈRE.

(Séance du 14 février 1862.)

MESSIEURS,

En nous rattachant par un dernier lien aux confrères et aux amis que nous perdons, en esquissant leur existence honorable, leurs travaux divers, nous aimons à obéir à nos sentiments personnels autant qu'aux lois de la confraternité. Rendre ce dernier hommage à la mémoire de M. de Caze, en la personne duquel l'Académie regrette l'un de ses membres les plus distingués, est un doux et pieux devoir ; il me sera d'autant plus facile de le remplir, qu'aujourd'hui son ombre, déjà sourde aux bruits humains, n'entendra pas les éloges qui plus tôt eussent troublé la modestie de sa tombe à peine refermée ; je pourrai dire avec plus de liberté toute ma pensée, satisfaire avec plus d'exactitude tous vos souvenirs. Ce que fut M. de Caze, je n'ai pas la prétention de vous l'apprendre, mais de vous le rappeler. Il avait dans l'esprit trop de grâces, et dans le cœur trop de charmes,

pour qu'après l'avoir aperçu on ne désirât pas le voir, et qu'après l'avoir vu on ne désirât pas nouer avec lui des relations dont l'épreuve justifiait toutes les promesses. On s'étonnait alors qu'un homme, longtemps occupé par la direction de ses affaires commerciales et par les diverses et laborieuses fonctions que lui avaient confiées ses concitoyens, eût, non-seulement conservé tous les souvenirs de l'éducation la plus distinguée, mais encore en eût augmenté les conquêtes.

Né à Paris le 2 janvier 1783, et fils du dernier receveur-général des fermes du Lyonnais, qui exerçait ces fonctions depuis 1768, M. de Caze (Augustin-François-Joseph) reçut des meilleurs maîtres des leçons en rapport avec le rang de son père et l'opulence de sa charge. Les professeurs les plus instruits de Paris et de Lyon versèrent leurs enseignements dans sa jeune intelligence, qu'une heureuse nature s'était elle-même chargée d'ouvrir. Ce fut entre ces deux villes que ses premières années se partagèrent, et c'est ainsi qu'à l'âge où l'enfance de tant d'autres passe indifférente, la sienne, émue d'une pitié courageuse, traversa dans Lyon assiégé toutes les horreurs de la guerre civile. La meilleure page de sa jeunesse, ou du moins celle qu'il aimait le plus à relire, était un voyage qu'il fit en Italie pendant l'année 1802. Milan, Florence, Naples, livrant leurs chefs-d'œuvre à son intelligente admiration, achevèrent de lui apprendre le culte des belles choses, tandis que le génie catholique de Rome acheva de lui apprendre celui des choses saintes. Il ne voyageait pas, comme beaucoup de jeunes gens, pour promener l'oisiveté de leur vingtième année, mais pour cueillir à l'arbre même qui les porte, et sur le terrain de leur floraison préférée, les meilleurs fruits des connaissances humaines. L'étude le

préparait à ces courses salutaires, et, compagne fidèle de tous ses pas, ne le quittait point au retour. Aussi le voyons-nous, à peine revenu d'Italie, obtenir une médaille d'honneur au cours d'histoire naturelle que professait aux Quatre-Nations l'illustre M. Brongniart.

A vingt-cinq ans, M. de Caze vint habiter Rouen. Après avoir passé quelque temps à Caen sous la direction de son tuteur, il se trouvait appelé à se mettre à la tête de l'une des plus importantes maisons de notre ville, et contractait, avec la famille de M. Chambosse, une alliance qui attachait définitivement à Rouen un concitoyen distingué. Il entra résolûment dans les affaires commerciales. La surprise que pouvait lui faire éprouver une voie aussi peu familière, et la différence, sinon la contradiction de ses nouveaux travaux avec les anciens, ne l'empêchèrent pas de s'y livrer tout entier. Il y apporta la promptitude et la vigueur de son intelligence, et, dans une carrière qu'il ne connaissait pas, il se fit promptement connaître; or, le connaître, c'était l'aimer.

Juge au tribunal de commerce de 1813 à 1815, — président de ce même tribunal en 1827, 1828 et durant la première moitié de 1829, — membre de la Chambre de commerce de 1817 à 1831, — secrétaire de cette compagnie durant les années 1822, 23, 24 et 26, — administrateur de la Banque de Rouen de 1821 à 1834 et pendant les années 1841 et 1842, — président du conseil d'administration de cet établissement de 1835 à 1840, — membre du conseil municipal de 1819 à 1830, M. de Caze fut, en 1820, l'un des membres fondateurs de la Caisse d'épargne. Nommé, en ce même temps, l'un des directeurs de cet établissement, il en devint vice-président de 1827 à 1848, puis président de 1848 à 1854. A cette époque, il

donna sa démission ; mais le conseil d'administration , en souvenir des services que , pendant trente-quatre années, il avait rendus à la Caisse d'épargne, lui conserva le titre de président honoraire.

M. de Caze sacrifia largement le soin de sa santé, de ses affaires et de sa fortune à l'administration des intérêts publics, et l'on put dire de lui quand il résigna ces diverses fonctions que, si honorables qu'elles fussent, il avait encore su les honorer par la discrétion de son dévouement. Une seule mission lui resta jusqu'à son dernier jour, celle d'une charité inépuisable dans son abondance et dans sa modestie.

En 1833, vous avez voulu, Messieurs, récompenser, entre ses mérites si nombreux, ceux dont l'appréciation vous appartenait, en le nommant membre de cette Académie. A son tour, lui-même ne tarda pas à vous récompenser de cette faveur et à vous prouver combien elle lui était chère, en apportant à votre compagnie le concours qu'on pouvait attendre d'un ancien lauréat de Paris. Le *Précis académique* vous conservera toujours ses plus importants travaux. J'y ai relevé les suivants :

Rapport sur les tissus nautiques de MM. Laroche-Barré et Lelong neveu ; année 1835, p. 31-36.

Rapport fait en 1835 sur le prix de poésie , *Éloge de Boëeldieu* ; 1836, p. 180-182.

Mémoire sur un coffret arabe en ivoire déposé dans le trésor de la cathédrale de Bayeux , et qui contient la chasuble de saint Regnobert ; 1842, p. 346-350.

M. de Caze s'était surtout attaché, dans ce curieux travail, à donner la traduction littérale de l'inscription arabe qui entoure la serrure du coffret de Bayeux ,

monument du moyen-âge qui avait déjà exercé la sagacité des savants. Profitant des nouvelles relations de la France avec l'Algérie, il avait obtenu de cette inscription plusieurs traductions dont la conformité atteste une exactitude irrécusable.

Rapport sur le Dictionnaire de la langue Dakota (tribu sauvage de l'Amérique septentrionale), publié par l'Institut smithsonien de Washington; 1854, p. 327-331.

Éducation de Laura Bridgeman, jeune fille aveugle, sourde et muette. Extrait des publications du même Institut; 1855, p. 437-443.

Notice biographique sur James Smithson, fondateur à Washington de l'Institut scientifique et littéraire qui porte son nom; 1856, p. 88-91.

Rapport sur les voyages en Amérique de David Peterson de Vries, mestre-de-camp d'artillerie de la Frise occidentale (1632-1644), voyages écrits primitivement en hollandais par le navigateur de Vries, et traduits en anglais par M. Lennox, de Philadelphie; 1856, p. 202-216.

Correspondance inédite de Linné avec Bernard de Jussieu, travail extrait du t. V des mémoires de l'Académie américaine de Boston, et qui donne sur la vie intime de ces célèbres naturalistes des détails inédits et pleins d'intérêt. Il a été lu dans la séance publique de 1857; 1857, p. 58-64.

Rapport sur les antiquités et l'archéologie des États-Unis, et notamment sur l'origine des peuples du Nouveau-Monde, par M. Samuel Haven. Extrait des Mémoires de l'Institut smithsonien, t. VIII; 1857, p. 335-346.

Étude des glaciers dans les états de Massachussets et de Vermont, par M. Hitchcock. Extrait des mémoires de l'Institut smithsonien, t. IX; 1858, p. 132-137.

Parmi les nombreux rapports que M. de Caze a lus à l'Académie, et qui n'ont point été imprimés, nous signalerons comme l'un des plus importants celui qu'il vous a communiqué le 6 juin 1834, sur l'*Histoire du Privilège de saint Romain*, par M. Floquet.

En entrant à l'Académie, M. de Caze avait présenté la traduction de *Voyages dans l'Amérique méridionale, le nord-ouest des Etats-Unis et les Antilles, durant les années 1812 à 1824*, par M. Charles Waterton. Cette traduction publiée à Rouen en 1833, forme un volume in-8° de près de 500 pages, et dénote tout à la fois une connaissance parfaite de la langue anglaise et de l'histoire naturelle. M. de Caze entendait avec une égale facilité l'anglais et l'allemand, et avait accepté de bonne grâce, dans notre Compagnie, le privilège des rapports qu'y exige souvent l'envoi d'ouvrages anglais et d'ouvrages américains. Vous vous rappelez tous, Messieurs, avec quel intérêt nous l'écoutions nous parler de la langue, des mœurs, de la géographie, de la géologie, de la paléontologie de plusieurs de ces derniers Etats, à propos des Mémoires insérés dans l'*Institut smithsonien de Washington*. D'intéressantes communications animaient l'exactitude scrupuleuse de ses traductions, et révélaient chaque fois plus nombreuses les ressources de son esprit cultivé. S'il nous fût resté plus longtemps, peut-être l'aurions-nous vu mettre au jour un travail considérable qu'il avait achevé, et qui avait reçu l'approbation de plusieurs ecclésiastiques éminents : c'est une traduction de l'ouvrage anglais du Révérend Joseph Reeves : *A short view of the history of the Christian Church from its first establishment to the present century* (Abrégé de l'histoire de l'Eglise, depuis son

origine jusqu'au siècle présent); *London*, 1802-3, 3 vol. in-12.

Pendant ses dernières années, M. de Caze, retiré de la vie publique dont les tendances avaient depuis longtemps cessé de lui plaire, et de la vie commerciale dont la pratique l'avait fatigué, se plut à prendre dans vos travaux une part plus active, et à réunir autour de lui une société charmante qui lui rendait toutes ses sympathies. Nous nous souviendrons toujours des aimables soirées que nous avons ainsi passées, nous n'osons pas dire au nombre, mais au milieu de ses amis qu'il savait si bien choisir, soit dans son hôtel de la rue de Crosne, soit dans sa propriété du Tronquay. C'est là, c'est dans cette maison de campagne où la nature lui avait le mieux souri, qu'il a terminé chrétiennement sa vie, le 20 octobre 1859. Il a rendu le dernier soupir dans les bras d'une famille dont ma sincérité blesserait la modestie, et dont je ne veux par conséquent rien dire, si ce n'est que, trop souvent atteinte par des morts prématurées, elle fut réduite dans le nombre de ses membres, sans l'être dans le rayonnement de ses affections. Consolé par elle, soutenu par la paix de sa conscience et la fermeté de sa foi, il a fini de vivre comme il avait commencé. Son heure suprême fut celle des hommes qui dans la mort ne voient que Dieu.

ÉTUDE

SUR

LES AVEUGLES ET LES SOURDS,

PAR M. A. DE LÉRUE.

Il est probablement dans la langue de toute nation civilisée, comme dans la nôtre, de ces axiômes, proverbes, sentences ou opinions que l'on s'est habitué à accepter comme justes, souvent sans trop s'en rendre compte. Il suffit, pour en motiver l'usage, la perpétuation, et pour en consacrer en quelque sorte l'autorité, que quelque exemple frappant en vienne çà et là, et de loin en loin, montrer l'accidentelle exactitude.

Parmi ces dictons que les siècles ont transmis jusqu'à nous, et que le vulgaire accepte plus aisément parfois que parole d'Évangile — ce dont nous ne voulons pas le féliciter — on connaît ceux qui attribuent l'esprit inné à tous les bossus, et, dans un autre ordre d'idées, l'entêtement aux Picards et aux Bretons, l'excès d'imagination aux riverains de la Garonne, et la... finesse aux Normands.

A cet égard — et pour ne point parler des bossus dont l'indifférence est, dit-on, infiniment bonne à cultiver — tout le monde sait qu'aujourd'hui les populations autochtones des différentes contrées de notre France sont si mêlées, que le caractère original des races — à supposer qu'elles en eussent eu un bien tranché — s'est confondu dans un ensemble qui ne laisse plus guère apercevoir que les signes généraux propres sous toutes les latitudes à la noble espèce humaine.

Veillez me dispenser d'en donner la nomenclature.

Mais au nombre de ces maximes dont nous parlons et qu'il est temps de retrancher, pour la plupart, du vocabulaire usuel, il en est une que nous avons eu souvent le projet d'examiner, à cause de sa singularité d'abord, et puis pour son intérêt physiologique qui la rattache à une foule d'autres points d'observation :

C'est que, dit-on, la plupart des aveugles sont portés à la gaieté, et la plupart des sourds à la tristesse.

Cette double appréciation nous a paru tout d'abord généralement fondée. Nous l'avons vue souvent justifiée lorsque, mû par l'intérêt qu'inspirent naturellement ces classes d'infirmités, la première surtout, nous étudions les habitudes, l'ordre des idées, le genre d'aspirations ou de regrets d'un aveugle ou d'un sourd.

A l'égard des aveugles, distinguons, avant tout, entre ceux qui n'ont jamais vu la lumière, et ceux qui l'ont perdue.

Les aveugles-nés semblent plus sujets que les autres à ce sentiment de tristesse d'ailleurs si naturel à l'être auquel manque le sens de la vue. Cela est même assez singulier quand on considère que la lumière étant en soi une de nos plus grandes jouissances, l'homme qui en a

profité devrait éprouver, bien plus que celui qui ne l'a jamais connue, le regret d'en être privé.

Il en est ainsi, pourtant. Ce sont les aveugles accidentels qui souffrent le moins de leur infirmité. Ce sont eux qui prennent, à la longue, cette physionomie reposée et satisfaite, ce caractère bienveillant et empreint de sérénité qui nous a frappé chez plusieurs aveugles de notre connaissance.

Il y a plus ; deux de ces personnes devenues aveugles, l'une à trente-deux ans, l'autre à cinquante-cinq, étaient auparavant sérieuses et d'un abord peu communicatif. Aujourd'hui qu'elles ne peuvent plus faire un pas sans guide et agir sans aide dans les relations de chaque jour, leur physionomie s'est sensiblement adoucie ; les lignes, auparavant rigides, de leur visage, se sont distendues ; leur voix est devenue douce, caressante et relativement harmonieuse. Quand nous les rencontrons au bras de la personne qui les accompagne (pour l'un d'eux, c'est un vieux domestique, pour l'autre, c'est un parent), il est remarquable que c'est le guide bien portant qui est triste, et que c'est l'infirmes qui est gai. A ce point, que le premier mouvement qui vous portait à la condoléance, à la pitié, semble un contre-sens et fait vite place à une impression de surprise qui ne garde rien de pénible.

Tels sont les faits. Ils résultent d'un ensemble d'observations qu'il nous a été donné de faire depuis longtemps sur d'assez nombreux sujets, différents d'âge, d'instruction, d'éducation, dont nous avons, à dessein, recherché la fréquentation assidue.

Mais ces faits ont leur raison d'être. Il nous a paru intéressant d'en rechercher les causes, et nous croyons

en avoir saisi une principale qui répondra , sinon à la question complexe que nous nous sommes posée, du moins à l'une des faces de cette question.

L'aveugle accidentel, celui qui a vu, a gardé un vif souvenir du sentiment de pitié qu'il éprouvait, avant son infirmité, en présence des individus atteints de cécité. Il connaît, par expérience, les mille désagréments qu'un aveugle peut causer à ses proches, à ses voisins, à toutes les personnes avec lesquelles il est en rapport. Il a vu, par le fait de ces malheureux infirmes, l'ordre matériel des ménages à chaque instant troublé ; il a été témoin des accidents de toute sorte qui semblent se multiplier sous les pas de l'aveugle , à son dommage personnel et au dommage des autres , dont il est la préoccupation fatigante , le trouble-fête , et auxquels il impose une grande perte de temps.

Que de fois n'a-t-il pas observé ces mouvements silencieux d'impatience , que les gens préposés à la garde ou placés dans le voisinage d'un aveugle ont laissé échapper, dans la persuasion que le pauvre infirme n'en saurait rien.

Que de fois même n'a-t-il pas entendu exprimer des plaintes, des récriminations sur la lourde charge qu'impose aux personnes, d'ailleurs bienveillantes, la nécessité de supporter un parent aveugle !

Toutes ces observations, qu'autrement il eût oubliées, sont revenues à son esprit, importunes et frappantes, dès le moment où il s'est trouvé dans une situation semblable. Il se les applique à lui-même , dans le silence de son obscurité. Rien des objets extérieurs n'a le pouvoir de le détourner de la réflexion, devenue ainsi habituelle et plus profonde. Son intérêt le porte à tout faire pour éviter

d'être, à son tour, le triste objet de semblables craintes, la victime de pareilles récriminations dont il apprécie la justesse. La solitude forcée de son esprit procure à ses résolutions une énergie nouvelle et d'autant plus grande qu'elle ne saurait se dépenser en mouvements rapides, en paroles oiseuses.

Dès-lors, il s'efforce — et que ne peut l'énergie du sentiment de la conservation ? — de modifier son caractère, d'en adoucir les aspérités, d'ôter à son individualité tout ce qui pourrait aggraver, dans l'opinion des autres, le fâcheux aspect de sa misère. L'impression de tristesse et de pitié, qu'il sait dépendante de la fréquentation d'un aveugle, il prend à tâche de l'atténuer, de l'effacer s'il est possible. Il ne veut s'entretenir que de sujets rians, ne questionne que sur ce qu'il juge agréable à l'interlocuteur, ne se souvient que des circonstances plaisantes ; surtout, il évite toute allusion à son infirmité.

C'est là sans doute l'œuvre d'un grand courage, mais c'est aussi le témoignage d'un grand bon sens qu'il a appris à juger profitable. S'il y parvient, son but est atteint. On s'accoutume à sa vue, à sa compagnie ; on lui sait gré de ses efforts constants et efficaces pour plaire ; et l'égalité acquise, la douceur notoire de son caractère finissent par lui attirer la sympathie et l'amitié de gens qui, autrement, se fussent éloignés de lui.

L'aveugle-né, ainsi que nous l'avons remarqué, est moins communicatif que l'aveugle par accident, mais il conserve encore, à un degré sensible, cette sérénité qui semble être une conséquence naturelle ou factice de l'occlusion.

Comme son confrère en infirmité, il a contracté de

bonne heure l'habitude de la réflexion. On sait combien ses autres sens sont développés : La finesse qu'ils ont acquise est telle, qu'il perçoit aisément la connaissance des bruits, des formes, des émanations qui, pour nous, seraient complètement insensibles ou resteraient inexpliqués. L'exercice constant, quoique ménagé, du toucher, de l'ouïe, de l'odorat, lui a procuré d'innombrables délicatesses physiques, qu'il n'est pas étonnant de lui voir pousser jusqu'à certaines délicatesses intellectuelles.

Aussi, n'est-il pas rare de rencontrer chez les aveugles — que leur instruction ait été cultivée ou négligée — le sentiment poétique ou musical.

J'en connais trois, dont deux sont pensionnaires de nos hospices, qui, sans autre enseignement qu'une instruction élémentaire assez bornée, font le vers aussi bien et mieux que beaucoup de bacheliers. Seulement, l'élégie y domine, et c'est sur cette corde que leur instrument résonne le mieux : c'est là, c'est dans cette région intime de la poésie que s'est réfugié le sentiment vrai des souffrances de l'aveugle, lorsque, dans les relations ordinaires de la vie, il est parvenu à le voiler sous une apparence de douce résignation.

Il y a un grand nombre d'exemples de l'aptitude des aveugles pour la musique. Indépendamment du besoin — qui est un grand maître pour les clairvoyants comme pour les aveugles — ceux-ci ont en eux certainement le principe du goût musical, et on s'étonne presque de rencontrer un aveugle qui ne sache jouer de quelque instrument. Les non-instrumentistes s'intéressent aux choses de musique, d'autres sont accordeurs ; quelques-uns font de petites compositions qui, elles aussi, sont généralement tournées vers l'harmonie rêveuse.

Cette faculté s'explique pour nous jusqu'à un certain point. La délicatesse des sensations de l'aveugle lui fait percevoir et retenir avec plaisir le côté mélodique des sons qui l'entourent ; c'est une sorte de langage dont il poétise l'expression. Habitué, par besoin, à scruter l'intonation des voix humaines pour saisir la pensée, que ne traduisent pas pour lui la physionomie et le geste, on conçoit qu'il puisse mieux que le vulgaire saisir dans l'intonation musicale le sens et l'expression avec une complète netteté.

La délicatesse de sensations qui distingue l'aveugle lui fait envisager le monde d'une manière très clairvoyante. Il sent qu'à l'exception de quelques natures d'élite, la plupart des hommes ne peuvent, sans une fatigue plus ou moins déguisée, supporter longtemps le spectacle des infirmités humaines. Cette science instinctive le tient en garde. Il en fait son profit, et s'applique à porter sur sa figure le masque de la quiétude et de la bienveillance. Il veut que ses paroles ne puissent risquer de blesser, que ses actes n'aient la mauvaise chance d'occasionner une gêne.

Son abord est riant, ouvert. Il attend ainsi qu'attiré par les agréments factices de son extérieur, la pitié, transformée en condescendance, fasse pour lui le premier pas, qu'il s'empresse d'accueillir avec une gratitude qui — elle — est réelle.

Son visage, — j'allais dire son masque —, est l'enseigne attrayante du spectacle curieux, varié et profond que son âme recèle mystérieusement. L'auditeur ou l'interlocuteur, — indispensable à la vie de l'aveugle, — ne peut manquer de s'y laisser attirer. Et c'est une vérité, en effet, que le charme des confidences d'un aveugle, lors-

qu'une entière confiance l'amène à vous raconter ses regrets, ses aspirations, ses idées singulières, rarement communes, sur toutes les choses qu'il s'est arbitrairement figurées.

Oui, en général, l'aveugle est intéressant à entendre. Celui *qui a vu* raconte bien, avec cette précision qui est presque toujours le privilège des penseurs.

L'aveugle-né ne reproduit sans doute que des impressions ou des circonstances apprises ;

Mais l'un et l'autre ont évidemment cherché à mettre un certain art dans ce moyen de communication. Le plus illettré a choisi ses expressions, et il met une sorte d'amour-propre à s'y distinguer.

Enfin, dernière preuve de tact, l'aveugle n'est point indiscret. Il sait parler à propos et s'arrêter à point. Que de gens physiquement lucides sont inférieurs à eux sous ce rapport !

Le sourd est généralement triste ; la vérité nous oblige à ajouter avec regret qu'il se montre parfois emporté et têtu.

Le sourd a un grand défaut : il veut entendre tout ce qui se dit autour de lui ; et il a la singulière vanité de prétendre qu'il entend beaucoup de choses qui sont lettres parfaitement closes pour son oreille. De là, la disposition dans laquelle on est de le tenir à distance, ainsi qu'il est prudent de le faire pour tous les *fâcheux*.

Toutefois, il entend souvent à sa manière, c'est-à-dire qu'il *voit* les paroles et parvient ainsi, par un calcul que l'habitude a perfectionné, à en deviner le sens.

Nul n'est plus narquois qu'un sourd qui a, par occasion, entendu quelque chose, et qui prend plaisir à prouver qu'il ne faut pas se fier aux hasards de son audition.

Mais , le plus souvent , il fatigue de questions , il épuise sans discrétion , sans pitié , le larynx de ses interlocuteurs , qui n'ont rien de plus pressé , une fois l'expérience faite , que d'en éviter le retour.

C'est alors que le sourd devient véritablement à plaindre et que , voyant ses amis , ses parents l'éconduire ou ne lui répondre que par signes insuffisants , la tristesse , une tristesse noire , s'empare de lui et agit profondément sur son caractère.

Cela se conçoit. Il voit les objets nouveaux sans pouvoir se rendre compte autrement qu'avec effort de leur destination ; que de choses intéressantes qui ont besoin d'explications et qu'il ne peut complètement apprécier ! Voit-il des personnes causer entre elles , sourire ou se complaire dans leurs mutuelles confidences ? de quoi parlent-elles ? le sujet que l'on traite est donc bien agréable ? ne serait-il pas plutôt lui-même l'objet de cet entretien ? ne se moque-t-on pas de lui ? — Il n'en sait rien , et n'ose interroger. Partout on semble fuir sa compagnie. La juste crainte d'une fatigue inutile est interprétée par lui dans mille sens blessants pour sa personne.

La solitude , le silence deviennent son lot. Si parfois , dans le monde où il ne va guère , au théâtre où il espère chaque fois pouvoir saisir quelque chose d'une représentation réduite toujours pour lui au rôle de la pantomime , si parfois dans les lieux publics où son ennui l'entraîne , quelqu'un , par pure politesse , le tire un moment de cet état pénible , ce qu'on lui dit n'a nulle importance , ce n'est qu'un lieu-commun dont il ne saurait tirer aucun parti pour la conversation. Car on a soin d'éviter avec lui tout prétexte à répétition compromettante : on sait ,

en effet, que la voix des sourds prend, le plus souvent, un diapason très élevé, dans la difficulté qu'ils ont à s'entendre parler eux-mêmes.

Dans ces conditions, le sourd ne peut plus compter que sur la société de ses inférieurs. Son esprit s'aigrit; la solitude le rend difficile, acariâtre; il passe tristement ses jours à la promenade, à des lectures, à des amusements que, sans son infirmité, il eût trouvés puérils.

Le désir et le plaisir d'entendre est si absolu chez le sourd, que nous en connaissons un qui, d'ailleurs bien élevé et en possession d'une belle fortune, dont il eût fait certainement un usage généreux dans toute autre condition, a fini par substituer exclusivement à des relations honorables, à des affections d'amitié et de parenté, quoi? l'affection d'une troupe d'animaux jappants et hurlants, qui font de sa maison une véritable ménagerie.

— Comment pouvez-vous, lui disait-on, vivre toujours en compagnie de ces perroquets aux cris stridents, de ces petits chiens aux aboiements continuels?

— C'est le seul bruit que j'entende, répondit-il.

Nous n'avons jamais rencontré deux sourds volontairement ensemble. Il faudrait qu'ils se tussent — et la compagnie, en pareil cas, est peu récréative : ce doit être même une grande gêne, — ou bien leurs rapports se termineraient par une querelle, comme nous l'avons vu une fois.

C'était à la campagne. Deux des honorables invités, un ancien notaire et un vieux médecin, étaient sourds. Ils ne se connaissaient guère, et ils avaient l'un et l'autre la manie de se prétendre toujours parfaitement au courant de la conversation où ils se jetaient à tort et à travers.

Une jeune espiègle eut la malheureuse idée de les

mettre en présence. A table, ce fut une série de qui-proquos auxquels la maîtresse de la maison eut beaucoup de peine à mettre un terme.

Après le dîner, les deux sourds se retrouvèrent dans le parc, et, marchant côte à côte, ils discouraient très haut pour faire croire sans doute aux personnes qui les suivaient, qu'une parfaite entente existait entre eux.

Le malheur, c'est qu'en marchant ils parlaient tous deux à la fois et chacun à l'insu de l'autre. L'un racontait bravement certaine histoire de chasse aux canards, l'autre s'étendait sur un fait de testament *in articulo mortis*.

Tout-à-coup les deux interlocuteurs s'arrêtent, se placent en face l'un de l'autre et se regardent stupéfaits.

Au moment où le notaire racontait que son client, échappé à la maladie, avait depuis disparu dans un voyage, le médecin terminait sa péroraison en criant :

— C'est moi qui l'ai tué !

— Comment ! dit le notaire qui n'avait entendu que ce mot, vous l'avez tué ?

— Comme je vous le dis ; d'une balle dans la tête... Tenez ! c'est madame qui l'a mangé le lendemain.

— Mangé... mon client... mangé ! est-il possible !

L'assemblée ne put alors retenir un éclat de rire général... que *j'entends* encore.

Jamais, depuis, les deux sourds n'ont voulu se rencontrer. Chacun d'eux est persuadé que l'autre a voulu se moquer de lui.

Les sourds sont, au demeurant, beaucoup moins dignes de compassion que les aveugles. C'est ce qui explique et excuse la différence d'impression qu'ils nous causent.

Et puis, il paraît que la surdité est très fréquemment guérissable, tandis que la cécité, surtout la cécité native, résiste encore aux progrès de la science.

Le sourd, du moins, s'il est solitaire et ennuyé, peut chaque jour retremper sa résignation dans la vue des grandes scènes de la nature.

L'aveugle, lui, ne peut qu'en soupçonner la beauté, et plus son imagination les lui retrace brillantes et magnifiques, plus il doit souffrir de ne pouvoir motiver l'hommage qu'il serait si heureux de rendre à l'auteur divin de la création.



PRÉCIS HISTORIQUE
SUR LA
COMMISSION DES ANTIQUITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

Dont le siège est à la Préfecture ;

Par M. A.-G. BALLIN,
Secrétaire de cette Commission depuis 1830.

(Séance du 30 décembre 1861.)

La Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, quoique peu ancienne, a déjà fait ou encouragé des travaux très importants.

Créée au mois de février 1818, par M. le comte de Kergariou, alors préfet de la Seine-Inférieure, elle fut réorganisée par arrêté de M. le baron de Vanssay, préfet, en date du 29 novembre 1821. Elle eut alors des réunions plus fréquentes et contribua à propager le goût des études archéologiques, tant par sa correspondance qu'en provoquant des recherches et des fouilles sur divers points du département, et en faisant faire de nombreux dessins de monuments et d'objets d'antiquités découverts dans le pays.

Notice sur les ruines du Théâtre romain de Lillebonne.

C'est cette Commission qui, dès les premières années de son existence, a fait sortir de la terre, où elles étaient enfouies depuis des siècles, et presque ignorées, les précieuses ruines du théâtre romain de Lillebonne, où l'on reconnaît une analogie frappante avec celui d'Herculanum.

Un immense amas de décombres avait soustrait, pendant près de quinze siècles, à l'admiration des amateurs d'antiquités, qui n'en soupçonnaient même pas l'existence, le plus grand et le plus curieux monument romain de la France septentrionale. C'est en 1756 qu'il fut mentionné, pour la première fois, dans les savants Mémoires du comte de Caylus. Depuis, M. de Folleville, ancien conseiller au Parlement, confirma l'opinion que la masse de pierre qu'on voyait à la gauche de la route de Lillebonne pourrait bien être un théâtre romain ; mais ce ne fut que quelques années plus tard, en 1812, que M. Rever, savant antiquaire, alla visiter les lieux et provoqua des travaux qui ne laissèrent plus aucun doute à cet égard.

Enfin, M. de Kergariou, nommé préfet de la Seine-Inférieure en 1815, attacha beaucoup d'importance à cette découverte, sollicita les autorisations ministérielles nécessaires pour l'acquisition des terrains, fit voter des fonds par le Conseil général, et chargea M. Rever de diriger les travaux de déblais.

Le 31 mai 1828 fut découverte une statue de marbre blanc d'un beau travail, mais qui n'a malheureusement

ni tête (1), ni mains. Une autre statue de bronze doré avait été découverte, par le propriétaire d'un champ voisin, dès le 24 juillet 1823; celle-ci a été décrite par M. Rever, qui la considère comme un Bacchus, ou peut-être un Apollon, malgré l'absence de tout signe caractéristique; l'autre, par M. Emmanuel Gaillard, qui a cru y reconnaître *Faustine*, femme d'Antonin-le-Pieux (2).

Voici le relevé sommaire des premières dépenses occasionnées par la découverte du théâtre en question :

Acquisitions de terrains.	11,790 fr.
(outre une rente viagère de 30 fr., qui a été payée pendant quelques années).	
Fouilles.	19,370
Statue de marbre blanc, pour la moitié appartenante au propriétaire du ter- rain où elle a été trouvée.	1,500
Dessins et frais de voyage payés à M. E.-H. Langlois	2,050
Frais divers.	500
Total général.	35,210 fr.

Musée départemental d'Antiquités.
M. Deville, premier directeur.

Aux travaux de la Commission se rattache la formation du Musée départemental d'Antiquités, que M. le baron Dupont-Delporte, préfet, a créé par son arrêté du 10

(1) Elle a été placée dans cet état au Musée d'antiquités; mais, au mois d'octobre 1862, M. le Directeur crut devoir y faire ajouter une tête qui s'y adapte parfaitement et qui semble lui convenir d'autant mieux qu'elle a été découverte, dès 1835, dans la salle même d'où la statue avait été exhumée.

(2) La Commission possède les planches de ces deux statues.

décembre 1831, et qui fut établi dans une portion de l'ancien cloître de Sainte-Marie.

Dès l'année suivante, plusieurs membres de la Commission et divers particuliers s'empressèrent de donner à ce musée une grande quantité d'objets qui furent le noyau de la riche collection qu'il possède aujourd'hui, et dont la réunion est due, en grande partie, au dévouement et aux lumières de M. Deville, premier directeur de cet établissement.

Les premiers frais d'établissement se sont élevés, jusqu'au mois de juillet 1835, à près de 14,000 fr., non compris 1,300 fr. pour les gages d'un gardien pendant trois ans.

Depuis, on a continué d'y faire des travaux d'une certaine importance, et il occupe aujourd'hui tout le cloître dont il n'avait originairement que la moitié.

Départ de M. Deville.

M. Pottier, directeur actuel.

Le départ de M. Deville, nommé receveur-général à Alençon en 1848, pouvait faire craindre que le Musée ne souffrit de son éloignement; mais il a été heureusement remplacé par M. Pottier, qui a continué de s'occuper avec amour de ce précieux dépôt. Il l'a fort enrichi et y a fait pratiquer des travaux considérables, exécutés avec une entente parfaite, une connaissance approfondie de l'art et le zèle le plus éclairé. On doit citer, entre autres choses remarquables, la nouvelle entrée du côté du jardin et l'ancienne, à laquelle a été adaptée une baie de porte monumentale en pierre, surmontée de la statue de Diane accompagnée d'un cerf, provenant d'une maison de la rue de la Grosse-Horloge,

n° 113 (1), démolie par suite de l'ouverture de la *rue de l'Impératrice*. La même maison a fourni un magnifique épi, avec figures en plomb, qui est placé sur une pyramide dans la cour du Musée.

Mosaïque de la forêt de Brotonne.

Il faut mentionner aussi la décoration de la nouvelle salle, dite *romaine*, où a été installée, de la manière la plus satisfaisante, la curieuse mosaïque découverte, il y a plus de vingt ans, dans la forêt de Brotonne par feu M. Charlier, inspecteur des forêts; transportée à Rouen par les soins de M. Deville, et enfin, après un long séjour dans les caisses où elle avait été renfermée par parties, rétablie et restaurée avec un bonheur inespéré, car cette opération présentait les plus grandes difficultés. La figure principale est un Orphée, ainsi que le démontrent les animaux dont elle est entourée.

Liste des Monuments historiques du département.

La Commission s'est toujours attachée, non-seulement à rechercher, à décrire et à conserver les objets d'art et d'antiquités dont elle a pu avoir connaissance, mais encore à appeler l'attention de l'autorité sur ceux qui méritent d'être entretenus et préservés de la destruction; c'est ainsi qu'au mois d'août 1850, elle a formé une longue liste de tous les monuments historiques du département qui lui paraissaient susceptibles d'obtenir des subventions de l'État ou du Conseil général. Depuis, elle

(1) V. *Description historique des Maisons de Rouen*, par M. De la Quèrière, t. I, p. 137. — Cette maison fut décorée au commencement du xvii^e siècle, par la famille Scott de la Mésangère et de Fumechon, qui avait pour pièce principale d'armoiries un *cerf*, ce qui motive la présence de Diane.

y a fait quelques additions, et ses efforts ont eu tout le succès que permettait l'insuffisance des ressources très bornées qu'on pouvait consacrer à des restaurations qui exigeraient des dépenses considérables. C'est ainsi qu'elle a préservé d'une destruction imminente la salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville, les églises de Sainte-Marguerite-sur-Mer et son autel du XIII^e siècle; de Saint-Jean-d'Abbetot et sa crypte; de Moulineaux et son jubé du XVI^e siècle; de Sainte-Gertrude et son tabernacle de pierre; d'Yainville près Jumièges, etc., etc.

Pierres tombales de Normands célèbres.

Elle a pris un soin particulier de faire rétablir ou placer plus convenablement les pierres tombales de plusieurs personnages dignes d'être rappelés à la mémoire des contemporains, tels entre autres :

Pierre DE BRÉZÉ, grand-sénéchal de Normandie, dont le tombeau se trouve dans la cathédrale de Rouen. L'épitaphe de ce monument avait disparu depuis longtemps, la Commission l'a fait rétablir en 1846. L'inscription en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir d'environ 50 centimètres de large et 60 de haut, a coûté 52 fr. (P.-v. des 7 mai, 2 juillet et 5 novembre 1846.—V. *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, par M. Deville. — Rouen, 1837.)

Jehan DE BÉTHENCOURT, roi des Canaries, inhumé dans le chœur de l'église de Grainville-la-Teinturière (arr. d'Yvetot) en 1425. — (P.-v. des 16 août et 20 nov. 1851.)

Jean de BAILLEUL, dans l'église de Bailleul-Neuville (arr. de Neufchâtel). (Pr. v. des 25 octobre 1854 et 19 juillet 1855.)

Armand-Thomas HUE DE MIROMESNIL (1), écuyer, marquis, premier président au Parlement de Normandie, garde des sceaux de France (Prince du Palinod, en 1765, et membre de l'Académie de Rouen.) — Cette inscription a été rétablie, en 1862, dans l'église de Tourville-sur-Arques (Dieppe), où il fut inhumé en 1796.

Pierre BLAIN, *sieur d'Esnambuc*. Par suite des démarches et des propositions de M. l'abbé Cochet et sur la demande de M. le curé d'Allouville-Bellefosse, une inscription commémorative en lettres d'or sur marbre noir a été placée, vers la fin de décembre 1861, dans cette église, où fut baptisé, le 9 mars 1585, le hardi navigateur qui fut le véritable fondateur des Antilles françaises, et qui mourut à Saint-Christophe, dans sa cinquante-deuxième année, en décembre 1636. (Pr.-v. du 1^{er} août 1861) (2).

Statue et cœur de Richard Cœur-de-Lion.

La Commission s'est aussi vivement préoccupée de la merveilleuse découverte faite par M. Deville (Pr.-v. des

(1) Ce fut lui qui rédigea la déclaration de Louis XVI, du 24 avril 1780, portant abolition de la question préparatoire. V le *Précis* de l'Académie de Rouen, de 1834, p. 270.

(2) Déjà M. le Sénateur, Préfet de la Seine-Inférieure, avait promis de pourvoir à la dépense ; mais M. le baron Baillardel de la Reinty, délégué de la Martinique, voulut se substituer au département et faire lui-même, au nom des Antilles, les frais de cette inscription, qui fut inaugurée en grande pompe, le 9 septembre 1862, par monseigneur Boutonnet, récemment nommé à l'évêché de la Basse-Terre, dans l'île de la Guadeloupe, parti deux jours après pour sa destination. (Voir le très intéressant compte-rendu de cette imposante cérémonie, publié au Havre par M. l'abbé Cochet et M. l'abbé Lecomte, imprimé par les frères Costey.

15 octobre 1840 et 2 mars 1843), à la fin de juillet 1838, dans la cathédrale de Rouen, de la *statue* et du *cœur* de RICHARD CŒUR-DE-LION (Voir la *Revue de Rouen* du mois d'août 1838, p. 57). Ses réclamations, tendantes à faire donner à cette précieuse statue une place digne du personnage qu'elle représente, n'ont obtenu aucun résultat depuis plus de vingt-quatre ans, au grand regret de tous les citoyens qu'anime l'amour de la patrie, malgré l'empressement qu'avait mis M. Barthélemy, architecte en chef de la cathédrale, à préparer un premier projet de monument; et, après avoir été si heureusement exhumée, elle est restée gisante, sans honneur et sans inscription, dans une chapelle de l'église métropolitaine, où elle est entourée d'un simple barrage.

Procès-verbaux des séances de la Commission.

Pour donner une juste idée des travaux de la Commission, il faudrait analyser les procès-verbaux de ses séances, qui n'ont pas moins de 350 pages in-folio; nous devons donc nous borner à en extraire quelques-uns des faits les plus remarquables.

Porte Guillaume-Lion.

Au mois de décembre 1846, la Commission, ayant eu connaissance d'un projet de démolition de la porte Guillaume-Lion, sur le quai Napoléon, sous prétexte de donner un plus libre accès à une rue peu importante, exprime énergiquement le vœu qu'elle soit conservée, adresse dans ce but au Préfet une réclamation longuement motivée, et parvient ainsi à préserver le monument.

Recueil des dessins de la Commission.

En juin 1851, elle voulut mettre en ordre et faire relier les dessins existants dans ses porte-feuilles, au nombre de plus de deux cents; ils ont été réunis dans deux forts volumes grand-aigle, qui forment un recueil des plus précieux dans son genre (1).

Antiquités romaines. Nouvelles découvertes à Lillebonne.

En décembre 1853, elle s'occupa d'antiquités nouvellement découvertes à Lillebonne, et qui ont été reconnues par M. l'abbé Cochet pour les restes d'une habitation gallo-romaine assez importante, puisque les parois intérieures ont été revêtues d'enduits coloriés, et qu'il s'y trouve un hypocauste.

Statue de Guillaume-le-Conquérant.

Dès le mois d'août 1832, l'attention de la Commission avait été appelée sur une statue de Guillaume-le-Conquérant qui se trouvait à Saint-Victor-l'Abbaye, dans l'épaisseur d'un mur de l'ancienne abbaye. En 1836, M. l'abbé Cochet revient sur cette statue de grandeur naturelle, représentée avec sa longue robe, portant la couronne sur la tête, le sceptre à la main, l'épée au côté, les éperons à la chaussure, et qu'il regarde comme un mor-

(1) La Commission possède en outre de nombreux dessins qui pourraient former un troisième volume; un grand volume in-folio, intitulé : *Monuments les plus remarquables de la ville de Rouen*, par F.-T. de Jolimont, composé d'un texte et de 31 lithographies; un autre grand volume oblong, contenant 15 belles photographies des principaux monuments de Rouen; enfin, ses Archives renferment de nombreuses brochures et des manuscrits dont plusieurs offrent beaucoup d'intérêt.

ceau d'art des plus intéressants pour le pays ; aussi la Commission apprit-elle avec satisfaction, en 1859, que, grâce à ses instances, cette statue doit être établie d'une manière très convenable contre le mur de l'église faisant face au Midi, sur la place publique. (Pr.-v. des 7 avril 1832, 7 avril 1836, 16 août 1859.)

Eglises de Newhaven et d'Yainville.

En avril 1858, le neuvième volume des *Mémoires de la Société archéologique de Sussex* est offert à la Commission ; il révèle cette particularité très singulière qu'il existe deux petites églises toutes semblables, l'une à Newhaven (Angleterre, comté de Sussex), l'autre à Yainville (arr. de Rouen).

Carte archéologique et ouvrages de M. l'abbé Cochet.

Au mois d'août suivant, M. l'abbé Cochet présente une carte archéologique de la Seine-Inférieure, exécutée sous sa direction, et qui présente à la fois, au moyen de couleurs différentes, les époques *gauloise*, *romaine* et *franque*, ainsi que l'époque *moderne*. La Commission, l'ayant examinée avec beaucoup d'intérêt, a exprimé le désir qu'elle fût publiée.

C'est ici le lieu de faire remarquer que ce savant et infatigable explorateur, dont les nombreuses découvertes enrichissent depuis vingt-cinq ans notre Musée d'Antiquités, est l'un des plus fermes soutiens de la Commission, tant par ses communications, soit verbales, soit écrites, que par les remarquables ouvrages qu'il a publiés et qui sont appréciés de tous les amateurs d'archéologie, tels que : *les Eglises des arrondissements du*

Havre, de Dieppe et d'Yvetot (6 vol. in-8°, 1844-1856);
la Normandie souterraine (ouvrage couronné par
l'Institut en 1854); *le Tombeau de Childéric I^{er}* (1859);
Hachettes diluviennes du bassin de la Somme (1860);
La Seine-Inférieure au temps des Romains, avec 2 pl.
(1861); *Découverte, reconnaissance et déposition du cœur du*
roi Charles V, dans la cathédrale de Rouen, en mai et
juin 1862, etc., etc.

Tour de l'église Saint-André de Rouen.

L'ouverture de la rue de l'Impératrice, qui traversera une grande partie de la ville de Rouen, depuis le port jusqu'à la gare du chemin de fer de la rue Verte, ayant nécessité la démolition de l'église Saint-André-de-la-Ville, située rue aux Ours, M. André Durand, correspondant du Ministère de l'instruction publique, a saisi cette occasion de donner une description artistique de cet édifice et particulièrement « de sa jolie tour, merveilleux pendant de celle de Saint-Laurent, rue de l'Écureuil, à Rouen, et de celle de Carville, à Darnétal. » (V. le *Journal de Rouen*, du 24 janvier 1861.) Il a exprimé en même temps le désir, auquel s'est associée la Commission, de voir conserver au moins cette tour, qui, ne se trouvant point sur l'alignement, pourrait devenir, comme celle de Saint-Jacques de Paris, le centre d'un square. On a vu avec une grande satisfaction l'autorité municipale accueillir favorablement ce désir (1).

(1) V. l'ouvrage déjà cité de M. De la Quêrière, t. I, p. 168, ainsi que la curieuse monographie de cette église, publiée cette année, avec deux planches, par le même auteur, qui a conservé son activité juvénile et son

Ressources de la Commission.

Par lettre du 11 septembre 1847, le Ministre de l'instruction publique demandait des renseignements sur les ressources de la Commission; il lui fut répondu qu'elle n'en possédait aucune depuis que le Conseil général avait cru devoir supprimer, en 1830, la subvention qu'il lui accordait précédemment chaque année, ce qui motiva la retraite du secrétaire, M. Licquet, lequel avait joui jusque-là d'une indemnité annuelle de 600 fr. Son successeur n'a jamais rien touché.

Vœu de publier les dessins et documents que possède la Commission.

Cependant, la bienveillance du Ministère resta à peu près stérile, il n'accorda que rarement de faibles allocations; la Commission éprouve donc depuis longtemps un vif regret de ne pouvoir publier une partie des curieux dessins et des documents intéressants qu'elle a réunis(1).

Société archéologique d'Elbeuf.

En terminant cet extrait, peut-être trop succinct, je ne dois pas omettre de mentionner que, par arrêté du 16 novembre 1860, M. le Sénateur-Préfet a autorisé la formation, à Elbeuf, d'une Société archéologique, qui correspondra avec la Commission départementale de Rouen.

goût éclairé pour nos antiquités, dont il s'efforce de fixer le souvenir par ses nouveaux ouvrages concernant *Saint-Martin-sur-Renelle*, 3 pl. 1860; *Saint-Jean-de-Rouen*, 3 pl. 1860; *l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulchre* de Rouen, dite chapelle Saint-Georges, in-8°, 1 pl. V. le *Précis* de l'Académie, 1861, p. 341; etc.

(1) Par suite de la bienveillante intervention de M. le Sénateur, Préfet de la Seine-Inférieure, le Conseil général, dans sa session de 1862, a bien voulu voter une allocation qui va permettre de s'occuper prochainement de cette publication.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA COMMISSION,
Depuis son origine et suivant l'ordre d'inscription.

Cette liste contient les noms d'hommes recommandables et très compétents ; mais, malheureusement, on y verra en même temps que la Commission a éprouvé des pertes sensibles par décès ou changements de domicile.

NOTA. Les décès sont indiqués par une *petite croix* †. L'abréviation *acad.* signifie *membre résidant* de l'Académie impériale de Rouen ; le *c* suivant désigne les *correspondants*.

MM.

DE KERGARIOU (Comte), O. * †, Préfet de la Seine-Inférieure, FONDATEUR et Président de la Commission.

GOSSEAUME, docteur médecin †, archiv. de l'Académie de Rouen.

DE MONTAULT (Marquis) * †, membre du Conseil général, acad.

RONDEAUX, O. *, ancien négoc., vice-président, académicien.

DE MIRVILLE (Marquis), * †, membre du Conseil général, acad.

CABISSOL †, conseiller de Préfecture, académicien.

BOTTA †, recteur de l'Académie universitaire de Rouen, acad.

LE PREVOST (Auguste) O * †, membre de l'Institut, académicien.

MARQUIS †, professeur de botanique, académicien.

LICQUET †, secrétaire de la Commission, de 1818 à 1830, conservateur de la Bibliothèque de Rouen, académicien.

LANGLOIS (E.-H.) * †, peintre-dessinateur, académicien.

De VANSAY (Baron), C. *, Préfet de la Seine-Infér., Président, académicien.

DE LA QUÉRIÈRE, ancien négociant, académicien.

RIAUX †, secrétaire-archiviste de la Chambre de commerce.

ESTANCELIN * †, administrateur du domaine d'Eu.

NELL DE BRÉAUTÉ fils †, propriétaire.

PINEL * †, juge de paix, acad. c.

De VILLERS (Martin) * †, académicien.

LEVER (Marquis) †, ch. de Saint-Louis.

MM.

BATAILLE †, propriétaire.

SOLLICOFRE, O * †, inspecteur des Douanes, acad. c.

REVER (François) †, corr. de l'Institut et de l'Acad. de Rouen.

DESHOMMETS de MARTAINVILLE (M^{is}) * †, Maire de Rouen, acad.

MARYE de Merval †, direc. des cont. directes, chev. de St-Louis.

FLOQUET fils *, greffier en chef de la Cour, acad. c. (Calvados).

HOUEL †, avocat, acad.

DEVILLE *, recev. des contributions directes, conservateur du Musée d'Antiquités, acad. c. (Paris).

FERET aîné, conservateur de la Bibl. de Dieppe, acad. c.

GAILLARD (Emmanuel) †, secrétaire de l'Académie.

De MURAT (Comte) C * †, Préfet de la Seine-Inférieure, Président, acad.

ALAVOINE †, architecte de la cathédrale, acad.

GRÉGOIRE *, architecte du département, acad.

PAILLARD-FERNEL †, avocat.

GÉRIN †, notaire.

BALLIN (A-G), secrétaire de la Commission depuis 1830, acad.

DUPONT-DELPORTE (Baron), G O * †, Préfet de la Seine-Inférieure, Président, acad.

BARBET (Henry), C *, Maire de Rouen, acad.

DE STABENRATH †, substitut près le tribunal de Rouen, secrétaire de l'Académie.

BREVIÈRE, graveur, académicien c. (Paris).

POUCHET *, Dr-Médecin, prof. d'hist. naturelle, acad. hon.

HERBET †, maire de Lillebonne.

POTTIER *, conservateur de la Bibliothèque de Rouen et du Musée d'Antiquités, académicien.

COCHET (Abbé) *, inspecteur des monuments historiques et religieux, acad.

FALLUE *, acad. c. Paris.

BARTHÉLEMY père, chevalier de Saint-Sylvestre, architecte de la cathédrale de Rouen, acad.

MORIN (Gustave), directeur de l'école municipale de peinture, académicien.

MM.

- LANGLOIS (Abbé) †, prof. d'hist. au Petit-Séminaire, acad.
GODEFROY ✱, curé de Blosseville-Bonsecours.
LEMAZURIER †, curé, doyen de la ville d'Eu.
BEAUCAMP, curé de Saint-Ouen, de Rouen.
POIGNANT †, homme de lettres.
HILAIRE DE NÉVILLE †, propriétaire.
LEROY (Baron) G. O. ✱, Préfet de la Seine-Inférieure, Sénateur,
Président.
DARCEL (Alfred), correspondant du Ministère de l'intérieur.
BOISTARD de GLANVILLE, académicien.
DESMAREST, architecte du département, académicien.
ODENT, secrétaire général, parti.
De ROBILLARD de BEAUREPAIRE, archiviste du département, acad.
De la GUÉRONNIÈRE (Charles) ✱, secrétaire général, parti.
DUTUIT (Eugène), avocat, académicien.
De la LONDE, capitaine de cavalerie en retraite, Rouen.
De PEYBÈRE ✱, secrétaire général, parti.
CHARLIER †, ancien inspecteur des forêts.
DECORDE, curé de Bures.
DURAND (André), corr. du Ministère de l'instruction publique.
ESTAINTOT (Le vicomte Robert d'), avocat, secrétaire-adjoint de la
Commission.
LECOMTE (abbé), vicaire de Saint-François du Havre.
SIMON, architecte, Rouen.
DE BARTHÉLEMY, Sous-Préfet de Neufchâtel, parti.
DE Merval (Stéphane), propriétaire, Canteleu, près Rouen.
THIBURY, archéologue, Amboise (Indre-et-Loir).
NAMUROY ✱, secrétaire général, Rouen.
GRANDIN (Gustave-Victor), manufacturier, Elbeuf.
COLAS (abbé), chanoine de la cathédrale de Rouen.
-

NOTICE

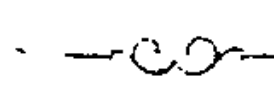
SUR

SAVIOLI

Et traduction de ses poésies intitulées : GLI AMORI,

PAR M. A.-G. BALLIN.

(Séance du 27 juin 1862.)



MESSIEURS ,

Je vais essayer de vous donner une idée d'un auteur italien peu connu en France , quoique ses compositions aient eu un immense retentissement en Italie, où l'on déplorait, au commencement du XVIII^e siècle, la rareté des poètes vraiment distingués, au nombre desquels s'est placé *Louis Savioli* , dès son début dans la carrière poétique.

On fait remonter son origine à un certain Aginolfo, allié, avant l'an mille, aux principales familles qui florissaient alors en Italie, et l'on sait positivement qu'en 1701, l'un de ses ancêtres, le comte Alessandro-Vittorio Savioli, vint s'établir à Bologne où il obtint de grands privilèges ; son fils, Giannandrea, y épousa la comtesse Paola Barbieri-Fontana, qui le rendit père, le 22 août 1729, de

Ludovico-Vittorio dont je viens vous entretenir , et qui , à 21 ans, épousa la fille unique du comte Pompeo Bolognetti ; d'un autre côté, un membre de cette illustre famille , Giacomo Bolognetti, prince de Vicovaro, n'ayant point d'enfants mâles, obtint du souverain la faveur de faire passer ses titres à Savioli, qui recueillit en outre plusieurs héritages importants, de sorte qu'il se trouva, bien jeune, en possession d'honneurs et de richesses qui rehaussaient encore l'amour qu'il professait pour sa patrie et les bonnes lettres. En effet, il se montra toujours intègre et courageux dans les nombreuses et importantes fonctions dont il fut investi, ainsi que dans les missions extraordinaires qui lui furent conférées. Son ardeur le rendait quelquefois difficile et impétueux ; les honneurs et les éloges l'entraînèrent souvent trop loin , ce qui ne manqua pas de lui susciter beaucoup d'ennemis, mais ses intentions furent toujours nobles et pures.

Avant même d'avoir composé son *Monte-Liceo*, poème pastoral qui le posa comme l'émule de Sannazzare (1), il avait déjà présenté à l'Institut de Bologne plusieurs dissertations scientifiques qui lui firent le plus grand honneur. C'est alors, et vers 1755, qu'il publia ses poésies intitulées : *Gli Amori*, qui ont eu une vogue prodigieuse et dont il a été fait, en peu d'années, au moins une vingtaine d'éditions dans différentes villes de l'Italie et même à Paris, où l'ouvrage doit cependant être peu connu, car il n'en existe aucun exemplaire à la Bibliothèque impériale où je l'ai demandé récemment.

(1) *Sannazzaro* (Jacopo) excella particulièrement dans les églogues ; son *Arcadia*, pastorale mêlée de prose et de vers, est très estimée. Né à Naples en 1458, mort à Rome en 1530.

L'élégance et l'harmonie des vers plurent à un tel point que, d'un consentement unanime, ces petites compositions, au nombre de vingt-quatre, furent honorées du nom de *Canzoni Savioliane*, et firent éclore un grand nombre d'imitateurs, parmi lesquels Monti, Giusta et Costa sont peut-être les seuls qui méritent d'être cités; le dernier surtout est considéré comme égal, si non supérieur à son modèle. Les *Amours* ont été traduits en plusieurs langues, notamment en vers élégiaques latins, et cependant il ne paraît pas qu'ils l'aient jamais été en français.

Les autres compositions poétiques du même auteur n'ont point obtenu le même succès. Une tragédie, une comédie, un drame, et quelques pièces de circonstance, prouvèrent seulement la vigueur et la souplesse de son imagination.

Il avait à peine atteint sa quarantième année lorsqu'il fut élevé à la dignité de sénateur, et semble avoir renoncé alors à la poésie pour se livrer à des études plus graves; il entreprit une histoire de sa patrie, dont il se promettait plus de gloire que ne lui en avaient valu ses odes. Il fit dans ce but d'immenses recherches, non-seulement dans les archives de Bologne, mais encore dans toute l'Italie, et mit une constance infatigable à surmonter tous les obstacles pour débrouiller le chaos inextricable des anciens temps. Les faits étaient choisis de manière à mettre en relief l'état des choses de la cité, tant dans l'ordre civil et religieux qu'au point de vue de la politique, de la morale et de l'instruction publique.

C'est ainsi qu'il avait préparé la rédaction des *Annales de Bologne*, où, tout en ne paraissant vouloir s'occuper que d'une seule cité, il sut réunir, avec méthode et con-

cision, plus de documents pour l'histoire générale de l'Italie qu'on n'en peut trouver dans aucun autre ouvrage du même genre.

Un citoyen si utile et qui avait si bien mérité de la patrie était bien digne d'obtenir un témoignage solennel de la reconnaissance publique; aussi le Sénat, considérant qu'il ne s'agissait pas seulement d'un illustre écrivain, mais encore d'un de ses membres, l'un des présidents perpétuels de l'Institut des sciences et des arts, voulut-il que la récompense fût proportionnée à la haute position du candidat; il lui proposa donc, soit de lui accorder l'exemption des charges publiques, soit de lui décerner une médaille par un sénatus-consulte, soit enfin de lui conférer une chaire de nouvelle création dans l'Archi-Gymnase (1). C'est cette dernière récompense qu'il préféra, comme plus spéciale et comme lui offrant l'occasion de faire tourner cet honneur au profit de ses concitoyens. Il devait professer l'histoire universelle profane des nations et leurs droits respectifs; mais, avant d'entrer en fonctions, il voulut obtenir, suivant les formes usitées, le titre de docteur en droit civil. Ce fut un jour solennel et pompeusement célébré que celui où un homme si renommé vint, à soixante-et-un ans, recueillir les applaudissements de la jeunesse studieuse et des savants se pressant en foule à cette épreuve, qui fut couronnée du plus brillant succès; mais son triomphe fut encore plus grand lorsque, l'année suivante, en 1791, prenant possession de la chaire créée pour lui et empruntant la langue de Tacite, il excitait l'admiration d'un auditoire ravi d'enthousiasme.

(1) Ce mot correspond à *Université*.

Cependant Bologne se trouvant entraînée dans les bouleversements politiques de cette époque, Savioli, qui avait été disgracié sous le gouvernement papal pendant la légation du cardinal Buoncompagni, devint membre du Conseil des douze sénateurs auxquels fut confiée l'administration supérieure, et il accepta ensuite le titre de commissaire près le Directoire de Paris. On lui reproche de s'être trop livré alors à l'esprit révolutionnaire ; toutefois, il présida utilement une commission de citoyens probes et courageux. Désigné pour aller à Milan, comme membre du corps législatif cisalpin, il revint bientôt à Bologne, où il reprit ses études de prédilection, continuant ses *Annales* et vulgarisant Tacite. Lors de la création du nouvel Institut de Bologne, il fut élu l'un des quarante membres qui le composèrent. En 1802, il fut député de la consulte extraordinaire tenue à Lyon, et devint ensuite membre du collège électoral des propriétaires. Rentré dans sa patrie en 1803, il fut mis en tête des membres choisis par le gouvernement pour composer la nouvelle Académie des Beaux-Arts, et cette distinction lui appartenait d'autant mieux qu'il était pourvu de toutes les connaissances requises; et faisait partie, dès 1752, de l'Académie Clémentine, qu'il avait présidée avec honneur depuis 1776. C'est alors qu'il se plut à donner un essai de sa traduction des *Annales de Tacite*, dont le premier livre fut imprimé magnifiquement par Bodoni, et qu'il dédia, sous la date du 7 février 1804, au vainqueur de l'Italie.

La vigoureuse santé de Savioli commençait à s'altérer; il dut se retirer dans sa villa pour y réparer ses forces, mais il devint au contraire de plus en plus faible, et, soutenu par les consolations de la religion, il termina sa carrière terrestre le 7 septembre 1804.

Une si grande perte causa une affliction profonde à ses amis et à Bologne entière. Le corps municipal s'empressa de lui décerner une place honorable parmi les morts illustres, et plusieurs poètes, tels que Montrone, Giusti, Zanoli, célébrèrent la mémoire du savant et de l'homme de lettres qui sera toujours l'une des gloires du pays.

Par son testament, daté du 19 juin 1804, il chargea Gaspard Garatoni, littérateur distingué, de faire un choix dans ses manuscrits, pour donner, aux frais de sa succession, une édition de ce qu'il jugerait le plus digne d'être publié; malheureusement, le légataire est mort sans avoir rempli cette mission, et l'on n'a même rien retrouvé des œuvres confiées à ses soins.

L'éloge de Savioli fut publié à Milan, quelques années après sa mort, par le marquis Bolognini Antonio Amorini, qui l'a vengé de ses détracteurs, et, depuis, François Tognetti, l'un des littérateurs les plus marquants de l'époque, voulut aussi rendre hommage à sa mémoire par une Notice où j'ai largement puisé. (J'en possède un exemplaire composé de huit pages in-folio, imprimées probablement à Bologne, mais sans nom ni date.)

J'arrive, Messieurs, à l'ouvrage sur lequel j'ai voulu appeler votre attention et dont le titre ne peut donner qu'une idée vague; en effet, on y trouve de la galanterie, des fleurettes plutôt que des passions vives et impétueuses, on y trouve plus d'esprit que de sentiment, plus de mignardise que de sensibilité, plus d'afféterie que de naturel; on pourrait d'ailleurs reprocher à l'auteur d'avoir fait abus des allusions mythologiques, mais c'est précisément sous ce rapport que ses compositions semblent offrir aujourd'hui un certain caractère de nouveauté,

tant les idées dont elles abondent sont presque tombées en désuétude.

Quoi qu'il en soit, ces poésies ont le mérite incontestable de la grâce et de l'harmonie, qualités très difficiles à faire passer d'une langue dans une autre, surtout en prose; c'est pourquoi j'ai entrepris de traduire *les Amours* dans le langage poétique; je me suis efforcé de rendre vers pour vers et presque syllabe pour syllabe; les vers italiens en ont sept et chaque strophe a quatre vers, dont le premier et le troisième sont *sdrucchioli*, c'est-à-dire qu'ils se terminent par deux syllabes brèves, ce qui leur donne en réalité huit syllabes. Or, le vers féminin français ayant une syllabe de plus que le masculin, il pourrait sembler convenable de l'adopter pour rendre le vers *sdrucchiolo*, qui est aussi plus long d'une syllabe que le *piano*, mais, d'un autre côté, sous le rapport de l'harmonie, la terminaison accélérée de ce vers ne saurait correspondre à la prononciation allongée et traînante de notre vers féminin; et c'est l'opinion émise à cet égard par un homme très compétent, notre ancien confrère, l'illustre écrivain Botta, qui m'écrivait de Paris, le 27 janvier 1832 :

« Il me semble, autant que je puis juger de l'harmonie des vers français, que rien n'est plus éloigné du *sdrucchiolo* italien que le vers féminin. Il y a autant de distance de l'harmonie finale de l'un à celle de l'autre, qu'il y en a entre le dactyle et le spondée. J'aimerais beaucoup mieux traduire le *sdrucchiolo* par un vers masculin dont la terminaison est plus vive, et se rapproche, sinon du dactyle, au moins de l'iambe. »

J'avoue toutefois que cette prescription ne m'a pas paru tellement impérieuse qu'on ne pût s'en écarter; aussi me

suis-je permis de faire le contraire dans quelques-unes de mes traductions, et peut-être le lecteur n'y trouverait-il pas une différence bien sensible.

Les vers originaux de ces petits poèmes sont d'une facture excellente, non-seulement pour les indigènes, qui en apprécient l'harmonie, mais encore pour les étrangers qui veulent se familiariser avec la prosodie italienne; en effet, le premier et le troisième vers de chaque strophe étant *sdrucchioli*, c'est-à-dire *glissants*, il faut appuyer sur l'antépénultième syllabe, tandis que, pour les deux autres vers, la voix se pose sur la pénultième; les derniers mots de la première strophe doivent donc se prononcer *egì-oco*, *àcque*, *appàr-vero*, *nàcque*. Cette remarque est surtout sensible dans la quatrième strophe où les trois derniers vers ne riment pas ensemble, bien que terminés tous trois en *ano*, parce que les derniers mots des quatre vers doivent se prononcer *tè-nere*, *màno*, *invò-cano*, *invàno*. En effet, dans tout l'ouvrage, les vers *piani* riment deux à deux, tandis que les *sdrucchioli* ne riment pas.

Je commence par la première pièce. (Voir les notes à la fin, p. 293.)

PREMIÈRE PIÈCE :

I

A VENERE.

Invocazionne a Venere ispiratrice e consolatrice di Saffo ; lo protegga la Dea e 'l poeta non temerà lo sdegno di Pallade ¹.

1.

*O figlia alma ² d'Egioco, ³
Leggiadro ⁴ onor dell' acque,
Per cui le grazie apparvero,
E 'l riso al mondo nacque.*

2.

*O molle ⁵ Dea di ruvido
Fabbro gelosa cura,
O del figliuol di Cinira ⁶
Beata un di ventura !*

3.

*Teco il garzon ⁷, cui temono
Per la gran face eterna,
Ubbidienza, e imperio
Soavemente alterna.*

4.

*Accese a te le tenere
Fanciulle alzan la mano ;
Sole ritrosa invocano
Le antiche madri invano.*

5.

*Te sulle corde Eolie ⁸
Saffo invitar ⁹ solea,
Quando a quiete i languidi
Begli occhi Amor togliea.*

I

A VÉNUS.

Invocation à Vénus qui inspira et consola Sapho ; si la Déesse protège le poète, il ne craindra pas le courroux de Pallas.

1.

*Noble fille de Jupiter,
Ineffable gloire de l'onde !
Par toi s'enorgueillit la mer,
Par toi les ris vinrent au monde.*

2.

*Tendre Vénus, que de tourments
A ton farouche époux inspire
Le triomphe de tes amants !
O bonheur du fils du Cinyre !*

3.

*Cet enfant, qui fait chaque jour
De ses feux craindre la puissance,
Alterne avec toi tour à tour
Et l'empire et l'obéissance.*

4.

*A ses vœux la jeune beauté
Te trouve toujours favorable,
Mais au vieil âge avec fierté
Tu te montres inexorable.*

5.

*C'était toi que, dans ses douleurs,
Chantait la muse d'Eolie,
Lorsque l'amour, par ses rigueurs,
Livrait ses yeux à l'insomnie.*

6.

*E tu richiesta, o Venere,
Sovente a lei scendesti,
Posta in obbligo l'ambrosia,
E i tetti aurei celesti.*

7.

*Il gentil carro Idalio,
Ch'or le colombe addoppia,
Lieve traeva di passerì
Nera amorosa coppia.*

8.

*E mentre udir propizia
Solevi il flebil canto,
Tergean le dita rosee
Della fanciulla il pianto.*

9.

*E a noi pur anco insolito
Ricerca il petto ardore,
E a noi l'esperta cetera
Dolce risuona amore.*

10.

*Se tu m'assisti, io Pallade
Abbia, se vuol, nimica;
Teco Ella innanzi a Paride
Perdè la lite antica.*

11.

*A che valer può l'Egida,
Se 'l figlio tuo percote?
Quel che i suoi dardi possono
L'asta immortal non puote.*

12.

*Meco i mortali innalzino
Solo al tuo nome altari;
Citera tua divengano
Il Ciel, le Terre, i Mari.*

6.

Souvent, Vénus, du haut des cieux,
Tu souriais à sa prière,
Et, quittant le séjour des Dieux,
Près d'elle tu vins sur la terre.

7.

Deux noirs passereaux amoureux
Tiraient alors ton char rapide
Où plus tard on vit, après eux,
De pigeons un couple timide.

8.

A ses accords, avec bonté,
Prêtant une oreille attentive,
Tu séchais, douce déité,
Les pleurs de l'amante plaintive.

9.

Moi, je sens aussi qu'en ce jour
Une nouvelle ardeur m'inspire;
Je m'enflamme, et de chants
[d'amour
Va résonner ma docte lyre.

10.

Par toi, je suis sûr du succès
Pallas me fût-elle ennemie,
Elle qui perdit son procès
Devant le berger de Phrygie.

11.

Lorsque ton fils est menaçant,
L'égide est-elle une défense?
Son dard n'est-il pas plus puissant
Que ne l'est l'immortelle lance?

12.

Je veux qu'avec moi les mortels
T'adorent seule sur la terre,
Qu'aux cieux tu trouves des autels,
Qu'enfin pour toi tout soit Cythère.

SECONDE PIÈCE :

II

II

IL PASSEGGIO.

LA PROMENADE.

*Passeggiando all' avventura
il poeta, una carrozza elegante
e rapida gli passa accanto,
fermasi e gli lascia vedere una
bellezza che soggioga, con un
sorriso, il di lui core.*

Le poète se promène à l'aven-
ture, un carrosse élégant et ra-
pide passe à côté de lui, s'arrête,
et lui laisse voir une beauté qui
d'un sourire subjugué son
cœur.

1.

1.

*Già già sentendo all' auree
Briglie allentar la mano,
Correan d' Apollo i fervidi
Cavalli all' Oceano ¹⁰.*

Les ardents coursiers d'Apollon,
Sentant déjà mollir la rêne,
Vers le séjour du vieux Tithon
S'élançaient à perte d'haleine.

2.

2.

*Me i passi incerti trassero
Pel noto altrui ¹¹ cammino,
Che alla città di Romolo
Conduce il pellegrino.*

Sur le chemin de la cité
Jadis par Romulus bâtie,
Au hasard m'étant écarté,
Je promenais ma rêverie.

3.

3.

*Dall' una parte gli arbori
Al piano suol fann' ombra,
L'altra devoto portico ¹²
Per lungo tratto ingombra.*

Là, des arbres majestueux
Projetent leur ombre antique,
Ici, d'un asile pieux
On admire le long portique.

4.

4.

*La tua, gran Padre Ovidio,
Scorrea difficil arte,
Pascendo i guardi e l'animo
Sulle maestre carte.*

Je parcourais ton art charmant,
Illustre et malheureux Ovide,
Et de tes vers en ce moment
Se repaissait mon âme avide.

5.

5.

*Quando improvviso scosse mi
L'avvicinar d' un cocchio,
E ratto addietro volgere
Mi fece il cupid' occhio.*

Un char soudain s'est élançé,
Le bruit vient frapper mon oreille,
Je tourne un regard empressé
Et mon attention s'éveille.

6.

*Sui piè m' arresto immobile,
E il cocchio aureo trapassa,
Che per la densa polvere
Orma profonda lassa,*

6.

Je reste interdit ; loin de moi
Le char poursuivant sa carrière,
Vole et laisse empreinte après soi
De longs sillons dans la poussière.

7.

*Sola sui drappi serici
Con maestà sedea
Tal che in quel punto apparvemi
Men Donna assai che Dea.*

7.

J'y vis assise une beauté
Qui, par ses grâces, sa jeunesse,
Et son air plein de majesté,
Semblait moins femme que déesse.

8.

*Più bello il volto amabile,
Più bello il sen parere
Fean pel color contrario
L' opposte vesti nere,*

8.

Avec l'albâtre de sa peau
Contrastait une robe noire;
Son teint en paraissait plus beau,
A mes yeux je ne pouvais croire.

9.

*Tal sul suo carro Venere
Forse scorrea Citera
Da poi che Adon le tolsero
Denti d' ingorda fera ¹³.*

9.

C'est peut-être ainsi que Cypis
En deuil parcourait Cythère,
Lorsque la perte d'Adonis
Lui causait une peine amère.

10.

*La bella intanto i lucidi
Percote ampi cristalli,
L' auriga intende, e posano
I docili cavalli.*

10.

D'un léger coup sur le cristal,
Cette belle avertit son guide,
Et des coursiers à ce signal
Il retient la course rapide.

11.

*Tosto m' appresso, e inchinomi
A quel leggiadro viso,
Che s' adornò d' un facile
Conquistator sorriso.*

11.

Lors je m'approche en m'inclinant,
Devant ce céleste visage
Qui, d'un souris vainqueur s'ornant,
Semblait réclamer mon hommage.

12.

*Amor di tua vittoria
Còme vorrei lagnarmi?
Chi mai dovea resistere,
Potendo, a tue bell'armi?*

12.

Tu triomphes ! Qui s'en plaindrait,
Amour, en voyant de tels charmes ?
Même en le pouvant, qui voudrait
Essayer d'éviter tes armes ?

13.

*In noi l'accrebbe imperio
La destra man cortese,
Che mossa dalle Grazie
A' baci miei si stese.*

13.

Ton pouvoir s'accrut dans mon sein,
Quand cette femme séduisante
Daigna me présenter sa main,
La livrer à ma bouche ardente.

14

*Risvegliator di zefiri
Ventaglio avea la manca,
Onde solea percolare
Lieve la gota bianca.*

14

Cet instrument léger et vain,
Sceptre de l'amoureux empire,
S'agitait dans son autre main,
Pour donner naissance au Zéphire.

15.

*Ne' moti, or lenti, or rapidi,
Arte apparia maestra;
Lo Spettator dell'Anglia
Così le Belle addestra.¹⁴*

15.

Tantôt lent, tantôt agité,
Son bras annonçait l'habitude
De cet art dont à la beauté
Addisson aplanit l'étude.

16.

*O man, che d'Ebe uguagliano
Per lor bianchezza il seno,
Ove fissando allegrasi
Giove di cure pieno.*

16.

Divines mains ! Le sein d'Hébé,
Qui rappelle à la joie, aux fêtes,
Jupiter de soins absorbé,
N'est pas plus blanc que vous ne
[l'êtes.

17.

*Forse si fatte in Caria
Endimion¹⁵ stringeva,
Quando del carro argenteo
Diana a lui scendeva.*

17.

Endymion en se jouant,
Peut-être en pressait de pareilles
Quand Phébé de son char d'argent
Descendait embellir ses veilles.

18.

*Quei vaghi occhi cerulei
Movea frattanto Amore;
Rette per lui scendevano
Le dolci note al core.*

18.

L'amour animait ses beaux yeux,
Lui-même dictait son langage
Et par ses mots harmonieux
Mon cœur s'enflammait davantage.

19.

*Come potrei ripetere
Quel ch'a me udir fu dato?
Dal nuovo foco insolito
Troppo era il cor turbato.*

19.

Comment pourrais-je répéter
Ce que j'eus le bonheur d'entendre.
Le trouble qui vint m'enchanter
Ne me permet pas de le rendre !

Je me garderai bien, Messieurs, de vous lire toutes les odes de Savioli, et sans doute vous m'en saurez gré; j'espère toutefois que vous me permettrez de vous faire connaître la 24^e et dernière, qui est d'un caractère fort différent des autres, elle a pour titre :

VINGT-QUATRIÈME PIÈCE :

LA DISPERAZIONE.

Descrizione d'un' orrida valle
in cui il poeta rimprovera ad
Amore di non voler permettere
che Morte ponga fine a' suoi
martiri.

1.

*Empia, ad orror perpetuo
Dannata infautâ valle,
Che rupi immense adombrano
Colle deserte spalle!*

2.

*Quest'arse arene accolsero
Medea di rabbia insana :
Qui agl' incantati aconiti
Stese la man profana.*

3.

*Il tuo mortal silenzio,
L'aere maligno, e cieco,
Tutto m'è sacro ¹⁶ ed eccita
L'aspro dolor, ch'è meco.*

4.

*Tu ch' ora ombrosa vigili
O Dea nemica al Sole.
Vedi : m' è intorno, e m'agita
La tua tremenda prole ¹⁷.*

LE DÉSESPOIR.

Description d'une horrible
vallée où le poète reproche à
l'Amour de ne pas vouloir per-
mettre que la Mort mette fin à
ses tourments.

1.

Vallée à l'horreur condamnée,
De rocs aux arides sommets
De toutes parts environnée,
Le jour ne t'éclaire jamais.

2.

Dans tes sables brûlés, Médée,
Par ses projets de trahisons,
Ses accès de rage obsédée,
Venait cueillir ses noirs poisons.

3.

Ton affreux, ton mortel silence,
Ton air lourd, ton obscurité,
Tout irrite l'âpre souffrance
Qui règne en mon cœur agité.

4.

Vois, ô vigilante déesse,
De ton char qui fuit loin du jour,
Tes barbares filles, sans cesse
Déchirer mon cœur tour-à-tour.

5.

*Essa di requie a Sisifo¹⁸
Ne' regni bui cortese,
La fiamma in petto avvivami,
Che un Dio peggior v' accese.*

6.

*Oh di perduti ! oh inutili
Pianti, oh desir fallaci !
Tu de' mortali esizio,
Atroce Amor, tu piaci?*

7.

*Qui Morte io chiamo ; ascoltami
Pietosa indarno, e move,
Tu regni, e me tua vittima
Guardi : Ella fugge altrove.*

8.

*Segui : così nel Tartaro
L' infame augel si pasce,
E sotto al rostro indomito
L' eterno cor rinasce¹⁹.*

9.

*Ecco sdegnoso Borea
Dall' antro Eolio scoppia,
E a questi luoghi inospiti
Terror mugghiando addoppia.*

10.

*Forse i miei guai risvegliano
Nella fredd' alma orrore :
Egli ne freme : incognito
Non gli è, che possa Amore.*

11.

*Ghiaccio ostinato armavagli
Le rigid' ali, e il volto,
Vana difesa ! Orizia
Apparve, e fu disciolto.*

5.

Vois-les, pour Sisyphe indulgentes,
Cessant un martyr éternel,
Ranimer les douleurs poignantes
Dont m'accable un Dieu plus cruel.

6.

Jours perdus ! inutiles larmes !
Désirs impuissants ! vains regrets !
Atroce amour, partout tes armes
Répendent le deuil, et tu plais ?

7.

A mes cris, la Mort, que j'implore
S'avance et veut finir mes maux,
Mais pour les prolonger encore,
Cruel, ton bras retient sa faux !

8.

C'est ainsi que, dans le Tartare,
L'infâme vautour se repaît
D'un cœur qui, sous son bec barbare
Sans cesse à la douleur renaît.

9.

De l'antré éolien Borée
~~Son~~ ^{Son} et mugit avec fureur ;
De cette odieuse contrée
L'ouragan vient croître l'horreur.

10.

Malgré la froideur de son âme ;
Peut-être il plaint mon désespoir ;
L'amour autrefois de sa flamme
Lui fit éprouver le pouvoir.

11.

En vain d'une froide apathie
Il armait son cœur et ses sens,
Bientôt un regard d'Orythie
Le pénétra de feux ardents.

12.

*Felice Iddio ! Tu immemore
Della tua pena antica,
Godi gli Odrisii 2o talami
Colla rapita amica.*

12.

Heureux époux, chez les Odryses
Il savoure tranquillement
Les douceurs du repos, acquises
Par un long et cruel tourment.

13 21.

*Io qui languisco. Oh ferrea
Speme, che indarno invoco !
Ahi te non soli escludono
I Regni atri del foco.*

13.

Moi, je languis sans espérance,
Seul l'empire de la douleur,
N'est pas privé de sa présence,
Elle a fui de mon triste cœur.

14.

*Ma già dal cupo Oceano
L' Alba i destrier conduce,
Ed importuna accelera
Sui mali miei la luce.*

14.

Mais j'aperçois déjà l'aurore
Lancer ses coursiers hors des flots,
Et l'horizon qui se colore
Etend sa clarté sur mes maux.

15.

*Se ai raggi incerti e languidi
L' occhio fedel non erra,
Ossa insepolti aggravano
Quest' esecrata terra.*

15.

Si l'atmosphère encore obscure,
N'abuse mon œil plein d'effroi,
Des os privés de sépulture
Couvrent la terre autour de moi.

16.

*Spirto inquieto, ond' ebbero
Colpevol vita un giorno,
Se te l' amara Nemesis
Danna ad errar qui intorno :*

16.

Ombre qui leur donnas la vie,
Si tu fus criminelle un jour,
Si de Némésis la furie
Te fait errer en ce séjour,

17.

*Vedi a che orrendo strazio
L' oppresso cor soggiace ;
Vedi, e se puoi consolati :
Il tuo tormento è pace.*

17.

Que mon supplice te console !
Le tien ne l'égalait jamais ;
Tu peux en croire ma parole,
Pour moi, j'y trouverais la paix.

Je ne vous ai donné, sans doute, Messieurs, qu'une faible idée du mérite des poésies de Savioli, toutefois j'aurai atteint mon but, si j'inspire à quelques amateurs de la langue italienne le désir d'en étudier les originaux ; ils

pourront y rencontrer certaines difficultés, mais ils seront bien récompensés de leurs peines par le charme qu'ils y trouveront.

NOTES.

(1) Les éditions italiennes n'ont point d'*argument*, mais, à l'instar de Biagioli et autres, j'ai cru devoir donner d'abord au lecteur une idée générale du sujet de chaque pièce.

(2) *Almo*, est un mot un peu vague et que, par conséquent, l'on peut interpréter de diverses manières; il dérive évidemment du latin *almus*, qui nourrit : *alma Ceres*, Cérès, mère des humains; *alma tellus*, la terre qui nourrit toute la nature. La Crusca l'explique par *che da anima e vita*. J'avais traduit d'abord :

O divine fille d'Ammon,
Tu fus jadis l'honneur de l'onde !
Des jeux, des ris, tu nous fis don,
Et par toi, l'Amour vint au monde.

(3) *Egioco*, surnom de Jupiter, d'un mot grec qui signifie *chèvre*, parce qu'il a été nourri par la chèvre Amalthée.

(4) *Leggiadro* présente, pour ainsi dire, un sens multiple qu'on ne peut rendre qu'imparfaitement par *joli*, *gracieux*, *agréable*, *charmant*, car il rappelle toutes ces idées à la fois; c'est pourquoi j'ai cru pouvoir y substituer *ineffable*.

(5) *Molle*, délicate, est employé ici en opposition à *ruvido*, rude. J'ai cherché à conserver cette opposition par les mots *tendre* et *farouche*.

(6) Le fils de Cinyre, roi de Chypre, *Adonis*, était extrêmement beau, et Vénus l'aima passionnément. (V. note 13)

(7) *Garzon*, l'Amour, *cui* accusatif: que l'on craint, à cause de son grand flambeau.

(8) *Eolie*, éoliennes, c'est-à-dire les cordes harmonieuses, sous-entendu de sa lyre.

(9) *Invitar*, appeler, invoquer.

(10) Le poète fait ici *oceàno piano*, afin qu'il rime avec *mano*, bien que l'usage le plus ordinaire le fasse *sdrucchiolo*: *océano*, surtout en prose. L'auteur lui-même l'a fait bref dans la quatorzième stance de sa vingt-quatrième et dernière ode.

(11) *Noto altrui*, connu aux autres, c'est-à-dire très connu, c'est la route de Rome.

(12) *Devoto portico*, longue galerie d'un monastère de Carmes déchaussés qui occupe un côté de la route.

(13) Adonis fut tué à la chasse par un sanglier.

(14) Le *Spectateur* est une espèce de Revue anglaise, publiée par Addison, vers 1711, et qui eut un grand succès. On y trouve un article où il est dit que les femmes sont armées de leur éventail comme les hommes de leur épée, et qu'elles s'en servent quelquefois avec plus de succès. Un prétendu professeur réunit un essaim de jeunes beautés et leur adresse des *commandements* analogues à ceux de l'exercice militaire, tels que : *préparez, déployez, repliez, agitez* vos éventails. L'agitation de l'éventail est la dernière partie et le chef-d'œuvre de tout l'exercice; elle offre une variété infinie : il y a l'agitation fâchée, modeste, craintive, confuse, enjouée, amoureuse... en un mot, à peine y a-t-il une émotion de l'âme qui n'excite une agitation correspondante de l'éventail.

(15) Endymion, qui était d'une grande beauté, habitait le mont Latmos en Carie; on lui attribue les premières observations sur les mouvements de la lune; c'est, au dire de Pline, ce qui donna lieu à la fable de ses amours avec Phébé.

(16) *Sacro* est pris ici dans le sens d'*exécrable, odieux*, comme dans le latin : *auri sacra fames*.

(17) La fable donne à la Nuit la postérité la plus abominable, telle que les *Furies*, la *Vengeance*, la *Douleur*, la *Mort*, les *Parques*, etc. *Tremendo*, signifie proprement *redoutable*.

(18) Le poète suppose que les Furies cessent par intervalles de tourmenter Sisyphe, pour s'acharner sur lui-même. On sait que ce grand coupable est condamné à rouler continuellement, du bas en haut d'une montagne, une grosse pierre ronde, qui en retombe aussitôt.

(19) Allusion à Prométhée, attaché sur le mont Caucase, où un aigle, d'autres disent un vautour, dévorait son foie, qui renaissait sans cesse.

(20) *Odrisii* adjectif dérivé d'*Odrysius*, surnom de Borée qui enleva Orythie et l'épousa. Ce mot peut s'appliquer au peuple les Odryses, qui habitait une contrée de la Thrace, d'où part le vent du Nord.

(21) La traduction de cette strophe manque de correction, en ce que le mot *espérance*, étant employé d'une manière indéterminée, ne devrait pas être mis en relation directe avec *sa présence*. Il aurait fallu pouvoir dire, comme l'italien : *Moi, je languis ici. Oh ! cruelle espérance, que j'invoque en vain ! Hélas ! les sombres royaumes du feu (les enfers) ne sont pas les seuls qui l'excluent ; encore l'idée ne serait-elle pas complète, et l'on devrait sous-entendre : mon cœur l'exclut aussi.*

*RENSEIGNEMENTS sur les diverses éditions
des Poésies de SAVIOLI.*

Je n'ai pu me procurer de renseignements complets sur toutes ces éditions, que je crois pouvoir porter, sans exagération, au nombre d'une vingtaine, ainsi que doivent le faire supposer les indications suivantes :

Il est à présumer que la première édition, dont je n'ai pu savoir la date, a dû paraître vers 1755 (*voir* p. 278), et l'on ne saurait douter qu'il y en a eu plusieurs autres avant celle que je vais désigner.

1782.—Belle édition, petit in-8° ; *Bassano, a Spese Remondini di Venezia*, avec plusieurs gravures. La première est une allégorie qui ne semble pas très claire ; je crois y voir Vénus remettant une plume à la muse de l'auteur, par allusion à l'épigraphe : *Me Venus artificem tenero præferit amori*. Ovid. de Art. Aman. L. I^{er}. v. 9. ; la seconde représente Vénus et l'Amour supportant un médaillon qui reproduit les traits du poète, surmonté d'une couronne de laurier, et le même ouvrage contient en outre quatre vignettes.

L'avis de l'éditeur commence ainsi : *Uscite la prima volta dai nostri torchi, ritornano adesso alla luce... queste amabilissime canzonette...* Plus loin il parle des *replicate ristampe*, et cite à la fin une *edizione di Lucca*. Ainsi, ma preuve est faite : il y a eu plusieurs éditions entre 1755 et 1782.

Le même volume contient la charmante ode intitulée : *Amore e Psiche*, qui se retrouve dans les éditions postérieures, et enfin un dictionnaire mythologique spécial à l'ouvrage, où l'histoire de l'Amour et Psyché est détaillée de manière à faciliter l'intelligence de l'ode.

(Mon exemplaire, élégamment relié, est un gracieux cadeau de M. Lemonnier, membre de l'Académie de Rouen.)

Le Manuel du Libraire de M. Brunet (1843), cite les éditions suivantes de Savioli :

1793. — Bodoni, in-16.

1795. — Crisopoli, co' tipi Bodoniani, gr. in-4°.

Id. Même imprimeur, in-16.

Id. Molini, Paris, in-12, avec ce titre : *Amori, poesie anacreontiche del conte Ludovico Savioli-Fontana ; nuova edizione.*

1802. — Réimpression de Bodoni, gr. in-4°.

Outre l'édit. de 1782, dont j'ai parlé ci-dessus, j'en possède quatre autres, toutes différentes de celles que cite M. Brunet.

1789. — In-16, papier cavalier. *Piacenza, Niccolò Orcesi. Reg. stamp. Amori del sig. conte Ludovico Savioli-Fontana, Senator bolognese, con aggiunta di altre sue poesie e di alcune lettere critiche sopra gli amori, ed in fine la controcritica delle suddette lettere.* — L'éditeur y a joint le Dictionnaire mythologique, mentionné précédemment. L'avis de l'imprimeur au lecteur commence en ces termes : *Si riproducono da' miei torchi GLI AMORI, già tante volte impressi altrove, opera di cui la celebrità, sì bene stabilita e per tutta Italia e fuori, mi dispensa da qualunque elogio.*

1817. — In-16 ; *Pavia, Stamp. Fusi e Comp.*, avec portrait plus âgé que celui de 1782. On y trouve l'ode *Amore e Psiche*.

1818. — In-12 petit format ; *Firenze nella stamperia Gran-Ducale.*

1819. — In-12 petit format. *Firenze, per Niccolò Conti.* Frontispice gravé, orné d'un portrait, qui est à peu près semblable à celui de 1782. Cette édition encadrée, est augmentée de quelques autres petites poésies du même auteur.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1863, 1864 ET 1865.

1863.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. au meilleur Tableau dont le sujet sera puisé dans l'histoire de la Normandie. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre, à l'Académie une esquisse de son œuvre.

1864.

1^o.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 2,000 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'HISTOIRE DU COMMERCE MARITIME DE ROUEN, depuis le commencement du XVI^e siècle jusqu'au commencement du XIX^e; ce travail devant faire suite au remarquable ouvrage de M. DE FRÉVILLE, couronné par l'Académie, et publié, par les soins de la Compagnie, en 1858.

2°.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 750 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

HISTOIRE DU BARREAU DE ROUEN *au XVIII^e siècle, et appréciation du rôle qu'il a joué pendant la Révolution de 1789.*

1865.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure Comédie, inédite, en vers.

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Pour les tableaux, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT, (TERME DE RIGUEUR), soit à M. A. LÉVY, soit à M. A. DECORDE, *Secrétaires de l'Académie*.

MÉDAILLES D'HONNEUR.

L'Académie décernera, alternativement chaque année, dans sa séance publique, des *médailles* aux auteurs, nés ou domiciliés en Normandie, qui les auront méritées par leurs travaux dans les *Sciences*, les *Lettres* ou les *Arts*,

La troisième distribution aura lieu en 1863, pour la *classe des Arts*.

LEGS DUMANOIR.

Elle décernera, également chaque année, dans la même séance, une somme de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1^{er} juin, terme de rigueur.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1861-1862, et classés par ordre alphabétique, soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.

Dressé conformément à l'art 63 des nouveaux statuts. (V. le vol. de 1848.)

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de statistique universelle.
Journal mensuel, Travaux : 1861, juillet à novembre.
— 1862, janvier à juin.

Academy. V. American et Philadelphie.

Aix. Académie. *Mémoires*, t. 9, 1^{re} p. 1862. — Séance publique du 28 janvier 1862.

American Academy. *Memoirs*. Arts and sciences, 1860.
— Proceedings, vol. IV. — 1857 to 1860.

Amiens. Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin*, 1861, n^o 3. — *Table*. — V. Garnier. 1862, n^o 1. — *Mémoires*, t. 8, 1861.

Amsterdam. Académie royale des sciences. *Mémoires pour* 1861, avec de nombreuses planches, 1 vol. in-4^o. — *Mémoires d'histoire naturelle*, 2 vol. in-8^o, 1861. — *Annuaire de l'Académie pour* 1860.

Andrieux (J.) *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de Bon-l'ort, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Évreux*. Avec atlas. — 15 planches lithographiées. Tiré à 100 exemplaires. Evreux, 1862.

Angers. Société académique. *Mémoires*, 9^e et 10^e vol.

Angers. Société industrielle. *Bulletin*, 1861.

Angoulême. Société d'agriculture. *Annales*, 1860, octobre à décembre. — 1861, janvier à mars.

Anvers. Congrès artistique. V. Le Grand de Reulandt. — Académie d'archéologie. *Annales*: t. 19, 1^{re} liv., 2^e.

Association normande. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*.

Batius. V. Pasquier.

Belbeuf (mis de) *Histoire des grands panetiers de Normandie*. — *Le Code des Magistrats honoraires*. — *Des attributions du Sénat*. — *De la noblesse française en 1861*. — *Notice sur le collège du Trésorier*. — *Discours prononcé dans la séance du 16 décembre 1861*, 1 vol. in-8^o, relié.

Belgique. V. Bruxelles.

Belloguet (Roget baron de). *Pétition adressée à l'opinion publique pour la réforme des élections de l'Institut*.

Berlin. Académie royale. *Rapports mensuels pour l'année 1861*.

Besnou et Bertrand Lachénée. *Catalogue raisonné des plantes vasculaires de l'arrondissement de Cherbourg*, 1862.

Béziers. Société archéologique. *Bulletin*. *Compte-rendu de la séance publique du 9 mai 1861* — *Id. du 29 mai 1862*.

Bibron. V. Duméril.

Boileau de Castelnau, D.-M. *Maladies du sens moral. Misopédie, ou lésion de l'amour de la progéniture.*

Bon-Port (N.-D.-de) V. Andrieux.

Bordeaux. Académie impériale des sciences. *Actes*, 1864.

Bordeaux. Société philomatique. *Bulletin*, 2^e série, nos 1, 2.

Boston. V. American Academy.

Boucher de Perthes. *Chants armoricains ou Souvenirs de Basse-Bretagne*, 2^e éd. Paris, 1834. — *Nouvelles*, Paris, 1832. — *Satyres, contes et chansonnettes*, 2^e éd. Paris, 1833. — *Romances, ballades et légendes*, Paris, 1849. — *Emma ou quelques lettres de femme*. Paris, 1832. — *Voyage à Constantinople par l'Italie, la Sicile et la Grèce. Retour par la mer Noire, la Roumélie, la Bessarabie russe, les provinces danubiennes, la Hongrie, l'Autriche et la Prusse*, 2 vol. Paris, 1855. — *Voyage en Danemark, en Suède, en Norwège, par la Belgique et la Hollande, etc.*, en 1854. Paris, 1858. — *Voyage en Espagne et en Algérie en 1855*. Paris, 1859. — *Voyage en Russie, retour par la Lithuanie, la Pologne, la Silésie, la Saxe et le Duché de Nassau; séjour à Wiesbade, en 1856*, Paris, 1859. — *Les masques : Biographie sans nom. Portraits de mes connaissances, dédiés à mes amis*, t. 1^{er}, 1861. — *Mémoires de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville*, 1861. — Brochures : A. *Du vrai dans les mœurs et les caractères. Les masques*, 1856. B. *Antiquités antédiluviennes*, 1859. — C. *Sur un instrument en silex*, juin 1859. — D. Six Opuscules sur les antiquités antédiluviennes, 1859. — *L'homme fossile*, (V. Giraud.) — E. Deux opuscules in-4°. *Silex taillés*. — F. *De l'homme antédiluvien*, 1860. — G. *De la femme dans l'état social, de son travail et de sa*

rémunération — H. *Notice sur des objets d'art trouvés dans le diluvium*, 1860. — I. *Donation du 27 novembre 1859, de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, à la ville d'Abbeville pour la fondation d'une prime annuelle en faveur des ouvrières*. — J. *Nègre et Blanc, de qui sommes-nous fils?* 1861. — K. *De la génération spontanée. Avons-nous eu père et mère?* 1861. — Bibliographie. *OŒuvres de M. Boucher de Perthes* 1861.

Bouilhet (Louis). *Madame de Montarcy*, drame, 1856. — *Melaenis*, conte romain, en vers, 1857. — *Hélène Peyron*, drame, 1858. — *Poésies, festons et astragales*, 1859. — *L'Oncle Million*, comédie en cinq actes et en vers, 1861.

Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture. *Bulletin*, nos 13 à 24.

Bourg. Société d'Emulation de l'Ain. *Journal d'agriculture, etc.*, 1861, n^o 12; 1862. nos 1, à 6.

Brest. Société académique. *Bulletin*, t. 2, 1^{re} liv.

Brillouin. *Notice sur l'introduction du Christianisme en Saintonge*.

Bruxelles. Académie royale de Médecine. *Bulletin*, t. 4, nos 5 à 12; t. 5, nos 4 à 5. — *Annuaire* 1862.

Bruxelles. Musée de l'Industrie (précédemment publié par M. Jobard). *Bulletin*, 1862, janvier à mai.

Buffon, V. Duméril.

Bulletin du Musée de l'Industrie belge. V. Jobard.

Caen. Académie impériale des sciences, *Mémoires*, 1862. *Prix Le Sauvage, concours de 1860*.

Caen. Société d'agriculture et de commerce. *Bulletin mensuel* 1860, octobre à décembre; — 1861, janvier à septembre.

Caen. Société des antiquaires de Normandie. 24^e vol. de la collection, 3^e série ; 4^e vol., décembre 1861 ; 3^e cahier 1861. — 1862, 1^{er} tr.

Caen. Société linéenne de Normandie. *Bulletin*. 6^e vol, 1860-1861. — 12^e vol., 1862.

Caen. Société vétérinaire du Calvados et de la Manche. *Mémoires* 1859 à 1861.

Cambrai. Société d'Emulation. *Mémoires*, t. 27, 1^{re} partie 1861.

Cambridge and Boston. V. American Academy.

Canel (A.) *Le combat judiciaire en Normandie*, 1858. — *Histoire de la barbe et des cheveux en Normandie*, 1859. — *Poésies complètes de Catulle*, nouvelle traduction en vers, 1860. — *Notice sur la vie et les écrits de l'abbé G.-A.-R. Baston, chanoine de Rouen, etc.*, 1861.

Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Bon-Port. V. Andrieux.

Caumont (Aldéric.) *Plan de Dieu ou physiologie du travail*, Paris, 1862

Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, etc *Mémoires*, 1861,

Chazaud. *Fragments du cartulaire de la Chapelle Aude*. Moulins, 1860.

Cherbourg. Société des Sciences naturelles. *Mémoires*, 1861, t. 8.

Choléra-morbus. V. Lecadre.

Christiania (Université de). — *Recueil de lois, résolutions, Circulaires, etc., concernant le commerce et la navigation du royaume de Norwége, publié à l'usage des consuls des Royaumes-Unis*, par le Ministère de l'intérieur. — *Programme de l'Université de Christiana, avec une médaille de cuivre-doré*. — V. Mohn et Unger.

- Cochet (l'abbé). *Hachettes diluviennes du bassin de la Somme*, 1860. — Galerie dieppoise. *Notices biographiques*. Dieppe, 1862.
- Cochon (Pierre). V. Vallet-de-Variville.
- Coët (Emile). *Hydrologie du canton de Roye*, 1861. — *Topographie médicale et statistique de la ville de Roye*, 1861.
- Corblet (l'abbé J.). *Le lion et le bœuf, sculptés aux portails des églises*. Paris, 1862.
- Corneille. V. La Tour et Marty-Laveaux.
- Coudenberg. V. Pasquier.
- Cousin (C^{de}). *Catéchisme agricole*, 1860. — Id. 2^e édit., 1^{re} partie. — *Etude du sol arable*.
- Deboutteville. *De la haute antiquité attribuée à quelques fruits, ou synonymie et histoire de la poire de Bon-Christien d'hiver*. Rouen, 1861.
- De Lacourt. V. Paillart.
- De la Quérière. *Saint-Martin-sur-Renelle, ancienne église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791, avec trois planches sur cuivre*. (V. les notes p. 266 et 272.)
- De la Siauve. *Journal de Médecine mentale*, t. I^{er}, n^o 1.
- De Lérue. *Maîtres et Domestiques*, 1862.
- Delisle (Léopold) et Louis Passy. *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prevost, pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, t. I^{er}, 1^{re} partie. Evreux, 1862.
- Déville (A.). *Essai sur les médailles de la famille Gallien*.
- Dijon. Société d'Agriculture. *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, 1861, n^{os} 2 à 12. — 1862, n^{os} 1 à 6.
- Ducastel (E.). *De l'eau, au point de vue industriel et de l'économie domestique*. Rouen, 1861.
- Duchesne (A.-E.), D.-M. *De la colique de plomb chez les ouvriers émailleurs en fer, etc.* Paris, 1861.

Duchêne-Duparc, D.-M. *Traité pratique des dermatoses ou maladies de la peau, etc.* 2^e édit., 1862. — *Du fucus vesiculosus, etc.*, 1862.

Ducros (F.). *Bibliographie. — OEuvres de M. Boucher de Perthes.*

Duméril (A.-M.-C.) et G. Bibron. *Nouvelle suite à Buffon. Erpétologie générale ou histoire naturelle complète des reptiles*, 10 vol. in-8° (le 7^e en deux parties), et 1 vol. de planches, format un peu plus grand. (Achat du 16 décembre 1861.)

Dumouriez. V. Pontaumont.

Durieux (A.) *Les miniatures de la Bibliothèque de Cambrai.* Album (V. le 27^e vol. des *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai.*)

Elbeuf. Société industrielle. *Bulletin des travaux*, 1860. (Voyez Maille.)

Epinal. Société d'Emulation. *Annales*, t. 10, 3^e cahier, 1860.

Evreux. Société libre d'Agriculture. *Recueil des travaux*, 1859.

Fabre-Volpelière. *Note scientifique sur une nouvelle altération frauduleuse du safran.*

Fallue (Léon) Alesia. *De l'approvisionnement d'eau pendant le siège de cette place* (Autographie).

Fergusson fils (S.). *Origine du libre-échange.* Amiens, 1861.

Garnier (J.). *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie.* 2 cahiers, 1359 à 61.

Girardin. *Analyses de divers engrais.*

- Giraud (Léopold). *L'Homme fossile*. Paris, 1860. (V. Boucher de Perthes. Brochures D et F.)
- Girault (Charles). *De la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire du pendule*. Caen, 1861. — *Mappe-monde divisée en deux hémisphères, suivant le plan méridien de 65 degrés de longitude orientale*.
- Gœury-Duvivier, D.-M. *Guide des malades des voies urinaires*. Prospectus.
- Gorlitz. *Neus lausitzisches Magazin*, 1861, 2 vol.
- Gosselin. *Commencement d'une série de Notes pour servir à l'histoire locale*. (Manuscrit, 33 feuillets.)
- Grovestins (Baron de). *Lettres d'un Bénédictin*, 31^e à 40^e. — 2^e partie. *Lettres d'un Bénédictin*, 1^{re} à 8^e. *Suite à l'éloge de la folie d'Erasme, ou lettres sur l'école romantique*, par un Bénédictin.
- Guldberg. V. Mohn.
- Gully (Ludovic). *Tableau des observations météorologiques faites, à Rouen en 1861*, par M. Preisser.
- Haas (Marie). *Un avocat du Midi. Ses œuvres judiciaires, etc.* Paris, 1862.
- Havre. Société havraise d'études diverses. *Recueil*, 1860-1861.
- Herman Stas. V. Pasquier.
- Hippeau. *La Vie de saint Thomas le martyr, archevêque de Canterbury*, par Garnier de Sainte-Maxence, poète du XII^e siècle, 1859. — *Le Bestiaire d'amour*, par Richard de Fournival, suivi de la réponse de la Dame, enrichi de 48 dessins gravés sur bois, 1860. — *Le bel inconnu ou Giglain, fils de messire Gauvin et de la fée aux blanches mains, poème de la Table ronde*, par Renauld de Beaujeu, poète du XIII^e siècle, 1860.

— *Mémoires inédits du comte Le Veneur de Tillières*.
Paris, 1862.

Homberg (Th.). *De la répression du vagabondage*, 1862.

Houzeau. *Recherches sur l'oxygène à l'état naissant*.

Huard (Adolphe). *Histoire illustrée du Consulat et de l'Empire*. Paris, 1862. — *Mémoire sur le principe de la famille, adressé à l'Académie impériale des Sciences et Arts de Rouen*. (Mémoire lithographié). — *Les fastes héroïques de France*. Paris, 1862.

Institut de France V. Belloguet.

Institut de France. *Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux*, novembre 1861.

Institut des provinces. *Annuaire* 1862.

Institut historique. *L'Investigateur*, liv. 318^e à 331.

Investigateur. V. Institut historique.

Janvrain. *Promenades historiques, scientifiques et pittoresques dans l'arrondissement du Havre*, 1861. — *Les Châteaux de l'arrondissement du Havre, description historique, archéologique et pittoresque*, 1861, et *Poésie* par J. Bigot. — *Promenades dans quatre châteaux historiques aux environs du Havre*, 1860. — *Les inscriptions souterraines de la tour de François I^{er} reproduites et commentées*, 1862. — *Recherches sur la plaine du Camp-Dolent, manuscrit avec photographie*, 25 mars 1862. (Rendu à l'auteur sur sa demande.)

Jeanne d'Arc. V. Pottier.

Journal des Savants, 1861, juillet à décembre; 1862, janvier à juillet.

Jobard. *Bulletin du Musée de l'Industrie belge*. 1861, juillet à novembre. V. Bruxelles.

Kœnigsberg. Société physico-économique. *Schriften der Kœniglichen physikalischen-OEconomischen Gesellschaft zu Kœnigsberg*. 1^{re} et 2^e année.

Lachénée. V. Besnou.

Lacourt. V. Paillart.

Lamarque (J. de). *Traité des établissements de bienfaisance*. Paris-Strasbourg, 1862.

Lapierre (Ch.-F.). *Deux hivers en Italie*.

La Tour (Antoine de). *Pierre Corneille et Jean-Baptiste Diamante*. Paris, 1861.

Lecadre, D.-M. *Le choléra-morbus au Havre en 1832*.

Légal (J.). *Une visite à l'exposition d'Amsterdam. — De la convention du 16 novembre 1860 et de la pêche du hareng*. Dieppe, 1861.

Le Grand de Reulandt. *Congrès artistique d'Anvers*. Août, 1861.

Le Prévost. V. Delisle.

Lille. *Comice agricole. Archives de l'agriculture du Nord de la France*. N^o 10. — Octobre 1861. — V. Meurein.

Limoges. Société d'agriculture. *L'Agriculteur du centre*, t. 3, 1861, nos 5 à 11; t. 4, 1862, février et mars.

Lonquety aîné. *Rapport à la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer sur l'exposition internationale d'appareils de pêche d'Amsterdam*.

Macon. Académie. *Annales*. 3 vol., 1858, 1860 et 1862.

Maille (Parfait). *Recherches sur Elbeuf*, 2 vol. 1859 et 1862.

Manche (département de la). V. Travers.

Manry (Charles). *Messe solennelle à grand orchestre, exécutée à St-Roch, de Paris, le 1^{er} mai 1860*.

Mans (Le). Société d'agriculture. *Bulletin*, 1861. — 1^{er} tr., 1862.

Mappemonde. V. Girault.

Marques typographiques des plus anciennes impressions rouennaises. V. Pottier.

Marty-Laveaux (Ch.). *De la langue de Corneille*. Paris, 1861,

Médailles. V. Christiania et Unger.

Metz. Académie impériale. *Mémoires*, 1862.

Meurein (Victor). *Observations météorologiques faites à Lille pendant l'année 1859-60*.

Michael Sars. V. Mohn.

Millet-Saint-Pierre. *Discours d'ouverture des cours de la Société havraise d'études diverses*. 7 nov. 1861.

Millien (Achille). *La Moisson, poésies*. 1860. — *Chants agrestes*, 1862.

Ministère de la justice. *Compte générale de l'administration de la justice criminelle en 1860*. — *Id civile et commerciale*.

Ministère de l'instruction publique. *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés le 25 nov. 1861*. — *Revue des Sociétés savantes*; plusieurs feuilles détachées envoyées successivement.

Mohn (H.), C.-M. Guldberg, Dr Michael Sars. — *Trois Opuscules en langue norvégienne*. Christiania, 1861.

Morel. *De la folie héréditaire*. Rapport médico-légal.

Morière. *Transformation des étamines en carpelles dans plusieurs espèces de pavot*. Caen, 1862. — *Note sur quelques herborisations faites en 1860*. *Découverte du Melilotus parviflora, des f. dans le Calvados, et de l'Hymenophyllum tunbrigense, s. m. dans l'Orne*. Caen, 1861. — *Note sur deux cas de tératologie végétale*. Caen, 1861. — *Quelques observations sur les espèces du genre monotropa*. L. 1862.

Moulins. Société d'Emulation. *Bulletin*, t. 7, 1861; t. 8, 1^{er} et 2^e liv.

Mulhouse. Société industrielle. *Bulletin*, 1861, juillet à décembre; 1862, janvier à juillet.

Munaret, D.-M. *De Lyon à Avignon*, 1861.

Munich. Académie des Sciences. *Mémoires*, 6 cahiers in-8°, 1861. — *Mémoires de la classe de mathématique-physique*, 9^e cah., 1^{re} partie. — *Mémoire de la classe de philosophie-philologie*, 9^e cahier, 2^e partie. — 8 cahiers in-4° de divers auteurs sur différents sujets, en langue allemande. — Observatoire royal. *Annales*, 12^e tome.

Muret (T.). *Histoire de Jeanne d'Albret*. Paris, 1862.

Musée de l'Industrie belge. V. Belgique et Jobard.

Nantes. Société académique. *Annales*, 1861.

Napoléon-Vendée. Société d'émulation. *Annuaire*, 7^e année, 1860.

Nicotine. V. Tour-du-Pin.

Nîmes. Académie du Gard. *Mémoires*, 1861.

Niort. Société de statistique, 2^e et 3^e livr., 1858-59.

Orchestrino-Clément. V. Roy.

Owen (David Dale). *Geologist. Second report of a geological reconnaissance of the middle and southern counties of Arkansas*.

Paillart. *Notice sur M. J. De Lacourt*.

Paqué (A.-J.-N.). *Cours complet de mathématiques élémentaires. T. 1^{er} arithmétique*. Liège, 1861. — *Examen des diverses méthodes employées pour l'établissement et le développement des calculs transcendents*. — *Cours*

complet de mathématiques élémentaires, t. 7^e, topographie, 2^e édit, 1861.

Parfait. V. Maille.

Paris. *Revue des Beaux-Arts*, t. 5^e, 1^{re} à 3^e liv., 1862.

Paris. Société de la morale chrétienne. *Journal*, nos 4, 5, 6.

Paris. Société de Géographie. *Bulletin*, 1861.

Paris. Société d'Histoire et d'Archéologie. *Mémoires*, t. 4, 2^e partie.

Paris. Société du Progrès de l'Art industriel. — *L'Art et l'industrie au XIX^e siècle*. 16^e et 17^e liv., 1861.

Paris. Société impériale des Antiquaires de France. 1861, 2^e, 3^e et 4^e trim.

Paris. Société impériale et centrale d'Agriculture. *Bulletin des séances*. 1862, n^o 1 à 7.

Paris. Société libre des beaux-arts. *Annales*. 1861, août à décembre; 1862, 20^e vol — *Annales*, avril à juillet. — *Séance publique du 15 juin 1862*.

Paris. Société philotechnique. *Annuaire*. 1861.

Paris. Société protectrice des Animaux. *Bulletin mensuel*, 1861, juillet à décembre (manquent septembre et novembre), t. 8, n^o 1 à 6.

Paris. V. Académie nationale, Institut. *Journal des savants*.

Pasquier (Victor). *Etude sur la vie et les travaux de Pierre Coudenberg*. Anvers, 1861, — *Notice sur la pharmacie J. Salpeteur*. Anvers, 1862. — *Notice sur le pharmacien Herman Stas*. — *Notice sur le pharmacien belge Charles-Ignace Batius*.

Passy (Louis). V. Delisle.

Perrot (Casimir). *La vie telle qu'elle est, ou les voix de la terre*.

- Pesche (J.-R.), ancien membre correspondant de l'Académie. *Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe, suivi de la biographie et de la bibliographie du Maine et du même département*. (Six forts volumes in-8°, 1/2 reliure, donnés par M. le baron de Vanssay, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, de 1820 à 1828.)
- Philadelphie (Academy). *Proceedings*, 1861.
- Plantes vasculaires. V. Besnou.
- Poitiers. Société académique d'Agriculture. *Bulletin*, n° 60. Supplément à l'année 1860, n°s 61 à 68.
- Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest *Bulletins*, 1861, 3^e et 4^e trim. ; 1862, 1^{er} et 2^e trim.
- Pontaumont (L. de). *Banc paroissial du général Dumouriez*.
- Pottier (A.). *Description d'une verrière de l'église Saint-Vincent de Rouen, nouvellement restaurée, représentant une allégorie mystique*, 1862. — *Restauration de la fontaine de Jeanne-d'Arc, sur la place de la Pucelle, à Rouen*, 1862.
- Pouy (Ferd.). *Etudes historiques et littéraires sur les anciennes sociétés académiques de la ville d'Amiens*, 1861.
- Puy (Le). Société d'Agriculture, etc. *Annales*, 1859, t. 22.
- Reims. Académie impériale. *Travaux*, année 1860-1861. — Nos 1 et 2.
- Remy (E.-A.), D.-M. *Essai d'une nouvelle classification de la famille des graminées*. Paris, 1861.
- Reptiles. V. Duméril.
- Rivière (A.) *Sur un nouveau compteur d'eau*, Rouen, 1861,
- Roget. V. Belloguet.

Rogier (Léon). *Les poètes contemporains. Achille Mil-
lien.*

Rouen. Chambre de commerce. *Statistique du commerce
maritime et des exportations, etc.*, 1860.

Rouen. Conseil central d'hygiène publique. *Travaux de
1860.*

Rouen. Société centrale d'agriculture, 156^e cahier. *Année
entière 1860.* — 157^e cahier.

Rouen. Société de Médecine. *Union médicale de la Seine-
Inférieure (Journal de l')*, — nos 1 et 3.

Rouen. Société impériale et centrale d'horticulture. *Bul-
letin*, t. 8. — 2^e cahier 1861. *Liste des fruits moulés
appartenant à la Société.* 3^e cahier.

Rouen. Société libre d'Emulation du Commerce, etc.
Bulletin des travaux, 1860-1861. — *Rapports des
Jurys sur l'Exposition régionale de Rouen.*

Rouenneries (mai 1862), par divers auteurs anonymes,
de Rouen.

Roy (J.) L'orchestrino-Clément. *Solution du problème des
sons continus sur le piano.*

Ruthke (An Dr Heinrich). *Compliment sur sa vingt-cin-
quième année de professorat.*

Saint-Germain. V. Tardieu.

Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie. *Bulle-
tin historique*, 38^e à 42^e liv.

Saint-Vincent de Rouen. V. Pottier.

Salpeteur. V. Pasquier.

Sangiorgi (Gustavo). *Del patronato pei carcerati e liberati
dal carcere.* Bologna, 1859. — *I miei primi anni,
racconto contemporaneo*, Bologna, 1859.

Sars. V. Mohn.

Sarthe. V. Pesche et Vanssay.

Smithsonian Institution. *Contributions to Knowledge*, vol.

XI. XII. — *Senate. Annual report*, 1859. — *House of representatives, id.*

Société française, etc. V. Académie nationale.

Sociétés savantes. Récompenses accordées. V. Ministère de l'instruction publique.

Sons continus sur le piano. V. Roy.

Stas (Herman). V. Pasquier.

Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts.

Nouveaux Mémoires, t. 2, 1^{er} Fascicule.

Tardieu de Saint-Germain. *Pour parvenir*. Légende.

Paris, 1861. — *La Trêve de Dieu*. Paris. 1862.

Tauvard (Le Bon de), chimiste de S. M. Isabelle II, reine d'Espagne. *Discurso pronunciado en la Academia de Amigos de la instruccion en Barcelona*.

Thielens (Armand). *Flore médicale belge*, 1862.

Thirion (Charles). *Rapport sur le concours de poésie de la Société académique de Saint-Quentin*. Séance publique du 14 août 1861.

Toulouse. Académie impériale des Sciences. *Mémoires*. t. 5, 1861.

Toulouse. Société impériale de médecine, etc. *Comptendu des travaux*, du 21 mars 1860 au 12 mai 1861.

Tour-du-Pin (Le comte de la). *Moyen de préserver les fumeurs des effets dangereux de la nicotine du tabac*. (Manuscrit)

Tours. Société d'agriculture. *Annales*, 1861.

Travers (Julien). *Annuaire du département de la Manche*, années 1861 et 1862. — *Gerbes glanées*, 3^e gerbe.

Troyes. *Mémoires* nos 5 et 6.

Unger. *La Saga de Charlemagne et de ses champions. — Cantate en l'honneur du roi et de la reine de Norwége, Carolus et Louise*, avec une médaille de bronze, 1860. V. Christiania.

Vagabondage. V. Homberg.

Valenciennes. Société impériale d'agriculture. *Revue agricole*, etc., 1861. t. 13, nos 1 à 6. 1862, n° 1 à 5.

Vallet de Variville, professeur à l'Ecole impériale des Chartes, offre à l'Académie, par l'entremise de M. de Beaurepaire, la copie de la *Chronique manuscrite de Pierre Cochon, notaire apostolique de Rouen*. Voyez le *Précis* de 1860, p. 299.

Vanssay (Le baron de), ancien préfet, membre correspondant de l'Académie. V. Pesche.

Versailles. Société d'agriculture. *Mémoires*, 1863. — Société des sciences morales, etc. *Mémoires*, t. 6, 1861.

Vienne (Autriche). Société zoologico-botanique. — *Mémoires* de 1860, en 4 parties.

Washington. *Rapport à la Commission des patentes pour l'année 1859. — Arts et manufactures*. 1860, 2 vol. reliés en percaline.

Washington. V. Smithsonian Institution.

Zantedeschi (Francesco). *Intorno allo spettro luminoso considerato come fotodostopio od analizzatore il più squisito che abbia la scienza. — Nota al rapporto del chimico Dumas intorno alle scoperte spettroscopiche dei Sigg. Bunsen e Kirckhoff con documenti*.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

POUR L'ANNÉE 1862 - 1863.

OFFICIERS DU BUREAU.

M. DUCLOS, *Président.*

M. NION, *Vice-Président.*

M. A. LÉVV, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres
et des Arts.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. HELLIS ✱, D.-M., *Trésorier.*

CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

NOTA. En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant être imprimée que de cinq ans en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire à la liste de 1858 et aux tableaux supplémentaires des années 1859, 1860 et 1861.

ACADÉMICIEN HONORAIRE. M.

1862. MORIN (Bon-Étienne) ✱, ancien pharmacien, chimiste,
directeur de l'École supérieure des Sciences, etc.
(R. 1827), à Rouen, 2, rue de la Glacière.

ACADÉMICIEN HONORAIRE DÉCÉDÉ. M.

1862. FRANCK-CARRÉ C , premier Président de la Cour impériale de Rouen (H. 184. V. p. 239).

ACADÉMICIEN RÉSIDANT A AJOUTER. M.

1862. DE LA QUÉRIÈRE, Homme de Lettres, Antiquaire (R. 1822. — C. de 1852 à 1861), à Rouen, 54, *rue de l'Épée*.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS A AJOUTER. MM.

1862. LEGRIP, Peintre d'histoire à Paris, 44, *rue des Marais-Saint-Germain*.

CoËT, Pharmacien à Roye (Somme).

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, DÉCÉDÉS. MM.

1862. TUDOT (Edmond), Peintre, Directeur de l'École municipale de Dessin, à Moulins (Allier).

H. JOLY-D'AUSSY, ancien Auditeur au Conseil d'État, ancien Sous-Préfet de la Rochelle. (C. depuis 1854).

CORRESPONDANT ÉTRANGER A AJOUTER. M.

1862. LANCIA di BROLO, Chevalier des Ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, de Saint-Sauveur-de-Grèce, etc. Secrétaire de l'Académie des Sciences et des Lettres de Palerme, etc.

CORRESPONDANT DÉCÉDÉ. M.

NATALE (Giuseppe de), D.-M. à Messine (Sicile), C. depuis 1851.

Rectifications aux listes précédentes.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS. MM.

1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthélemy) ✖, D.-M., Chirurgien en chef des prisons, 8, *rue Alain-Blanchard*.
1841. VERRIER aîné, Médecin-Vétérinaire départemental, *rue de l'Hôtel-de-Ville*.
1852. DESMAREST, Architecte en chef du département, à Rouen, 20, *rue Saint-Maur*.
1853. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, Archiviste du département, à Rouen, 30, *rue Saint-André*.
1858. MÉREAUX, professeur de piano, à Rouen, 50, *rue du Champ-des-Oiseaux*.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS. MM.

1817. MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✖, Volontaire de 1792 aux bataillons de guerre d'Ille-et-Vilaine, Officier supérieur d'artillerie et d'état-major aux armées de la République, du Consulat et de l'Empire, Membre de l'Institut, à Paris, 16, *rue Oudinot*.
1825. D'ANGLEMONT (Edouard), Homme de Lettres, à Paris, 12, *rue du Colysée*.
1837. DANTAN jeune ✖, Statuaire, à Paris, 14, *rue Blanche*.
1840. BORGNET (Amand-Louis-Joseph) ✖, Licencié ès-Sciences, Agrégé de l'Université, Professeur de mathématiques au Lycée de Tours (Indre-et-Loire).

1842. MALLET O ✱ (R. 1836), Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, Sénateur, à Paris, 46, *rue Blanche*.

1843. DUCHESNE-DUPARC, D.-M., à Paris, 4, *rue Neuve-des-Mathurins*, Chaussée-d'Antin.

1844. GAULTIER (Alex.-Félix-René) O ✱, (R. 1842), Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris, 86, *rue de la Victoire*.

1851. VINGTRINIER (Aimé), Homme de Lettres, Imprimeur, à Lyon, 14, *rue Belle-Cordière*.

1852. CAZIN (François-Joseph) ✱, D.-M., 5, *rue du Pot-d'Etain*, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

MILLET, D.-M., Professeur à l'Ecole de Médecine, 16, *quai Saint-Symphorien*, à Tours (Indre-et-Loire).

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS. MM.

1856. RODA (Marcelin), Directeur des Jardins royaux de Racconigi et Professeur d'agriculture à Turin.

RODA (Joseph), Dessinateur des Jardins de S. M. le Roi d'Italie, etc.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Séance publique tenue le 7 août 1862. Procès-verbal de cette séance</i>	1
<i>Discours d'ouverture, par M. Homberg, Président, qui s'est proposé de faire revivre, dans un tableau animé, la première séance publique de l'Académie, tenue le mardi 1^{er} juin 1745.</i>	5
<i>Rapport, par M. De Lérue, sur le concours ouvert pour une étude biographique et littéraire sur Ancelot.</i>	18, 226
<i>Lauréat, M. Henri Frère.</i>	36
<i>Rapport, par M. Nion, sur les médailles d'honneur que l'Académie a décernées aux meilleurs travaux littéraires dus à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie</i>	38
<i>Rapport sur le prix Dumanoir, par M. Decorde, Secrétaire des Lettres.</i>	55
<i>Le Toast, boutade en vers, par M. F. Deschamps.</i>	61

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les travaux de l'année 1861-1862, par</i>	
<i>M. Lévy, secrétaire de cette classe.</i>	71
<i>Description scientifique de la Seine-Inférieure.</i>	72, 123
<i>Mouvement de la population de la Seine-Inférieure pour</i>	
<i>1860, par M. Péron.</i>	72
<i>Description botanique de la Seine-Inférieure, par MM.</i>	
<i>Blanche et Malbranche.</i>	73
<i>Description géologique de la Seine-Inférieure, par M. Ant.</i>	
<i>Passy</i>	ib.
<i>Carte géologique, du même auteur.</i>	74
<i>Observations météorologiques faites à Rouen, pendant</i>	
<i>l'année 1861, par M. Preisser.</i>	76, 112
<i>Tableau des observations précédentes, par M. Ludovic</i>	
<i>Gully</i>	76
<i>Du spectre solaire, considéré comme moyen d'analyse,</i>	
<i>par M. Zantedeski ; M. Preisser, rapporteur.</i>	77
<i>Observations ozonométriques de M. Houzeau</i>	79
<i>L'ozone, considéré comme la vapeur d'eau oxygénée,</i>	
<i>par M. Lévy.</i>	81
<i>Hydrologie du canton de Roye, par M. E. Coët ; M.</i>	
<i>Preisser, rapporteur</i>	83
<i>Etude chimique sur les graines de fusain d'Europe, par</i>	
<i>M. Lepage.</i>	84, 117
<i>Mémoire sur la nicotine, par M. de Latour du Pin ; M.</i>	
<i>Houzeau, rapporteur</i>	84
<i>Périodicité des grands déluges, par M. Lehon. Rapport</i>	
<i>de M. de Saint-Philbert</i>	86, 99
<i>Des aliénés en Angleterre et en Ecosse ; communication</i>	
<i>de M. le Dr Dumesnil.</i>	86, 150
<i>Revue des plantes critiques du département ; commu-</i>	
<i>nication de M. Malbranche</i>	87, 179
<i>Pierre Coudenberg, sa vie et ses ouvrages, par M. Pas-</i>	
<i>quier. Rapport de M. Malbranche</i>	87

TABLE DES MATIÈRES.

323

<i>Traité pratique des dermatoses</i> , par M. le Dr Duchesne-Duparc; M. le Dr Dumesnil, <i>rapporteur</i>	89
<i>Lettre</i> de M. le Dr Boileau de Castelnau, <i>relative à son travail intitulé : Maladies du sens moral</i>	90
<i>De l'hygiène des habitations</i> , par M. De la Quérière.	92
<i>Observations sur le même sujet</i> , par MM. le Dr Vingtrinier, Preisser et De Lérue.	94
<i>Etude scientifique et archéologique sur les rives et l'embouchure de la Seine</i> , par M. Lévy	96, 182

Mémoires dont l'Académie a ordonné l'impression dans ses actes.

<i>Rapport de M. A. Pillon de Saint-Philbert sur un ouvrage ayant pour titre : Périodicité des grands déluges</i> , par M. Lehon	99
<i>Résumé des observations météorologiques faites à Rouen, pendant l'année 1861</i> , par M. Preisser.	112
<i>Etude chimique sur les graines de fusain d'Europe</i> , par M. Lepage.	117
<i>Troisième étude scientifique et archéologique sur les rives et l'embouchure de la Seine</i> , par M. Lévy.	182
<i>Examen du compte-rendu de la réunion annuelle des médecins aliénistes d'Angleterre (1861)</i> , par M. le Dr E. Dumesnil.	150
<i>Revue des plantes critiques ou nouvelles de la Seine-Inférieure. — 1^{er} Mémoire</i> , par M. Malbranche.	179

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

<i>Rapport sur les travaux de l'année</i> , par M. Decorde, <i>secrétaire de cette classe</i>	211
<i>Répertoire archéologique de la France</i>	212
<i>Trois cercueils en pierre découverts à Gouville en 1861</i>	213
<i>Excursion au château d'Anet</i> , par M. De la Quérière.	214
<i>Note sur le pont de pierre de Rouen</i> , par le même.	216
<i>Recherches sur Elbeuf, etc.</i> , par M. Parfait Maille.	217

<i>Pierre Corneille et Jean-Baptiste Diamante</i>	217
<i>De la langue de Corneille</i>	219
<i>Collection offerte par M. Ballin</i>	ib.
<i>Notice sur le poëte italien Savioli et traduction de trois de ses petits poëmes, par M. Ballin</i>	220, 277
<i>Précis historique sur la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, par le même</i>	221, 262
<i>Rapport sur deux brochures italiennes de M. Gustave Sangiorgi, par le même</i>	221
<i>Dictionnaires français de MM. Poitevin et Boissière. Rapport par le même</i>	222
<i>Statistique de l'instruction publique à Palerme, par M. Lancia di Brolo, et Traité des établissements de bienfaisance, par M. De Lamarque. Rapport par M. Ballin</i>	ib.
<i>Panegyrique de saint Etienne, par M. l'abbé Colas, et rapport par M. l'abbé Picard</i>	223
<i>Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse. Rapport par M. le Dr Hellis</i>	ib.
<i>Quelques mots sur les arts et les artistes, par M. Gustave Morin</i>	224
<i>Annales de la Société libre des Beaux-Arts. Rapport par M. le Dr Hellis</i>	225
<i>Portrait de Thomas Corneille, présenté par M. le Dr Hellis</i>	ib.
<i>Etude biographique et littéraire sur Ancelot, sujet de concours. Rapport par M. De Lérue</i>	18, 226
<i>Etude sur les Aveugles et les Sourds, par le même</i>	226, 250
<i>Les Roses de Noël, par M. Edouard d'Anglemont, et Recueil de Fables, par M. Bourguin. Rapport par M. De Lérue</i>	228
<i>Amélioration morale des classes ouvrières. La petite ville de Lowell dans le Massachussets</i>	ib.
<i>L'ouvrière, par M. Jules Simon</i>	230
<i>Notice biographique et nécrologique sur M. De Caze, par M. Frère</i>	231, 243

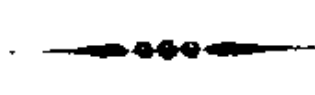
TABLE DES MATIÈRES.

325

<i>Mémoires de la Société littéraire et philosophique de Manchester. Journal de la Société royale de Dublin et de la Société géologique de la même ville. Rapport par M. Frère.</i>	232
<i>Deux hivers en Italie, par M. Lapierre. Rapport par M. Nion.</i>	233
<i>Rouenneries, rapport par le même.</i>	ib.
<i>Rapport sur les médailles d'honneur décernées à MM. Floquet et Bouilhet, par le même.</i>	234
<i>Annuaire de la Société philotechnique pour 1861; Lettres d'un Bénédictin, par M. le baron de Grovestins; Recueil de Fables, par M. Héré; Maîtres et domestiques, par M. De Lérue; Prix Dumanoir, décerné à Marie-Modine Vasseur. Rapports par M. Decorde</i>	235
<i>Mention honorable des membres décédés, par le même.</i>	240
<i>Nouveaux correspondants.</i>	ib.

Mémoires dont l'Académie a ordonné l'impression dans ses actes.

<i>Notice biographique sur M. Auguste De Caze, par M. Ed. Frère</i>	243
<i>Etude sur les aveugles et sur les sourds, par M. De Lérue.</i>	250
<i>Précis historique sur la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, par M. Ballin.</i>	262
<i>Notice sur Savioli et traduction de ses poésies intitulées : Gli Amori.</i>	277
<i>Prix proposés pour les années 1863, 1864 et 1865</i>	297
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1861-1862.</i>	300
<i>Tableau de l'Académie pendant l'année 1862-1863</i>	309



==

Rouen. -- Imp. H. BOISSEL, successeur de A. PÉRON, rue de la Vicomté, 55.

==

